

Edition 2007

# La Martinique



en 2006



**INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC**

**SIEGE SOCIAL**

---

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

COUVERTURE : AEROPORT DE MARTINIQUE – AIME CESAIRE  
(SOURCE : IEDOM – S. BOUVIER-GAZ)

# Martinique

Rapport Annuel

---

2006

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'Iedom tient à remercier les administrations publiques, les collectivités, les chambres consulaires et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

# SOMMAIRE

Pages

<b>AVANT PROPOS</b>	<b>9</b>
<b>SYNTHESE</b>	<b>11</b>
<b>PRINCIPAUX INDICATEURS</b>	<b>14</b>

## **Chapitre I – Panorama de l'économie martiniquaise** 15

### **Section 1 – Les principales caractéristiques de l'économie martiniquaise** 17

§ 1. Caractéristiques institutionnelles	17
1. Région monodépartementale d'outre-mer de la république française et région ultrapériphérique de l'Europe	17
2. Des réglementations et des politiques économiques taillées sur mesure	21

---

### § 2. Caractéristiques géographiques et démographiques 27

---

§ 3. Structure économique martiniquaise	31
1. Le PIB régional et ses composantes	31
2. La valeur ajoutée et les emplois	38
3. Principales données	42

---

### **Section 2 – L'évolution des principaux indicateurs** 44

§ 1. L'emploi et le chômage	44
1. Structure et répartition de la population active	44
2. Evolution de l'emploi	46
3. Le chômage	50

---

§ 2. Les salaires et les revenus	55
1. Les salaires	55
2. Les revenus	58

---

### § 3. L'inflation 63

---

§ 4. Le commerce extérieur	67
1. Les importations	67
2. Les exportations	70
3. La balance commerciale (hors services)	72
4. Les relations régionales	73

---

§ 5. Les finances publiques	76
1. La Région	77
2. Le Département	80
3. Les Communes	82
4. Les Etablissements publics de coopération intercommunale	85
6. Les établissements hospitaliers et médico-sociaux	86
7. Les principaux concours financiers de l'Etat	86
8. La défiscalisation et les exonérations de charges sociales	87
9. Les aides communautaires	88

---

## **CHAPITRE II – Les secteurs d'activité** **91**

§ 1. Le secteur primaire	92
1. Aperçu général	92
2. La banane dessert	95
3. La filière canne-sucre-rhum	99
4. L'élevage	103
5. La pêche	105

---

§ 2. L'industrie et l'artisanat	106
1. Structure et présentation du secteur	107
2. La santé financière de l'industrie	109

---

§ 3. L'énergie et l'eau	112
1. L'énergie électrique	112
2. Les hydrocarbures	118
3. L'eau	121

---

§ 4. La construction	127
1. Présentation du secteur	128
2. Le logement à la Martinique	130
3. La commande publique	138
4. Données financières	138

---

§ 5. Les transports	142
1. Structure et présentation du secteur	142
2. Données financières	143
3. Le transport terrestre	144
4. Les activités portuaires	146
5. Les activités aéroportuaires	150

---

§ 6. Le tourisme	153
1. Structure et présentation du secteur	154
2. L'hôtellerie et la restauration	155
3. Le tourisme de séjour	159
4. Le tourisme de croisière	161
<hr/>	
§ 7. Le commerce	163
1. Structure et présentation du secteur	163
2. Les principaux sous-secteurs	165
3. Données financières	168
<hr/>	
§ 8. Les services	170
1. Les services marchands non financiers	171
2. L'éducation, la santé et l'action sociale	177
<hr/>	

### **Chapitre III – L'évolution monétaire et financière** **185**

#### **REMARQUES METHODOLOGIQUES** **187**

#### **Section 1 – La structure du système bancaire et financier** **188**

§ 1. L'organisation du secteur bancaire	188
1. Typologie des établissements de crédit	188
2. Liste des établissements de crédit	189
3. Eléments sur la concentration et la répartition du marché	189
4. Dépôts et crédits par réseau	191
<hr/>	
§ 2. La densité du système bancaire	192
1. Les guichets permanents	192
2. Les comptes bancaires de la clientèle	194
<hr/>	
§ 3. Les moyens de paiement	196
1. Le nombre de cartes bancaires en circulation	196
2. Le nombre de chèques échangés dans le département	197
<hr/>	
§ 4. Les ressources humaines	198
<hr/>	
§ 5. Les faits marquants de l'exercice	198
<hr/>	

<b>Section 2 – L’activité des établissements de crédit</b>	<b>203</b>
§ 1. Les actifs financiers de la clientèle	203
1. Les actifs financiers par type de produits	203
2. Les actifs financiers par agent économique	205
3. Tableau des données	208
<hr/>	
§ 2. Les concours à la clientèle non financière	209
1. L’ensemble des concours consentis	209
2. Les concours consentis par les établissements de crédit locaux	211
3. Les concours consentis par les établissements de crédit non installés localement	213
4. Tableau des données	215
<hr/>	
<b>Section 3 – Les conditions d’exercice de l’activité bancaire</b>	<b>217</b>
§ 1. Les taux	217
1. Les taux directeurs	217
2. Les taux créditeurs	218
3. Les taux débiteurs	218
4. Les taux d’usure	221
<hr/>	
§ 2. Les grandes tendances du financement des secteurs d’activité	222
1. Evolution du périmètre	222
2. La répartition des financements par secteur d’activité	223
3. Le risque immobilier	224
4. Le risque sur le secteur public local	224
<hr/>	
§ 3. Analyse de la formation du PNB	225
1. L’évolution récente du produit net bancaire	225
2. La structure du PNB	226
3. La formation du produit net bancaire	226
4. Eléments de productivité du système bancaire	228
<hr/>	
§ 4. La circulation fiduciaire	229
1. Les billets	229
2. Les pièces	231
<hr/>	
<b>CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2006</b>	<b>233</b>
<b>PERSPECTIVES</b>	<b>236</b>
<b>ANNEXE I : LISTE DES PUBLICATIONS DE L’IEDOM</b>	<b>237</b>

# Avant propos

Fruits d'une collaboration entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM, les comptes économiques rapides 2005 de la Martinique, publiés en septembre 2006, ont permis pour la première fois de disposer dans des délais courts d'une estimation des principaux agrégats économiques de l'année écoulée.

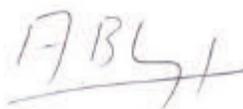
Un an auparavant, en juin 2005, l'une des conclusions du premier bilan macro-économique CEROM « L'économie Martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? » mettait en exergue la consommation, comme l'un des moteurs de l'activité économique de l'île sur la décennie 1993-2003.

L'année 2006, quant à elle, confirme la tendance engagée en 2005. La consommation s'est avérée molle, tandis que l'investissement a connu un exercice faste, tant pour les ménages dans l'immobilier que pour les entreprises dans l'immobilier et l'équipement.

Cette vigueur de l'investissement est au demeurant favorisée par les différents dispositifs d'incitation, qu'il s'agisse des programmes de subventions européennes ou des mécanismes plus spécifiquement nationaux tel le dispositif de défiscalisation.

L'économie martiniquaise reste confrontée à des enjeux importants : consolider ou reconstruire ses atouts (offre touristique, production agricole, ...), renforcer le tissu des acteurs économiques locaux (entreprises, prestataires de services), favoriser le développement de secteurs où l'expertise est déjà présente (environnement, transports), déterminer et accueillir de nouveaux relais de croissance (recherche appliquée, nouvelles technologies, services à la personne), repenser son organisation géographique en vue de décongestionner l'agglomération Schoelcher - Fort de France - Lamentin, mais aussi se préparer à prendre en charge une modification profonde de sa pyramide des âges, puisque la Martinique est en passe de devenir la région française dont le taux de vieillissement des populations est le plus élevé.

Les deux assemblées de l'île se sont pleinement engagées à relever ces défis : le Conseil général a défini son Agenda 21, le Conseil Régional finalise les plans d'actions du Schéma Martiniquais de développement Economique (SMDE).



Arnaud BELLAMY-BROWN  
Directeur de l'Iedom en Martinique



# Synthèse

En 2006, l'économie martiniquaise a bénéficié d'une conjoncture favorable liée aux acquis de l'année 2005 : vigueur de l'investissement et regain d'activité dans le secteur du bâtiment et de la construction notamment. Ce constat positif est cependant tempéré par une consommation des ménages qui stagne et par les difficultés d'un secteur primaire en voie de restructuration. Par ailleurs, avec 6 391 journées individuelles non travaillées en 2006, les conflits sociaux ont été en moyenne plus longs qu'en 2005. En 2006, les chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'Idom constataient une bonne tenue de l'activité même si le premier trimestre 2006 fait exception en raison de l'effet négatif de la grève du port de Fort de France sur le moral des chefs d'entreprises.

## *L'investissement prend le relais de la consommation...*

En 2006, différents indicateurs corroborent une consommation des ménages hésitante comme en témoigne la moindre progression annuelle des importations de biens de consommation (+1,1 %) couplée à la baisse des immatriculations de véhicules particuliers neufs (-2,9 %).

L'investissement joue désormais pleinement le rôle de moteur de la croissance. Avec un encours de crédit à l'habitat en hausse de 12 % à fin 2006, les ménages ont continué à investir dans l'immobilier où les attestations de conformité délivrées par le Consuel en faveur de logements neufs croissent de 2,4 % sur un an. Dans le même temps, l'effort d'investissement des entreprises est demeuré soutenu avec un taux de croissance des importations de biens d'équipement de + 8,9 % et une progression des encours de crédits à l'investissement (crédits d'équipement et crédits-bail) des sociétés non financières de + 19,4 % sur un an.

Par ailleurs, dans un contexte national de prix relativement maîtrisés, l'indice des prix à la consommation de la Martinique s'inscrit en hausse annuelle de 2,8 % à fin 2006 contre +1,9 % un an plus tôt. Toutefois, en moyenne annuelle, l'inflation ressort à un niveau comparable à celui de 2005, soit 2,4 %.

La situation de l'emploi s'avère contrastée. Le nombre de demandeurs de catégorie 1 s'établit à 35 010 à fin 2006, en recul annuel de 5,5% tandis que le nombre de bénéficiaires des Assedic se replie pour atteindre 18 033 personnes à cette même date. Toutefois, le taux de chômage demeure structurellement élevé, quelle que soit la source retenue pour l'évaluer.

Le commerce extérieur est, quant à lui, dopé par les échanges de produits énergétiques. L'année 2006 est atypique de ce point de vue. Cependant, hors hydrocarbures, le déficit commercial se creuse (soit +5,4 %) et le taux de couverture se détériore : 10,1 % en 2006, contre 12 % en 2005.

## *... alors que la croissance économique ne bénéficie pas à l'ensemble des secteurs...*

En lien avec le dynamisme de l'immobilier, la construction a connu une amélioration sensible de son courant d'affaires en 2006, notamment dans le sous-secteur du gros œuvre, confirmant la tendance engagée en 2005. Les ventes de ciment s'inscrivent en hausse de plus

de 10 % sur l'exercice. La bonne orientation de la conjoncture du secteur peut s'expliquer par un effet défiscalisation ayant contribué à l'alimentation des carnets de commande et à une certaine progression des prix du secteur et des loyers.

Dans le même temps, premier secteur économique de la Martinique en terme de valeur ajoutée, les services poursuivent leur croissance en 2006. Ce secteur concentre 50 % des 3 426 créations d'entreprises en 2006 dont 1 039 issues du seul sous-secteur des services aux entreprises (contre 997 en 2005 et 910 en 2004).

Le secteur industriel a connu une conjoncture bien orientée malgré une correction enregistrée en fin d'année. Le niveau d'activité de l'année 2006 s'avère être le meilleur enregistré depuis 2001, dans un contexte de redressement des prix notamment dans l'industrie du métal et du bois.

Après un début d'année difficile, le courant d'affaires des entreprises commerciales, s'est redressé au cours du deuxième semestre 2006, sous l'effet de la rentrée scolaire et des fêtes de fin d'année. Toutefois, si l'indice du chiffre d'affaires cumulé des six hypermarchés de l'île progresse de 2,3 % en 2006, son rythme de croissance décélère (-3,2 points en 3 ans) pour atteindre un niveau équivalent à celui enregistré en 2003.

La performance du secteur du tourisme est également mitigée même si de timides signes de reprise sont constatés sur la fin de l'exercice. En 2006, la Martinique a accueilli 655 213 touristes, soit une progression annuelle de 2,5 %. Toutefois, si l'évolution du taux d'occupation des chambres est encourageante, les professionnels du secteur notent qu'il s'agit seulement d'un retour au niveau de fréquentation connu dans les années 2000 et 2001.

Enfin, en 2006, les exportations de bananes se sont une nouvelle fois repliées (- 5,1 % en volume) tandis que le prix moyen des bananes expédiées s'est établi à 582,8 euros la tonne, en baisse de 20,8 % sur un an. Toutefois, l'actualité du secteur demeure marquée par la réforme de l'OCM banane intervenue en décembre 2006, avec pour conséquence immédiate une inquiétude des producteurs concernant le décalage de trésorerie résultant du nouveau mode de versement des aides compensatoires mais également des perspectives de recettes à terme plus sécurisées.

Par ailleurs, la campagne cannière 2006 a pâti des mauvaises conditions climatiques ayant entraîné un niveau de production apparaissant comme le plus faible de ces dix dernières années. 165 096 tonnes de cannes ont été broyées, soit - 21 % sur un an, même si l'ampleur du recul est limitée par une richesse saccharimétrique des cannes supérieure à la moyenne quinquennale (12,9 % contre 12,3 %). En conséquence, la production de rhum s'affiche en repli sur l'exercice (-8,3 % sur un an).

### *... mais dynamise les crédits et les dépôts...*

Les encours de dépôts et de crédits de la clientèle ont été favorablement orientés en 2006. Ainsi, l'encours des dépôts atteint près de 5 milliards d'euros, en hausse de 6,3 % sur un an et celui des crédits consentis par l'ensemble des établissements (locaux ou non installés localement) totalise 6,1 milliards d'euros, son rythme de progression annuel s'accroissant de 0,9 point par rapport à décembre 2005.

Les dépôts à vue sont à l'origine de la hausse des actifs financiers enregistrée fin 2006 (+ 10,1 %). Par ailleurs, jusqu'à fin 2005, les plans d'épargne-logement constituaient le principal produit d'épargne à long terme. Désormais, s'y substituent les produits d'assurance-vie qui représentent 36,1 % du total des ressources des établissements. L'essentiel de la hausse annuelle des actifs financiers est porté par les ménages qui contribuent ainsi pour 4,2 points à l'évolution d'ensemble (+ 6,3 %) et détiennent désormais 77,3 % des actifs financiers.

Parallèlement, l'encours sain des crédits s'est accru de plus de 9 % sur un an. Les entreprises, qui demeurent la principale clientèle des établissements de crédit installés ou non localement avec 45 % des concours, voient leur encours augmenter de près de 8 % sur l'exercice. Cette progression est principalement liée à celle des crédits d'équipement (+ 22,6 %) et des crédits de trésorerie (+ 16,6 %). De son côté, le rythme annuel de croissance des crédits aux ménages atteint +7,5 %, l'essentiel de la hausse provient des crédits à l'habitat dont l'encours croît de + 12 % sur un an.

### *... dans un contexte d'amélioration du niveau d'équipement bancaire...*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Banque postale est la nouvelle dénomination des services financiers de la Poste et fait partie du réseau des banques FBF<sup>1</sup>. La Martinique comprend ainsi 17 établissements de crédit installés dans la zone d'intervention de l'Iedom et totalise 142 agences. En 2006, le niveau d'équipement de la Martinique en guichets bancaires permanents poursuit son amélioration et atteint un ratio d'un guichet pour 2 732 habitants<sup>2</sup>. Le taux d'équipement en guichets ou distributeurs automatiques de billets s'est également renforcé en 2006. Le département compte désormais 1 263 habitants par automate bancaire.

### *... et de baisse de la sinistralité.*

Forts de ces évolutions favorables, les établissements de crédit dégagent, en 2006, un PNB en progression de 9,4 % sur un an. Le coefficient net d'exploitation s'est amélioré (- 1,5 point) pour atteindre 72,5 % mais il demeure supérieur à celui relevé dans l'hexagone (62,3 % à fin 2005).

Après une dégradation en 2005, le risque global de la place s'améliore. Atteignant son plus bas niveau sur sept ans, le taux de créances douteuses brutes ressort à 6,8 % à fin 2006 (contre 7,9 % l'année précédente). Ainsi, le risque porté par l'ensemble des établissements de crédit s'améliore fortement. Il diminue de 5,7 points sur un an, principalement grâce à la clientèle des entreprises dont le taux de créances douteuses (9,1 % à fin 2006) se réduit de 10,9 points sur sept ans. Par ailleurs, les arriérés de cotisations sociales recensés par la Caisse Générale de Sécurité sociale enregistrent une diminution de 8 % pour atteindre 776 millions d'euros à fin 2006.

---

<sup>1</sup> Fédération des banques françaises (FBF)

<sup>2</sup> Un guichet pour 4071 habitants hors Banque postale.

# Principaux indicateurs

## EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

MARTINIQUE	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2006/2005
<b>Indicateurs démographiques et économiques</b>						
Evolution de l'Indice des prix à la consommation à fin décembre*	2,2%	1,5%	2,8%	1,9%	2,8%	0,9 point
Evolution de l'Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)*	2,2%	2,1%	2,0%	2,4%	2,4%	-
Population (nombre)	381 427	390 500**	393 000**	395 000**	399 000**	1,0%
Population active (nombre)	160 400	162 200	160 600	159 998	167 014	4,4%
Taux de chômage (nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois catégorie 1)	24,6%	23,5%	23,7%	23,2%	21,0%	-2,2 points
Nombre d'allocataires du RMI (à fin décembre)	31 438	31 436	32 437	32 504	32 396	-0,3%
Ventes d'électricité (en millions de kWh)	1 156	1 198	1 225	1 305	1 335	2,5%
Ventes de ciment (en tonnes)	234 446	232 077	224 089	234 204	258 277	10,3%
Attestations du Consuel (nombre)	3 603	3 511	3 388	4 001	4 084	2,1%
Nombre total de créations d'entreprises	2 488	2 918	3 136	3 240	3 426	5,7%
Immatriculations de véhicules neufs (nombre)	15 859	15 990	16 384	17 664	17 151	-2,9%
Nombre de jours non travaillés (jour/homme)	1 401	8 951	26 837	4 866	6 391	31,3%
Personnes physiques en interdiction bancaire (stock en fin d'année)	24 924	24 604	23 032	21 399	19 894	-7,0%
Dossiers de surendettement déposés au secrétariat de la Commission (nombre)	161	218	217	265	262	22,1%
<b>Commerce extérieur</b>						
Importations (en millions d'euros)	1 850,4	1 899,9	2 035,5	2 273,3	2 457,8	8,1%
<i>dont: produits énergétiques</i>	193,4	226,1	287,8	424,9	549,8	29,4%
<i>biens de consommation courante</i>	386,7	398,0	403,9	418,6	423,3	1,1%
<i>biens d'équipement</i>	246,2	243,4	287,0	315,3	343,3	8,9%
Exportations (en millions d'euros)	349,9	360,2	343,3	408,2	489,1	19,8%
<i>dont: bananes</i>	142,2	118,8	121,9	105,2	74,4	-29,3%
<i>produits de l'industrie agroalimentaire</i>	65,9	72,0	71,0	61,2	64,0	4,6%
<i>produits énergétiques</i>	71,9	87,8	80,6	187,2	296,3	58,3%
Nombre de passagers à l'aéroport (hors transit)	1 433 761	1 443 690	1 504 561	1 518 051	1 541 509	1,5%
<i>dont: trafic passager avec la Guadeloupe (nombre)</i>	263 927	332 276	349 970	367 232	378 737	3,1%
<i>trafic passager avec la Métropole (nombre)</i>	1 000 670	946 382	973 684	967 035	991 527	2,5%
Taux d'occupation des hôtels	55,9%	54,9%	55,0%	56,2%	62,5%	+6,3 point
<b>Indicateurs monétaires et financiers (encours en millions d'euros en fin d'année)</b>						
Crédits bancaires des établissements locaux	3 461	3 536	3 732	4 071	4 438	9,0%
<i>Ménages</i>	1 878	1 910	2 074	2 168	2 323	7,2%
<i>Entreprises</i>	1 333	1 357	1 391	1 598	1 808	13,1%
<i>Collectivités locales</i>	187	207	200	206	219	6,4%
<i>Autres agents</i>	63	63	67	99	88	-11,3%
Dépôts bancaires	3 741	4 032	4 404	4 679	4 973	6,3%
<i>Ménages</i>	3 038	3 224	3 478	3 647	3 845	5,4%
<i>Entreprises</i>	672	768	848	948	1 023	8,0%
<i>Autres agents</i>	31	40	45	46	105	125,6%
<b>Principaux transferts publics en faveur du département (en millions d'euros)</b>						
Recettes de l'Etat	853	988	972	nd	1 524***	-
Dépenses de l'Etat	1 276	1 304	1366	nd	2 803***	-

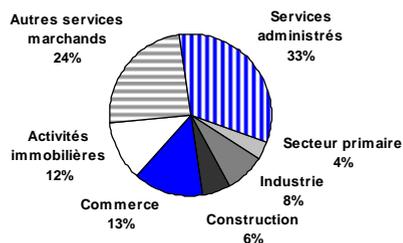
\* Base 100 en 1998

\*\* Estimation

\*\*\* Comptabilisation selon la méthodologie issue de la LOLF (Cl. § Finances publiques)

Rappel: Le PIBr était de 16 370 euros par habitant en 2003

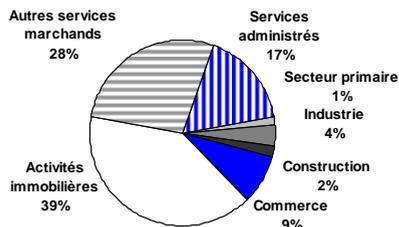
## Répartition du PIBr de la Martinique en 2003



Source : Insee

## Risques sectoriels de la Martinique

au 31 décembre 2006 en %



Source : Service central des risques de la Banque de France

# CHAPITRE I

## Panorama de l'économie martiniquaise



# Section 1 :

## Les principales caractéristiques de l'économie martiniquaise

---

### § 1. CARACTERISTIQUES INSTITUTIONNELLES

---

La présente partie n'a pas pour ambition de présenter de manière exhaustive le paysage institutionnel des départements d'outre-mer. Elle vise davantage à en décrire les principales caractéristiques, tant au niveau de leur fonctionnement que de leur développement.

#### 1. REGION MONODEPARTEMENTALE D'OUTRE-MER DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET REGION ULTRAPERIPHERIQUE DE L'EUROPE

##### 1.1 Une région monodépartementale...

La Martinique, comme la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion, a été intégrée dans le cadre administratif national de droit commun par la loi de départementalisation du 19 mars 1946. Ces territoires forment depuis des départements à part entière soumis aux lois et décrets ordinaires, avec cependant la possibilité de "faire l'objet des mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière" (article 73 de la Constitution de 1958). En pratique, l'alignement sur la législation métropolitaine n'a été que très progressif.

La loi du 2 mars 1982, dite "loi de décentralisation", a permis à la Martinique de devenir de surcroît une région française d'outre-mer (ROM), au même titre que la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. A l'instar des régions métropolitaines, ces ROM ont donc bénéficié du transfert du pouvoir exécutif du préfet aux présidents des conseils général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat. A la différence des régions métropolitaines, les ROM sont monodépartementales et disposent de deux assemblées délibérantes (régionale et départementale) sur un même territoire, avec un même préfet.

##### ...dont le statut et les compétences ont évolué depuis dix ans

Le statut ainsi que le champ et la répartition des compétences dévolues aux collectivités locales d'outre-mer n'ont cessé d'évoluer au cours des deux dernières décennies : à la fois sous l'effet de la loi de décentralisation de 1982 puis de l'Acte II de la décentralisation voté en 2003<sup>3</sup>, mais aussi par le biais de lois spécifiques aux DOM comme la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

---

<sup>3</sup> applicables à l'ensemble des collectivités locales françaises

Parmi les principales innovations statutaires, figure dans la LOOM l'introduction de la possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant sur toute proposition d'évolution institutionnelle ou à propos de nouveaux transferts de compétences. Afin de favoriser l'intégration régionale de ces départements, ces lois contiennent également des attributions nouvelles pour les conseils généraux et régionaux en matière de négociation et de signature d'accords au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. Enfin, la LOPOM pose, entre autres, le principe d'une révision des conditions d'attribution du financement de ces transferts qui tiennent compte précisément de la situation spécifique des DOM par rapport aux collectivités métropolitaines.

#### L'acte II de la décentralisation<sup>4</sup>

La loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 reconnaît désormais explicitement l'existence de "populations d'outre-mer" (art.72-3) et les catégories de collectivités suivantes :

- les départements et régions d'outre-mer (DOM et ROM) que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ;
- les collectivités d'outre-mer (Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Polynésie etc...) ;
- la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) qui possèdent chacune leurs particularités.

La loi constitutionnelle confirme l'application du principe de l'identité législative (art. 73) pour les départements et régions d'outre-mer et, tenant compte des avancées apportées par la LOOM en matière institutionnelle, accroît les possibilités d'adaptation du droit commun dans les DOM-ROM. Parmi les adaptations envisageables, la révision constitutionnelle autorise pour les DOM-ROM :

- la création, par la loi, d'une collectivité se substituant à un département et une région d'outre-mer sous la condition du consentement des électeurs. La Réunion s'est d'emblée exclue de ce dispositif, sa double qualité de département et de région étant inscrite dans la constitution. La Martinique et la Guadeloupe ont proposé en 2003 le projet de création d'une collectivité nouvelle se substituant à la région et au département, sans succès. Le 7 décembre 2003, les électeurs de la Martinique et de la Guadeloupe ont opté par référendum pour le maintien de deux collectivités superposées. En revanche, au cours du même référendum, les électeurs des communes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin à la Guadeloupe, se sont prononcés en faveur d'une évolution statutaire tendant à substituer une collectivité d'outre-mer de la République (régie par l'article 74 de la constitution) à la région, au département de la Guadeloupe ainsi qu'à la commune. Ainsi, conformément à la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont désormais devenues des collectivités d'outre-mer.

- la possibilité pour les départements et les régions d'outre-mer d'élaborer des règlements dans des matières relevant du domaine législatif comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou les transports terrestres ou maritimes. En pareil cas, une loi d'habilitation est nécessaire. Cette possibilité est cependant exclue si sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti. Là encore, la Réunion a volontairement refusé cette dernière possibilité par un amendement qui figure dans l'article 73 de la constitution.

---

<sup>4</sup> L'acte II de la décentralisation consacre, par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, l'organisation décentralisée de la République telle qu'elle s'est développée sur l'intégralité du territoire depuis les années 1980.

La loi du 13 Août 2004 constitue la dernière étape législative de ce nouvel "Acte" de la politique de décentralisation. Elle a favorisé le transfert de nouvelles compétences et des moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette loi concerne les DOM et les ROM au même titre que les collectivités métropolitaines. A l'exception de la formation professionnelle, désormais entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent depuis cette loi dans tous les domaines, développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Mais chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur. Ainsi, c'est le Département qui, depuis la loi du 13 août 2004, définit et met en œuvre la politique d'action sociale en tenant compte des compétences confiées à l'État et aux autres collectivités. Il en est de même pour la Région qui devient coordinatrice du développement économique, avec notamment l'élaboration du schéma martiniquais de développement économique (SMDE). Ce dernier est en cours d'élaboration.

## **1.2 Un statut de région ultrapériphérique (RUP) de l'Europe ...**

La Martinique, comme les autres DOM, fait partie de l'Union européenne en qualité de "région ultrapériphérique". Cette notion a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Ainsi, la notion d'ultrapériphérie se définit par :

- l'intégration au sein d'un double espace géoéconomique constitué, d'une part, d'une zone géographique de proximité (constituée généralement de pays tiers pauvres) et, d'autre part, d'un espace politique d'appartenance ;
- l'isolement relatif, du fait du très grand éloignement du continent européen, renforcé par l'insularité ou l'enclavement ;
- la dimension très réduite du marché intérieur local, liée à la taille de la population ;
- des conditions géographiques et climatiques limitant le développement endogène des secteurs primaires et secondaires (absence de matières premières, caractère archipelagique, zones de volcanisme actif,...) ;
- la dépendance économique à un petit nombre de produits ou même à un seul produit.

### **... qui permet des dérogations au droit communautaire...**

Les quatre DOM, tout comme les autres RUP font, en raison de leur ultrapériphéricité, l'objet de mesures spécifiques qui adaptent le droit communautaire. L'UE tolère ainsi par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer (cf. ci-dessous), le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des modulations par rapport à certaines politiques européennes comme celles des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements. Au-delà, l'UE octroie des aides spécifiques à ces régions à destination des entreprises : aides concernant la banane, la filière de la canne à sucre, les produits d'élevage, la compensation des surcoûts...

### **... et donne accès aux financements de la politique régionale européenne.**

Outre ces adaptations, ces régions bénéficient depuis 1975 au titre de la politique régionale, d'aides européennes et depuis 1989 des fonds structurels européens. Ces derniers permettent de cofinancer avec les Etats et les collectivités locales des programmes de développement. Pour la période 2000-2006, les fonds structurels étaient destinés à financer des programmes opérationnels intégrés dans le Document unique de programmation (DOCUP) défini pour chaque département en lien avec le Contrat de plan Etat-Région (cf. chapitre I, section 2, §5 "Les Finances Publiques"). Les quatre DOM ont bénéficié de ces fonds principalement au titre de l'objectif 1 des programmes d'initiative nationale. Cet objectif 1, le plus important des trois objectifs fixés (près de 70 % du budget global y est consacré), est destiné au financement du développement des régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

Les DOM bénéficient également des fonds structurels dans le cadre du programme d'initiative communautaire et du programme des actions innovantes, dont les objectifs sont respectivement la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle (le programme INTERREG) et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi.

La période de programmation 2000-2006 étant achevée, la Commission européenne et les Etats membres ont défini les orientations de la nouvelle politique régionale 2007-2013. L'entrée en vigueur de cette nouvelle programmation (désormais appelée Programmes Opérationnels) est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'objectif principal consiste à favoriser le développement durable d'entreprises compétitives, bien insérées dans leur environnement régional, avec un soutien spécifique à deux secteurs clés : le tourisme et l'agriculture. Les trois objectifs prioritaires des prochains fonds sont : "convergence" (proche de l'ancien objectif 1) ; "compétitivité régionale et emploi" ainsi que "coopération territoriale européenne". Le nombre des instruments financiers sera réduit à trois : le FEDER, le FSE et le Fonds de Cohésion. Les DOM vont bénéficier au titre du nouvel objectif 1 dit de « convergence » d'une enveloppe de 2 696 millions d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP (35 euros par an et par habitant) soit un total de 3 178 millions d'euros contre 2 885 millions d'euros pour la période 2000-2006.

Parmi les innovations, l'une d'elles mérite d'être soulignée : celle relative aux conditions d'éligibilité. Les RUP qui auparavant bénéficiaient, comme les autres régions européennes, des principaux fonds structurels en raison de la faiblesse de leur PIB par habitant (75 %) en comparaison de la moyenne européenne, seront désormais éligibles à ces fonds "convergence" du seul fait de leur statut de RUP, indépendamment du niveau de leur PIB<sup>5</sup>. Ainsi, un financement spécifique du FEDER est-il prévu pour leur intégration dans le marché intérieur et la prise en compte de leurs contraintes spécifiques.

---

<sup>5</sup> L'éligibilité à l'objectif « convergence » pour les autres régions reste soumise au critère du produit intérieur brut par habitant qui, sur la période 2000-2002, ne doit pas dépasser 75 % de la moyenne de l'UE élargie.

## **2. DES REGLEMENTATIONS ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES TAILLEES SUR MESURE**

Afin d'accélérer leur développement économique mais aussi de mieux tenir compte de leur handicap structurel, les DOM bénéficient de politiques économiques adaptées.

Ainsi, le système fiscal dans les DOM tient compte de l'effet sur le coût de la vie de l'éloignement de ces régions par rapport à la métropole (TVA réduite) mais aussi des difficultés (liées à leur petite taille et leur éloignement) à développer une économie productive locale (octroi de mer). La fiscalité est également utilisée à des fins incitatives, toujours dans l'optique d'une compensation des handicaps, ce qui explique notamment que les mécanismes mis en œuvre dans les DOM ne soient pas appliqués en métropole. Il s'agit, entre autres, des aides fiscales à l'investissement justifiées dans certains secteurs par la faible rentabilité économique des projets d'investissement, en raison notamment de l'étroitesse des marchés de ces économies. Les aides fiscales sont également utilisées pour soutenir des secteurs particulièrement sensibles dans ces régions comme par exemple, le logement.

Outre la fiscalité, le gouvernement régule les prix des biens et des activités pour lesquels les conditions de production sont considérées comme non concurrentielles.

Enfin, les politiques de l'emploi dans les DOM sont alignées sur celles de la métropole, en raison du principe de l'identité législative, mais elles contiennent des dispositions qui renforcent les leviers usuels de la politique de l'emploi afin de tenir compte des spécificités de l'emploi et du niveau de chômage local. Il est, à cet égard, intéressant de rappeler qu'une partie du code du travail est consacrée aux dispositions spéciales aux DOM (le livre 8).

### **2.1 Un système fiscal spécifique**

#### **2.1.1) L'imposition indirecte**

Pour ce qui relève de l'imposition des biens, les DOM constituent vis-à-vis de la métropole, un territoire d'exportation. Les exportations sont exonérées et les importations de biens sont imposées selon le principe de la destination. Contrairement à la métropole, l'imposition sur la consommation est une combinaison du système de l'octroi de mer et de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduits. Vis-à-vis de l'Europe, les DOM bénéficient pour l'octroi de mer d'une dérogation au droit communautaire. Pour ce qui est de la TVA, ils sont exclus du régime de la TVA intracommunautaire et les entreprises établies dans les DOM n'ont pas de numéro d'identification à la TVA intracommunautaire.

Au sein même des DOM, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer, mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique, appelé "Marché unique antillais". Les marchandises qui ont été mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région d'origine et non plus de destination. De même, le principe d'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions des DFA. En revanche, au regard de la TVA, les départements de la Réunion

et de la Guyane constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

### **a) L'octroi de mer**

La mise en œuvre de l'octroi de mer, qui constitue une des plus anciennes taxes du système fiscal français, répond à double objectif :

- protéger les secteurs productifs locaux de la concurrence extérieure ;
- assurer une ressource fiscale aux communes dominiennes (et à un fonds régional pour le développement et l'emploi) là où, en raison du niveau de développement économique, le rendement fiscal des "quatre vieilles"<sup>6</sup> s'avère insuffisant. La gestion de cet impôt qui relevait de la compétence des conseils généraux, a été transférée en 1984 aux conseils régionaux. Ces derniers fixent les tarifs de l'octroi de mer pour le compte des autres collectivités. Ils ont également la possibilité de bénéficier pour leur propre budget d'un droit additionnel à l'octroi de mer au taux de 1 %.

Jusqu'en 1992, l'octroi de mer frappait les marchandises de toute provenance qui étaient introduites dans les départements d'outre-mer. Un tel régime revenait à introduire une taxe d'effet équivalent à un droit de douane et n'était donc pas conforme aux dispositions relatives à la libre circulation des marchandises du Traité de Rome. Le Conseil européen a ainsi, dans la perspective de la mise en œuvre du marché unique (1993), instauré pour une durée de 10 ans, un système dans lequel cette taxation s'appliquait tant à la production locale qu'aux importations de marchandises. L'exonération de la production locale totale ou partielle était cependant autorisée afin de contribuer à la promotion ou au maintien d'une activité économique dans les DOM sans être pour autant de nature "à altérer les échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun"<sup>7</sup>.

A l'issue de cette période, de nouvelles négociations ont été engagées et ont abouti à la mise en place d'un nouveau dispositif entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2004 et ce jusqu'au 31 juillet 2014. Selon le nouveau régime, seuls les biens pour lesquels un surcoût de fabrication résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité peut être identifié, sont susceptibles de bénéficier d'un régime dérogatoire.

Ainsi, les exonérations et réductions ne concernent désormais plus qu'une liste détaillée de produits locaux définis par référence à la nomenclature douanière et répartis en trois catégories correspondant aux parties A, B et C. Pour ces produits, trois différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil. L'écart maximal de taxation ne peut ainsi excéder 10 points de pourcentage pour les produits de la partie A, 20 points pour ceux de la partie B et 30 points pour ceux de la partie C.

---

<sup>6</sup> Les « quatre vieilles » sont : la taxe d'habitation, la taxe professionnelle, les taxes sur les propriétés bâties et non bâties.

<sup>7</sup> Extrait de l'article 2 § 3 de la décision 89/688 du conseil des communautés européennes du 22 décembre 1989.

Les conseils régionaux conservent cependant la faculté d'exonérer certains biens importés destinés à la production locale (matières premières, équipement sanitaires etc...) ou encore les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 550 000 euros.

Enfin, le droit additionnel à l'octroi de mer est remplacé par un octroi de mer régional (OMR) calculé sur la même assiette que l'octroi de mer. Les opérations qui bénéficient d'une exonération de l'octroi de mer peuvent être soumises à l'octroi de mer régional. Les taux fixés par les conseils régionaux ne peuvent excéder 2,5 %.

### **b) La Taxe sur la Valeur Ajoutée**

L'éloignement de la métropole et l'insularité pèsent sur le coût des biens importés et indirectement sur le niveau général des prix. Cette situation a conduit à appliquer un régime particulier de TVA à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion dans les mêmes conditions que sur le territoire métropolitain à l'exception du niveau des taux et des régimes d'exonération. Les taux applicables, prévus par l'article 296-1 a et b du code général des impôts, sont de 2,1 % (taux réduit) et 8,5 % (taux normal).

En Martinique, les principales exonérations à l'importation concernent les matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière et touristique, les produits, matériaux de construction, engrais et outillages industriels énumérés à l'article 50 duodecies I de l'annexe IV du CGI et les produits pétroliers repris au tableau B de l'article 265 du code des douanes.

Enfin, le tabac destiné à être consommé dans les DOM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des conseils généraux. Le montant du droit de consommation est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget départemental.

### **c) La TVA non perçue et récupérable dite "TVA NPR"**

Les DOM bénéficient d'un régime particulier de déduction de la TVA décomptée fictivement sur les produits dont l'importation et la vente sont exonérées dans les DOM. L'objectif est d'accroître l'impact des exonérations sur le consommateur final. Les entreprises peuvent en effet déduire une TVA qu'elles n'ont pas acquittée, ce qui permet de diminuer *in fine* les prix de détail. Cette méthode qui s'apparente, à une subvention budgétaire des entreprises, est notifiée comme aide d'Etat à la Commission européenne.

A l'origine, ce dispositif était ouvert aux opérateurs utilisant des biens importés en exonération de TVA pour les besoins de leurs opérations taxées. Cet avantage a été ensuite élargi aux fabricants et revendeurs de produits spécialement exonérés en application de l'article 295-1-5 du CGI, ainsi qu'aux exportateurs. Mais, dans ces deux cas, la déduction de la TVA décomptée fictivement est limitée aux seuls achats de biens d'investissement. En 2003, l'existence de la TVA NPR a été remise en cause par le législateur car jugée incompatible avec les aides introduites par la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) puis la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM). Toutefois, devant les réticences exprimées, l'Etat a prorogé le dispositif afin de se donner le temps d'en évaluer l'impact économique.

## d) La fiscalité sur les carburants

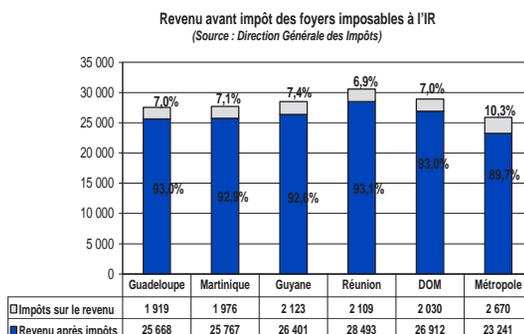
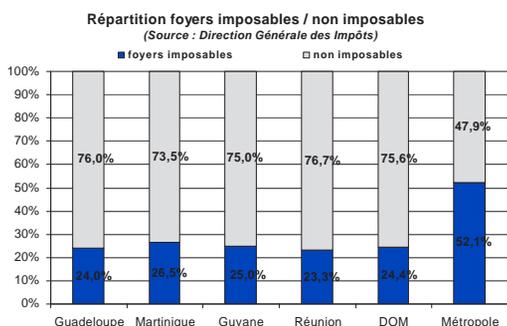
La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) n'existe pas dans les DOM sous sa forme métropolitaine mais est remplacée par une taxe spéciale sur les carburants (TSC) qui alimente le fonds d'investissement routier, géré par les collectivités locales. Elle est perçue exclusivement sur les essences, les super carburants, le gazole et les émulsions dans le gazole. La TSC est la principale taxe sur les carburants dans les DOM, qui sont également soumis à l'octroi de mer et à l'octroi de mer régional.

### 2.1.2) L'imposition directe

Le calcul de l'impôt sur le revenu et de celui de l'impôt sur les sociétés dans les DOM obéit aux mêmes règles qu'en France métropolitaine.

Toutefois, **l'impôt sur le revenu** des contribuables domiciliés dans ces départements, est, en vertu des dispositions de l'article 197-I-3 du Code général des impôts, réduit de 30 %, plafonné pour les revenus de 2006 à 5 100 euros pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 %, plafonné à 6 700 euros, pour la Guyane. Ces réductions peuvent se conjuguer avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les particuliers.

En 2005, 903 200 foyers fiscaux étaient dénombrés dans les DOM, sur un total national de 34 813 337. La part des foyers imposables au titre des revenus de l'année 2004 ne représente que 26,5 % à la Martinique contre 52,1 % pour la Métropole. Cette différence de répartition se retrouve dans les quatre DOM selon la même amplitude.



Cette particularité s'explique par une répartition des revenus par tranches différente entre la métropole et les DOM. En effet, les quatre DOM comptent près de deux fois plus de foyers à revenus très modestes (moins de 7 500 euros par an) que la métropole, non soumis à l'impôt.

Concernant plus spécifiquement les foyers imposables, leurs revenus moyens au titre de l'année 2004 étaient supérieurs de près de 12 % dans les DOM par rapport à la métropole. Cet écart s'explique notamment par l'existence de majorations de salaires pour certaines catégories de salariés, en particulier les fonctionnaires. En revanche, l'impôt moyen acquitté était 24 % plus faible qu'en métropole, en liaison avec les taux de réduction d'impôt appliqués dans les

DOM (évoqués en début de partie) et aux possibilités offertes par la défiscalisation, notamment de l'habitation principale.

**L'impôt sur les sociétés** bénéficie également de certains traitements préférentiels visant à compenser les surcoûts générés par les handicaps structurels de ces régions. Par exemple, dans les DOM, il est assis sur les deux tiers des bénéfices imposables dans les secteurs considérés comme prioritaires. De plus, une exonération temporaire d'impôt sur les sociétés peut être accordée sur agrément aux entreprises créant une activité nouvelle. Toutefois, l'aide aux entreprises passe essentiellement à travers le dispositif de défiscalisation des investissements et par les mesures de réduction de charges sociales sur les salaires.

S'agissant de **la fiscalité locale directe**, comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

## 2.2 La régulation des prix

Le principe de la liberté des prix prévaut depuis 1986 en France métropolitaine ainsi que dans les DOM. Toutefois, les prix des biens et services suivants sont fixés par autorisation préfectorale selon le décret n°88-1 046 du 17 novembre 1988. Il s'agit des produits pétroliers, du gaz domestique, du ciment, de la farine, du riz, des livres, des médicaments, des maisons de retraite non conventionnées, des taxis, des communications téléphoniques, des cantines scolaires publiques, de la pension et de la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, des transports publics urbains de voyageurs, du remorquage dans les ports maritimes, des outillages dans les ports maritimes et fluviaux, de la manutention portuaire et enfin des consignataires de navire.

Pour ce qui est des produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet tous les trois mois à la Réunion et chaque mois (les 1<sup>er</sup>, 11 ou 21 de chaque mois en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA) en Guadeloupe, Guyane et Martinique.

## 2.3 Les principales mesures d'incitation à l'investissement

Les dépenses fiscales en faveur de l'investissement outre-mer, dont les premières sont apparues dans les années 1950, n'ont cessé d'être modifiées par le législateur. Le dispositif actuel est issu des dispositions de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, connues sous le nom de "loi Pons". Il a été révisé par la loi de finances pour 1999, ainsi que par l'article 19 de la loi de finances pour 2001 connue sous le nom de "loi Paul" et dernièrement par la loi de programme pour l'Outre-mer dite "loi Girardin".

De façon générale, les aides fiscales associées à l'investissement dans les DOM concernent aussi bien les particuliers (réductions d'impôts sur le revenu) que les entreprises (via l'imposition sur les sociétés). Les modalités d'application de ces réductions dépendent de la nature du contribuable ainsi que des secteurs dans lesquels l'investissement est entrepris.

Le dispositif actuellement en vigueur est défini par la loi de programme de 2003 pour l'Outre-mer pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017. De façon générale, le dispositif Girardin s'est traduit par :

- une extension du champ d'application de l'aide fiscale à la quasi-intégralité des secteurs<sup>8</sup> même si tous les secteurs ne sont pas sur un pied d'égalité. Par exemple, afin d'encourager le secteur des énergies renouvelables, les taux de défiscalisation (actuellement 50 %) sont majorés de 10 points lorsque les investissements concernent des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique).

- un relèvement de la plupart des seuils à partir desquels les projets d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément. Ainsi, le seuil général d'agrément obligatoire est relevé de 760 000 € à 1 000 000 € tandis que le seuil applicable pour les investissements réalisés par des contribuables non exploitants est maintenu à 300 000 €

- un accroissement des taux de réduction d'impôts. Le taux de défiscalisation est ainsi porté à 70% pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière. Le taux de réduction d'impôt accordé aux investissements dans le secteur de la location de bateaux de plaisance est porté de 50 à 70%.

## 2.4 Les politiques de l'emploi dans les DOM

Les multiples dispositions relatives à l'emploi dont bénéficient les DOM aujourd'hui sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben, de la LOOM et de la LOPOM.

Les deux principaux piliers de la politique en faveur de l'emploi en France sont, d'une part, les emplois aidés et, d'autre part, l'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Le choix de ces mesures générales de réduction ciblée du coût du travail a été fait au début des années 1990. Les DOM ont, au même titre que les autres départements français, bénéficié de l'ensemble des dispositifs nationaux mis en place à cette époque, qu'il s'agisse des emplois aidés (Contrat Emploi Solidarité (CES), du Contrat Emploi Jeune (CEJ)) ou des réductions de cotisations sociales. Mais, depuis la loi Perben, certains de ces contrats ainsi que les mécanismes de réduction de cotisations sociales ont été adaptés et d'autres ont été créés. Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne : taux de chômage élevé chez les jeunes (40% en Martinique contre 18,5% en métropole), population de bénéficiaires du RMI importante, niveau de qualification faible, emplois dissimulés etc. Ainsi, les dispositifs visant à faciliter l'insertion et inciter l'accès des jeunes à la formation ont été renforcés. Les DOM bénéficient, par exemple, du contrat d'insertion par l'activité (CIA) réservé aux seuls allocataires du RMI ou encore du contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) version domienne du contrat initiative emploi (dans le secteur marchand) qui accorde des avantages spécifiques notamment aux bénéficiaires de minima sociaux et aux jeunes et

---

<sup>8</sup> Le champ d'application n'est plus défini par une liste limitative de secteurs d'activité. Désormais, tous les secteurs deviennent éligibles, sauf ceux expressément exclus par la loi. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne (commerce, activités financières, ...).

s'accompagne d'une exonération totale des cotisations, là où, en métropole, les entreprises utilisant ce contrat ont une aide forfaitaire.

Le volet emploi du Plan de cohésion sociale entré en vigueur en métropole en 2005 n'a pas été appliqué dans les DOM dans les mêmes conditions qu'en métropole. Dans ces régions, le CAE-DOM et le CIA n'ont pas subi de modification. Les dispositifs des CES et CEC ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2005 (cf. chapitre 1, section 2, §1 "L'emploi et le chômage") et n'ont été remplacés qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006 par le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand.

Enfin, pour ce qui concerne les exonérations de charges sociales, un dispositif spécifique visant à alléger le coût du travail des secteurs les plus touchés par la concurrence (tourisme par exemple) a été mis en place en 1994, puis renforcé successivement par la LOOM et la LOPOM. Outre l'aspect sectoriel, le mécanisme général de ces allègements diffère quelque peu du mécanisme métropolitain. Contrairement à l'allègement de droit commun (allègement Fillon) qui diminue à mesure que le salaire augmente, pour disparaître lorsque le salaire atteint environ 1,6 SMIC depuis juillet 2005, le système domien fonctionne comme un forfait qui s'applique sur tout ou partie des cotisations patronales selon le niveau de salaire.

---

## **§ 2. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES**

---

La Martinique est une île de l'archipel des Petites Antilles qui se situe à 6 858 km des côtes métropolitaines et 400 km des côtes sud-américaines, entre l'île de la Dominique au Nord et Sainte Lucie au Sud. Bordée par l'Océan Atlantique à l'Est et la Mer des Caraïbes à l'Ouest, elle s'étire sur 1 128 km<sup>2</sup> et ne dépasse pas 70 km de longueur et 30 km de largeur. Les côtes s'étendent sur 350 km et aucun point de l'île n'est distant de plus de 12 km de la mer.

De par ses origines volcaniques, la Martinique se caractérise par un relief à la fois accidenté et diversifié. Sur la moitié nord de l'île s'érigent quatre massifs volcaniques d'où s'écoulent les principales rivières : le massif des Pitons du Carbet (1 196 m), l'édifice du Morne Jacob, le massif du Mont Conil et la Montagne Pelée (1 397 m), toujours en activité. Sur la moitié sud se trouvent des plaines peu étendues, la plus importante mesurant 75 km<sup>2</sup> et hébergeant l'aéroport international. Ces plaines, entrecoupées de massifs moyens, de 200 à 500 mètres d'altitude, représentent 10 % de la superficie totale de l'île.

Du fait de son relief et de sa position géographique, la Martinique bénéficie d'un climat tropical humide et se sépare en deux zones climatiques, le Nord étant pluvieux et le Sud relativement sec et ensoleillé. Les températures oscillent entre 20°C et 32°C et l'année se scinde en deux saisons : une saison sèche, le « carême », qui dure de janvier à mai et une saison humide, « l'hivernage », de juin à décembre. L'île peut être sujette aux dépressions tropicales voire aux cyclones et se situe dans une zone à risque sismique.

La Martinique est le plus petit département français d'Amérique en terme de surface, mais le plus densément peuplé. Selon le dernier recensement complet de 1999, la population

martiniquaise s'élève à 381 427 habitants, avec une densité de 338 habitants au km<sup>2</sup>, supérieure à la moyenne nationale. La population se concentre principalement sur les communes de Fort-de-France (94 049 habitants), du Lamentin (35 460 habitants) et du Robert (21 240 habitants), la première détenant la plus forte densité de population devant Schoelcher et Le Lamentin.

Depuis janvier 2004, les 34 communes de la Martinique sont recensées selon le nouveau dispositif instauré par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. La nouvelle méthodologie de recensement repose sur une enquête annuelle menée sur une période de cinq ans, en remplacement du comptage traditionnel organisé auparavant tous les huit ou neuf ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus (12 en Martinique en 1999) sont sondées chaque année sur un échantillon d'environ 8 % de leur population, tandis que les communes de moins de 10 000 habitants (22 en 1999) sont recensées dans leur ensemble, par roulement, une fois tous les 5 ans.

A fin 2006, dix-sept communes martiniquaises de moins de 10 000 habitants sur vingt-deux ont été recensées. En 2007, l'enquête concernera les communes des Trois-Ilets, du Morne-Vert, du Diamant, du Carbet et de Basse Pointe. Les données collectées permettent de publier chaque année une population estimée sachant que la détermination de la nouvelle population légale de la Martinique interviendra fin 2008.

Selon les dernières estimations, la Martinique compte 399 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006, soit 0,6 % de la population nationale (63,0 millions d'habitants) et près de 22 % de la population totale des départements d'outre mer (1,8 million d'habitants). Entre 1999 et 2006, la population martiniquaise a augmenté de 4,6 % (+ 17 573 habitants), soit un taux proche de celui de l'hexagone (+ 4,7 %), mais inférieur à la Guadeloupe (+ 5,8 %) ou aux DOM dans leur ensemble (+ 9,9 %).

Population estimée au 1 <sup>er</sup> janvier 2006					
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	France entière
Population	447 000	202 000	399 000	784 000	62 999 000

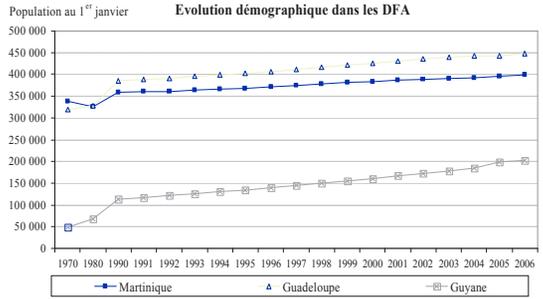
Source : INSEE

Le taux de croissance démographique annuel qui s'établit à 0,7 %, est proche du taux observé en France hexagonale (0,6 %) mais inférieur à celui de la Guadeloupe (0,8 %) ou de la Guyane (3,8 %).

L'évolution démographique de la Martinique tend à se rapprocher du modèle occidental qui se caractérise par une moindre croissance démographique, un allongement de la durée de vie, un taux de natalité assez faible et enfin un vieillissement progressif de la population.

La Martinique compte une majorité de femmes (53 % en 2005) et la population est jeune : l'âge moyen est de 36,4 ans, contre 34,6 ans en Guadeloupe et 39,5 ans en France hexagonale. En 2005, les immigrés représentent moins de 2 % de la population, contre 1,4 % en 1999 et 1,3 % en 1990. Six immigrés sur dix proviendraient de Sainte Lucie ou Haïti, contre 55 % en 1999. La présence d'immigrés originaires des pays d'Afrique se renforcerait sur la période, avec une augmentation de 40 % de l'effectif.

Le dernier bilan démographique de la Martinique, datant de 2005, révèle une progression du nombre d'habitants principalement liée au solde naturel qui, tout en passant de 2 608 en 2004 à 2 250 en 2005, reste fortement positif. A contrario, le solde migratoire s'avère insuffisant pour contribuer à la croissance démographique, même s'il tend à redevenir positif sur la période 1999 à 2005.



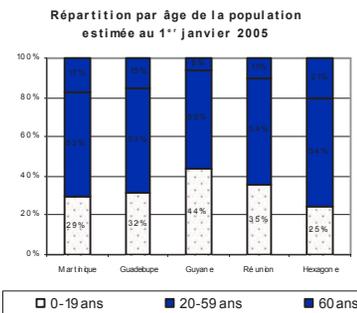
Source : INSEE

Le nombre de naissances diminue. En 2005, 5 032 enfants, dont près du quart à Fort de France, sont nés de mères domiciliées en Martinique, soit 223 naissances de moins qu'en 2004. Bien que le taux de natalité se stabilise sur un an (+0,1 %), après une baisse de 3,9 % en 2004, il s'élève à 13,3 naissances pour mille habitants, soit un taux légèrement supérieur à celui de la métropole (12,8 ‰), mais inférieur au taux guadeloupéen (16 ‰) ou guyanais (31 ‰). Si l'âge moyen des mères est de 29 ans (contre 30 ans en métropole), près de 8 % des naissances (373) sont issues de mères de moins de 20 ans en 2005, dont 11 naissances de mères âgées de 10 à 14 ans. Au final, l'indice conjoncturel de fécondité est estimé à 1,9 enfant par femme, égal à celui de la Métropole ; il est donc inférieur au seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme).

En 2005, 2 780 décès sont recensés en Martinique (contre 2 647 en 2004), portant le taux de mortalité à 7,0 ‰, soit un niveau supérieur à celui enregistré en Guadeloupe (6 ‰) ou en Guyane (4 ‰), mais plutôt faible comparativement à la métropole (9 ‰). Cette progression du nombre de décès est en partie imputable à la catastrophe aérienne du 16 août 2005 (152 personnes). L'âge moyen du décès est de 69 ans pour les hommes et 76 ans pour les femmes. La mortalité infantile s'inscrit également en hausse, passant de 6 décès pour 1000 naissances en 2004 à 8 ‰ en 2005.

Répartition de la population par âge en Martinique au 1 <sup>er</sup> janvier (en %)								
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
0-19 ans	31,1	30,6	30,6	30,5	30,3	30	29,7	29,3
20-59 ans	53,3	53,5	53,2	53,1	53,1	53,2	53,2	53,3
60 ans et +	15,6	15,9	16,2	16,4	16,6	16,8	17,1	17,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSEE

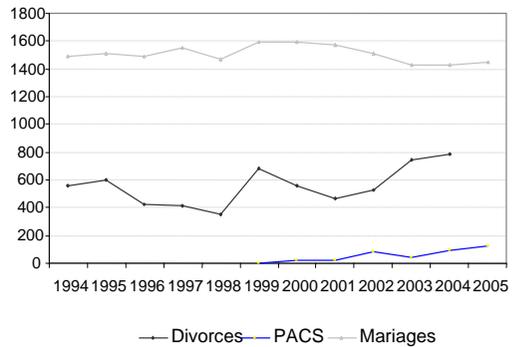


Source : INSEE

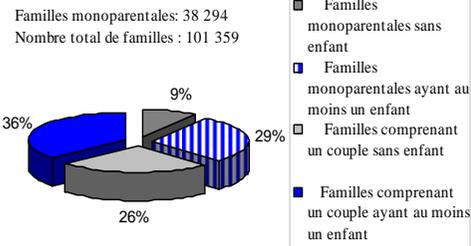
La relative faiblesse du taux de mortalité s'explique par la jeunesse de la population dont l'âge moyen est de 36 ans, soit environ 3 ans de moins qu'au plan national. Ainsi, les moins de 20 ans représentent 29,3 % de la population, tandis que la part des personnes de 60 ans ou plus est de 17,4 % (contre 20,7 % en métropole). Les personnes âgées de 20 à 59 ans représentent plus de la moitié de la population. L'espérance de vie à la naissance ressort à 76,2 ans pour les hommes et 82,9 ans pour les femmes, soit des âges comparables à la moyenne nationale, mais supérieurs de 3 années à ceux enregistrés en 1990.

Le taux de nuptialité, qui s'établit à 3,6 pour 1 000 habitants en 2005, contre 4,5 pour mille dans l'hexagone, est relativement faible, ce qui explique qu'en moyenne sept enfants sur dix en Martinique naissent de parents non mariés. Toutefois, le nombre de mariages progresse et, sur les 1 453 mariages célébrés en 2005, plus d'un tiers ont abouti à une légitimation. L'âge moyen du mariage est de 39 ans pour les hommes (contre 31 ans en métropole) et 35 ans pour les femmes (29 ans en métropole). Le nombre de PACS conclus passe de 94 en 2004 à 124 en 2005, soit 1 PACS pour environ 10 mariages. Au final, le couple reste la forme familiale dominante (62,2 %). Toutefois, les familles monoparentales avec enfant(s) représentent près de 29 % des familles contre moins de 10 % en France Métropolitaine.

**Nombre de mariages, PACS et divorces**  
Source : INSEE- Bilan démographique 2005



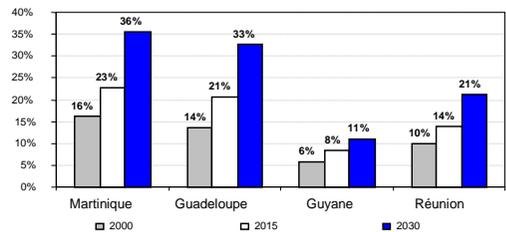
**Composition des familles en 1999**



Source : Recensement de 1999\_INSEE

**Population de 60 ans et plus selon les projections de l'Insee à l'horizon 2030**

(hypothèse de maintien des tendances actuelles)



Source : Insee

Compte tenu de l'orientation du taux de natalité et des comportements migratoires marqués notamment par une progression du nombre de « retours-retraites » dans l'île des anciens migrants, les projections réalisées par l'Insee font état d'une résorption, à terme, de l'excédent naturel de population en Martinique. A l'horizon 2030, l'île compterait entre 400 000 et 460 000 habitants, parmi lesquels 36 % seraient âgés de plus de 60 ans. Soumise à une évolution identique à celle observée en métropole, la population martiniquaise semble sur la voie d'un vieillissement inéluctable et ce, quel que soit le scénario de fécondité envisagé.

---

## § 3. STRUCTURE ECONOMIQUE MARTINICAISE

---

*Deux traits majeurs caractérisent l'économie martiniquaise. En premier lieu, le dynamisme économique est marqué par une tertiarisation accrue de l'activité. En second lieu, des déséquilibres persistent tels le poids prédominant de la consommation dans le produit intérieur brut régional<sup>9</sup> (PIBr), le déficit du commerce extérieur et une répartition inégale des revenus entre les différents acteurs économiques.*

*Si l'île bénéficie d'une croissance économique forte sur la période récente (4,6 % par an en moyenne entre 1993 et 2003), elle laisse apparaître un développement relativement hétérogène des activités productives, au sein duquel la consommation finale des ménages joue un rôle déterminant.*

### Les comptes économiques régionaux de la Martinique : comptes définitifs et comptes rapides

Les départements d'outre-mer disposent d'un système d'information économique riche, notamment grâce à l'élaboration par l'Insee des comptes économiques régionaux détaillés.

Néanmoins, les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois années. A ce jour, la dernière année pour laquelle les comptes économiques définitifs sont disponibles est 2003. Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'Insee, l'Agence française de développement et l'Iedom, lancé en 2003, permet de publier une estimation des principaux agrégats économiques de l'année précédente.

En Martinique, ces comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM) ont été diffusés pour la première fois en 2006. Les comptes économiques rapides sont issus d'une modélisation ayant pour base les comptes définitifs produits par l'Insee. Les informations économiques utilisées pour leur élaboration sont parcellaires. Les résultats calculés par le modèle pour une année donnée seront révisés lors des versions successives. Ainsi, l'année 2005, publiée pour la première fois en septembre 2006 sera révisée en 2007, à l'occasion de la parution des comptes provisoires 2006, puis en 2008 lors de l'élaboration du compte définitif 2005. La mise en place des comptes rapides dans les Dom ne remet pas en cause l'élaboration des comptes définitifs par l'Insee mais la complète.

## 1. LE PIB REGIONAL ET SES COMPOSANTES

### 1.1 Evolution du produit intérieur brut régional (PIBr) entre 1993 et 2003

En 2003, la croissance du PIBr de la Martinique s'élève à 5,5 %. Elle a connu une accélération par rapport à 2002 (+ 3,3 %) et se situe au dessus de la croissance annuelle moyenne sur la période 1993-2003 (+ 4,6 %).

---

<sup>9</sup> Le produit intérieur brut mesure la richesse produite au cours d'une année par les unités productrices résidant sur le territoire. Il est égal à la somme des emplois finals de biens et de services par les unités institutionnelles résidentes (consommation finale effective et formation brute de capital fixe), à laquelle il convient d'ajouter les exportations et soustraire les importations de biens et services.

En volume, le taux de croissance de l'économie martiniquaise atteint 3,4 % en 2003. C'est un rythme inférieur de 3,1 points à celui de la Guadeloupe mais supérieur de 2,3 points au taux de croissance du PIB national (+ 1,1 % en volume).

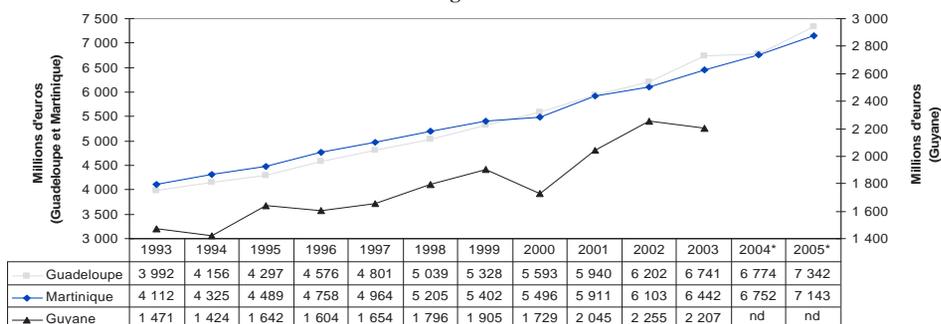
### PIB régional en 2003 dans les DOM

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Taux de croissance du PIBr (en euros courants)	5,5%	8,7%	-2,1%	6,0%
Taux d'inflation	2,1%	2,1%	2,0%	1,2%
<b>Taux de croissance réel du PIB</b>	<b>3,4%</b>	<b>6,6%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>4,8%</b>

Source : Insee – Comptes économiques

Évalué à 6,44 milliards d'euros en 2003, le PIBr martiniquais représente le quart de celui des DOM, cet ensemble représentant lui-même 1,6 % du PIB français. Si, au début de la décennie 90, la Martinique réalisait la plus forte performance en termes de richesse produite au sein des DFA, elle est rattrapée depuis 2000 par la Guadeloupe.

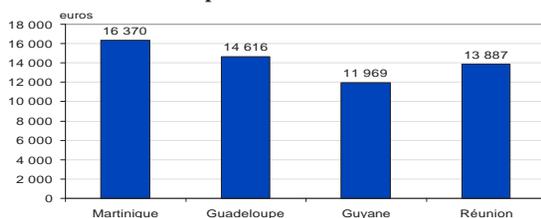
### Evolution du PIB régional entre 1993 et 2003



\* Estimation Insee (Cerom)

Source : Insee – Comptes économiques

### PIB par habitant en 2003

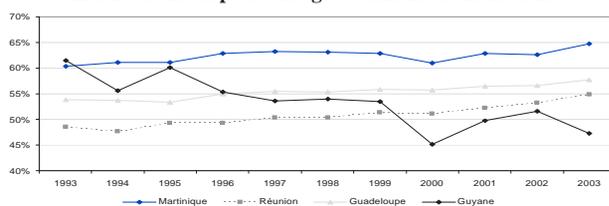


Source : Insee – Comptes économiques

Le PIB martiniquais par habitant représente 64,7 % du PIB français par habitant. Ce rapport est supérieur à celui des autres DOM, systématiquement inférieur à 60 %. La relative faiblesse de la croissance démographique en Martinique explique en partie cette situation.

Le PIB par habitant s'élève à 16 370 euros en Martinique en 2003, élevant l'île au rang de plus riche département d'outre-mer par habitant. Sur la période 1993-2003, il a progressé en moyenne de 3,8 %, soit un rythme plus élevé que celui du PIB national par tête (+ 3,1 %).

### PIB/habitant en pourcentage du PIB/habitant national



Source : Insee – Comptes économiques

Sur le plan européen, le classement régional établi par Eurostat en 2003, selon le PIB par habitant (en standard de pouvoir d'achat<sup>10</sup>), place la Martinique au 200<sup>ème</sup> rang des 254 unités territoriales statistiques<sup>11</sup> que compte l'Union européenne à 25 membres. Parmi les régions ultrapériphériques de l'Union européenne, la Martinique devance les trois autres DOM et les Açores mais demeure en deçà du niveau de richesse par tête de Madère et des Canaries : leur PIB par habitant (en SPA) représente plus de 90 % de la moyenne de l'Union européenne, contre 73,4 % pour la Martinique. Le processus de rattrapage de la moyenne européenne apparaît relativement peu dynamique dans les DOM. A l'exception de la Réunion, les évolutions du PIB par habitant en pourcentage de la moyenne européenne y sont négatives entre 1999 et 2003. En Martinique, le recul atteint 1,2 point.

**PIB régional/habitant en pourcentage du PIB moyen de l'Union européenne à 25 (en SPA)**

	1999	2003	Variation en points
Martinique	74,6%	73,4%	-1,2
Guadeloupe	66,8%	65,8%	-1,0
Guyane	63,0%	57,6%	-5,4
Réunion	60,1%	60,2%	0,1
Canaries	89,8%	91,0%	1,2
Açores	62,9%	61,1%	-1,8
Madère	86,9%	90,4%	3,5

Source : Eurostat

En 2003, le PIB par actif occupé de la Martinique s'élève à 51 075 euros. Il progresse de 3,5 % sur un an. Avec une croissance annuelle moyenne de 1 % de la population active occupée, le PIB par actif occupé augmente de 3,6 % entre 1993 et 2003 dans le département.

**Pour la première fois, la publication des comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM) a permis d'estimer la croissance du PIB en Martinique en 2004 et en 2005**

En 2005, le produit intérieur brut de la Martinique a connu une accélération. Selon les premières estimations des comptes économiques rapides, la hausse est de 3,2 % en volume après 2,4 % en 2004.

Le pilier de cette croissance est l'investissement, qui y contribue pour 3 points. En parallèle, le moteur de croissance traditionnel de l'économie martiniquaise, la consommation des ménages, est demeuré atone, en raison de la hausse des prix (+2,4 % en moyenne) et d'une progression plus limitée des revenus qu'au cours des deux années précédentes. L'investissement brut progresse de 14 % en

volume, tiré par l'augmentation des commandes dans le BTP, tandis que la hausse de la consommation des ménages est de l'ordre de 1 %. Sur le plan du commerce extérieur, la situation s'améliore en 2005. Le taux de couverture des importations par les exportations est estimé à plus de 30%. Toutefois, d'importants effets prix expliquent ce bon résultat, en particulier s'agissant de la banane et des produits pétroliers. En volume, les exportations progressent de 2,7 %, contre une hausse de 6 % pour les importations.

En 2005, le prix du PIB augmente de 2,8 % après +2,4 % en 2004. Ainsi, en valeur, le PIB martiniquais devrait dépasser les 7 milliards d'euros en 2005.

<sup>10</sup> Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une monnaie commune artificielle garantissant la comparabilité du pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales. Il est obtenu grâce à des facteurs de conversion appelés Parités de pouvoir d'achat (PPA) et est notamment utilisé pour convertir le PIB de différents pays en volumes comparables. Le PIB par habitant en SPA est une variable centrale dans la détermination de l'éligibilité des régions dans le cadre de la politique structurelle de l'Union européenne.

<sup>11</sup> Dans ce texte, les analyses régionales sont basées sur la nomenclature NUTS (Nomenclature des unités territoriales statistiques) de niveau 2 d'Eurostat.

## 1.2 Evolution des composantes du PIB régional

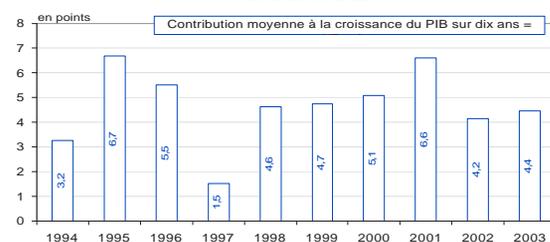
En 2003, l'évolution du PIB régional martiniquais est marquée par un pic de croissance des dépenses de consommation finale des ménages, une relance de l'investissement et une amélioration du commerce extérieur.

### 1.2.1) La consommation finale

En 2003, la consommation finale des agents économiques martiniquais s'élève à 6,65 milliards d'euros. Elle représente 79 % de la demande finale qui atteint 8,42 milliards d'euros. Les dépenses de consommation finale proviennent pour 63 % des ménages.

Premier moteur de la croissance de l'économie martiniquaise en 2003, les dépenses de consommation finale progressent de 4,3 % par rapport à 2002. Elles contribuent pour 4,4 points à l'évolution du PIB. Cette contribution, supérieure à celle enregistrée au plan national (3,2 points), s'inscrit néanmoins en deçà de la moyenne décennale (4,7 points).

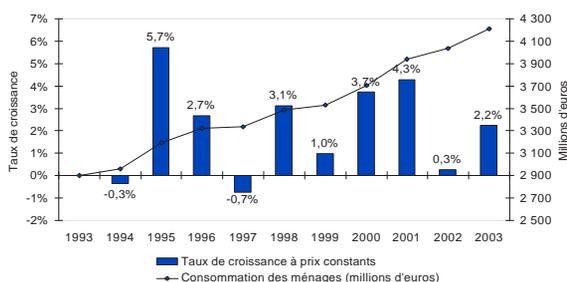
#### Contribution des dépenses de consommation finale à l'évolution du PIB



Source : Insee – Comptes économiques

En moyenne, entre 1993 et 2003, les agrégats de consommation ont augmenté de 4,5 % par an. Leur rythme de croissance est soutenu, comparativement à la consommation nationale dont le taux de progression annuel moyen s'établit à 3,5 % sur la même période.

#### Consommation finale des ménages en Martinique



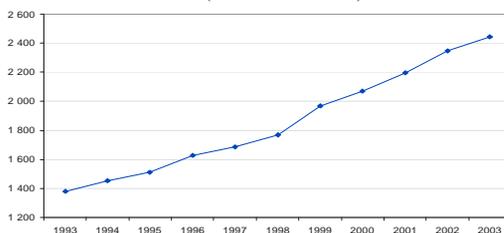
Source : Insee – Comptes économiques

consommation des ménages (+ 0,3 %) en 2002, année marquée par une inflation relativement forte (+ 2,6 %). Au niveau national, la consommation finale des ménages progresse de 3,9 % en valeur en 2003.

En 2003, la consommation finale des ménages atteint 4,21 milliards d'euros en Martinique, en progression de 4,4 % sur un an. Avec une inflation moyenne relativement modérée (+ 2,1 %), les dépenses de consommation des ménages martiniquais progressent de 2,2 % à prix constants. Cette évolution intervient après une croissance modeste des dépenses réelles de

Parallèlement, en 2003, les administrations martiniquaises ont consommé à hauteur de 2,44 milliards d'euros, soit 37 % des dépenses de consommation totales. Enregistrant une hausse continue depuis 1993, la consommation finale des administrations progresse de 4 % par rapport à 2002. Le rythme de croissance annuel moyen s'établit ainsi à 5,9 % entre 1993 et 2003. En hausse de 3,3 % sur un an, la dépense moyenne par habitant des administrations martiniquaises ressort à 6 208 euros, similaire à celle constatée au niveau national (6 258 euros).

**Consommation finale des administrations en Martinique (millions d'euros)**

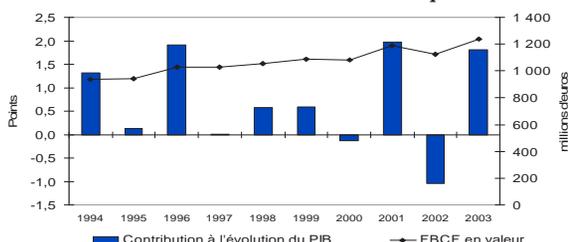


Source : Insee – Comptes économiques

### 1.2.2) L'investissement

Deuxième moteur de la croissance économique en Martinique, l'investissement contribue pour 1,8 point à l'évolution du PIB en 2003.

**Evolution de la FBCF en Martinique**



Source : Insee

Après une année 2002 marquée par un effort d'investissement moindre des producteurs martiniquais, la formation brute de capital fixe<sup>12</sup> (FBCF) atteint en 2003 son plus haut niveau sur dix ans, avec un taux de croissance annuel de 9,8 %. Avec 1,24 milliard d'euros investis, la FBCF représente ainsi 14,7 % de la demande finale en Martinique, contre 15,1 % au niveau national. Près de 85 % de la FBCF provient de l'industrie des biens d'équipement et de la construction

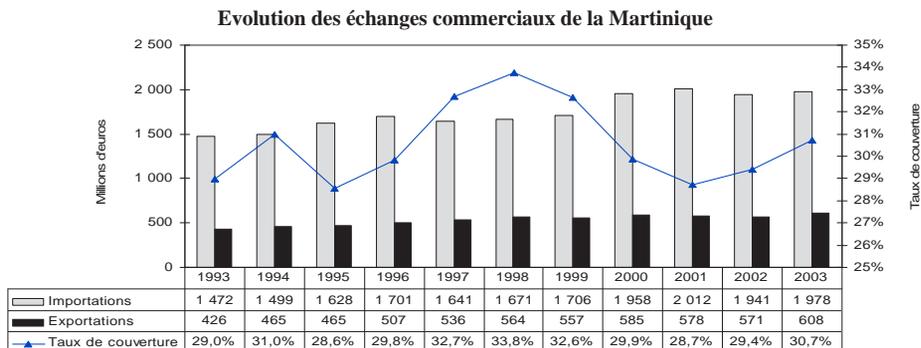
### 1.2.3) Le commerce extérieur

En 2003, le taux de couverture des importations par les exportations s'élève à 30,7 %. Il s'améliore de 1,3 point sur un an.

Après une baisse de 3,5 % en 2002, les importations de la Martinique repartent à la hausse en 2003 (+ 1,9 %) pour s'élever à 1,98 milliards d'euros. Le rythme annuel moyen de croissance sur dix ans atteint 3,1 %, contre 5,9 % au plan national.

<sup>12</sup> La formation brute de capital fixe est la différence entre les acquisitions d'actifs fixes et les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus d'un processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Les importations représentent 30,7 % du PIB en Martinique. Cette mesure du degré de dépendance extérieure de l'île s'inscrit en baisse pour la deuxième année consécutive (- 1,1 point après - 2,2 points en 2002). La dépendance extérieure de la Martinique, comme celle de Guadeloupe (30,2 %), demeure relativement faible comparativement aux autres économies insulaires de la Caraïbe.



Source : Insee – Comptes économiques

Atteignant 0,61 milliard d'euros en 2003, les exportations<sup>13</sup> représentent 9,4 % du PIB martiniquais, une proportion stable par rapport à 2002. Après deux années consécutives de baisse, les exportations s'inscrivent en hausse en 2003 (+ 6,5 %) tandis qu'elles diminuent au niveau national. Les exportations martiniquaises enregistrent ainsi le taux de croissance annuel le plus élevé depuis 1996.

### 1.3 Les comptes des agents économiques

Trois agents économiques sont pris en compte dans l'analyse qui suit : les sociétés non financières, les ménages (y compris les entrepreneurs individuels) et les administrations publiques (administration centrale, sécurité sociale, administrations publiques locales et hôpitaux).

#### 1.3.1) Les sociétés non financières

Après avoir enregistré une croissance modérée en 2002 (+ 3 %), la valeur ajoutée des sociétés non financières progresse de 12,2 % en 2003, portant à 6,5 % la croissance annuelle moyenne sur dix ans. L'excédent brut d'exploitation augmentant plus vite que la valeur ajoutée en 2003 (+ 29,5 %), le taux de marge brute s'est amélioré de 4,5 points pour s'établir à 34 %. Le taux d'épargne des sociétés non financières (25 %) est le plus élevé de la période 1993-2003 tandis que leur effort d'investissement se réduit : à 23 %, leur taux d'investissement perd 1,8 point sur un an.

<sup>13</sup>Les exportations issues des comptes économiques régionaux comprennent les dépenses des touristes dans la région.

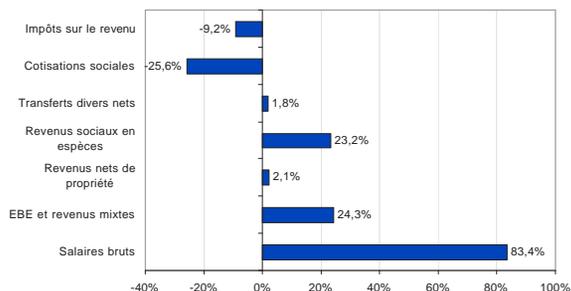
### 1.3.2) Les ménages<sup>14</sup>

Après une baisse de 0,9 % en 2002, le revenu disponible brut<sup>15</sup> des ménages martiniquais progresse de 0,7 % en 2003 pour atteindre 4,6 milliards d'euros.

Sur dix ans, l'évolution du revenu disponible brut atteint 3,8 % dont 1,6 point est absorbé par l'inflation moyenne. Le pouvoir d'achat des ménages progresse ainsi d'environ 2,2 % entre 1993 et 2003.

Les salaires constituent le levier principal de la richesse des ménages. Leur part dans le revenu disponible brut augmente en 2003, passant de 81 % à 83 %. Elle n'atteignait pas 70 % au début de la décennie 90. Les revenus sociaux représentent 23 % du revenu disponible brut des martiniquais, une proportion relativement stable entre 1993 et 2003. Les revenus nets de propriétés qui étaient négatifs en 1993 contribuent désormais pour 2 % à la richesse des ménages. Cette évolution est notamment liée au versement croissant de dividendes par les sociétés. En 2003, la part du revenu consacré au paiement des cotisations sociales atteint 26 %, en augmentation de 3 points sur un an et 6 points sur dix ans.

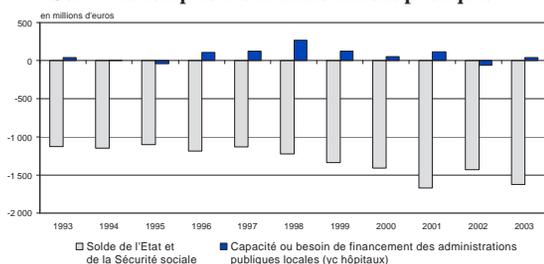
Structure du revenu disponible brut en 2003



Source : Insee – Comptes économiques

### 1.3.3) Les administrations publiques

Solde des comptes des administrations publiques



Source : Insee – Comptes économiques

En 2003, les comptes économiques de l'administration centrale et de la Sécurité sociale font état d'une évolution défavorable, leur besoin de financement se creusant de 13 % par rapport à 2002 pour s'établir à 1 622 millions d'euros. A l'inverse, les comptes des administrations publiques locales affichent une capacité de financement de 42 millions d'euros.

<sup>14</sup> Y compris les entreprises individuelles.

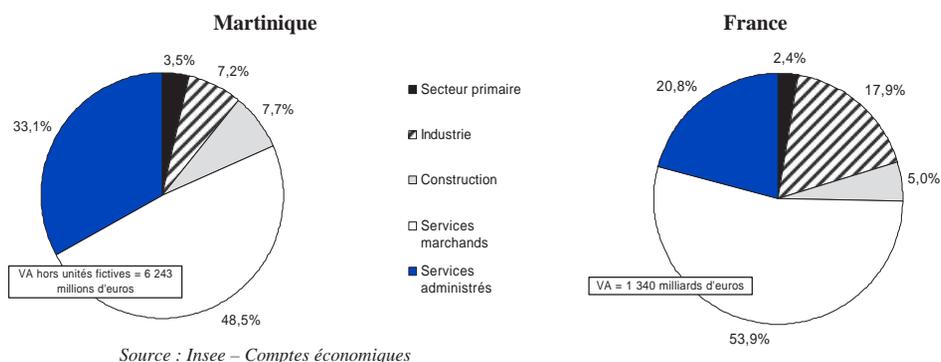
<sup>15</sup> Revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution.

## 2. LA VALEUR AJOUTEE ET LES EMPLOIS

### 2.1 Répartition de la richesse produite et des emplois par branche d'activité

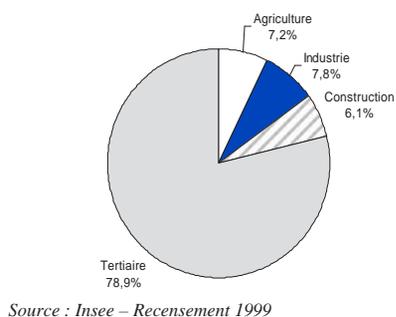
En Martinique, le secteur tertiaire représente 82 % de la richesse produite en 2003, contre 75 % au plan national. Les services marchands prédominent, avec une contribution de 48,5 % à la création de valeur ajoutée dans l'île. La construction pèse également plus dans l'économie martiniquaise qu'au niveau national. Sa part dans la valeur ajoutée s'élève à 7,7 % tandis qu'elle atteint 5 % dans l'hexagone. A l'inverse, l'industrie est moins créatrice de richesse en Martinique. Elle contribue à hauteur de 7,2 % à la création de valeur ajoutée, soit 10,7 points de moins qu'au plan national. Compte tenu de l'étroitesse du marché intérieur, l'activité industrielle se développe principalement dans les activités de substitution aux importations, l'industrie agro-alimentaire étant le sous-secteur le plus productif. La Martinique se distingue aussi de l'ensemble national par un secteur primaire contribuant de façon plus importante à la création de valeur ajoutée. Cette activité représente 3,5 % de la valeur ajoutée totale de l'île, contre 2,4 % en France hexagonale. La branche primaire demeure néanmoins l'activité la moins productive en Martinique. Près de 43 % de sa valeur ajoutée provient de la culture bananière, destinée principalement à l'exportation.

#### Structure par branche de la valeur ajoutée brute en 2003



La répartition de l'emploi par branche est semblable à celle des richesses produites. D'après les données du recensement de l'Insee de 1999, le secteur tertiaire emploie près de 79 % des actifs occupés. La contribution de l'industrie à l'emploi dans l'île est de 7,8 %, inférieure de 10 points à celle observée au plan national. L'agriculture martiniquaise emploie 7,2 % des actifs occupés, contre 4 % au niveau national. La construction occupe quant à elle 6 % des emplois recensés dans le département (5,8 % en France hexagonale).

#### Structure d'emploi en Martinique



## 2.2 Evolution de la richesse produite

### 2.2.1) Evolution annuelle en 2003

En 2003, la richesse produite en Martinique s'élève à près de 6 milliards d'euros. Elle progresse de 5,4 % sur un an.

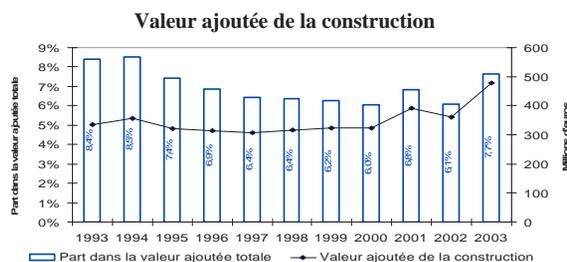
Entre 2002 et 2003, les secteurs les plus dynamiques en Martinique sont la construction, les services administrés et le commerce. Le premier contribue pour 2 points à la croissance annuelle de la richesse produite.

**Evolution de la valeur ajoutée (VA) entre 2002 et 2003**

	VA en 2003 (millions d'euros)	Taux de croissance de la VA entre 2002 et 2003	Contribution à la croissance de la VA (en points)
Agriculture	220,5	0,0%	0,0
Industrie	449,5	1,7%	0,1
Construction	477,1	32,4%	2,0
Commerce	834,4	6,6%	0,9
Autres services marchands	2 194,2	1,4%	0,5
Services administrés	2 067,1	5,4%	1,8
<b>VA hors branche unités fictives*</b>	<b>6 242,8</b>	<b>5,3%</b>	
<b>VA toutes branches</b>	<b>5 997,1</b>	<b>5,4%</b>	

\* La branche unités fictives comprend les unités non résidentes ayant un centre d'intérêt économique en Martinique ou y étant propriétaires de terrains ou de bâtiments. La prise en compte de ces unités vient diminuer la VA de la région considérée.

Source : Insee – Comptes économiques



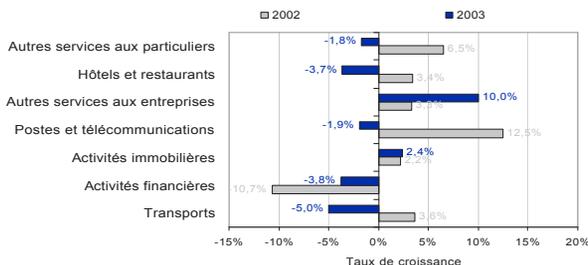
Source : Insee – Comptes économiques

En 2003, la richesse produite par les entreprises de construction s'élève à 477 millions d'euros. Représentant 7,7 % de la valeur ajoutée totale, la construction est le principal moteur de l'économie martiniquaise en 2003. Sa valeur ajoutée progresse de 32,4 % sur un an, après une baisse notable en 2002 (- 8 %).

En 2003, les services administrés qui représentent le tiers de la valeur ajoutée totale de la Martinique contribuent pour 1,8 point à la croissance de la richesse produite. Leur valeur ajoutée dépasse les 2 milliards d'euros.

La richesse produite dans le commerce atteint 834 millions d'euros en 2003. Ainsi, les activités liées au commerce contribuent pour 0,9 point à l'évolution de la valeur ajoutée totale dont elles représentent 13,4 %.

### Valeur ajoutée des autres services marchands



Source : Insee – Comptes économiques

d'euros. Le sous-secteur « autres services aux entreprises » ressort comme le plus dynamique en 2003, sa valeur ajoutée (504,5 millions d'euros) progressant de 10 % sur un an. Hormis les « autres services aux entreprises » et les activités immobilières, l'ensemble des sous-secteurs affiche un recul en 2003. L'hôtellerie-restauration génère une valeur ajoutée de 200,5 millions d'euros, en baisse de 3,7 % sur un an. Les sous-secteurs « poste et télécommunication » et transports affichent respectivement des baisses de valeur ajoutée de 1,9 % et 5 %. Les activités financières créent moins de richesse qu'en 2002 (- 3,8 %), soit 256,6 millions d'euros.

Sous l'effet d'une croissance modérée de sa valeur ajoutée en 2003 (+ 1,7 %), la contribution de l'industrie à la richesse produite en Martinique est moindre que l'année précédente (0,1 point contre 0,3 point). Avec une valeur ajoutée atteignant 449,5 millions d'euros, son poids dans le total passe de 7,5 % en 2002 à 7,2 % en 2003.

Enfin, après une hausse de 9,7 % en 2002, la valeur ajoutée du secteur primaire martiniquais est restée stable en 2003, à 220,5 millions d'euros. Elle représente moins de 4% de la richesse totale produite dans le département. L'année 2003 a été morose aussi bien dans la culture cannière (- 10,6 %) que bananière (- 4,3 %). Seul le sous-secteur « autres agricultures » qui représente 44 % de la valeur ajoutée agricole contraste avec ces mauvais résultats en augmentant sa production de richesse de 6,5 %.

#### Les comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM) : l'évolution de la richesse produite en Martinique en 2004 et 2005

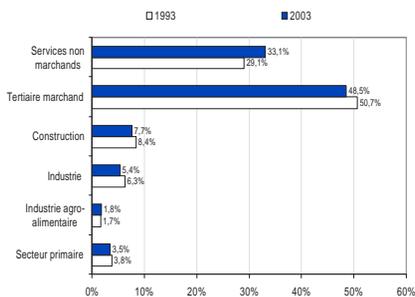
En 2005, la valeur ajoutée progresse de 2,9 % en volume, après + 2,4 % en 2004. L'évolution est contrastée selon les secteurs d'activité. La construction reste dynamique (+ 11,9 % en 2005 après + 9,5 % en 2004). La richesse produite par le secteur tertiaire progresse modérément (2,0 %,

après + 2,7 % en 2004). La situation de l'industrie se maintient avec une croissance de 0,3 % en 2004 et 1,4 % en 2005. A l'opposé, le secteur primaire affiche de mauvais résultats : sa valeur ajoutée est en baisse de 5,7 % en 2005 après -17,2 % l'année précédente.

### 2.2.2) Evolution de 1993 à 2003

Sur dix ans, la valeur ajoutée martiniquaise a progressé de 57,1 %. La croissance annuelle moyenne atteint 4,6 %, portée principalement par les services.

### Structure de la valeur ajoutée



Source : Insee – Comptes économiques

### Evolution de la valeur ajoutée sur dix ans

	Taux de croissance annuel moyen de la VA entre 1993 et 2003	Risq moyen dans la VA totale entre 1993 et 2003
Agriculture	39%	39%
Industrie	38%	8,1%
Construction	43%	7,0%
Commerce	24%	14,4%
Autres services marchands	49%	35,8%
Services administrés	60%	30,9%
<b>VA tous branches</b>	<b>46%</b>	

Source : Insee – Comptes économiques

En 2003, comme en 1993, les activités tertiaires constituent le principal vecteur de richesse en Martinique. Néanmoins, si le poids des services non marchands se renforce sur la décennie (+ 4 points), celui du tertiaire marchand se réduit de 2,2 points. Cette évolution défavorable est principalement le fait des activités commerciales (- 3,5 points) et immobilières<sup>16</sup> (- 1,3 point). A l’opposé, les « autres services aux entreprises » se développent: le poids de ce sous-secteur dans la valeur ajoutée totale passe de 5,2 % en 1993 à 8,1 % en 2003. De même, bénéficiant de l’élévation du niveau de vie des martiniquais, les services aux particuliers ont connu une évolution décennale favorable : leur poids dans la richesse produite en Martinique progresse de 0,6 point. Les contributions de l’hôtellerie-restauration et des activités financières à la création de richesse ont peu varié sur dix ans : elles se réduisent toutes deux de 0,2 point. Le sous-secteur « poste et télécommunication » affiche également un recul relatif : en dépit d’une hausse de 38,4 % de sa valeur ajoutée entre 1993 et 2003, son poids dans la richesse totale produite diminue de 0,3 point. La baisse est équivalente pour le sous-secteur des transports.

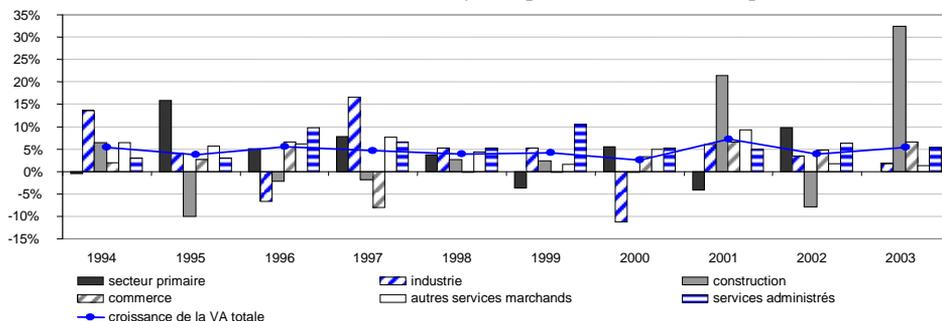
Quoiqu’en progression sur la période récente (+ 1,6 point entre 2002 et 2003), la contribution de la construction à la valeur ajoutée totale affiche une baisse de 0,7 point par rapport à 1993. Sur la décennie, la richesse produite par les entreprises martiniquaises de construction a crû au rythme annuel moyen de 4,2 %.

Entre 1993 et 2003, le poids de l’industrie dans la richesse créée en Martinique régresse de 0,8 point. Néanmoins, l’industrie agro-alimentaire n’est pas concernée par cette diminution : elle voit sa part dans la valeur ajoutée totale progresser de 0,1 point sur la décennie.

L’importance du secteur primaire dans l’économie martiniquaise diminue entre 1993 et 2003. Il représente 3,5 % en 2003, contre 3,8 % en 1993. Si le poids de la culture bananière dans la richesse produite progresse légèrement (+ 0,1 point), ceux de la canne à sucre et des activités de la pêche et de la chasse reculent (respectivement - 0,1 point et - 0,3 point).

<sup>16</sup> Ce sous-secteur regroupe aussi bien les loyers effectifs payés par les locataires qu’une large part de services auto-consommés par les ménages propriétaires occupant leur logement (loyers fictifs).

### Croissance annuelle de la valeur ajoutée par branche en Martinique



Source : Insee – Comptes économiques

## 3. PRINCIPALES DONNEES

### Structure de la valeur ajoutée brute détaillée en Martinique

	1993	2003	Evolution (points)
<b>Valeur ajoutée toutes branches</b> (milliers d'euros)	3 816 910	5 997 119	
<b>Valeur ajoutée hors branche unité fictive</b> (milliers d'euros)	3 988 003	6 242 770	
<b>Secteur primaire</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,5%</b>	<b>-0,3</b>
Banane	1,4%	1,5%	0,1
Canne à sucre	0,2%	0,1%	-0,1
Autre agriculture	1,6%	1,6%	0,0
Sylviculture	0,0%	0,0%	0,0
Pêche et chasse	0,6%	0,3%	-0,3
<b>Industrie agro-alimentaire</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,8%</b>	<b>0,1</b>
Sucre, rhum et autres alcools	0,4%	0,4%	0,0
Viandes et lait	0,4%	0,3%	0,0
Autres IAA	1,0%	1,1%	0,1
<b>Industrie</b>	<b>6,3%</b>	<b>5,4%</b>	<b>-0,9</b>
Biens de consommation	1,3%	1,1%	-0,2
Biens d'équipement	0,6%	1,1%	0,5
Produits minéraux	0,7%	0,6%	-0,1
Autres industries de biens intermédiaires	0,8%	1,0%	0,1
Combustibles et carburants	1,7%	0,5%	-1,1
Energie (eau et électricité)	1,2%	1,1%	-0,1
<b>Construction</b>	<b>8,4%</b>	<b>7,7%</b>	<b>-0,7</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>50,7%</b>	<b>48,5%</b>	<b>-2,2</b>
Commerce et réparation de l'automobile	2,4%	2,6%	0,2
Autres commerces	14,2%	10,7%	-3,5
Transports	3,6%	3,3%	-0,3
Activités financières	4,3%	4,1%	-0,2
Activités immobilières	13,2%	11,8%	-1,3
Postes et télécommunication	2,6%	2,3%	-0,3
Autres services aux entreprises	5,2%	8,1%	2,9
Hôtels et restaurants	3,4%	3,2%	-0,2
Autres services aux particuliers	1,7%	2,3%	0,6
<b>Services non marchands</b>	<b>29,1%</b>	<b>33,1%</b>	<b>4,0</b>
Education, santé, action sociale	20,3%	22,4%	2,1
Administrations	8,8%	10,8%	1,9
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

**Ressources et emplois de biens et services en Martinique**

à prix courants

	1993	2003	Evolution 2003/1993	Structure 2003	Contribution à la croissance
<b>Ressources</b>					
Produit intérieur brut régional	4 112	6 442	56,7%	100,0%	56,7%
Importations de biens et services	1 472	1 978	34,4%	30,7%	-10,5%
<b>Total ressources</b>	<b>5 584</b>	<b>8 420</b>	<b>50,8%</b>		
<b>Emplois</b>					
Dépenses de consommation finale	4 280	6 653	55,4%	103,3%	57,2%
<i>dont :</i>					
<i>ménages</i>	2 902	4 419	52,3%	68,6%	35,8%
<i>administrations</i>	1 378	2 234	62,1%	34,7%	21,5%
Formation brute de capital fixe (FBCF)	881	1 238	40,5%	19,2%	7,8%
Exportations de biens et services	426	608	42,5%	9,4%	4,0%
Variations des stocks	-4	-79		-1,2%	-1,8%
<b>Total emplois</b>	<b>5 584</b>	<b>8 420</b>	<b>50,8%</b>		

Source : Insee – Comptes économiques régionaux

# Section 2 :

## L'évolution des principaux indicateurs

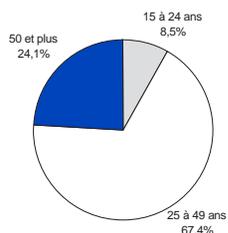
### § 1. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

*En 2006, le nombre d'actifs progresse en Martinique. L'île compte 1,1 actif pour 1 inactif, un ratio qui demeure inférieur à celui de la Guadeloupe (1,2). Structurellement, le marché de l'emploi martiniquais se caractérise par la prédominance de l'emploi salarié non marchand et la persistance d'un taux de chômage élevé. En 2006, il est marqué par une réduction du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1, ne profitant cependant pas aux jeunes actifs, et par un accroissement du chômage de longue durée.*

#### 1. STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE

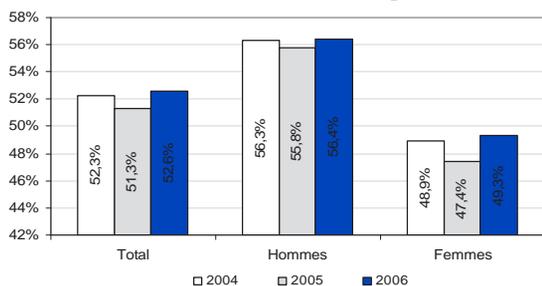
En juin 2006, la Martinique compte 167 014 actifs. Plus de la moitié (51 %) de cette population qui travaille ou recherche un emploi est composée de femmes. Les actifs âgés de moins de 25 ans sont relativement peu nombreux (8,5 %) tandis que la classe d'âge des 25-49 ans représente plus des deux tiers de la population active.

**Répartition de la population active en 2006 en Martinique**



*Source : Enquête emploi de l'Insee – juin 2006*

**Taux d'activité en Martinique**



*Source : Enquête emploi de l'Insee (juin)*

La population active augmente de 4,4 % par rapport à juin 2005. L'année 2006 rompt ainsi avec trois années consécutives de baisse du nombre d'actifs martiniquais. En conséquence, le taux d'activité s'accroît de 1,3 point sur un an pour s'élever à 52,6 %. Cette évolution provient en majorité de la population active féminine qui augmente de 6,3 % sur un an. Pour autant, le taux d'activité des hommes demeure

supérieur à celui des femmes (56,4 % contre 49,3 %). Selon l'âge, les niveaux de progression varient. Représentant le quart de la population active totale, les actifs âgés de 50 ans et plus connaissent la plus forte croissance annuelle (+ 11,9 %).

La Martinique présente le taux d'activité le plus faible des DFA dont l'origine provient en partie d'un vieillissement démographique plus avancé du département.

## Définitions et méthodes de calcul

### Principales définitions

**Population active au sens du recensement** : personnes qui déclarent avoir un emploi, être au chômage, être inactif mais à la recherche d'un emploi ainsi que les militaires.

**Population active au sens du BIT (enquête emploi)** : personnes qui occupent un emploi, souhaitent travailler et effectuent des démarches de recherche d'emploi.

**Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale en âge de travailler.

**Taux d'emploi** : rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale en âge de travailler.

**Taux de chômage** : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active totale.

### L'enquête emploi de l'Insee et le taux de chômage au sens du BIT

Depuis 1993, l'Insee réalise annuellement une enquête sur l'emploi des ménages dans les départements d'outre-mer. L'objectif premier de cette enquête est d'avoir une mesure du chômage et de l'emploi selon les normes du Bureau international du travail (BIT). Cette enquête se déroule dans les quatre départements d'outre-mer, au même moment et sur une période de 13 semaines allant de mars à juin. Parmi les ménages tirés au sort, toute personne âgée de 15 ans et plus est interrogée annuellement pendant trois ans. En Martinique, l'enquête emploi touche près de 5 800 foyers répartis sur l'ensemble de l'île.

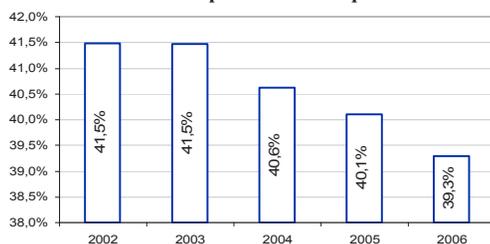
Grâce à cette enquête, l'Insee recense les chômeurs au sens du BIT, c'est à dire les personnes répondant simultanément aux trois conditions suivantes : être disponible, sans travail et à la recherche d'un travail (inscription à l'Agence nationale pour l'emploi ou acte effectif de recherche le mois précédent l'enquête). Cette population permet de calculer le **taux de chômage au sens du BIT** en rapportant le nombre de chômeurs à la population active totale.

### L'indicateur de chômage calculé par la DTEFP

La DTEFP élabore mensuellement un **indicateur de chômage** différent de celui calculé par l'Insee au mois de juin, à partir du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 et de l'estimation de la population active issue des enquêtes emploi de l'Insee. Les DEFM de catégorie 1 sont les personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée et n'ayant pas exercé d'activité de plus de 78 heures dans le mois.

La croissance de la population active en 2006 ne s'explique pas pour autant par une amélioration de l'emploi. Elle provient d'une augmentation du chômage au sens du BIT. En effet, le nombre de personnes en âge de travailler occupant un emploi n'a pas évolué significativement par rapport à 2005 (-0,2 %). La Martinique compte ainsi 124 859 actifs occupés en 2006 et affiche un taux d'emploi de 39,3 %, en baisse de 0,8 % sur un an. La situation de la Martinique est identique à celle de l'île sœur (39,4 %) mais moins favorable que celle de la Guyane (40,3 %). Le taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans ne dépasse pas 10 % tandis que celui de la tranche des 25 ans - 49 ans atteint 60,6 %. L'allongement de la durée moyenne des études explique, en partie, ce faible taux chez les plus jeunes. Le taux d'emploi en Martinique demeure sensiblement inférieur à celui de la France hexagonale<sup>17</sup> (49,8 %).

Taux d'emploi en Martinique



Source : Enquête emploi de l'Insee (juin)

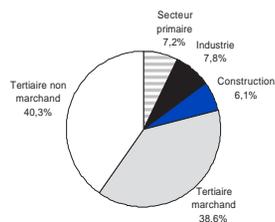
<sup>17</sup> Les données d'emploi et de chômage pour la France hexagonale proviennent de l'enquête emploi 2005.

## 2. EVOLUTION DE L'EMPLOI

### 2.1 Répartition de l'emploi par secteur d'activité

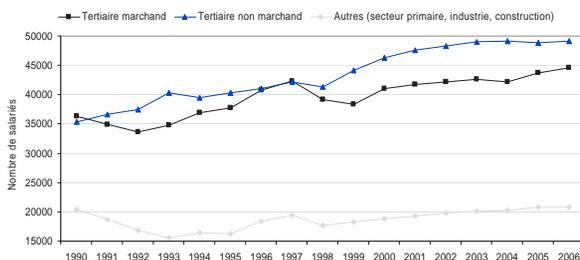
En Martinique, l'activité tertiaire est celle qui concentre la majorité des actifs occupés. D'après le dernier recensement complet de 1999, le secteur tertiaire non marchand emploie 40,3 % des actifs occupés. Les sous-secteurs « éducation » et « santé » en concentrent plus de 57 %. Les services marchands regroupent près de 39 % des travailleurs martiniquais. Les activités commerciales y sont prédominantes : 37 % des travailleurs du tertiaire marchand sont employés dans le commerce. Portée par l'agro-alimentaire, l'industrie représente près de 8 % des emplois tandis que le secteur primaire occupe environ 7 % des actifs. La construction est, en 1999, le secteur le moins porteur en terme d'emploi avec un poids de 6,1 %.

#### Répartition de l'emploi par secteur d'activité



Source : Insee – Recensement de population en 1999

#### Evolution de l'emploi salarié en Martinique



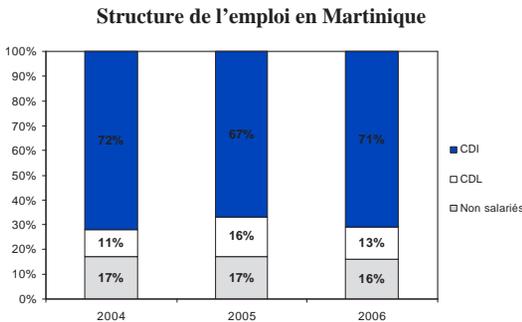
Source : Insee – Estimation d'emploi au 1<sup>er</sup> janvier

En janvier 2006, le tertiaire non marchand contribue pour 42,9 % à l'emploi salarié dans le département. Par rapport à 1990, cette part croît de 4,4 points, le nombre de salariés travaillant dans les services non marchands progressant de 2,1 % en moyenne chaque année entre 1990 et 2006. Cette évolution est principalement le fait de la multiplication des emplois dans les administrations publiques dont la croissance annuelle moyenne sur seize ans atteint 2,3 %. Les professions de santé ont également contribué significativement à la création d'emplois dans le tertiaire non marchand. En moyenne, entre 1990 et 2006, elles voient leur effectif salarié s'accroître de 2,2 %. Compte tenu du développement du tertiaire non marchand, la part du secteur tertiaire marchand dans l'emploi salarié a diminué de 0,5 point entre 1990 et 2006, pour s'établir à 38,9 %. Les contributions du secteur primaire, de l'industrie et de la construction à l'emploi salarié ont également toutes trois diminué sur seize ans. En janvier 2006, elles atteignent respectivement 5 %, 7,7 % et 5,5 %.

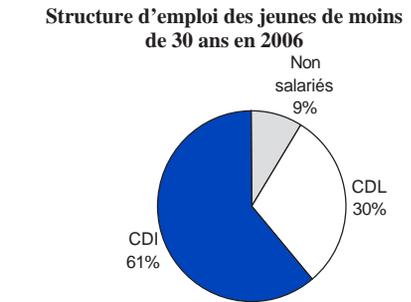
## 2.2 Evolution de l'emploi par statut

En 2006, parmi les actifs occupés, les personnes employées par un contrat à durée indéterminée (CDI) sont les plus nombreuses. Ces emplois durables représentent 71 % de la population active occupée. En 2006, la Martinique compte 13 % de personnes employées par un contrat à durée limitée<sup>18</sup> (CDL) et 16 % de non-salariés. Sur un an, ces deux types d'emploi (CDL et non salariés) reculent au bénéfice des CDI qui gagnent 4 points. Cette progression des emplois durables est liée à une moindre précarisation de l'emploi dans la population active occupée de moins de 30 ans. La part de CDL y régresse nettement, passant de 45 % en 2005 à 30 % en 2006. Néanmoins, les jeunes martiniquais occupent davantage d'emplois non salariés en 2006 : leur part progresse de 2 points sur un an.

D'une façon générale, le développement de l'emploi non salarié est plus prononcé dans la population masculine (21 %). A l'inverse, les CDL sont plus représentés chez les femmes (16 %).

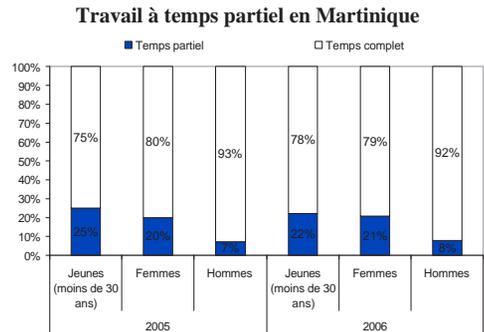


Source : Insee – Enquête emploi



Source : Enquête emploi 2006

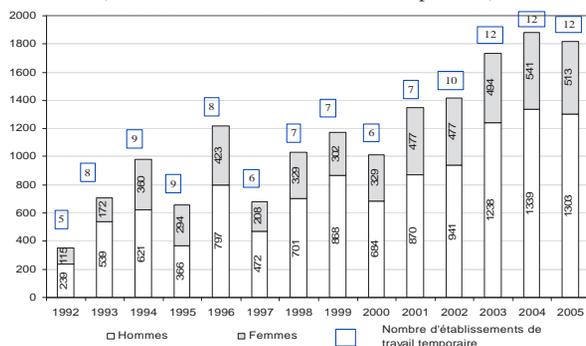
En Martinique, le travail à temps partiel progresse en 2006. Il concerne 14 % des emplois contre 12 % un an plus tôt. Dans 63 % des cas, cette situation est subie davantage que choisie. Le développement du travail à temps partiel est plus marqué chez les femmes : 21 % d'entre elles occupent ce type d'emploi contre 8 % des hommes. En dépit d'une baisse de 3 points sur un an, la part de jeunes de moins de 30 ans occupant un emploi à temps partiel demeure élevée (22 %).



Source : Insee – Enquête emploi

<sup>18</sup> Contrats à durée déterminée, intérim, contrat d'apprentissage, stages rémunérés.

**Evolution du travail temporaire**  
(nombre d'établissements et effectifs par sexe)



Source : Assedic

En 2006, 12 établissements de travail temporaire étaient recensés en Martinique, un nombre stable sur deux ans. Sur un an, le nombre de salariés employés par ces établissements diminue pour la première fois depuis 2000. Le travail temporaire concerne 1 816 personnes en Martinique en 2005, soit 3,4 % de moins qu'en 2004. La répartition par sexe demeure relativement stable depuis deux ans, les femmes représentant 28 % du travail temporaire total.

### 2.3 Evolution des diverses formes d'emplois aidés

Des mesures spécifiques, destinées à soutenir la création d'emplois et à favoriser le retour à l'emploi des publics en difficulté, sont financées par le Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (Fedom).

Le Fedom intervient notamment dans le financement des contrats d'emploi aidés tels que les CIA (contrats d'insertion par l'activité), les contrats emploi-jeunes ou les CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi).

En 2006, l'ensemble des mesures engagées par l'Etat en Martinique dans le cadre du Fedom représente une enveloppe financière de 41 millions d'euros en autorisations d'engagement et 42 millions d'euros en crédits de paiement.

En 2006, l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'emploi en Martinique est marquée par la continuité des mesures engagées depuis la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, issue du plan Borloo. Cette loi crée des dispositifs d'aide à l'embauche dans le secteur non marchand tels que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat d'avenir. Elle prévoit également l'extinction progressive des contrats emploi solidarité (CES) et des contrats emploi consolidé (CEC). Ainsi, dans les DOM et à Saint-Pierre et Miquelon, il n'est plus possible de conclure de nouveaux CES ou CEC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Au delà, les contrats d'accompagnement dans l'emploi ont pris le relais.

## Principaux contrats aidés dans les DOM en 2006

### Les aides à l'emploi dans le secteur marchand :

- le contrat d'accès à l'emploi
- le congé solidarité
- le soutien à l'emploi des jeunes diplômés (SEDJ)
- l'allocation de retour à l'activité (ARA)

### Les aides à l'emploi dans le secteur non marchand :

- le contrat d'accompagnement dans l'emploi
- le contrat d'insertion par l'activité (CIA)
- le contrat emploi-jeune (CEJ)

### Les aides à la qualification professionnelle et à l'adaptation à l'emploi :

- le projet initiative-jeune (PIJ), volet mobilité
- la formation individualisée en mobilité (FIM)

### Les autres mesures :

- le projet initiative-jeune (PIJ), volet création d'entreprise
- la prime à la création d'emploi

S'agissant du secteur non marchand, en relation avec l'extinction progressive des CES et des CEC, 959 contrats d'accompagnement dans l'emploi ont été financés par le Fedom en 2006. Le nombre de CIA financés, qui affiche un repli depuis 2005, recule de 40 %. Ce recul s'explique principalement par la montée en puissance des contrats d'avenir.

Créés par la loi du 18 janvier 2005, les contrats d'avenir s'adressent aux personnes bénéficiant depuis au moins 6 mois du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation de parent isolé (API). La personne embauchée bénéficie d'un contrat à durée déterminée de deux ans (avec des possibilités de dérogation), à temps partiel et d'actions de formation et d'accompagnement. Ce contrat aidé concerne uniquement les employeurs du secteur non marchand. En 2006, la DTEFP enregistre 1 840 offres d'emploi conclues par un contrat d'avenir via l'ANPE. Les bénéficiaires du RMI représentent près de 80 % des embauchés.

Dans le secteur marchand, le nombre de contrats d'accès à l'emploi, déjà en baisse en 2005, a diminué de 23 % en 2006, malgré la hausse constatée du nombre de chômeurs de longue durée auxquels ce contrat est destiné. Cette évolution semble être compensée par la conclusion de 373 contrats d'insertion - Revenus minimum d'activité (CIRMA) avec les entreprises pour les bénéficiaires des minima sociaux.

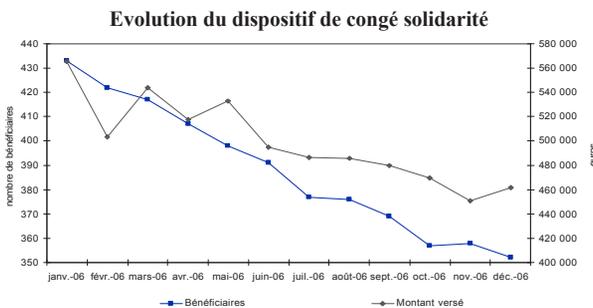
Par ailleurs, l'Etat a financé 193 projets initiative jeunes (PIJ) de plus qu'en 2005. Près du quart de ces PIJ concerne des créations d'entreprises. L'allocation de retour à l'activité (ARA), visant à favoriser l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux, a progressé de 62 % sur un an. Le dispositif de formation individualisée en mobilité (FIM) permettant aux jeunes de moins de trente ans de participer, en France hexagonale, à des actions de formation qualifiante n'existant pas dans leur département d'origine, a connu un relatif succès en 2006 (252).

### Nombre de mesures financées par le FEDOM

	2005	2006	Evolution 2006/2005
Contrats Emploi Solidarité (CES)	3 175	-	dispositif éteint en 2006
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	-	959	dispositif apparu en 2006
Contrats Emploi Consolidé (CEC)	266	103*	-163, dispositif éteint en 2006
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	2 800	1 680	-1 120
PIJ mobilité	607	814	207
PIJ Création	266	252	-14
Allocation de Retour à l'Activité	245	397	152
Emplois jeunes	111	104	-7
Congé solidarité	0	153	153
Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE)	1 245	958	-287
Formation individualisée en mobilité (FIM)	0	252	252
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés	11	0	-11

\* Les CEC figurant ici ont été conclus fin 2005 mais relèvent de l'enveloppe financière 2006.

Source : DTEFP Martinique



Source : Assedic

Conseil régional, le Conseil général et l'entreprise. En contrepartie, cette dernière s'engage à recruter un jeune de moins de trente ans. Au 31 décembre 2006, 352 personnes sont indemnisées par l'Assedic au titre du congé solidarité représentant une enveloppe mensuelle de 461 587 euros. Le nombre d'allocataires diminue de 19 % sur un an. L'allocation mensuelle moyenne atteint 1 311 euros.

Le congé-solidarité, instauré par l'article 15 de la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000, permet aux salariés de plus de 55 ans, ayant travaillé au moins cinq ans au cours des dix dernières années et justifiant de dix années de cotisation à un régime salarié de sécurité sociale, de bénéficier d'une allocation de préretraite. Le dispositif est cofinancé par l'Etat, le

### 3. LE CHOMAGE

L'analyse qui suit s'appuie sur l'indicateur de chômage élaboré par la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) en Martinique. Cet indicateur diffère de celui calculé par l'Insee qui correspond à un taux de chômage suivant les normes du Bureau International du Travail (BIT)<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Les méthodes de calcul de ces deux indicateurs ont été définies au paragraphe 1 de cette section.

## En 2006, des variations du chômage au sens du BIT plus forte que celles de l'indicateur de chômage de la DTEFP

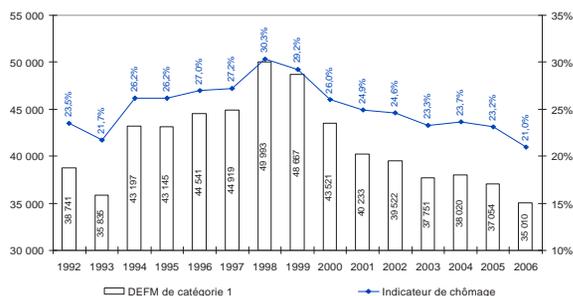
Compte tenu des différences de concept présentées dans l'encadré relatif à la sous-section 1, l'indicateur de chômage élaboré en Martinique pour l'année 2006 par la DTEFP ressort inférieur de 4,2 points au taux de chômage au sens du BIT calculé par l'Insee. La DTEFP note une baisse du chômage sur un an tandis que, selon l'Insee, le taux de chômage augmente de 3,4 points par rapport à 2005.

L'écart provient en premier lieu du champ plus ou moins limité du chômage au sens de la DTEFP. Celle-ci exploite la liste des demandeurs d'emplois de l'ANPE et définit six catégories de DEFM. Seule la catégorie 1 est retenue pour le calcul de l'indicateur de chômage. Ainsi, certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ne sont pas des chômeurs au sens du BIT car ils ont pratiqué une activité réduite (78 heures au plus dans le mois) ou ne sont pas immédiatement disponibles, en raison d'une formation par exemple. A l'inverse, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à l'ANPE : il s'agit, par exemple, de ceux qui n'en n'ont pas fait la démarche.

### 3.1 L'évolution du chômage

En décembre 2006, la Martinique compte 35 010 demandeurs d'emploi de catégorie 1, soit 5,5 % de moins qu'en décembre 2005. La tendance baissière engagée en 2005 (- 2,5 %) se poursuit. En repli de 2,2 points sur un an, l'indicateur de chômage s'établit à 21 % de la population active, estimée à 167 014 personnes en juin 2006. Le taux de chômage au sens du BIT atteint 25,2 % dans le département, contre 9,5 % en France hexagonale<sup>20</sup>.

**Nombre de DEFM de catégorie 1 et indicateur de chômage**



Source : Insee

#### Contribution à l'évolution des DEFM de catégorie 1 et indicateur de chômage en 2006

	Variation annuelle	Contribution à la baisse globale (-5,5%)	Indicateur de chômage
DEFM de moins de 25 ans	2,3%	0,3 point	38,3%
DEFM de 25 à 49 ans	-7,7%	-5,7 points	22,8%
DEFM de 50 ans et plus	-0,9%	-0,1 point	9,8%
<b>Total DEFM</b>	<b>-5,5%</b>		<b>21,0%</b>

Source : DTEFP Martinique

se place à 38,3 %, supérieur de 17 points à celui de l'ensemble de la population. A l'inverse, le nombre DEFM de catégorie 1 âgés de 25 à 49 ans diminue de 7,7 % par rapport à 2005. Les seniors en recherche d'emploi sont aussi nombreux qu'en 2005. Leur indicateur de chômage ressort à 9,8 % en décembre 2006.

Dans le détail, seuls les jeunes de moins de 25 ans s'inscrivent à l'opposé de l'évolution baissière du nombre de DEFM de catégorie 1 dans le département. Leur nombre augmente de 2,3 % sur un an et leur indicateur de chômage

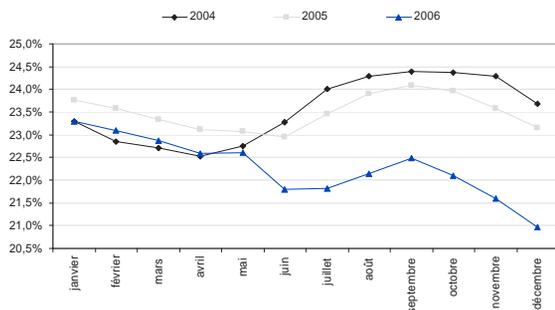
<sup>20</sup> Les données d'emploi et de chômage pour la France hexagonale proviennent de l'enquête emploi 2005.

## Evolution du marché du travail et de l'emploi

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Total demandeurs d'emploi en fin d'année</b>	44 541	44 919	49 993	48 667	43 521	40 233	39 522	37 751	38020	37 054	35 010
<i>Evolution (en %)</i>		0,8%	11,3%	-2,7%	-10,6%	-7,6%	-1,8%	-4,5%	0,7%	-2,5%	-5,5%
<b>Indicateur de chômage</b>	27,0%	27,2%	30,3%	29,2%	26,0%	24,9%	24,6%	23,5%	23,7%	23,2%	21,0%
<b>Offres totales d'emploi de l'année (via l'ANPE)</b>	10 504	10 393	10 843	10 045	11 266	12 622	13 540	13 225	14 564	13 862	15 204
<i>Evolution (en %)</i>		-1,1%	4,3%	-7,4%	12,2%	12,0%	7,3%	-2,3%	10,1%	-4,8%	9,7%
<b>Offres d'emploi satisfaites (via l'ANPE)</b>	8 711	8 719	9 196	8 489	9 471	9 708	10 499	10 751	11 766	11 739	13 740
<i>Evolution (en %)</i>		0,1%	5,5%	-7,7%	11,6%	2,5%	8,1%	2,4%	9,4%	-0,2%	17,0%

Source : DTEFP Martinique

### Evolution de l'indicateur de chômage



Source : DTEFP Martinique

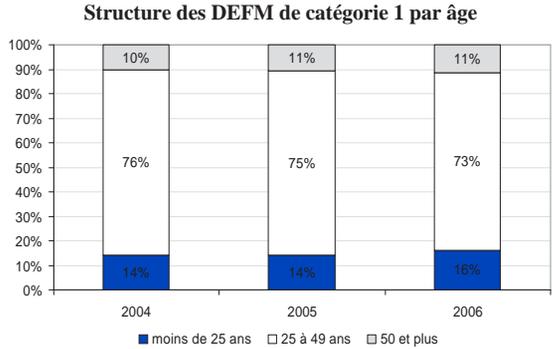
Les jeunes de moins de 25 ans représentant 16 % du nombre total de DEFM de catégorie 1, l'évolution infra-annuelle du taux de chômage est corrélée au déroulement des activités universitaires et scolaires en Martinique. Ainsi, au cours du premier semestre, l'indicateur de chômage diminue lentement, atteignant son plus bas niveau au mois de juin (21,8 %). La fin de l'année universitaire et scolaire en juin marque le point de départ d'une remontée progressive du chômage du fait de l'arrivée des nouveaux diplômés sur le marché du travail. Entre juillet et septembre, près de 1 000 jeunes demandeurs d'emploi de catégorie 1 supplémentaires sont enregistrés par la DTEFP. Au cours du dernier trimestre, l'indicateur diminue régulièrement du fait des radiations administratives<sup>21</sup> et d'une pratique de l'activité réduite plus fréquente à l'approche des fêtes de fin d'année.

## 3.2 La structure du chômage

En Martinique, les femmes représentent 60 % du nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie 1, une proportion stable sur un an. A 24,8 %, l'indicateur de chômage féminin est, en 2006, supérieur de 3,8 points à celui de la population totale. Néanmoins, il régresse de 3,1 points par rapport à 2005. La baisse du chômage des hommes est moins marquée : l'indicateur diminue de 1,5 point sur un an et s'établit à 17 %.

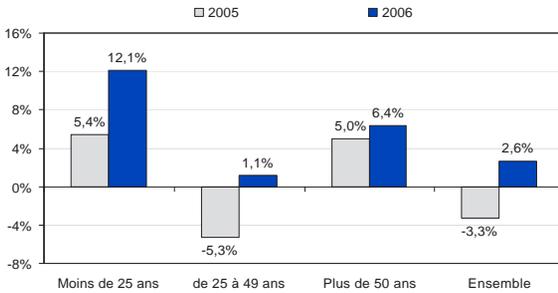
<sup>21</sup> La procédure de radiation administrative des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE a été marquée en 2001 par la mise en place du programme d'action personnalisé (PAP) dans le cadre du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) et en 2005 par la mise en oeuvre du suivi mensuel personnalisé (décret n°2005-915).

La structure du chômage par âge est relativement stable sur les trois dernières années. La part des seniors dans le nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie 1 stagne à 11 % en 2006 tandis que celle des chômeurs de moins de 25 ans progresse de 2 points, pour atteindre 16 %. Les femmes représentent 57,3 % de la population de DEFM de catégorie 1 de moins de 25 ans et 55,5 % de celle des seniors.



Source : DTEFP Martinique

**Taux de croissance des chômeurs de longue durée en Martinique**



Source : DTEFP Martinique

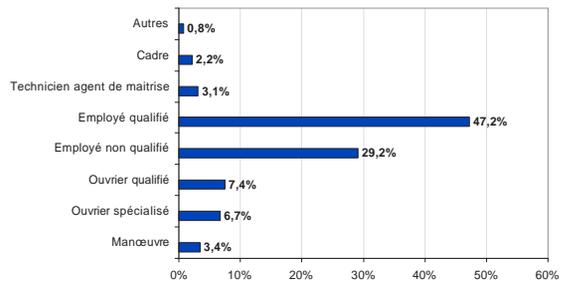
En 2006, les chômeurs de longue durée (à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an) sont plus nombreux. Leur nombre, qui avait régressé de 3,3 % en 2005, augmente de 2,6 % en 2006 et leur poids dans le nombre total de DEFM de catégorie 1 passe de 45,4 % à 49,3 % sur un an. Cette proportion est supérieure de 18,4 points à celle observée en France hexagonale en 2005. Les difficultés

des jeunes de moins de 25 ans sur le marché de l'emploi sont plus marquées en 2006. Le chômage de longue durée progresse sensiblement (+ 12,1 %) au sein de cette population. A fin décembre 2006, parmi les 5 419 jeunes demandeurs d'emploi, 1 249 sont inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE.

A fin 2006, la part des femmes parmi les chômeurs de longue durée s'élève à 62 %. Près de 16 % des chômeurs martiniquais sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 3 ans (contre 6 % au niveau national en 2005).

En 2006, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi concerne tous les types de qualification. A fin décembre, 47,2 % des demandeurs sont des employés qualifiés. Par rapport à 2005, leur nombre diminue de 5,5 %, enregistrant la plus forte contribution (2,6 points) à la baisse du nombre total de DEFM de catégorie 1. Les employés non qualifiés représentent 29,2 % du nombre total de demandeurs

**Répartition des DEFM de catégorie 1 par qualification**



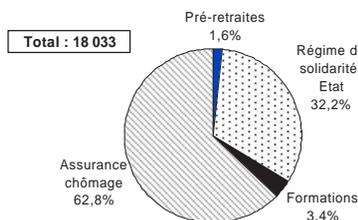
Source : DTEFP Martinique

d'emploi de catégorie 1. Cette proportion augmente de 1,2 point sur un an. La population ouvrière bénéficie d'une amélioration du marché de l'emploi en 2006 : elle compte 12,1% de demandeurs d'emploi en moins par rapport à 2005. Son poids dans la demande d'emploi de catégorie 1 s'élève à 14,1 %, en baisse d'un point sur un an. A 2,2 %, la proportion de cadres demandeurs d'emplois de catégorie 1 demeure stable en 2006. Leur nombre baisse de 3,8 % sur un an.

### 3.3 L'indemnisation du chômage

Pour la deuxième année consécutive, le montant total des allocations versées par les Assedic diminue en Martinique. En 2006, il s'élève à 165,8 millions d'euros, en baisse de 5,9% sur un an. Le montant versé au titre de l'assurance chômage (allocation de retour à l'emploi, allocation unique dégressive et allocation chômeurs âgés) diminue de 9,9%, après -1,4 % en 2005. Il s'établit à 127,8 millions d'euros.

#### Répartition des allocataires des Assedic (au 31 décembre 2006)



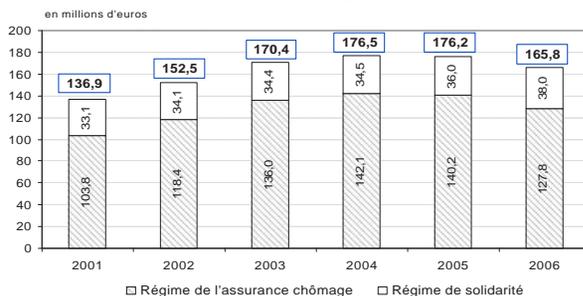
Source : Assedic

du régime solidarité-Etat (allocation d'insertion, allocation de solidarité spécifique et allocation spécifique d'attente). La proportion de chômeurs indemnisés par le biais du régime de solidarité-Etat est passée de 29,8 % à 33,9 % en un an. Le recours aux formations est stable en 2006 tandis que le nombre de personnes bénéficiant d'un dispositif de pré-retraites se réduit de 10 %.

Parallèlement, la Martinique compte 32 396 bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion<sup>22</sup> (RMI) en 2006. Ce nombre demeure relativement stable sur un an (-0,3 %).

En décembre 2006, au sein du régime de l'assurance chômage, le montant moyen mensuel de l'allocation versée par bénéficiaire s'élève à 924 euros. Ce montant croît au rythme annuel moyen de 5,3 % entre 2003 et 2006.

#### Montant total des allocations versées par l'Assedic en Martinique



Source : Assedic

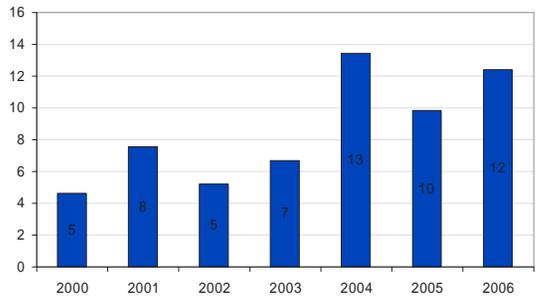
A fin décembre 2006, 18 033 personnes sont bénéficiaires d'allocations de l'Assedic. Plus de 95 % d'entre elles sont des chômeurs, les autres bénéficiant de dispositifs de préretraites et de formations. A 17 140, le nombre de chômeurs indemnisés ressort en baisse de 11,2 % sur un an, soit un rythme doublement supérieur à la diminution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 enregistrée dans le département. Le régime de l'assurance chômage regroupe les deux tiers des demandeurs indemnisés. Depuis deux ans, cette forme d'indemnisation diminue au bénéfice

<sup>22</sup> Cette information est traitée, dans ce rapport, dans la partie relative aux « salaires et revenus ».

### 3.4 Les conflits sociaux

En 2006, la DTEFP recense 23 conflits, contre 18 en 2005. Au cours de l'année, la Martinique compte 516 grévistes, un nombre en hausse de 4,5 % sur un an. Cet effectif gréviste correspond à 6 391 journées individuelles non travaillées (JINT), contre 4 866 en 2005 et 26 837 en 2004, année marquée par le conflit des banques AFB. En moyenne, les conflits sociaux ont été plus longs en 2006, la durée moyenne par gréviste s'élevant à 12 jours contre 10 jours en 2005.

Durée moyenne des conflits sociaux par gréviste\*



\* mesurée par le ratio « nombre total de JINT / nombre de grévistes »  
Source : DTEFP Martinique

---

## § 2. LES SALAIRES ET LES REVENUS

---

### 1. LES SALAIRES

#### 1.1 L'évolution du SMIC

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, un salaire minimum interprofessionnel de croissance<sup>23</sup> (Smic) unique a été instauré. En effet, la loi n°2003-47 du 17 janvier 2003 prévoyait qu'à cette date devait être achevé le processus de convergence progressive des six salaires minima coexistants : les cinq garanties mensuelles de rémunération<sup>24</sup> (GMR) et le SMIC des salariés non concernés par les GMR.

Le SMIC est revalorisé chaque année, par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmentée de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration spécifique décidée par le gouvernement.

---

<sup>23</sup> Le Smic est le salaire horaire minimum légal de rémunération d'un salarié, quelle que soit la forme de la rémunération retenue (au temps, au rendement, à la tâche, à la pièce, à la commission ou au pourboire).

<sup>24</sup> Voir encadré à ce sujet.

## Le processus de convergence progressive des salaires minima

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2005, six niveaux de salaires mensuels minima co-existaient : cinq garanties mensuelles de rémunération (GMR) et un SMIC.

Le dispositif de garantie mensuelle de rémunération (GMR) a été instauré lors du passage aux 35 heures. Mis en place pour une période transitoire, il visait à garantir le maintien de la rémunération antérieure des salariés payés au SMIC ayant vu leur horaire de travail réduit. Le montant des GMR était fonction de la date de mise en œuvre des 35 heures au sein de l'entreprise.

Le SMIC était applicable aux salariés dont le temps de travail était de 35 heures et non bénéficiaires d'une GMR, ceux embauchés dans une entreprise nouvelle par exemple.

### GMR et SMIC 35 heures : montants au 1<sup>er</sup> juillet 2004

GMR des salariés d'entreprises ayant mis en place une durée hebdomadaire de travail de 35 heures...		
...entre le 15 juin 1998 et le 30 juin 1999	GMR1	1 178,54 €
...entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2000	GMR2	1 183,41 €
...entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2001	GMR3	1 190,14 €
...entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002	GMR4	1 195,03 €
...à compter du 1er juillet 2002	GMR5	1 197,37 €
SMIC 35 heures (applicables aux salariés non bénéficiaires d'une GMR)		
...à compter du 1er juillet 2004		1 154,18 €

*Source : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*

Afin d'éviter cette multiplicité de salaires minima, un processus de convergence des différents montants a été mis en place sur une durée de trois ans. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 1<sup>er</sup> juillet 2005, les quatre premières GMR ont été alignés sur la GMR5. Dans le même temps, le SMIC horaire était graduellement harmonisé avec la GMR5. Au 1<sup>er</sup> juillet 2005, la convergence était achevée, un SMIC unique étant désormais applicable.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2006, le SMIC a été revalorisé de 3,05 %. Cette revalorisation tient compte :

- d'une augmentation de 1,9 % de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé entre mai 2005 et mai 2006,
- de la moitié de la progression du pouvoir d'achat du SHBO entre mars 2005 et mars 2006, soit 0,85 %,
- d'une majoration supplémentaire de 0,3 % décidée par le gouvernement.

Le taux horaire brut du Smic passe ainsi de 8,03 euros à 8,27 euros, affichant une progression de 24 % sur six ans.

### Evolution du SMIC brut (au 1<sup>er</sup> juillet)

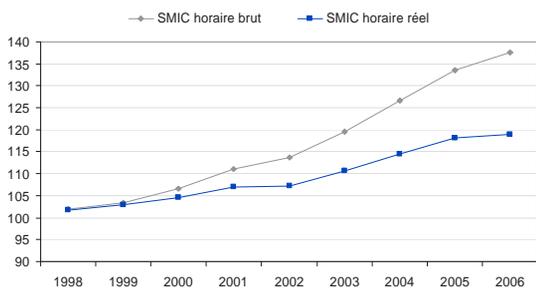
						en euros
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
S.M.I.C. : taux horaire	6,67	6,83	7,19	7,61	8,03	8,27
S.M.I.C. : base 169h*	1 127,23	1 154,27	1 215,11	1 286,09	1 357,07	1 397,63
S.M.I.C. : 151,67 h (35x 52/12)	1 011,64	1 035,88	1 090,51	1 154,18	1 217,88	1 254,28

\* calculé sans majoration au-delà de la 35<sup>ème</sup> heure

Source : Journal officiel de la République française

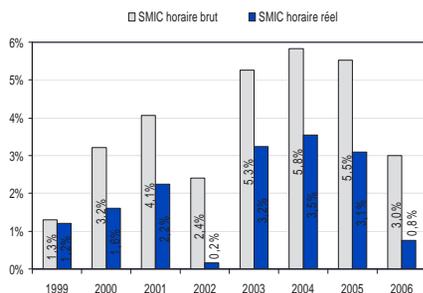
En 2006, le SMIC réel, calculé à partir de l'indice des prix à la consommation<sup>25</sup> martiniquais, enregistre une progression annuelle relativement faible (0,8 %). En dépit d'une inflation annuelle moins forte en juillet 2006 (+ 2,2 %) qu'en juillet 2005 (+ 2,4 %), la hausse du SMIC réel en 2006 est inférieure de 2,3 points à celle enregistrée en 2005. Elle atteint 0,8%. Sur la période 1998-2006, le taux horaire du SMIC à prix courants croît au rythme annuel moyen de 3,8 % tandis que le pouvoir d'achat correspondant augmente de 2 %.

**Evolution du SMIC horaire en Martinique (en indice)**



Source : Journal officiel de la République française, Insee

**Evolution du SMIC horaire en Martinique (en %)**



Source : Journal officiel de la République française, Insee

## 1.2 L'évolution des principaux salaires

A l'exception des ouvriers dockers, les grilles de salaires de référence sur la base des 35 heures hebdomadaires progressent moins fortement. Après une augmentation de 5,1 % en 2005, le salaire mensuel des manœuvres ordinaires du BTP croît de 4 % en 2006, soit une progression supérieure à celle du SMIC. Les employés de la fonction publique voient leur traitement mensuel s'améliorer de 2 % après + 6,5 % en 2005, année pour laquelle l'indice de traitement brut minimum a connu une augmentation de 12 points (contre + 4 points en 2006). De leur côté, depuis leur mensualisation intervenue en 2003, les ouvriers dockers de catégorie 1 ont bénéficié d'une croissance de leurs salaires de 2,3 % en 2005 et de 4,5 % en 2006.

**Principaux salaires minimaux mensuels sur la base de 35 heures hebdomadaires (au 31 décembre)**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	variation 2006/2005
SMIC	1 010,89	1 035,91	1 090,48	1 154,18	1 217,88	1 254,28	3,0%
Ouvrier docker de catégorie 1	1 335,81	1 384,72	2 614,73	2 614,73	2 673,88	2 794,16	4,5%
Manœuvre ordinaire du BTP	994,93	1 108,68	1 135,98	1 158,73	1 217,88	1 266,42	4,0%
Fonction publique (1)	1 577,84	1 598,42	1 598,42	1 618,72	1 723,23	1 757,03	2,0%

(1) salaire mensuel brut minimum (indice 279) avec majoration de 40% incluse.

Source : Journal officiel de la République française, cellule du BTP, préfecture de la Martinique, Gmmsp.

Selon les données issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'année 2004, le salaire net annuel moyen, toutes professions confondues, s'élève à 20 445 euros en Martinique, contre 22 232 euros en France hexagonale. Ainsi, hormis la Guyane, la

<sup>25</sup> Le SMIC étant revalorisé annuellement en juillet, l'indice des prix retenu pour le calcul du SMIC horaire réel est celui du mois de juillet.

Martinique bénéficie de rémunérations moyennes des emplois à temps complet plus élevées que dans les autres DOM.

Si le traitement des employés martiniquais semble converger vers celui des employés de l'hexagone, les professions intermédiaires apparaissent mieux rémunérées en Martinique (+ 1 024 euros). A l'inverse, les ouvriers et les cadres bénéficient de rémunérations moins élevées que leurs homologues de France hexagonale. Les différences de salaires nets annuels atteignent, en moyenne, respectivement 960 euros et 277 euros.

Entre 1998 et 2004, les salaires nets annuels moyens toutes professions confondues augmentent de 12,5 % en Martinique, contre 13,5 % en France hexagonale.

**Salaires nets annuels moyens pour les emplois à temps complet** (en euros)

	1998	2004				
	Ensemble	Ensemble	Cadres*	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Martinique	18 181	20 445	43 367	23 507	15 609	15 416
Guadeloupe	18 045	20 257	43 336	23 219	15 571	15 409
Guyane	21 560	23 235	50 048	24 686	19 724	15 818
Réunion	17 176	19 363	43 497	23 104	15 669	14 980
France hexagonale	19 593	22 232	43 644	22 483	15 595	16 376

\* Y compris chefs d'entreprises salariés

Source : DADS, Insee

## 2. LES REVENUS

### 2.1 L'évolution des différentes catégories de revenus

D'après les données de la Direction générale des impôts (DGI) portant sur les revenus imposables de l'année 2004, les sommes déclarées atteignent 3,54 milliards d'euros en Martinique. L'île représente le quart du montant total des revenus déclarés dans les Dom parmi lesquels elle se place au deuxième rang, après la Réunion qui déclare plus de 6 milliards d'euros à ce titre. Compte tenu du vieillissement de sa population, renforcé par les « retours-retraites » des anciens migrants en provenance de l'hexagone, la Martinique se distingue de ses homologues ultramarins par un poids plus important du montant des pensions et retraites déclarées (16,9 % contre 15,3 % en Guadeloupe, 12,5 % en Guyane et 6,7 % à La Réunion). En revanche, ce même critère la rapproche de la France hexagonale (23,5 %).

Comparativement à la situation de la France hexagonale, la part des traitements et salaires dans le montant total déclaré est nettement plus importante en Martinique (71,9 % contre 63,7 %) tandis que les revenus des capitaux mobiliers y contribuent dans une moindre proportion (1,8 % contre 2,4 %). Il en est de même pour les revenus fonciers et les bénéfices agricoles et commerciaux.

Sur quatre ans, la part des pensions et retraites dans le total déclaré augmente de 1,1 point au détriment de celle des traitements et salaires (- 1,9 point). La contribution des bénéfices agricoles et commerciaux s'inscrit également en hausse (+ 0,4 point), de même que celle des revenus des capitaux mobiliers (+ 0,3 point) et des revenus fonciers (+ 0,2 point). Cette dernière évolution pourrait s'expliquer, en partie, par les dispositifs de défiscalisation mis en place en 2003.

## Répartition des revenus déclarés à la Direction générale des impôts en 2005

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane	France hexagonale
<b>Revenus 2004 déclarés (en millions d'euros)</b>	<b>3 541</b>	<b>3 340</b>	<b>6 149</b>	<b>1 199</b>	<b>801 185</b>
Traitements et salaires	71,9%	73,5%	70,9%	83,2%	63,7%
Pensions et retraites	16,9%	15,3%	12,5%	6,7%	23,5%
Bénéfices agricoles et commerciaux	6,7%	7,1%	10,6%	5,7%	7,1%
Revenus des capitaux mobiliers	1,8%	1,6%	1,9%	1,2%	2,4%
Revenus fonciers	2,5%	2,3%	3,9%	3,0%	3,0%
Autres	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DGI

Entre 2001 et 2005, le total des revenus déclarés en Martinique progresse de 26 % au rythme annuel moyen de 6 %. Hormis un accroissement de la richesse, il faut aussi y voir l'effort d'amélioration de la collecte des déclarations de revenus entrepris par la DGI. Aussi, le nombre de foyers déclarants progresse-t-il de 10 % sur la période sous revue au rythme annuel moyen de 2,4 %.

L'effet de richesse, mesuré par l'évolution du revenu moyen déclaré, atteint 14,6 % sur quatre ans. Il est nettement perceptible dans la catégorie des revenus des capitaux mobiliers (+ 70,8 %) et des pensions et retraites (+ 21,9 %).

### Revenu moyen par foyer déclarant en Martinique

en euros

	Année de déclaration 2001	Année de déclaration 2005	Evolution 2005/2001 du revenu moyen par foyer déclarant	Evolution 2005/2001 du nombre de foyers déclarants	Evolution 2005-2001 du montant total de revenus déclarés
Traitements et salaires	18 106	19 995	10,4%	11,1%	22,7%
Pensions et retraites	8 652	10 545	21,9%	10,9%	35,1%
Bénéfices agricoles et commerciaux	22 682	25 906	14,2%	17,7%	34,4%
Revenus des capitaux mobiliers	3 375	5 766	70,8%	-13,9%	47,1%
Revenus fonciers	7 887	9 195	16,6%	18,1%	37,7%
Autres	10 801	10 139	-6,1%	1,1%	-5,1%
<b>Ensemble</b>	<b>14 402</b>	<b>16 505</b>	<b>14,6%</b>	<b>10,0%</b>	<b>26,0%</b>

Source : DGI

En 2005, en Martinique, la DGI a répertorié 343 déclarations à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), soit 84 de plus qu'en 2004. Elle en a recensé 320 en Guadeloupe et 1 274 à la Réunion.

## 2.2 Les revenus liés à la précarité

Institué par la loi 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988, le Revenu minimum d'insertion (RMI) est une allocation versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à des personnes de plus de 25 ans résidant en France sans ressources ou aux ressources inférieures à un revenu minimum donné. Elle est couplée, sur la base d'un contrat, à la mise en œuvre d'un projet d'insertion. Son montant est calculé selon la composition du foyer et le nombre de personnes à charge.

La loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 a arrêté le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de la France hexagonale. Après un premier réajustement opéré en 2001, ce processus s'est achevé le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la gestion des droits et obligations relatifs au RMI relève de la compétence des départements et non plus de l'Etat. L'ouverture des droits, les conditions de versement de l'allocation et les actions d'insertion des bénéficiaires sont désormais de la

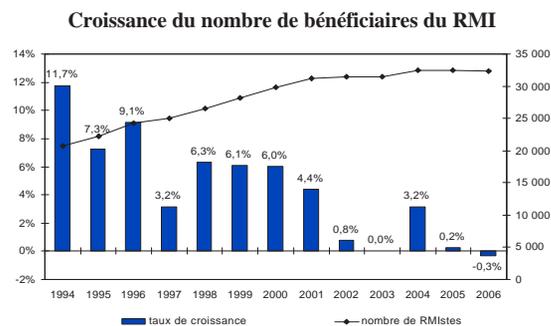
responsabilité des Conseils généraux. En revanche, la fixation du montant de l'allocation ainsi que les critères d'attribution demeurent de la compétence de l'Etat.

Plusieurs mesures visant à compléter le dispositif initial sont intervenues au cours des dernières années :

- En 2001, est créé le Revenu de solidarité (RSO). Il s'adresse aux personnes bénéficiant du RMI depuis au moins deux ans et âgées d'au moins 50 ans qui souhaitent sortir du dispositif en renonçant au RMI et en s'engageant à n'exercer aucune activité professionnelle rémunérée jusqu'à l'attribution de la pension de retraite.
- La loi 2003-1200 du 18 décembre 2003 crée le revenu minimum d'activité (RMA). Il est destiné à rendre incitatifs les revenus du travail et s'applique aux contrats de travail à temps partiel (20 heures hebdomadaires minimum) d'une durée de six mois renouvelable. L'employeur reçoit du Conseil général une aide s'élevant au montant du RMI. La différence entre ce dernier et le salaire versé, au moins égal au SMIC proportionnel au nombre d'heures travaillées, reste à la charge de l'entreprise.
- Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006, les bénéficiaires du RMI, de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) bénéficient d'une prime de retour à l'emploi<sup>26</sup>, dès lors qu'ils débutent ou reprennent une activité professionnelle au cours de la période de versement de leur allocation, ainsi que d'une prime forfaitaire mensuelle.

### 2.2.1) Les bénéficiaires

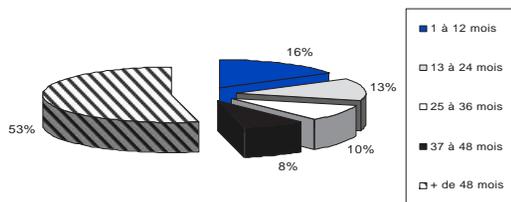
Pour la première fois depuis 1994, le nombre de bénéficiaires du RMI s'infléchit légèrement en Martinique en 2006 (- 0,3 % contre + 0,2 % en 2005). Depuis deux ans, ce nombre demeure relativement stable dans le département. Au 31 décembre 2006, 32 396 martiniquais perçoivent cette allocation. Le RMI concerne ainsi 19,4 % de la population active martiniquaise, contre 20,3 % en Guadeloupe.



Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique

<sup>26</sup> Cette prime vient remplacer la prime exceptionnelle de retour à l'emploi désormais réservée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

### Répartition des bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2006 selon l'ancienneté



Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique

La majorité des Rmistes (53 %) bénéficient du dispositif depuis plus de quatre ans. Ils sont 3,4 % de plus qu'en 2005. Les « nouveaux entrants » (inscrits depuis moins d'un an) représentent seulement 16 % du nombre total de bénéficiaires. Au mois de décembre 2006, 1 023 intéressements à la reprise d'activité sont enregistrés par la CAF de la Martinique, soit un nombre en recul de 29 % sur un an.

Au 31 décembre 2006, la Martinique compte 1 161 bénéficiaires du Revenu de solidarité, en hausse de 8,9 % sur un an. Dans le même temps, la Caisse d'allocations familiales recense 106 personnes bénéficiant d'un revenu minimum d'activité (soit 85 de plus qu'en 2005) et 46 titulaires de la prime de retour à l'emploi mise en place en octobre 2006.

### 2.2.2) Montants distribués

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le montant mensuel du RMI pour un allocataire seul est porté à 433,06 euros, soit une revalorisation de 1,8 % par rapport à 2005. L'allocation accordée par enfant supplémentaire s'élève à 173,22 euros.

#### Barème de l'allocation du RMI

Enfants à charge	Janvier 2003		Janvier 2004		Janvier 2005		Janvier 2006	
	Personne isolée	Couple						
0	411,7	617,55	417,88	626,82	425,40	638,10	433,06	649,59
1	617,55	741,06	626,82	752,18	638,10	765,12	649,59	779,51
2	741,06	864,57	752,18	877,54	765,72	893,34	779,51	909,43
Par enfant supplémentaire	164,68	164,68	167,15	167,15	170,16	170,16	173,22	173,22

Source : Caisse d'allocations familiales de la Martinique

En 2006, la Caisse d'allocations familiales a versé 156,8 millions d'euros au titre du RMI. Ce montant s'inscrit en hausse de 2,4 % sur un an.

Dans le même temps, le montant versé au titre du RSO augmente de 11 % pour s'élever à 5,9 millions d'euros.

Enfin, le RMA représente une enveloppe de 589 304 euros (contre 16 066 euros l'année précédente) tandis que les versements de la prime de retour à l'emploi atteignent 651 000 euros.

### 2.2.3) Les actions d'insertion

Née en octobre 1995 de la loi dite Perben<sup>27</sup>, l'Agence départementale d'insertion (ADI) gère le dispositif d'insertion en Martinique. Elle dispose de deux outils fondamentaux : le Plan

<sup>27</sup> L'article 4 de cette loi du 25 juillet 1994 tend à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon et à Mayotte.

départemental d'insertion (PDI) et le Plan annuel des tâches d'utilité sociale (PATUS). Par la loi du 18 décembre 2003, le Contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité (CIRMA) est venu compléter le dispositif global afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RMI les plus éloignés de l'emploi. Enfin, plus récemment, la loi Borloo du 18 janvier 2005 a créé le contrat d'avenir.

Le PDI rassemble les actions qui seront financées et conduites au profit des bénéficiaires du RMI au cours de l'année concernée. Il s'articule autour de trois volets prioritaires : l'insertion économique, l'accompagnement sanitaire et social et l'insertion par le logement.

Le PATUS évalue les besoins en tâches d'utilité sociale à satisfaire dans le département et affecte des allocataires à ces tâches par le biais des Contrats d'insertion par l'activité (CIA). Il s'agit d'emplois du secteur non marchand réservés aux bénéficiaires du RMI et à leurs conjoints. Les principaux domaines d'utilité sociale sont l'environnement, la lutte contre l'échec scolaire, la lutte contre les handicaps et l'exclusion sociale.

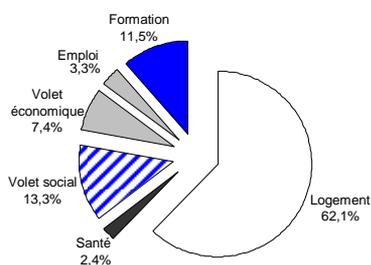
Le CIRMA, créé en 2003 et revu en 2005 dans le cadre de la loi Borloo, permet aux employeurs du secteur marchand de recruter des salariés à temps complet ou à temps partiel en contrepartie d'avantages financiers et d'exonérations de cotisations sociales.

Le contrat d'avenir est un contrat aidé à temps partiel d'une durée de deux ans réservé au secteur non marchand. Il s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il est assorti d'actions de formation et d'accompagnement obligatoires menées pendant le temps de travail et en dehors de celui-ci, dans la limite de la durée légale du travail. Les objectifs, le programme et les modalités d'organisation et d'évaluation des actions d'accompagnement et de formation sont précisés à la signature du contrat.

En 2006, le budget global mandaté au titre des actions d'insertion et de financement des CIA s'élève à 17,7 millions d'euros. En y adjoignant le report des années antérieures, les actions entreprises par l'ADI représentent une enveloppe de 28,4 millions d'euros. Le PDI représente 68,2 % de ce montant, le solde étant consacré au financement des CIA dans le cadre du PATUS.

En 2006, le budget alloué au PDI, y compris les crédits reportés, atteint 19,4 millions d'euros. Il se répartit entre les six axes d'intervention en faveur de l'insertion : le logement, la santé, le volet social, le volet économique, l'emploi et la formation. Le logement demeure l'axe prioritaire en 2006, avec 62,1 % du budget global. Cette proportion se renforce sur un an (+ 3,3 points) au détriment des actions en faveur de la formation et du développement de l'emploi (respectivement - 4,5 points et - 2,2 points) en Martinique.

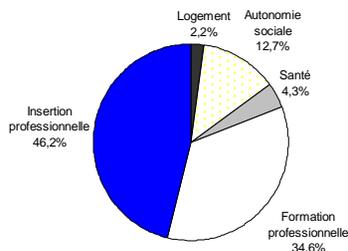
#### Répartition du Plan départemental d'insertion en 2006



Source : ADI Martinique

En 2006, le coût total du PATUS atteint 9 millions d'euros, se réduisant de moitié par rapport à 2005. Les salaires versés aux CIA par l'ADI s'élèvent à 8,2 millions d'euros, en recul de 50,8 % sur un an. Leur formation d'accompagnement représente une enveloppe de 67 248 euros tandis que les versements des allocations par les Assedic aux CIA atteignent 723 271 euros.

#### Répartition des contrats d'insertion par type d'action



Source : Iedom

En 2006, 17 117 contrats d'insertion au sens large ont été signés par l'ADI de la Martinique, en augmentation de 19,7 % par rapport à 2004. La majorité des contrats signés sont des contrats d'insertion ou de formation professionnelle (80,8 % du total). Les prestations d'accompagnement social visant à permettre au bénéficiaire de retrouver une autonomie sociale représentent 12,7 % des actions engagées, soit une part en hausse de 4,6 points sur deux ans.

---

## § 3. L'INFLATION

---

*En 2006, l'inflation est restée stable en moyenne annuelle<sup>28</sup> en Martinique. Elle s'élève à 2,4 % et demeure supérieure à la moyenne nationale (+ 1,7 %). La hausse des prix est essentiellement imputable aux services et à l'énergie.*

En glissement annuel<sup>29</sup>, le taux d'inflation en Martinique s'élève à 2,8 % à fin décembre 2006, contre 1,9 % l'année précédente. Selon ce mode de calcul, les deux principaux postes inflationnistes, les services et l'énergie, enregistrent des taux d'inflation respectifs de 3,8 % et 8 %.

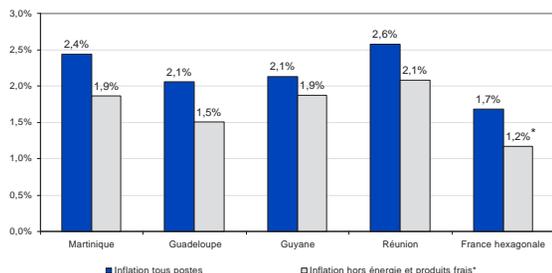
En moyenne annuelle, le taux d'inflation se stabilise à 2,4 % en 2006, après avoir enregistré une accélération de 0,4 point l'année précédente. Néanmoins, ce taux s'inscrit au-dessus de la moyenne de la période 2000-2006 (+ 2,0 %). Le rythme d'inflation en Martinique ressort comme le plus élevé des DFA, la Guadeloupe et la Guyane enregistrant toutes deux une hausse des prix de 2,1 % en 2006.

---

<sup>28</sup> Le calcul de l'inflation en moyenne annuelle consiste à comparer la moyenne des indices de prix mensuels de l'année n à celle de l'année n-1. Il permet notamment un lissage des données.

<sup>29</sup> Le glissement annuel consiste à comparer l'indice d'une période de l'année n à celui de la même période de l'année n-1. En l'occurrence, la période considérée est le mois de décembre.

### Taux d'inflation en moyenne annuelle en 2006



\* Le chiffre présenté pour la France hexagonale correspond à l'indice des prix sous-jacent

Source : Insee

Hors énergie et produits frais, postes dont les prix sont particulièrement volatiles, l'indice des prix à la consommation fait apparaître des tensions inflationnistes plus marquées en 2006. Il progresse de 1,9 % en moyenne annuelle, contre + 1,7 % l'année précédente. En comparaison, l'inflation sous-jacente<sup>30</sup> calculée en France hexagonale s'établit à 1,2 % en moyenne annuelle en 2006.

## Les indices de prix à la consommation : définitions et éléments méthodologiques

### L'IPC au niveau régional ou national

L'indice des prix à la consommation (IPC) élaboré par l'Insee est l'indicateur national permettant d'estimer, entre deux périodes données et à qualité constante, la variation moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages. Le calcul de cet indice obéit à des normes internationales précises. Il est calculé au plan national et au plan régional pour les DOM. Lorsque deux relevés de prix successifs portent sur des produits de même nature mais de qualité distincte, le calcul de l'indice des prix à la consommation exclut l'« effet qualité », c'est-à-dire l'évolution des prix due à la variation de qualité entre produit remplaçant et produit remplacé. Une pondération est appliquée aux différents groupes de produits évalués afin de tenir compte au mieux de la répartition du budget des ménages. Celle-ci est révisée annuellement par l'Insee grâce à l'enquête relative au budget des ménages.

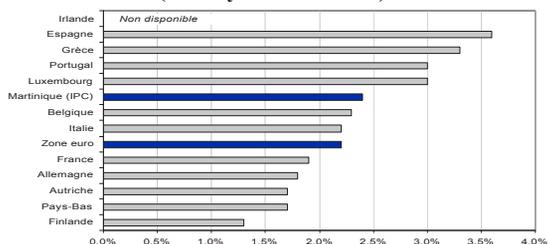
### L'IPCH et l'IPCUM au niveau européen

Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont utilisés dans l'évaluation de la convergence d'inflation requise dans l'article 121 du Traité d'Amsterdam. Les IPCH sont donc calculés sur la base d'une méthodologie légale obligatoire pour chaque Etat membre de l'Union européenne. Ils forment la base du calcul de l'indice des prix à la consommation de l'Union monétaire, l'IPCUM. Calculé par Eurostat, cet indice est une moyenne pondérée des IPCH de l'ensemble des pays de la zone euro. Les pondérations correspondantes sont issues des comptes nationaux, à partir des dépenses monétaires de consommation finale des ménages. L'IPCUM est notamment utilisé par la Banque centrale européenne comme l'indicateur de référence de la variation des prix dans la zone euro.

<sup>30</sup> L'indice des prix sous-jacent élimine le prix du tabac, de l'énergie, des produits frais et les tarifs publics. Il permet de dégager une tendance de fond sur l'évolution du niveau des prix. Il n'est pas calculé par l'Insee dans les DOM en raison des particularités du système fiscal.

Au plan européen, selon l'indice des prix à la consommation de l'Union monétaire (IPCUM)<sup>31</sup>, calculé à partir des IPC harmonisés (IPCH) des états membres, les prix augmentent de 2,2 % dans la zone euro<sup>32</sup>. A 2,4 %, l'inflation calculée en Martinique se situe donc au-dessus de l'évolution d'ensemble des douze pays constituant l'Union économique et monétaire (UEM) en 2006.

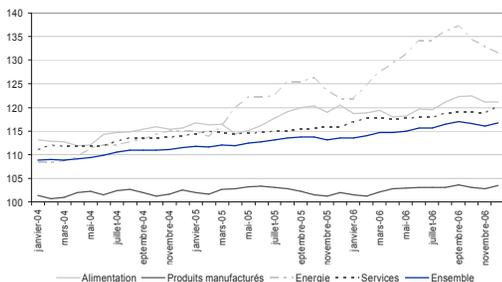
### Variation des IPCH et de l'IPCUM en 2006 (en moyenne annuelle)



Source : Eurostat, Insee

L'inflation enregistrée en Martinique en 2006 est, en premier lieu, générée par les prix des services. Après une hausse contenue en 2005 (+ 2,1 %), ces derniers affichent une progression de 2,8 % et contribuent pour 1,1 point au taux d'inflation. Dans un contexte international de hausse des cours du pétrole, l'énergie est le deuxième poste inflationniste en Martinique. Il prend part pour 0,7 point à l'augmentation des prix. Les produits alimentaires pèsent moins dans la hausse des prix en 2006. Leur inflation atteint 2 % contre 3,1 % en 2005.

### Indice des prix à la consommation par grands postes de consommation en Martinique en 2006



Source : Insee (base 100 en 1998)

### Contribution des grands postes au taux d'inflation 2006 en Martinique (en moyenne annuelle)

	Taux d'inflation 2006	Contribution au taux d'inflation 2006 (+2,4%)
Alimentation	2,0%	0,45 point
Tabac	4,4%	0,03 point
Produits manufacturés	0,4%	0,10 point
Energie	8,3%	0,73 point
Services	2,8%	1,12 point

Source : Insee (base 100 en 1998)

La poussée inflationniste dans les services s'explique par une hausse des « loyers et services rattachés » et un renchérissement notable des « transports et communications ».

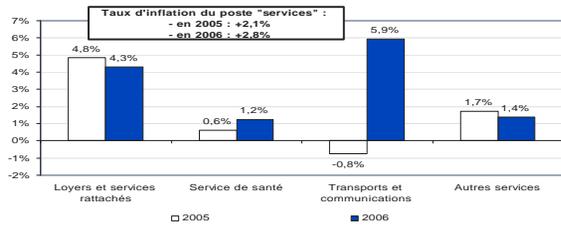
Les « loyers et services rattachés » contribuent pour 1,1 point à l'augmentation des prix dans ce secteur. L'accroissement de 4,3 % provient en majorité du relèvement des tarifs d'adduction d'eau et autres services liés au logement (+ 11,4 %). La hausse des prix de l'électricité et du gaz est, elle aussi, relativement forte (+ 3,8 %).

<sup>31</sup> Pour l'année 2006, l'IPCUM du mois de décembre est une estimation.

<sup>32</sup> Dans ce texte, la zone euro ou Union économique et monétaire (UEM) est considérée hors Slovénie, qui adopte l'euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le taux d'inflation observé dans les « transports et communications » (+ 5,9 %) rompt avec le ralentissement marqué au cours des deux dernières années (+ 0,8 % en 2004, - 0,8 % en 2005). Ce poste contribue pour 0,9 point à l'inflation dans le secteur des services.

### Inflation du poste « services » en Martinique (en moyenne annuelle)

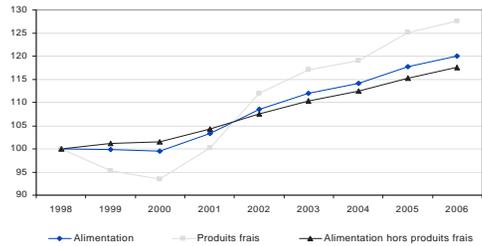


Source : Insee (base 100 en 1998)

Suivant l'évolution des cours du pétrole à l'international, les prix de l'énergie ne fléchissent pas en Martinique en 2006. Néanmoins, ils progressent moins vite qu'en 2005. La hausse s'établit à + 8,3 % pour l'ensemble du poste « énergie » et à + 10,5 % pour les seuls produits pétroliers. En 2005, ces deux postes s'étaient respectivement renchérissés de + 8,5 % et + 11,6 %. Au plan national, l'inflation des produits pétroliers atteint 6,8 % en 2006.

Dans l'alimentation, les prix s'accroissent de 2 % sur un an après avoir progressé de plus de 3 % en 2005. Cette hausse contenue s'explique par une évolution plus modérée des prix des produits frais : ils augmentent de 2,0 %, après + 5,1 % en 2005. En particulier, les légumes frais qui ont connu un pic d'inflation important en 2005 (+ 8,9 %) lié aux aléas climatiques, affichent une hausse des prix limitée à 0,7 %.

### Indice des prix de l'alimentation en Martinique (en moyenne annuelle)



Source : Insee (base 100 en 1998)

A l'opposé, la croissance des prix des fruits frais s'accélère, passant de + 2,8 % en 2005 à + 4,0 % en 2006. Hors produits frais, les produits alimentaires se renchérissent de 2,1 %, contre + 2,4 % en 2005.

Les prix des produits manufacturés sont demeurés relativement stables en 2006. Le taux d'inflation s'établit à + 0,4 % en 2006, contre + 0,6 % l'année précédente. Les produits manufacturés constituent donc le poste de consommation pour lequel la hausse des prix est la plus contenue. Dans le détail, la baisse des prix des produits de santé entamée depuis 2004 se confirme en 2006 : elle s'établit à - 2,2 %, après - 0,8 % en 2005. Les articles chaussants et d'habillement ont aussi été moins chers en 2006. Leurs prix baissent de 0,6 %. Seul le poste « autres produits manufacturés » comprenant notamment les prix des articles d'ameublement, d'équipement et d'entretien de la maison se renchérit (+ 1,1 %).

## Evolution de l'indice des prix à la consommation

Regroupements	Pondération 2006	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2006/2005 (moyenne annuelle)	Contribution au taux d'inflation général	Glissement annuel 2006/2005
<b>Indice général Martinique</b>	<b>10 000</b>	<b>105,7</b>	<b>107,9</b>	<b>110,1</b>	<b>112,8</b>	<b>115,5</b>	<b>2,4%</b>		<b>2,8%</b>
Alimentation (hors tabac)	2 218	108,5	112,0	114,1	117,7	120,0	2,0%	0,4 point	0,6%
Produits manufacturés	2 876	100,5	101,3	101,8	102,4	102,7	0,4%	0,1 point	1,6%
Services	3 954	106,7	109,6	112,6	115,0	118,3	2,8%	1,1 point	3,8%
<i>dont loyers et services rattachés</i>	<i>1029</i>	<i>105,1</i>	<i>109,2</i>	<i>112,5</i>	<i>117,9</i>	<i>123,0</i>	<i>4,3%</i>	<i>0,4 point</i>	<i>4,1%</i>
<i>dont services de santé</i>	<i>358</i>	<i>108,0</i>	<i>112,6</i>	<i>114,0</i>	<i>114,7</i>	<i>116,1</i>	<i>1,2%</i>	<i>ns</i>	<i>2,4%</i>
<i>dont transports et communications</i>	<i>597</i>	<i>98,8</i>	<i>100,9</i>	<i>101,7</i>	<i>101,0</i>	<i>107,0</i>	<i>5,9%</i>	<i>0,4 point</i>	<i>9,7%</i>
Energie	879	109,3	108,6	111,7	121,2	131,3	8,3%	0,7 point	8,0%
<i>dont produits pétroliers</i>	<i>657</i>	<i>115,1</i>	<i>113,6</i>	<i>117,5</i>	<i>131,1</i>	<i>144,9</i>	<i>10,5%</i>	<i>0,7 point</i>	<i>9,5%</i>
Alimentation (y compris tabac)	2 291	109,1	112,7	115,1	118,9	121,4	2,1%	0,5 point	0,7%
Produits manufacturés (y compris énergie)	3 755	102,4	102,9	103,9	106,375	108,7	2,2%	0,8 point	3,0%
Ensemble hors produits frais	9 365	105,3	107,3	109,5	112,0	114,8	2,5%		3,3%
Ensemble hors énergie	9 121	105,4	107,9	109,9	112,0	114,1	1,8%		2,3%
Ensemble hors tabac	9 927	105,5	107,7	109,8	112,5	115,1	2,4%		2,7%
<b>Indice France entière</b>		<b>105,9</b>	<b>108,1</b>	<b>110,4</b>	<b>112,4</b>	<b>114,3</b>	<b>1,7%</b>		<b>1,5%</b>
<b>Indice Guadeloupe</b>		<b>105,3</b>	<b>107,5</b>	<b>109,0</b>	<b>112,5</b>	<b>114,8</b>	<b>2,1%</b>		<b>2,5%</b>
<b>Indice Guyane</b>		<b>104,8</b>	<b>106,9</b>	<b>108,1</b>	<b>109,9</b>	<b>112,2</b>	<b>2,1%</b>		<b>3,3%</b>
<b>Indice Réunion</b>		<b>108,0</b>	<b>109,3</b>	<b>111,1</b>	<b>113,5</b>	<b>116,4</b>	<b>2,6%</b>		<b>2,2%</b>

Source : Insee (base 100 en 1998)

## § 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

Le commerce extérieur de la Martinique se caractérise par un déséquilibre structurel important de la balance commerciale et une dépendance forte à l'égard de la France hexagonale, notamment s'agissant des produits manufacturés. La production martiniquaise est orientée principalement vers la satisfaction du marché intérieur. Toutefois, en 2006, le marché des hydrocarbures, première marchandise importée et exportée, a engendré une poussée des ventes extérieures martiniquaises.

*La part grandissante depuis deux ans des produits énergétiques au sein de la balance commerciale de la Martinique s'explique par la nécessité, pour la SARA (Société anonyme de raffinerie des Antilles), de pallier l'impossibilité de produire et de commercialiser de l'essence sans plomb aux normes européennes. Durant une période transitoire correspondant au délai de mise aux normes de ses installations, la SARA a dû effectuer des échanges conséquents sur la zone Caraïbe (cf. chapitre 2 §3).*

*Les chiffres du commerce extérieur exploités ci-après ont un caractère provisoire. Ces données, produites par la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE) sont susceptibles d'être modifiées sur les deux derniers exercices.*

### 1. LES IMPORTATIONS

#### 1.1 Structure et évolution

En 2006, les importations progressent de 8,1 % (contre +11,8 % en 2005) pour s'élever à 2 457,8 millions d'euros. Cette augmentation est principalement imputable aux importations de produits énergétiques dont la valeur augmente de 29,4 % en un an, alors qu'ils constituent

depuis 2005, la première marchandise importée en Martinique, devant les biens intermédiaires et les biens de consommation.

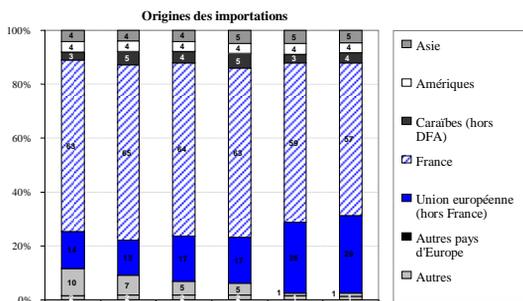
IMPORTATIONS EN MILLIONS D'EUROS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	43,1	42,7	44,8	42,8	42,7	42,3	-1,1%
<b>Industries agricoles et alimentaires</b>	332,3	342,0	343,6	344,4	354,3	360,5	1,7%
<b>Biens de consommation</b>	375,4	386,7	398,0	403,9	418,6	423,3	1,1%
Habillement, cuir	91,9	95,0	95,7	91,8	89,2	91,3	2,4%
Édition, imprimerie, reproduction	23,8	29,5	25,5	23,5	24,3	23,4	-3,5%
Pharmacie, parfumerie et entretien	133,7	141,1	153,2	159,5	171,1	177,4	3,7%
Biens d'équipement du foyer	126,1	121,1	123,7	129,1	134,0	131,2	-2,1%
<b>Automobile</b>	223,2	232,3	239,7	261,8	295,3	290,9	-1,5%
<b>Biens d'équipement</b>	288,6	246,2	243,4	287,0	315,3	343,3	8,9%
Bateaux, avions, trains	22,6	27,6	20,4	40,4	37,0	41,3	11,7%
Équipements mécaniques	165,5	118,5	120,2	131,1	148,1	148,0	-0,1%
Équipements électriques et électroniques	100,5	100,2	102,8	115,5	130,2	154,0	18,2%
<b>Biens intermédiaires</b>	402,7	399,8	397,3	402,4	416,6	441,9	6,1%
Industrie des produits minéraux	48,2	48,9	48,6	48,0	50,2	54,7	9,0%
Industrie textile	18,9	18,3	17,4	15,4	17,9	17,5	-2,6%
Industrie du bois et du papier	76,1	70,6	69,0	67,5	71,0	67,3	-5,3%
Produits chimiques ou en plastique	138,8	144,6	148,8	142,0	146,9	147,1	0,1%
Métallurgie et transformation des métaux	73,3	69,7	68,6	83,1	81,8	95,3	16,6%
Composants électriques et électroniques	47,4	47,7	45,0	46,4	48,8	60,1	23,2%
<b>Combustibles et carburants</b>	213,7	193,4	226,1	287,8	424,9	549,8	29,4%
<b>Produits divers</b>	9,5	7,1	7,1	4,4	5,5	5,8	4,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 888,6</b>	<b>1 850,4</b>	<b>1 899,9</b>	<b>2 034,5</b>	<b>2 273,3</b>	<b>2 457,8</b>	<b>8,1%</b>

Source : Douanes - Direction nationale des statistiques du commerce extérieur

Hors produits énergétiques, les importations progressent de 3,2 % (+5,8 % en 2005) sous l'effet d'une hausse des achats de biens d'équipement (+8,9 % ; contre +10 % en 2005), en particulier d'équipements électriques et électroniques (+18,2 % en 2006), et d'achats de biens intermédiaires (+6,1 %). Les seuls postes s'inscrivant en retrait concernent les produits agricoles (-1,1 %) et les produits de l'industrie automobile qui diminuent de 1,5 % en 2006, après une progression de 12,8 % entre 2004 et 2005.

## 1.2 Origine des importations

La France hexagonale reste le premier fournisseur de la Martinique. Cependant, sa part dans les importations totales tend à se réduire au profit du marché communautaire, tandis que les échanges avec les autres pays d'Europe s'inscrivent en repli. La part des pays asiatiques, américains et caribéens dans les importations reste marginale et stable.



Source : Douanes - Direction nationale des statistiques du commerce extérieur

## Commerce national

Plus de la moitié des importations sont réalisées depuis la France hexagonale, pour un montant de 1,4 milliard d'euros, en progression de 3,7 % sur un an. Les importations en provenance des autres départements français d'Amérique (DFA) sont marginales (0,3 %) et atteignent 8,3 millions d'euros. La quasi-totalité de ces échanges s'effectue avec la Guyane (87,7 % des importations en provenance des DFA).

Les importations depuis l'hexagone se composent principalement de produits agroalimentaires (20 %), produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien (12 %) et produits de l'industrie automobile (11,6 %). La principale marchandise importée depuis les DFA a trait aux produits agroalimentaires (46,9 %), suivis des produits de la filière bois (18,9 %) et des produits chimiques, caoutchouc et plastiques (12,2 %).

### **Commerce européen**

Les échanges avec l'Union européenne qui atteignent 711 millions d'euros en 2006, ne cessent de s'accroître. Alors qu'en 2002, les importations communautaires ne représentaient que 13 % du total des importations, elles atteignent 26 % en 2005 et 29 % en 2006. Le Royaume-Uni avec qui la Martinique réalise la moitié de ses importations communautaires, est le deuxième pays fournisseur de l'île. Ces flux s'élèvent à 382 millions d'euros (contre 276 millions en 2005) et se composent essentiellement de combustibles et de carburants. Les Pays-Bas qui, en 2005, étaient le 2<sup>e</sup> fournisseur européen de l'île, sont relégués à la 4<sup>e</sup> place (8,7 % des importations communautaires), derrière l'Italie (11,8 %) et l'Allemagne (9,3 %). Les importations en provenance de la Belgique (8 % des importations UE) ont augmenté, passant de 27 millions d'euros en 2005 à 57 millions en 2006, en raison d'un effet prix induit par l'achat d'hydrocarbures.

### **Commerce régional**

En 2006, les importations de la Martinique depuis les Etats de la Caraïbe (hors DFA) et des Amériques s'élèvent à 179,3 millions d'euros, en hausse de 11,6 % sur un an. Ces flux représentent 7,3 % du total des importations. Près de la moitié provient de la Caraïbe, 31 % de l'Amérique du Nord, 23 % de l'Amérique du Sud et seulement 3 % de l'Amérique centrale.

Les produits originaires d'Amérique latine sont principalement des biens intermédiaires, tels que les produits de la filière bois (Brésil), les produits agroalimentaires (Brésil, Chili), les produits d'équipement du foyer et les produits chimiques, caoutchouc et plastiques (Mexique). Les importations en provenance de la Caraïbe relèvent essentiellement de produits énergétiques, en provenance d'Aruba (35 millions d'euros d'hydrocarbures importés) et de Trinidad et Tobago (31,4 millions d'euros). Le commerce avec l'Amérique du Nord s'effectue essentiellement avec les Etats-Unis (28,7 % du commerce régional, soit 46 millions d'euros) et concerne principalement les équipements électriques et électroniques, les produits chimiques, le caoutchouc et les plastiques et enfin les produits agroalimentaires.

### **Commerce international**

Le commerce avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient reste timide tandis que les importations depuis les pays asiatiques se stabilisent à hauteur de 115 millions d'euros, soit 5 % des importations totales. Les produits sont importés principalement depuis le Japon (34 millions d'euros), la Chine (32 millions), la Corée du Sud (26 millions) et concernent principalement les produits de l'industrie automobile et les produits d'équipements du foyer.

## 2. LES EXPORTATIONS

### 2.1 Structure et évolution

En 2006, les exportations de la Martinique atteignent 489,1 millions d'euros, en hausse de 19,8 % sur un an (+18,9 % en 2005), sous l'effet de la hausse des exportations de produits énergétiques (+58,3 %) qui atteignent 296,3 millions d'euros en 2006 et représentent 60 % des ventes extérieures de la Martinique. Ces hydrocarbures sont exportés principalement vers Sainte-Lucie, la Guadeloupe, les Etats-Unis, Sao Tomé et Príncipe et Antigua.

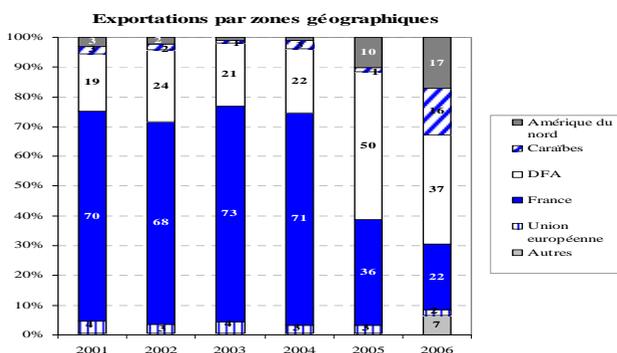
Cette hausse compense la chute des exportations de produits du secteur primaire qui s'accélère en 2006, passant de -14,6 % en 2005 à -35,6 % en 2006, alors qu'ils constituent le deuxième poste d'exportation.

EXPORTATIONS EN MILLIONS D'EUROS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005
<b>Agriculture, Sylviculture, Pêche</b>	<b>115,2</b>	<b>146,1</b>	<b>123,7</b>	<b>125,4</b>	<b>107,2</b>	<b>69,0</b>	<b>-35,6</b>
<b>Industries agricoles et alimentaires</b>	<b>65,4</b>	<b>65,9</b>	<b>72,0</b>	<b>71,0</b>	<b>61,2</b>	<b>64,0</b>	<b>4,5</b>
<b>Biens de consommation</b>	<b>8,6</b>	<b>9,4</b>	<b>11,7</b>	<b>11,6</b>	<b>9,9</b>	<b>9,9</b>	<b>-0,4</b>
Habillement, cuir	2,1	2,1	1,8	2,0	1,9	1,8	-4,3
Edition, imprimerie, reproduction	2,4	1,7	2,4	2,1	1,5	1,9	30,7
Pharmacie, parfumerie et entretien	1,9	2,1	4,3	5,2	3,8	3,0	-20,2
Industries des équipements du foyer	2,2	3,4	3,2	2,4	2,8	3,2	12,7
<b>Industrie automobile</b>	<b>5,7</b>	<b>4,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,2</b>	<b>3,9</b>	<b>22,1</b>
<b>Biens d'équipement</b>	<b>30,0</b>	<b>31,5</b>	<b>39,1</b>	<b>28,2</b>	<b>22,8</b>	<b>26,0</b>	<b>14,0</b>
Bateaux, avions, trains	17,0	14,7	23,6	9,3	9,0	7,4	-17,7
Équipements mécaniques	7,1	8,1	8,0	7,5	6,8	9,9	45,6
Équipements électriques et électroniques	5,8	8,7	7,6	11,4	7,0	8,7	24,1
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>16,5</b>	<b>20,7</b>	<b>22,5</b>	<b>23,1</b>	<b>16,7</b>	<b>20,0</b>	<b>19,5</b>
Industries des produits minéraux	5,7	7,6	6,3	6,5	4,9	5,5	12,6
Industrie textile	0,1	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	20,8
Industries du bois et du papier	1,9	2,1	2,5	2,1	1,4	1,8	25,1
Chimie, caoutchouc, plastiques	3,6	4,7	5,4	6,8	5,0	6,6	32,2
Métallurgie et transformation des métaux	3,4	3,5	6,5	5,8	3,5	5,2	47,9
Composants électriques et électroniques	2,0	2,2	1,5	1,7	1,7	0,7	-59,0
<b>Produits énergétiques</b>	<b>70,2</b>	<b>71,9</b>	<b>87,8</b>	<b>80,6</b>	<b>187,2</b>	<b>296,3</b>	<b>58,3</b>
<b>Produits divers</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>91,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>311,7</b>	<b>349,9</b>	<b>360,2</b>	<b>343,3</b>	<b>408,2</b>	<b>489,1</b>	<b>19,8</b>

Source : Douanes - Direction nationale des statistiques du commerce extérieur

### 2.2 Destination des exportations

La France hexagonale et les DFA sont les principaux destinataires des exportations martiniquaises. Les entreprises locales se tournent peu vers le marché asiatique et du Moyen-Orient. Toutefois, les expéditions vers les îles de la Caraïbe et les Etats-Unis ont fortement augmenté, toujours sous l'effet de la hausse des ventes d'hydrocarbures.



Source : Douanes - Direction nationale des statistiques du commerce extérieur

## **Commerce national**

La part relative de la France hexagonale dans les échanges extérieurs de la Martinique se réduit sensiblement depuis 2004. Elle est destinataire d'à peine 22 % des exportations de la Martinique en 2006 contre 71 % en 2004, pour un montant de 107,6 millions d'euros. Les exportations vers les autres DFA qui représentent 37 % des exportations totales en 2006, contre 50 % en 2005, s'élèvent à 180,3 millions d'euros.

Les expéditions vers la France hexagonale concernent principalement les produits de l'agriculture et de la pêche (61,2 % des expéditions), les produits agroalimentaires (25,8 % des expéditions), puis, dans une moindre mesure, les équipements électriques et électroniques (4,2 % des expéditions).

En 2006, près de 66 % des exportations à destination des DFA ont trait aux produits énergétiques, du fait des expéditions de la SARA, pour un montant de 118,8 millions d'euros. Les autres expéditions concernent principalement les produits agroalimentaires (18,9 %) et les produits manufacturés (1,6 %).

## **Commerce européen**

Les produits exportés vers l'Union européenne représentent seulement 2 % du total des exportations, contre 3 % en 2005, soit un montant de 8,7 millions d'euros. La Martinique compte comme principaux pays partenaires l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Italie et exporte principalement des produits de l'agriculture et de la pêche (31,1 %), des produits de l'industrie automobile (19,8 %) et des produits agroalimentaires (13,5 %).

## **Commerce régional**

Les exportations vers les pays de la région (Caraïbe, Amérique du Nord et Amérique latine) enregistrent une progression sensible en 2006. Elles passent de 46,9 millions en 2005 à 161,3 millions en 2006, du fait d'une augmentation significative des échanges avec la Caraïbe. Ces flux, qui s'élèvent à 75,2 millions d'euros, représentent près de la moitié des exportations vers les Etats de la zone (47 %), contre 10 % en 2005. Cette évolution est imputable à l'exportation de 60,7 millions d'euros d'hydrocarbures à destination de Sainte-Lucie.

Hors hydrocarbures, les exportations vers la Caraïbe progressent de 10 % en 2006 mais restent limitées à 5,3 millions d'euros. Celles-ci sont constituées de produits minéraux à destination des Antilles néerlandaises et de produits de construction navale et aéronautique vers l'archipel de Saint-Vincent et les Grenadines.

Parallèlement, les exportations vers les Etats-Unis, qui passent de 41,2 millions d'euros en 2005 à 83 millions en 2006, augmentent fortement sous l'effet de la hausse de 114 % des ventes d'hydrocarbures (79 millions d'euros en 2006) qui représentent 97 % des exportations vers ce pays. Les échanges avec les pays d'Amérique latine demeurent marginaux, représentant moins d'un 1 % du commerce régional.

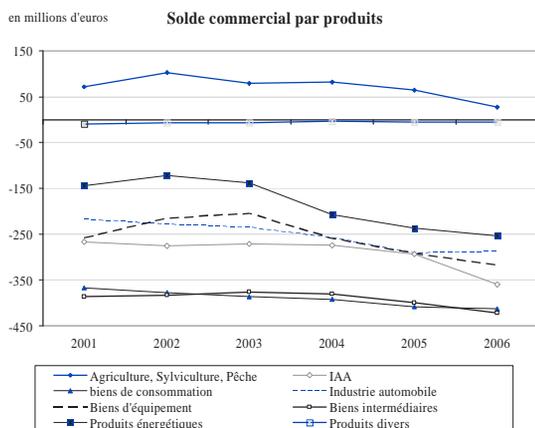
## Commerce international

Les exportations internationales représentent 6,4 % des flux extérieurs (soit 31,1 millions d'euros) et s'effectuent principalement avec les pays d'Afrique subsaharienne (93 % des exportations internationales), notamment le Nigeria. Ces échanges concernent principalement les combustibles et carburants. Le commerce avec l'Asie est marginal, avec 4 % des flux internationaux, pour des produits relevant de la construction navale, aéronautique et ferroviaire.

### 3. LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

#### 3.1 Structure et évolution

En 2006, le déficit du commerce extérieur s'élève à 1 968,7 millions d'euros, en hausse de 5,8 % sur un an. Toutefois, le taux de couverture s'améliore de 1,9 point pour atteindre 19,9 % en 2006, soit le taux le plus élevé depuis ces cinq dernières années, du fait d'une hausse de la valeur des exportations, supérieure à celle des importations. Hors hydrocarbures, le déficit commercial se creuse, passant de 1 627,4 millions d'euros en 2005 à 1 715,2 millions d'euros (soit +5,4 %) et le taux de couverture se détériore (10,1 % en 2006, contre 12 % en 2005).



Source : Douanes - Direction nationale des statistiques du commerce extérieur

Globalement, le déficit de la balance commerciale s'aggrave dans tous les secteurs, sauf dans l'industrie automobile où il passe de -292 millions d'euros en 2005 à -287 millions en 2006. Les postes « biens de consommation » et « biens intermédiaires » représentent 42 % du solde commercial de la Martinique et enregistrent un déficit à la hausse (+3,3 %). Seule exception, les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dégagent un excédent commercial de 27 millions d'euros. Cet excédent est cependant en repli de 37,7 % sur un an.

Les échanges de services ne sont pas comptabilisés dans les statistiques douanières d'importation et d'exportation. Or la Martinique est principalement une économie de service, le secteur tertiaire représentant 82 % de la richesse produite (contre 75 % au plan national)<sup>33</sup>. De plus, les entreprises martiniquaises remportent des contrats de services, de travaux et d'ingénierie dans leur environnement immédiat. A ce titre, en 2006, des entreprises martiniquaises ont pu investir dans des projets de modernisation des infrastructures publiques et touristiques réalisés à la Barbade, en vue des Championnats du monde de Cricket 2007.

<sup>33</sup> Comptes économiques rapides de 2003.

### 3.2. Solde commercial par région

La Martinique reste dépendante de la France hexagonale : le déficit avec cette dernière atteint 1 286 millions d'euros, soit 65 % du déficit commercial total. Avec les pays de l'Union européenne, le déficit s'élève à 700 millions d'euros, soit 36 % du solde commercial total. Toutefois, une partie des bananes exportées vers l'hexagone puis réacheminées vers des pays européens n'est pas comptabilisée comme exportation martiniquaise.

Du fait de l'importance du poste « hydrocarbures », les échanges avec la Caraïbe (dont les DFA) et l'Amérique du Nord génèrent un excédent commercial respectif de 160,3 millions d'euros et de 33,2 millions d'euros. Le commerce avec l'Amérique latine génère pour sa part un déficit de 40 millions d'euros.

## 4. LES RELATIONS REGIONALES

Alors que les liens économiques, commerciaux et politiques entre les Etats autonomes et indépendants de la Caraïbe tendent à se développer sous l'effet d'une dynamique d'intégration régionale, les échanges de biens (hors produits énergétiques) entre la Martinique et son environnement immédiat demeurent faiblement développés.

### 4.1. Les aides à l'export

L'Etat et la Région fournissent des aides financières aux entreprises qui souhaitent orienter davantage leur activité vers l'exportation. La principale aide concerne le « Fonds régional d'aide à l'exportation » (Fraex), inscrite dans le Contrat de plan Etat-Région 2000-2006. Ce fonds, alloué par la Région Martinique, permet le financement de la prospection individuelle ou collective et/ou de l'implantation à l'étranger des entreprises souhaitant se tourner vers l'export. De même, l'« Assistance export partagé » (axe 13 du Docup) gérée par la Région Martinique, aide les entreprises à accéder à de nouveaux marchés.

Par ailleurs, l'organisme COFACE gère, pour le compte de l'État, une large gamme de produits destinés à favoriser et à soutenir les exportations françaises, telles que, notamment l'« Assurance prospection » qui offre une protection contre le risque d'échec commercial et un allègement de charges financières. En outre, l'Agence caribéenne de développement à l'export (*Caribbean Export*) qui dépend du Forum des Etats de la Caraïbe (CARIFORUM), peut fournir une assistance aux entreprises exportatrices en matière de recherche de nouveaux marchés, de formation, de promotion du marché, d'information commerciale et de défense commerciale.

## 1. La CARICOM

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Barbade, Belize, le Guyana, la Jamaïque, le Surinam et Trinidad et Tobago sont devenus les 6 premiers membres du *Caribbean Single Market and Economy* (CSME), le marché unique et économique de la CARICOM. Ils ont été rejoints, le 30 juin 2006, par les pays de l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale.

Présentation. La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) qui succède à l'Association caribéenne de libre commerce (*Caribbean Free Trade Association*, CARIFTA) a été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua, Barbade, Bahamas, Belize, Dominique, Guyana, Grenade, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Ste Lucie, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines, Surinam, Trinidad et Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, Les Iles Vierges britanniques, Les Iles Cayman et les Iles Turks et Caicos). Lors du 27<sup>e</sup> sommet de la CARICOM, qui s'est tenu le 3 juillet 2006 à St Kitts et Nevis, Haïti a été officiellement réintégré au sein de l'organisation après avoir été exclu en 2002.

Missions et objectifs. Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres, encourager la coordination et la convergence des politiques de développement et renforcer la compétitivité des économies. La CARICOM souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes et compte instaurer un passeport unique.

## 2. L'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale

L'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale, ou *Organisation of Eastern Caribbean States* (OECS) a célébré son 25<sup>e</sup> anniversaire en juin 2006.

Présentation. C'est au sein de la CARICOM qu'un sous-groupe, l'OECS, a été créé en 1981 pour succéder au Marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, se compose de neuf membres, dont six Etats (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, St Vincent et les Grenadines, St Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda) et trois territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Iles vierges britanniques).

Relations avec les organisations internationales. L'OECS est membre du CARICOM et adhère à l'AEC/ACS (Association des Etats de la Caraïbe). Le 30 juin 2006, elle a rejoint le *Caribbean Single Market and Economy*. Les 6 membres de l'OECS bénéficient d'une assistance financière attribuée par la Banque mondiale (*Country Assistance Strategy*, CAS), pour un montant d'environ 77 millions d'euros (103,4 K\$) sur la période 2005-2009.

Missions. L'OECS a pour objectif de développer la croissance de la région et d'aider ses membres à formuler et mettre en œuvre des politiques cohérentes en vue de favoriser leur insertion dans l'économie régionale et mondiale.

Principales réalisations. En 1983, l'OECS s'est dotée d'une monnaie unique, le dollar de la Caraïbe orientale (XCD). La politique monétaire est conduite, pour 8 des 9 membres, par l'*Eastern Caribbean Central Bank*, selon une politique de change fixe avec le dollar américain. En 1991, l'OECS a mis en place un marché unique (*OECS Single Market*), renforcé en 2002 par le projet d'union économique (*OECS Economic Union*) visant à l'harmonisation des législations et à la libre circulation des biens et services et des personnes à l'horizon 2007.

Coopération Martinique/OECS. Dans le cadre de la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer (LOOM), la Martinique peut initier des projets de coopération avec les Etats voisins de l'OECS, financés par des fonds de coopération régionale, des fonds de coopération décentralisée (Interreg IIIb et IIIc, notamment). Le projet d'installation du câble sous-marin numérique reliant Porto Rico aux DFA et les pays de l'OECS a été réalisé dans ce cadre.

## 4.2. Les accords de partenariat économique

Le projet d'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les Etats ACP participe au renforcement des liens économiques et institutionnels entre la Martinique et les Etats de la Caraïbe.

### Contenu et objectifs

Des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et six groupes régionaux d'ACP sont en cours de négociation depuis septembre 2002. Ces accords qui devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec une période de mise en œuvre progressive de 10 à 25 ans, visent à libéraliser le commerce entre l'UE et les groupes régionaux. Ils succèdent ainsi aux accords de Lomé et de Cotonou qui allaient à l'encontre des principes de l'Organisation mondiale du commerce en matière de non discrimination<sup>34</sup>.

Ces accords visent à renforcer l'intégration régionale de la zone Caraïbe et à approfondir la relation commerciale, économique, financière et politique entre l'Union européenne et le CARIFORUM. Leur spécificité tient dans le fait qu'ils prévoient une ouverture graduelle des marchés aux biens de l'UE en supprimant certains droits et quotas, qu'ils sont élargis au secteur des services et comportent un volet relatif au financement du développement mis en œuvre par le biais de fonds tels que le FED ou Interreg.

### Le positionnement de la Martinique dans l'APE caribéen

Les négociations sur l'APE entre l'Union européenne et les Caraïbes ont officiellement débuté le 16 avril 2004, à Kingston. Les Caraïbes sont représentées par le CARIFORUM (Forum des Etats ACP des Caraïbes), regroupant la CARICOM et la République dominicaine. La première phase de négociation qui s'est achevée fin 2005, concernait certains dossiers techniques spécifiques tels que les marchés régionaux, les services et l'investissement.

Lors du sommet de novembre 2006, avant l'ouverture de la seconde phase de négociation prévue début 2007, les négociateurs du CARIFORUM et de la Commission européenne ont convenu de la structure générale, de la portée de l'APE ainsi que de la mise en place d'un texte consolidé devant servir de base pour la phase finale de négociation. Toutefois, des divergences persistent concernant la nature des engagements financiers à inclure dans l'APE et le contenu ainsi que les modalités de mise en œuvre des activités de coopération prévues dans l'APE. Par ailleurs, d'autres négociations sont requises concernant la libéralisation des droits tarifaires. Toutefois, à ce jour, la Commission a convenu que les besoins de développement du CARIFORUM pourraient justifier des périodes de libéralisation des échanges allant jusqu'à 25 ans pour les produits sensibles. Les négociateurs ont convenu de la mise en place d'un Conseil des APE qui aura pour mandat de mettre en œuvre l'accord et de veiller au respect des objectifs de développement fixés par l'APE.

---

<sup>34</sup> Les accords de Lomé prévoyaient une préférence commerciale non réciproque pour la quasi-totalité des produits primaires, industriels et transformés de la zone.

La Martinique est concernée à double titre par cet accord. D'une part, en tant que DFA appartenant à l'Union européenne, elle adhèrera automatiquement à l'APE. D'autre part, en tant qu'île située dans les Caraïbes, elle devrait être concernée par des clauses de l'APE visant à développer le commerce et la coopération entre le CARIFORUM et les territoires de la région liés à l'UE (les DOM et les territoires britanniques et néerlandais).

Ces accords pourraient donc favoriser un rapprochement entre la Martinique et les Etats de la Région Caraïbe et faciliter également l'ouverture de nouveaux marchés, notamment en matière de services et d'exportation de savoir-faire.

---

## § 5. LES FINANCES PUBLIQUES

---

### APERCU GENERAL

*Remarques liminaires.* La situation financière simplifiée des différentes collectivités locales est décrite à partir des comptes de gestion arrêtés par le Trésor public. Les rubriques et ratios financiers présentés ci-après ont été établis à partir des opérations réelles.

La comptabilité des collectivités locales s'inspire du plan comptable général (PCG) de 1982 rénové en 1999. Toutefois, des adaptations ont été rendues nécessaires en raison de la spécificité du secteur public et de l'hétérogénéité des collectivités, tant au niveau de leur taille que de leurs missions. Ainsi, le législateur a prévu des nomenclatures budgétaires différentes selon le type de collectivité locale. Ces instructions budgétaires et comptables sont en cours de réforme pour gagner en lisibilité et en qualité (cf. encadré infra).

Depuis 1982, les dépenses des collectivités sont en constante augmentation, elles résultent des différentes lois de décentralisation qui attribuent de nouvelles compétences au secteur public local. Sur l'exercice 2005, les dépenses des collectivités locales de la Martinique s'élèvent à 1,6 milliard d'euros, dont près des trois quarts concernent des dépenses courantes, dites « dépenses de fonctionnement » par opposition aux « dépenses d'investissement » qui constituent des opérations en capital. En terme de structure, les dépenses des communes (38 % des dépenses totales) comprennent principalement des charges de personnel et des achats et charges externes, tandis que les dépenses du Département (36 % des dépenses totales) et de la Région (15 % des dépenses totales) concernent surtout des versements de subventions et contingents et des dépenses d'équipement.

Les recettes des collectivités s'élèvent à 1,7 milliard d'euros, dont les trois quarts proviennent de la fiscalité directe (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe professionnelle), excepté dans le cas des communes. Celles-ci concentrent la plus grande partie des ressources (38 %) et sont alimentées principalement par la fiscalité indirecte, notamment l'octroi de mer. En 2005, en Martinique, la fiscalité directe locale se monte à 627,2 euros par habitant, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne des DOM (577,2 euros par habitant) mais inférieur à la moyenne nationale (972,8 euros par habitant).

Fiscalité directe locale: taux globaux * moyens en 2005 (en %)				
	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti**	Taxe professionnelle
Martinique	24,92	40,64	21,19	20,82
Guadeloupe	18,28	35,45	35,45	21,13
Guyane	22,03	47,77	28,53	24,25
Réunion	22,86	34,4	30,81	24,6
DOM	22,06	37,19	28,89	22,81
France entière	20,77	28,9	43,12	25,84

\* Toutes collectivités, hors taxes perçues par l'Etat et les organismes consulaires et hors FDPTP  
\*\* Foncier non bâti: communes + groupements uniquement (taux appliqués sur les terres agricoles)  
Source : Ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire

La deuxième catégorie de ressources se compose des transferts et concours de l'Etat dont l'objectif est de compenser les transferts de compétence aux collectivités et les exonérations et dégrèvements d'impôts locaux décidées par l'Etat. La troisième ressource des collectivités est l'emprunt et, parmi les « autres ressources », les recettes tarifaires et les fonds structurels européens.

## Etat des lieux des réformes de la comptabilité locale

Conformément à l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 et ses textes d'application, les communes et départements doivent appliquer la réforme de leur instruction budgétaire et comptable à compter de l'exercice 2006. Cette réforme est la plus importante depuis les années 1990 pour les collectivités locales. Elle vise à simplifier les procédures budgétaires et comptables ainsi qu'à rendre plus lisibles les documents budgétaires. Sur la forme, la maquette budgétaire est allégée et unifiée. De même, certaines annexes sont supprimées. Sur le fond, en ce qui concerne les **communes** et leurs établissements publics associés, régis depuis 1997 par l'instruction budgétaire et comptable **M14**, cette réforme porte d'abord sur le caractère obligatoire des provisions et le passage à un régime budgétaire de droit commun, mais aussi sur la débudgétisation et la suppression des opérations d'ordre à caractère patrimonial et enfin sur les aménagements des possibilités de reprise d'excédents d'investissement en section de fonctionnement. Concernant les **départements** et leurs établissements publics, régis par l'instruction **M52** (qui s'inspire de la M14), les aménagements concernent également le régime des opérations d'ordre, mais aussi la simplification des écritures relatives aux cessions d'immobilisation au stade prévisionnel du budget et aux intérêts courus non échus.

Concernant les **régions**, à compter de 2008, l'instruction M71 (qui s'inspire de la M14 et de la M52), expérimentée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, sera généralisée afin de remplacer la nomenclature M51. La réforme porte sur la pluriannualité, les virements de crédit, les dépenses imprévues, les opérations d'ordre et enfin sur la détermination et l'affectation du résultat.

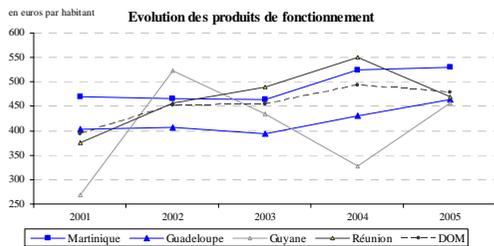
## 1. LA REGION

En 2005, la capacité d'autofinancement brute de la Région Martinique qui avoisine les 84 millions d'euros, est supérieure de 16 millions d'euros à la moyenne des départements d'outre-mer. Toutefois, elle se dégrade de 6 % par rapport à 2004 du fait d'une croissance plus rapide des charges de fonctionnement que celle des produits de fonctionnement.

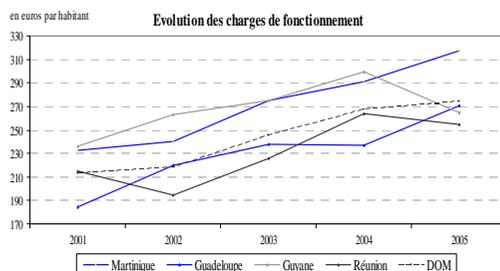
Recettes de fonctionnement				
209,2 M euros				
Fonctionnement	Dépenses de gestion	Intérêts	Autofinancement brut	
	125,2 M euros	0,1 M euro	83,9 M euros	40,1%
59,8%		0,1%		
Recettes d'investissement		Autofinancement brut		VFR**
86,9 M euros		83,9 M euros		7,3 M euro
74,4 % *		71,8 % *		
Investissements et subventions		Remboursement capital d'emprunt		
113,2 M euros		3,6 M euros		
96,9%		3,1%		

\* en pourcentage des dépenses d'investissement  
\*\* variation du fonds de roulement

En 2005, le rythme de progression des produits de fonctionnement décélère, passant d'une hausse de 13,1 % en 2004 à 4,5 % en 2005. La croissance des produits de fonctionnement est donc soutenue par les produits de la fiscalité directe et indirecte locale qui croissent de 7 % en 2005 (contre +1 % en 2004), alors qu'ils constituent la principale recette.

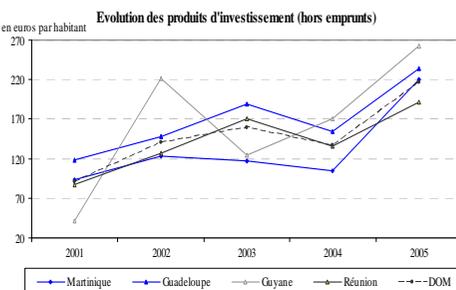
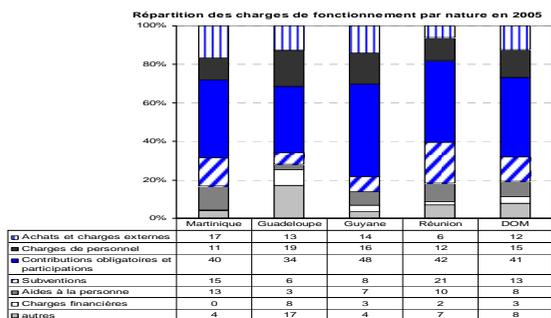


Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie



Les charges de fonctionnement suivent une tendance inverse : leur rythme de progression s'accélère (+13,1 % en 2005, contre +5,6 % en 2004) sous l'effet de la croissance des achats et charges externes. Ceux-ci croissent de 63 % en 2005 (+ 29 % en 2004) portant leur part dans les charges de fonctionnement à 17 % en 2005 contre 12 % en 2004.

Rapporté au nombre d'habitants, le niveau des produits et des charges de fonctionnement de la Région Martinique est assez proche de celui des autres régions d'outre-mer. Toutefois, en terme de structure, en 2005, la part des subventions et contingents (70 %) dans le total des charges de fonctionnement apparaît nettement supérieure à l'ensemble des DOM (66 %), tandis que celle des charges de personnel est la plus faible (11,3 % des charges de fonctionnement contre 15 % à l'échelle des DOM).

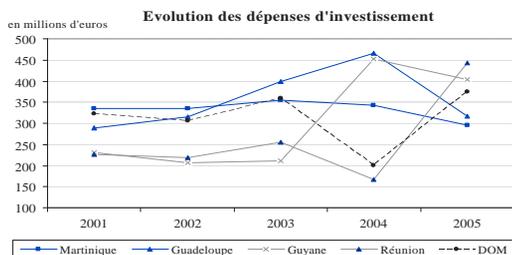


Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

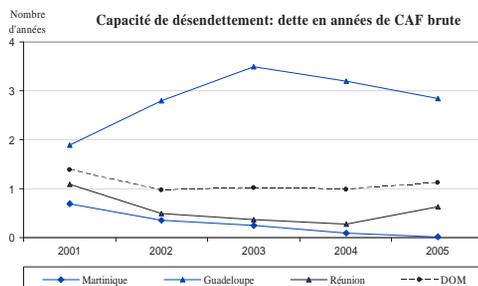
Le niveau des produits et des charges d'investissement de la Région Martinique est comparable à celui des autres DOM bien que la part du budget consacrée à l'investissement en Martinique (29 %) soit inférieure à la moyenne des DOM (45 %).

Dans les DOM, seules la Guadeloupe et la Martinique enregistrent une hausse de leurs recettes d'investissement hors emprunt. En Martinique, elles ont plus que doublé par rapport à 2004 pour atteindre près de 87 millions d'euros, après avoir baissé pendant deux ans. Le fonds de compensation de la valeur ajoutée (FCTVA), dont la part dans les produits d'investissement s'établit à 6,7 %, affiche une croissance exponentielle.

de compensation de la valeur ajoutée (FCTVA), dont la part dans les produits d'investissement s'établit à 6,7 %, affiche une croissance exponentielle.

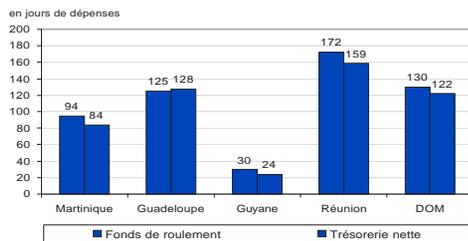
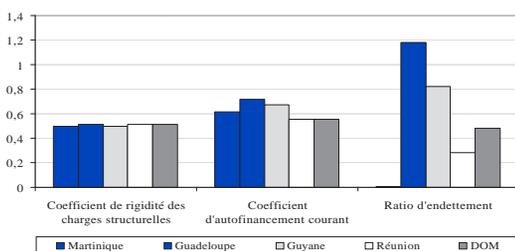


Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie



Parallèlement, les dépenses d'investissement se replient de 10,5 % alors qu'elles progressaient de 15 % en 2004. Elles s'établissent à près de 117 millions d'euros et sont majoritairement composées de dépenses d'équipement directes, tandis qu'à l'échelle des DOM le principal investissement concerne les subventions d'équipement destinées à des acteurs économiques (dans le cadre de la compétence des régions en matière d'aides économiques) et/ou à des communes ou groupements intercommunaux.

Le fonds de roulement permet le financement de 26 % des dépenses réelles totales, contre 36 % en moyenne dans les DOM. La Région Martinique est la moins endettée des DOM. L'encours des dettes bancaires et assimilées atteint son niveau le plus faible depuis cinq ans, soit 1,2 million d'euros (contre 244 millions pour la Guadeloupe). La Région Martinique dispose de la plus forte capacité de désendettement, la dette représentant moins d'un mois de CAF brute en 2005, contre 1,1 année à l'échelle des DOM. La capacité d'autofinancement est de 203 euros par habitant, contre 182 euros en moyenne dans les régions d'outre mer.



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Produits de fonctionnement réels (1)	178 749	177 762	176 825	200 141	209 212	+ 4,5 %
Charges de fonctionnement réelles (2)	88 808	91 503	104 978	110 860	125 331	+ 13,1 %
CAF brute (1 - 2 = 3)	89 941	86 258	71 847	89 281	83 881	- 6,1 %
Recettes d'investissement (4)	73 863	46 964	44 803	39 942	86 950	+ 117,7 %
Dépenses d'investissement (5)	127 766	135 125	113 719	130 507	116 830	- 10,5 %
dont remboursement de la dette (6)	15 692	31 132	13 143	12 781	3 583	- 72,0 %
Variation du fonds de roulement (= 3+4-5)	36 038	-1 901	2 932	-1 284	7 304	- 668,9 %
Fonds de roulement	55 878	53 978	56 910	56 126	63 430	+ 13,0 %
CAF nette (= 3 - 6)	74 249	55 126	58 704	76 500	80 298	+ 5,0 %

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

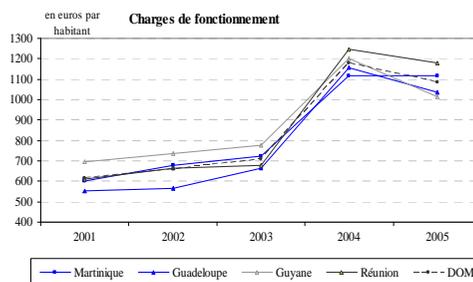
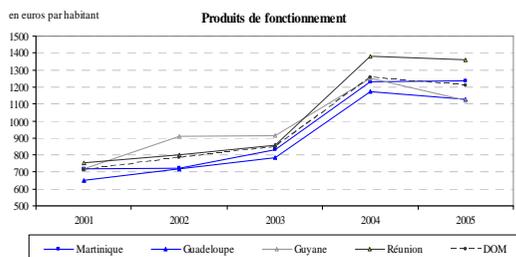
## 2. LE DEPARTEMENT

En 2005, la capacité d'autofinancement du département atteint 46,3 millions d'euros, soit une augmentation de 9,3 % par rapport à 2004 (contre 2,6 % en 2004). La marge d'autofinancement courant augmente de 18,6 % (contre 1,5 % en 2004). Le fonds de roulement continue de progresser (+17 % en 2005) bien qu'à un rythme moins soutenu qu'en 2004 (+23,4%).

Fonctionnement		Produits de fonctionnement 487,3 M euros		
430,8 M euros	Charges de fonctionnement	88,4%	10,1 M euros 2,1%	Intérêts
			46,3 M euros	Autofinancement brut
				9,5%
Investissement		Ressources d'investissement		
101,3 M euros		21,3%*	46,3 M euros	Autofinancement brut
				32,6%*
117,0 M euros	Investissements et subvention	82,3%	2,5 M euros	Remboursement capital d'emprunt
				17,7%
				VFR**
				6,4 M euros

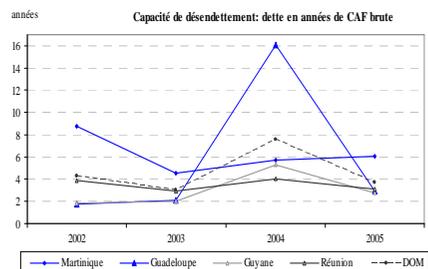
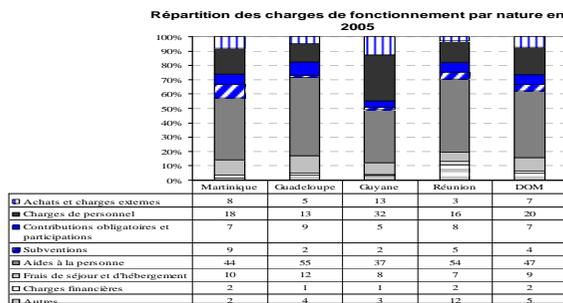
\* en pourcentage des dépenses d'investissement  
\*\* variation du fonds de roulement

En 2005, les produits de fonctionnement (487,3 millions d'euros) sont supérieurs aux charges de fonctionnement (440,9 millions). Ces deux postes progressent à un rythme similaire (+ 4,1 % pour les produits contre +3,5 % pour les charges) et se situent à un niveau légèrement supérieur à la moyenne des DOM.



Source : Ministère des l'Economie, des Finances et de l'Industrie

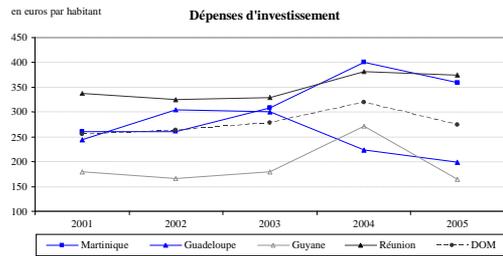
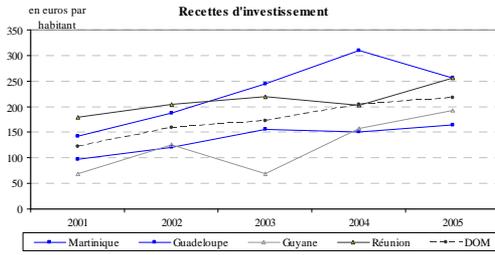
Près de la moitié des charges de fonctionnement relève des aides à la personne. Comparé à la moyenne des DOM, ces aides, tout comme les charges de personnel, apparaissent en retrait. En revanche, les subventions, les frais de séjour et d'hébergement et les achats et charges externes sont plus importants.



Source : Ministère des l'Economie, des Finances et de l'Industrie

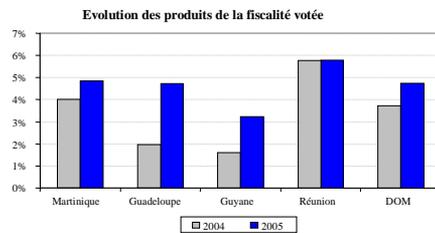
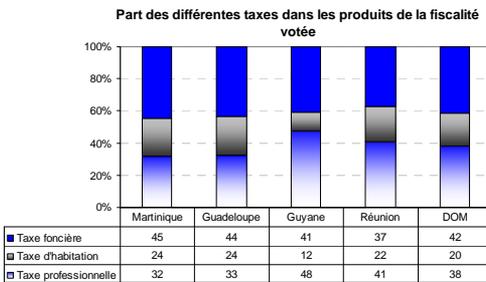
Entre 2004 et 2005, bien que les dépenses totales du Conseil général de la Martinique se stabilisent, la capacité de désendettement de ce dernier se dégrade, tandis qu'elle s'améliore dans les autres DOM. En 2005, la dette, de 281 millions d'euros, représente l'équivalent de 6,1

années de CAF brute, soit 8 mois supplémentaires par rapport à 2004, alors qu'elle représente en moyenne 3,7 ans dans les DOM (contre 7,6 ans en 2004). Cette augmentation résulte d'une vitesse de progression de la dette supérieure à celle de la CAF brute.



En 2005, le niveau des recettes et dépenses d'investissement du Conseil général de la Martinique est supérieur à la moyenne des DOM. Les ressources d'investissement, qui atteignent les 101 millions d'euros, diminuent de 14 % par rapport à 2004. Les dépenses d'investissement représentent 142 millions d'euros et diminuent à un rythme moins rapide (-7 %), sous l'effet de la réduction des investissements directs qui représentent près de 69 % des dépenses d'investissement.

### Les produits de la fiscalité votée dans les DOM



DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE (en milliers d'euros)	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004
Produits de fonctionnement réels (1)	274 114	275 171	31 646	468 289	487 264	+ 4,1 %
Charges de fonctionnement réelles (2)	228 800	257 531	275 136	425 889	440 928	+ 3,5 %
CAF brute (1-2 = 3)	45 314	1 746	41 324	42 400	46 336	+ 9,3 %
Recettes d'investissement (4)	54 405	71 606	93 437	117 842	101 311	- 14,0 %
Dépenses d'investissement (5)	99 075	99 246	117 428	152 827	142 121	- 7,0 %
<i>dont remboursement de la dette (6)</i>	22 115	23 428	23 707	24 512	25 116	+ 2,5 %
Variation du fonds de roulement = 3+4-5	644	-10 179	17 333	7 131	6 399	- 10,3 %
Fonds de roulement	23 274	13 096	30 429	37 558	43 957	+ 17,0 %
CAF nette = 3-6	23 199	-5 788	17 617	17 888	21 220	+ 18,6 %

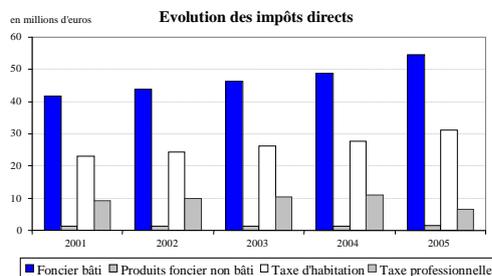
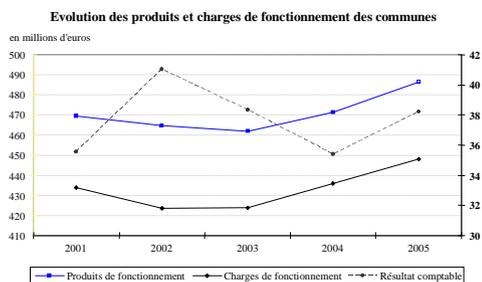
### 3. LES COMMUNES

Après trois années consécutives de baisse, le résultat comptable issu des budgets cumulés des 34 communes de la Martinique, repart à la hausse en 2005. Il s'élève à 38,2 millions d'euros et augmente de 8 % (contre -7,6 % en 2004), sous l'effet d'une progression des recettes de fonctionnement plus rapide que celle des dépenses. Rapporté au nombre d'habitants, le résultat net (97,65 euros) est supérieur à la moyenne des DOM (89,61 euros).

Fonctionnement		Recettes de fonctionnement			
		486,4 M euros			
Dépenses de fonctionnement		448,1 M euros		92,1%	
		Intérêts		17,4 M euros	3,6%
		Résultat comptable		38,2 M euros	7,8%
Investissement		Recettes d'investissement		Résultat comptable	
		167,5 M euros		38,2 M euros	
		97,5%		22,2%	
		Besoin de financement		1,9 M euros	
		171,8 M€		1,1%	
Investissement		Dépenses d'investissement		Autres	
		103,3 M euros		30,1 M euros	
		60,1%		17,5%	
		Dépenses d'équipement		Remboursement d'emprunt	
		38,4 M euros		22,4%	

En 2005, les dépenses de fonctionnement atteignent 448 millions d'euros et enregistrent une progression de 2,9 % (+2,8 % en 2004), malgré un transfert de compétences prévu par la loi vers les établissements publics de coopération intercommunale. Cette hausse est imputable aux achats et charges externes qui augmentent de 4,2 %, alors qu'ils représentent près de 20 % des charges de fonctionnement. Le rythme de progression des charges de personnel qui s'élèvent à 243 millions d'euros (57,1 % des dépenses de fonctionnement), ralentit, passant de +2 % en 2004 à +1,1 % en 2005, ce qui entraîne une relative stabilisation du ratio de charges de personnel<sup>35</sup> (54 % en 2005, contre 55 % en 2004). Les contingents et participations obligatoires restent stables (+0,3 % ; 9,7 millions d'euros) et, à l'inverse, les subventions diminuent de 1,7 % pour atteindre 53,7 millions d'euros en 2005.

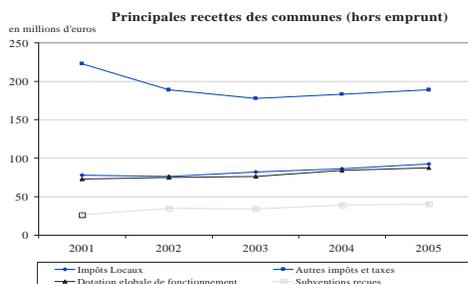
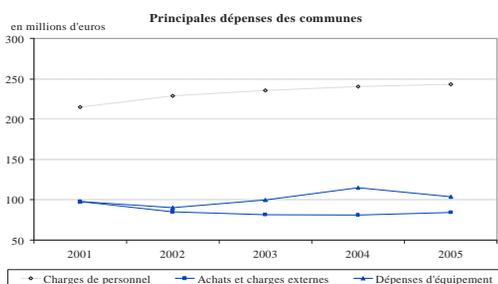
En outre, les charges financières se stabilisent à hauteur de 17,4 millions d'euros. Elles représentent 4,1 % des charges de fonctionnement et 5 % de l'encours de la dette au 31 décembre 2005. La charge des intérêts de la dette par habitant est de 44 euros, contre 31 euros en moyenne pour les DOM et 34 euros pour la France entière.



<sup>35</sup> Ratio de charges de personnel = charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Le niveau des produits de fonctionnement (486,4 millions d'euros) est supérieur à celui des charges de fonctionnement et son rythme de progression s'accélère en 2005 (+3,2 %, contre +2 % en 2004). Cette croissance est soutenue par les recettes fiscales qui augmentent au même rythme qu'en 2004 (+4 %) pour atteindre 269,6 millions. Parmi celles-ci, les impôts locaux (92,1 millions d'euros) enregistrent la plus forte croissance (+7 % ; contre +5 % en 2004).

Les autres impôts et taxes (essentiellement l'octroi de mer) constituent la première ressource de fonctionnement et progressent de 2,9 % en 2005, contre 3,3 % en 2004, pour atteindre 188,9 millions d'euros. En 2005, le produit de l'octroi de mer<sup>36</sup> s'élève à 160,8 millions d'euros, soit 52 % des recettes fiscales. Il enregistre une progression de 4,6 % (+3,1 % en 2004) et son niveau, rapporté au nombre d'habitant, se révèle supérieur à la moyenne des DOM (482 euros par habitant contre 448 euros dans l'ensemble des DOM).



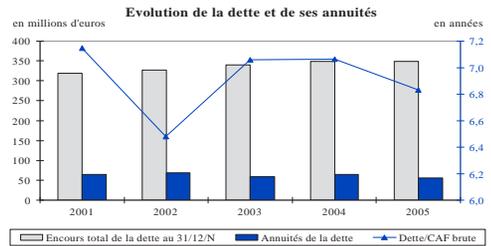
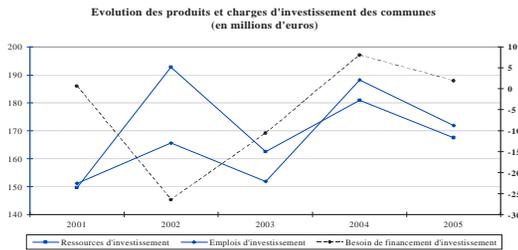
Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - Trésorerie générale

En 2005, la baisse des dépenses d'investissement est plus rapide que celle des produits d'investissement (-7,4 % en 2005, contre +11,3 % en 2004). Ces recettes atteignent 167,5 millions d'euros, sous l'effet de la diminution des emprunts bancaires et dettes assimilées (38,4 millions en 2005 ; -31 %). A 10,5 millions d'euros, le FCTVA<sup>37</sup> repart à la hausse (+4,7 % en 2005, contre -9,4 % en 2004) tandis que le rythme de progression des subventions reçues ralentit (+3,5 % contre +15,7 % en 2004).

La diminution des dépenses d'investissement (-8,7 %) est imputable principalement aux remboursements d'emprunts et de dettes assimilées (-19,3 %) qui s'élèvent à 38,4 millions d'euros. Les dépenses d'équipement (17 % des dépenses totales) baissent de 10,1 % après une hausse de 15,4 % en 2004, tandis que les achats et charges externes (14 % des dépenses totales) augmentent de 4,2 % (-1,1 % en 2004). Le besoin de financement des communes martiniquaises tend alors à se réduire (1,9 millions en 2005 contre 8 millions en 2004).

<sup>36</sup> L'octroi de mer est une taxe indirecte sur les produits importés comme sur les productions locales dont le taux et les exonérations sont fixés par les Conseils régionaux et dont le produit est destiné aux collectivités territoriales d'Outre-mer (communes, régions d'Outre-mer).

<sup>37</sup> Le FCTVA est versé aux communes deux ans après l'investissement.

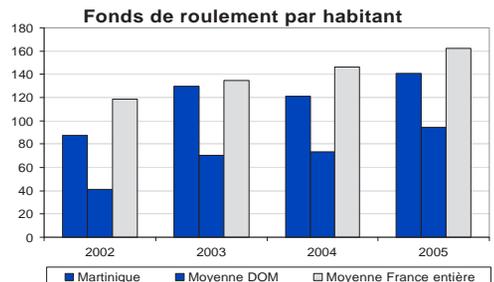
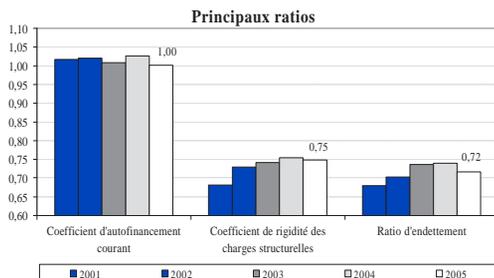


Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - Trésorerie générale

La capacité d'autofinancement brute des communes martiniquaises s'élève à 51 millions d'euros en 2005 contre 49,3 millions d'euros en 2004, ce qui entraîne une augmentation des ressources de ces collectivités destinées au financement de leurs dépenses d'équipement.

Après une hausse continue ces quatre dernières années, l'encours global de la dette communale se stabilise à hauteur de 349 millions d'euros. La charge de la dette ressort à 89 euros par habitant (90 euros en 2004), tandis que la capacité de désendettement des communes s'améliore, la dette représentant 6,8 années de CAF brute contre 7,1 années en 2004.

En 2005, les ratios des communes s'améliorent, après s'être dégradés au cours des deux exercices précédents. Le fonds de roulement<sup>38</sup> global repart à la hausse, atteignant 55 millions d'euros (+16,4 % en 2005 ; contre - 6,6 % en 2004), soit 44 jours de charges de fonctionnement, contre 39 jours sur l'exercice précédent. Toutefois, le coefficient de rigidité des charges structurelles se maintient à un niveau élevé, limitant les marges de manœuvre des communes.



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - Trésorerie générale

<sup>38</sup> Le fonds de roulement, calculé au 31 décembre de l'année N, correspond à l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut).

Communes de la Martinique (en milliers d'euros)	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004
Produits de fonctionnement (1)	469 526	464 674	462 095	471 262	486 369	3,21%
Charges de fonctionnement (2)	433 954	423 652	423 772	435 866	448 147	2,82%
Résultat comptable (1-2=3)	35 572	41 021	38 323	35 396	38 222	7,98%
Ressources d'investissement (4)	149 596	192 610	162 489	180 890	167 481	-7,41%
Emplois d'investissement (5)	151 078	165 537	151 802	188 125	171 831	-8,66%
<i>dont remboursement de la dette</i>	<i>43 687</i>	<i>50 774</i>	<i>41 784</i>	<i>47 629</i>	<i>38 424</i>	<i>-19,33%</i>
Variation du fonds de roulement (3+4-5)	34 090	68 095	49 010	28 162	33 872	20,28%
Fonds de roulement	20 021	34 070	50 614	47 263	55 005	16,38%
Capacité d'autofinancement nette	1 371	-334	6 596	1 718	-	-

#### 4. LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La Martinique compte trois EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique) qui regroupe 4 communes; la CAESM (Communauté d'agglomération du Sud de la Martinique, 12 communes) et la CCNM (Communauté de communes du Nord de la Martinique, 18 communes).

A fin 2005, ces communautés de communes présentent un meilleur résultat comptable agrégé que sur l'exercice précédent du fait d'une progression des recettes de fonctionnement supérieure à celle des dépenses. Par ailleurs, les recettes d'investissement croissent fortement tandis que les dépenses d'investissement baissent, générant une capacité de financement de 12 millions d'euros.

Pour pallier la baisse des subventions, les communautés de communes ont eu davantage recours au financement bancaire. Toutefois le remboursement d'emprunts représente moins de 1 % des dépenses de fonctionnement. Les principales dépenses des structures intercommunales consistent alors en des achats et charges externes (35,3 % des dépenses totales), dépenses d'équipement (14,3 %) et dépenses de personnel (12,3 %).

	2002		2003		2004		2005		2005/2004
	Montant (en euros)	Par habitant							
<b>FONCTIONNEMENT</b>									
<b>I- Dépenses</b>	<b>87 831 592,92</b>	<b>226</b>	<b>68 096 442,98</b>	<b>175</b>	<b>104 618 915,19</b>	<b>269</b>	<b>142 089 491,58</b>	<b>363</b>	<b>35,8%</b>
<i>Dont Achats et charges externes</i>	<i>34 726 020,69</i>	<i>89</i>	<i>42 475 491,60</i>	<i>109</i>	<i>57 781 267,61</i>	<i>148</i>	<i>61 030 917,16</i>	<i>156</i>	<i>5,6%</i>
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>8 665 227,35</i>	<i>22</i>	<i>10 809 796,37</i>	<i>28</i>	<i>15 641 662,72</i>	<i>40</i>	<i>20 962 474,05</i>	<i>54</i>	<i>34,0%</i>
<i>Subventions et contingents</i>	<i>7 258 489,73</i>	<i>19</i>	<i>9 064 128,78</i>	<i>23</i>	<i>10 241 222,63</i>	<i>26</i>	<i>12 815 285,32</i>	<i>33</i>	<i>25,1%</i>
<i>Charges financières</i>	<i>820 230,73</i>	<i>2</i>	<i>955 092,60</i>	<i>2</i>	<i>923 132,83</i>	<i>2</i>	<i>9 505 609,21</i>	<i>24</i>	<i>929,7%</i>
<b>II- Recettes</b>	<b>93 605 094,72</b>	<b>240</b>	<b>88 762 023,27</b>	<b>228</b>	<b>104 676 353,98</b>	<b>269</b>	<b>151 595 100,79</b>	<b>387</b>	<b>44,8%</b>
<b>Résultat comptable (II - I)</b>	<b>5 773 501,80</b>	<b>15</b>	<b>20 665 580,29</b>	<b>53</b>	<b>57 438,79</b>	<b>0</b>	<b>9 505 609,21</b>	<b>24</b>	<b>16449,1%</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>									
<b>I- Dépenses</b>	<b>17 457 716,71</b>	<b>45</b>	<b>21 164 701,97</b>	<b>54</b>	<b>33 544 306,84</b>	<b>86</b>	<b>30 839 140,68</b>	<b>79</b>	<b>-8,1%</b>
<i>Dont Dépenses d'équipement</i>	<i>16 698 939,93</i>	<i>43</i>	<i>18 436 921,09</i>	<i>47</i>	<i>30 231 419,39</i>	<i>78</i>	<i>24 738 178,70</i>	<i>63</i>	<i>-18,2%</i>
<i>Remboursement d'emprunts</i>	<i>715 191,69</i>	<i>2</i>	<i>1 592 810,80</i>	<i>4</i>	<i>1 769 849,24</i>	<i>5</i>	<i>1 764 381,86</i>	<i>5</i>	<i>-0,3%</i>
<b>II- Recettes</b>	<b>39 321 543,82</b>	<b>101</b>	<b>8 342 617,43</b>	<b>21</b>	<b>30 748 918,50</b>	<b>79</b>	<b>42 849 246,20</b>	<b>109</b>	<b>39,4%</b>
<i>Dont Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>10 394 614,54</i>	<i>27</i>	<i>833 000,00</i>	<i>2</i>	<i>14 147 803,82</i>	<i>36</i>	<i>12 435 261,17</i>	<i>32</i>	<i>-12,1%</i>
<i>Dettes bancaires et autres</i>	<i>15 395 224,10</i>	<i>40</i>	<i>0,00</i>	<i>0</i>	<i>1 500 000,00</i>	<i>4</i>	<i>16 300 000,00</i>	<i>42</i>	<i>986,7%</i>
<i>Subventions d'investissement</i>	<i>11 028 734,12</i>	<i>28</i>	<i>5 070 129,63</i>	<i>13</i>	<i>10 071 579,39</i>	<i>26</i>	<i>4 280 349,56</i>	<i>11</i>	<i>-57,5%</i>
<i>Amortissement</i>	<i>1 156 808,87</i>	<i>3</i>	<i>1 326 509,19</i>	<i>3</i>	<i>1 954 597,21</i>	<i>5</i>	<i>1 375 436,06</i>	<i>4</i>	<i>-29,6%</i>
<b>Besoin de financement (I - II)</b>	<b>-21 863 827,11</b>	<b>-56</b>	<b>12 822 084,54</b>	<b>33</b>	<b>2 795 388,34</b>	<b>7</b>	<b>-12 010 105,52</b>	<b>-31</b>	<b>-529,6%</b>

Source : Trésor Public

## 6. LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MEDICO-SOCIAUX

En 2005, le monde hospitalier connaît une évolution tarifaire fondamentale. La tarification à l'activité ( T2A) se substitue à la dotation globale. Cette tarification à l'activité se met progressivement en place

Les établissements hospitaliers et médico-sociaux de la Martinique affichent un déficit de 3 millions d'euros. L'augmentation des produits de fonctionnement n'a pas suffi à couvrir les charges de fonctionnement en hausse de 8,7 % du fait des consommations intermédiaires et des charges de personnel. Par ailleurs, le besoin de financement s'élève à 2 millions d'euros. La croissance des recettes d'investissement (+15,4 %) s'est avérée insuffisante pour compenser celle des dépenses d'investissement (+29,2 %). Les dettes financières, de 48 millions d'euros, ont augmenté et la capacité d'autofinancement continue de se dégrader.

en milliers d'euros	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>I- CHARGES</b>	<b>411 227</b>	<b>468 911</b>	<b>474 087</b>	<b>497 880</b>	<b>541 090</b>	<b>8,7%</b>
dont consommations intermédiaires	79 901	87 943	93 620	96 823	104 681	8,1%
charges de personnel	282 060	301 583	319 192	339 063	364 496	7,5%
charges financières	6 653	5 876	5 936	7 689	6 357	-17,3%
<b>II- PRODUITS</b>	<b>409 742</b>	<b>465 265</b>	<b>477 041</b>	<b>499 156</b>	<b>538 155</b>	<b>7,8%</b>
dont dotation globale de financement	323 777	351 037	378 857	400 908	422 246	5,3%
<i>*à partir de 2005 : DAF + DAC + T2A + Forfait annuel hospitalier</i>						
<b>RÉSULTAT NET (=II-I)</b>	<b>-1 477</b>	<b>-3 645</b>	<b>2 960</b>	<b>1 278</b>	<b>-3 040</b>	<b>-337,9%</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>III- EMPLOIS</b>	<b>34 711</b>	<b>61 624</b>	<b>57 766</b>	<b>63 253</b>	<b>81 714</b>	<b>29,2%</b>
dont acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	24 779	26 497	40 919	42 306	62 891	48,7%
remboursement des dettes financières	8 612	9 963	15 322	20 298	18 520	-8,8%
<b>IV- RESSOURCES</b>	<b>34 528</b>	<b>86 927</b>	<b>64 925</b>	<b>68 874</b>	<b>79 504</b>	<b>15,4%</b>
dont capacité d'autofinancement de l'exercice	14 304	40 573	26 019	18 391	11 735	-36,2%
augmentation des dettes financières	15 435	40 269	25 627	37 216	47 755	28,3%
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (=IV-III)</b>	<b>-183</b>	<b>25 303</b>	<b>7 159</b>	<b>5 621</b>	<b>-2 210</b>	<b>-139,3%</b>

Source : Trésor Public

Dans le cadre du plan « Hôpital 2007 », 111 millions d'euros ont été programmés<sup>39</sup> pour la période 2003-2007 afin de financer des travaux de rénovation et de modernisation des hôpitaux de la Martinique. Ces fonds ont notamment permis la construction de la future cité hospitalière de Mangot-Vulcin au Lamentin livrée fin 2008 et la Maison de la femme, de la mère et de l'enfant livrée fin 2007 sur le site de La Meynard. Ce plan est reconduit pour la période 2007-2012 (« Hôpital 2012 »). L'objectif fixé consiste notamment à favoriser la mise à niveau du système d'information hospitalier et à accompagner la réalisation des schémas régionaux d'organisation des soins (SROS).

## 7. LES PRINCIPAUX CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

La mise en oeuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2006 modifie en profondeur la présentation du budget de l'Etat et rend difficile toute comparaison avec l'exercice 2005. En outre, certains intitulés du budget de l'Etat, tout en restant inchangés, recouvrent désormais des réalités différentes.

<sup>39</sup> Cette programmation est exécutée par le ministère de la Santé. Les opérations financées répondent aux priorités de santé publique. Les fonds proviennent de la Caisse nationale d'assurance maladie (majoritairement) et de la Caisse des dépôts et consignations. Ils sont administrés localement par l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH).

## La LOLF ou la réforme du budget de l'Etat

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) est entrée en vigueur. La LOLF réforme en profondeur le budget de l'Etat et vise à l'amélioration de la gestion publique. La comptabilité budgétaire (comptabilité de caisse) est assortie d'une comptabilité générale (comptabilité en droits constatés). Le gain en efficacité budgétaire passe par une responsabilisation des gestionnaires et un contrôle des performances, l'idée étant de conduire les administrations à passer d'une logique de moyens à une logique de résultats.

Ainsi, les 850 chapitres actuels du budget devraient être remplacés par 100 à 150 programmes (ou objectifs), regroupés au sein de missions. Les crédits peuvent être redéployés quasi librement par les gestionnaires entre les 7 titres (dotations des pouvoirs publics, dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement hors charges de personnel, charges de la dette de l'Etat, dépenses d'investissement, dépenses d'intervention, dépenses d'opérations financières), qui ne recouvrent pas le même périmètre qu'auparavant. La loi fixe un plafond d'emplois par ministère. Les crédits sont votés par mission et spécialisés par programme. Les services de l'Etat doivent mettre en place une comptabilité permettant de mesurer et analyser les coûts entre la loi de règlement (n-1) et la loi de finances (n+1). En outre, la LOLF vise à accroître la transparence de la gestion budgétaire et à renforcer les pouvoirs budgétaires du Parlement. A partir de 2007, le Parlement recevra le Compte général de l'Etat (CGE). L'Etat rend ainsi des comptes au Parlement qui fixe des objectifs pour les missions publiques.

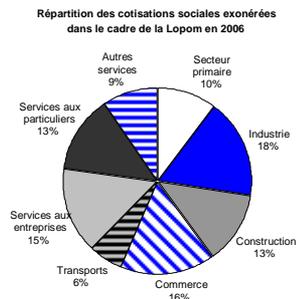
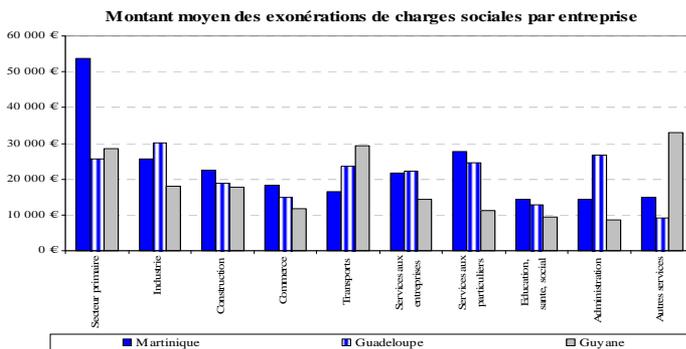
En 2006, les dépenses totales de l'Etat dans le département s'élèvent à 2,8 milliards d'euros. L'Etat a versé 835 millions d'euros aux collectivités locales (30 % des dépenses) et dépensé 1,5 milliard en charges de personnel (52,2 %). Les recettes totales, moins élevées, s'établissent à 1,5 milliard d'euros et proviennent principalement de produits divers du budget (37,9 % des recettes totales) et des recettes fiscales (27,8 %) liées à l'impôt sur le revenu et aux impôts locaux.

<b>BUDGET DE L'ETAT 2006 (en millions d'euros)</b>	
<b>Recettes totales</b>	<b>1 554,0</b>
Dont recettes fiscales IR + impôts locaux	432,0
Dont TVA	225,0
Dont impôts sur les sociétés	186,2
Dont octroi de mer	191,7
Dont produits divers du budget	589,0
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 803,0</b>
Fonctionnement	101,0
Dépenses de personnel (y compris les pensions)	1 463,0
Remboursements d'impôts et autres remboursements	183,0
Investissements directs	36,0
Dépenses d'intervention (subventions)	185,0
Versements aux collectivités	835,0
<b>Transfert net</b>	<b>1 249,0</b>

Source : Trésor public

## 8. LA DEFISCALISATION ET LES EXONERATIONS DE CHARGES SOCIALES

En 2006, les Services fiscaux de la Martinique ont délivré 72 agréments (dossiers compris entre 300 000 euros et 1,5 million) pour un montant de 30 millions d'euros portant sur la création de 146 emplois. La plaisance (7,6 millions d'euros d'investissement), le transport (6,8 millions d'euros) et le secteur du bâtiment et des travaux publics (6,2 millions) sont les principaux secteurs concernés par cette défiscalisation.



En 2006, le montant des exonérations de charges sociales, effectuées dans le cadre de la Lopom, s'élève à 221 millions d'euros en Martinique, en hausse de 11,1 % sur un an (contre +13,2 % en 2004). Les secteurs de l'industrie et du commerce sont les principaux bénéficiaires de ces exonérations. Au total, 9 900 entreprises sont éligibles au dispositif, contre 5 925 en 2005, ce qui ramène le montant annuel moyen des exonérations par entreprise à 22 327 euros (contre 33 574 euros en 2005).

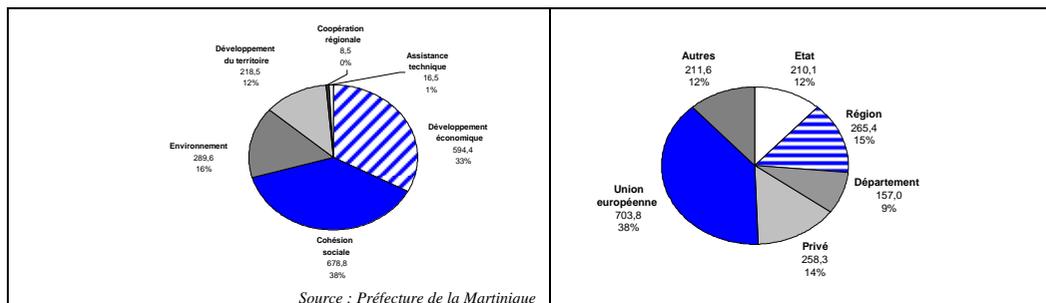
## 9. LES AIDES COMMUNAUTAIRES

Les programmes opérationnels 2007-2013 prennent le relais du Document unique de programmation (DOCUP) qui a couvert la période 2000-2006. Ce document contractuel s'inscrit dans un plan de développement d'ensemble de la Martinique. Son application relève à la fois de l'Union européenne, par le biais des fonds structurels et des collectivités publiques, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région.

Le Contrat de plan permet, au niveau local, la réalisation des mesures contenues dans le DOCUP. Il porte sur une enveloppe globale de 664 millions d'euros dont le financement est assuré par la Région (37 %), le Département (33 %) et l'Etat (30 %). Les actions prioritaires concernent l'éducation, le tourisme, l'agriculture, la politique de la ville et l'aménagement des centres urbains et ruraux et enfin la modernisation des infrastructures routières.

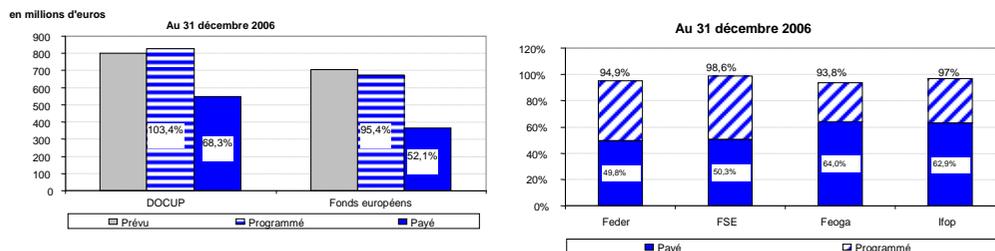
S'agissant du DOCUP 2000-2006, l'investissement total, en cours de validation par la Commission européenne, atteint 1,81 milliard d'euros pour la Martinique. Il se divise en cinq axes majeurs : le développement économique, la cohésion sociale, l'environnement, le développement du territoire et la coopération régionale.

## DOCUP 2000-2006 : Répartition des financements accordés (en millions d'euros et en pourcentage)



S'agissant de la dotation européenne du DOCUP, elle s'élève à 703,8 millions d'euros sur la période et se répartit en quatre fonds structurels : le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour 473,8 millions d'euros, le Fonds social européen (FSE) pour 121 millions d'euros, le Fonds européen d'orientation et de la garantie agricole (FEOGA) pour 101,8 millions et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) pour 7,2 millions d'euros).

### DOCUP 2000-2006 : programmation et décaissements



*Source : Préfecture de la Martinique*

Au total, plus de 90 % des financements du DOCUP ont été programmés à fin décembre 2006, dont près de 65 % effectivement décaissés, soit l'équivalent de 1,141 milliard d'euros. Les fonds structurels représentent plus de la moitié de la programmation (57 %) et 32 % des sommes payées aux bénéficiaires. Le FSE et l'IFOP enregistrent les plus forts taux de programmation tandis que le plus important taux de paiement revient au FEOGA. Au 31 décembre, l'Union européenne a payé 52,1 % de sa contribution (soit 366,6 millions d'euros), les partenaires publics 68,3 % (soit 546,3 millions d'euros) et les partenaires privés 91 % (228,2 millions d'euros).

L'année 2007 sera marquée par la mise en place des programmes opérationnels (PO) 2007-2013. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ainsi, en premier lieu,

l'objectif 1 (dont relève la Martinique) est rebaptisé « convergence »<sup>40</sup> ; ses domaines d'action sont le capital physique et humain, l'innovation, la société de la connaissance, l'adaptabilité aux changements, l'environnement et l'efficacité administrative. Cet objectif sera financé par le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion, pour un montant total de 251,63 milliards d'euros, soit 81,5 % du total

En second lieu, le FEOGA est remplacé par un Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et l'IFOP par un Fonds européen pour la pêche (FEP). Ces deux fonds ne seront plus mis en œuvre dans le cadre de la politique régionale mais feront l'objet de programmations séparées dans le cadre de politiques sectorielles (politique agricole communes et politique commune de la pêche).

En troisième lieu, cette politique de cohésion doit permettre la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne pour l'innovation, la croissance et l'emploi. Ainsi, l'Union définit des orientations stratégiques communautaires pour la cohésion (OSC) à partir desquelles les Etats membres déterminent leurs priorités dans un « cadre de référence stratégique national » (CRSN) décliné ensuite au niveau local.

En quatrième lieu, les DOCUP sont remplacés par des programmes opérationnels qui introduisent davantage de souplesse dans la programmation (dans la mesure où ils sont moins détaillés que les DOCUP), qui sont spécialisés par fonds, dont l'autorité de gestion est l'Etat. En dernier lieu, les Etats membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens.

Concernant la Martinique, les PO portent sur une enveloppe prévisionnelle de 1,3 milliard d'euros de projets, soit une baisse de 27,8 % par rapport au DOCUP. Les quatre fonds structurels représentent une enveloppe communautaire de 620,5 millions d'euros, contre 703,8 millions d'euros dans le cadre du DOCUP et se répartissent entre le FEDER (417 millions d'euros), le FSE (97 millions), le FEADER (100 millions) et le FEP (6,5 millions d'euros). Ces dotations seront complétées par des crédits publics et privés.

---

<sup>40</sup> Dans le DOCUP 2000-2006, les crédits des fonds structurels sont regroupés autour de trois objectifs : l'objectif 1, qui concerne les pays et régions en retard de développement, l'objectif 2 qui soutient des zones connaissant des difficultés structurelles et l'objectif 3 consacré aux politiques de formation et d'emploi et qui s'adresse à tous les territoires (hors objectif 1). Ces objectifs sont rebaptisés objectifs « convergence » ; « compétitivité régionale et emploi » et « coopération territoriale européenne ».

## CHAPITRE II

### Les secteurs d'activité

---

## § 1. LE SECTEUR PRIMAIRE

---

Le secteur primaire occupe près de 10 % de la population active et représente 3,7 % de la valeur ajoutée totale de l'île, contre 2,4 % en France hexagonale. L'agriculture, qui bénéficie d'un fort attachement en Martinique, contribue à hauteur de 91 % à la formation de cette richesse, contre 9 % pour la pêche. 43 % de la valeur ajoutée du secteur provient de la culture de la banane.

En Martinique, la production primaire se caractérise par une importante spécialisation et s'oriente principalement vers le marché extérieur. En 2006, les produits de l'agriculture et de la pêche constituent le premier poste d'exportation (hors hydrocarbures), pour des flux s'élevant à 69 millions d'euros. Les importations de produits agricoles représentent 2,2 % des achats extérieurs hors hydrocarbures pour atteindre 42,3 millions d'euros en 2006.

Ce secteur est néanmoins confronté à des difficultés structurelles que tentent de pallier les différentes aides financières communautaires, nationales et régionales. Ces dernières engendrent des restructurations des filières agricoles, tel qu'on peut l'observer dans la filière de la banane.

### 1. APERÇU GENERAL

En 2005, la superficie agricole utilisée (SAU) représente 28 188 hectares, soit un quart de la superficie de la Martinique, en diminution de 5,1 % sur un an. Les 3 758 exploitations, d'une taille moyenne de 7 hectares, mettent en valeur 92,4 % de la SAU.

La part des actifs agricoles dans la population active diminue, passant de 12,5 % en 2003 à 9,8 % en 2005. Cette évolution est liée en partie à la baisse de la population active agricole (-21,7 % entre 2003 et 2005) qui s'établit à 12 300 actifs en 2005, soit 8 347 unités de travail annuel (UTA) d'une personne à temps plein, contre 10 674 en 2003.

2005	Valeur ajoutée (en millions d'euros)	Population active agricole	Part dans la population active occupée	Unité de travail annuel (UTA)	Nombre d'exploitations	Surface agricole utilisée (SAU)
AGRICULTURE	146,40	12 300	9,8%	8 347	3 758	28 188

Source: Direction de l'Agriculture et des Forêts, Statistiques agricoles 2005 ; INSEE- Enquête Emploi 2005.

La moitié des travailleurs agricoles travaille dans la filière banane et 13 % dans la culture de la canne à sucre. La composante familiale est prédominante : 42 % des actifs sont des familles, 35 % des salariés permanents et 23 % des salariés saisonniers.

### 1.1 Valorisation de la production

En 2005, la production agricole<sup>41</sup> totale s'élève à 251,4 millions d'euros, soit une baisse de 5,1 %, inférieure à celle observée en 2004 (- 13,7 %). D'un côté, la production végétale qui

---

<sup>41</sup> La production globale établie par la Direction de l'Agriculture et des Forêts correspond à la ressource potentielle tirée de l'activité agricole et non aux livraisons effectives.

représente 88 % de la production agricole, diminue de 5,1 % (-15 % en 2004) sous l'effet d'une baisse de la production de fruits (63 % de la production végétale) et notamment de bananes (-10,1 % ; 92 % de la production de fruits). Ce repli est toutefois compensé par la hausse de la production de légumes (+22,3 %), notamment de tomates (+66,1 %). De l'autre côté, la production animale, qui représente 12 % de la production agricole, fléchit de 5,7 % en raison de la baisse des « produits animaux » (-17,3 %).

Valorisation de la production agricole	en millions d'euros							
	2000	2001	2002	2003	2004 semi-définitifs	2005 provisoire	Structure 2005	2005/2004
<b>Production végétale (1)</b>	<b>280,2</b>	<b>272,6</b>	<b>301,5</b>	<b>275,1</b>	<b>233,4</b>	<b>221,6</b>	<b>88,1%</b>	<b>-5,1%</b>
<b>Légumes</b>	<b>77,0</b>	<b>76,0</b>	<b>92,5</b>	<b>82,3</b>	<b>32,4</b>	<b>39,7</b>	<b>15,8%</b>	<b>22,3%</b>
<i>Tomates</i>	7,7	7,7	8,1	8,6	3,6	6,0	2,4%	66,1%
<i>Tubercules</i>	19,5	18,2	20,8	21,8	7,7	8,1	3,2%	4,7%
<b>Fruits</b>	<b>181,1</b>	<b>174,5</b>	<b>181,9</b>	<b>164,7</b>	<b>176,4</b>	<b>158,4</b>	<b>63,0%</b>	<b>-10,2%</b>
<i>Bananes</i>	164,4	156,6	161,9	145,7	161,8	145,4	57,9%	-10,1%
<i>Ananas</i>	7,9	8,5	8,4	6,6	4,3	2,5	1,0%	-40,6%
<i>Melon</i>	3,1	3,2	3,8	5,2	4,0	3,2	1,3%	
<b>Cultures industrielles et aromatiques</b>	<b>16,1</b>	<b>15,5</b>	<b>17,4</b>	<b>15,2</b>	<b>15,2</b>	<b>14,7</b>	<b>5,9%</b>	<b>-3,1%</b>
<i>Canne à sucre</i>	14,9	14,3	16,0	13,4	14,0	13,4	5,3%	-4,1%
<b>Fleurs et plantes</b>	<b>7,0</b>	<b>6,1</b>	<b>9,1</b>	<b>12,9</b>	<b>9,4</b>	<b>8,8</b>	<b>3,5%</b>	<b>-5,9%</b>
<b>Production animale (2)</b>	<b>33,2</b>	<b>32,1</b>	<b>31,4</b>	<b>32,0</b>	<b>31,6</b>	<b>29,8</b>	<b>11,9%</b>	<b>-5,7%</b>
Bétail	19,9	20,3	18,5	19,3	19,4	19,2	7,6%	-1,0%
Autres animaux (volailles, lapins, gibier)	2,3	1,6	2,0	1,4	1,8	2,0	0,8%	12,0%
Produits animaux (lait, œufs, etc.)	9,1	10,2	10,9	11,3	10,5	8,6	3,4%	-17,3%
<b>Production agricole (1) + (2)</b>	<b>313,3</b>	<b>304,8</b>	<b>332,9</b>	<b>307,1</b>	<b>265,0</b>	<b>251,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5,1%</b>

Source: Direction de l'Agriculture et de la forêt - Comptes 2005

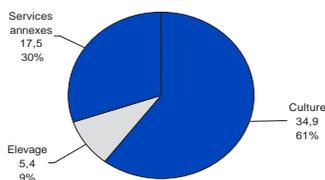
Les consommations intermédiaires du secteur diminuent de 3,7 % après une hausse de 1,4 % en 2004 pour atteindre 107,7 millions d'euros. Les charges d'exploitation se réduisent avec la baisse des salaires et charges sociales (81,9 millions d'euros ; -5,5 %) ; les impôts fonciers demeurant stables à 1,7 million d'euros. La valeur ajoutée brute agricole s'élève à 146,4 millions d'euros, soit un repli de 6,1 % sur un an. Le revenu net des entreprises agricoles est de 59 millions, en baisse de 8 % sous l'effet de la diminution du résultat agricole global.

## 1.2 Les risques bancaires du secteur

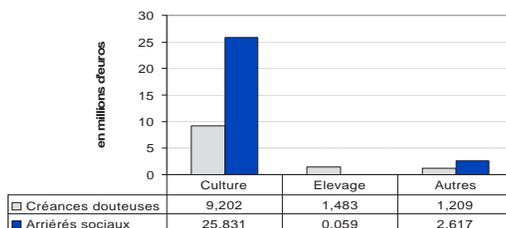
En décembre 2006, l'endettement du secteur agricole représente 1,5 % du total des encours déclarés au Service central des risques de la Banque de France par les établissements de crédit, contre 1,4 % en mars 2006. En neuf mois, les risques bancaires du secteur ont augmenté de 16,2 % pour s'établir à 55,6 millions d'euros.

Cette variation provient de la hausse des crédits à court terme (+56,6 %), qui atteignent 23,2 millions d'euros, soit 41,8 % des risques du secteur (contre 31 % en mars 2006). Les crédits à moyen et long termes demeurent stables sur la période (-0,6 %) et leur part dans l'encours total diminue, passant de 57,5 % en mars à 49,2 % en décembre. Le crédit-bail s'élève à 2,4 millions d'euros, soit 4,3 % des encours, en hausse de 89,1 % sur la période.

Encours des crédits du secteur agricole au 31/12/2006 (en millions d'euros et %)



Créances douteuses et arriérés sociaux au 31/12/2006



Source : IEDOM- Service central des risques ; CGSS Martinique

En 2006, les créances douteuses déclarées par les banques pour les entreprises du secteur agricole s'élèvent à 11,9 millions d'euros, en forte augmentation sur un an (+112,5 %). Trois quarts de ces créances concernent la filière de la culture. Les arriérés de cotisations sociales s'élèvent à 28,5 millions d'euros, en diminution de 25 % sur un an.

### 1.3 Le soutien à l'agriculture

Sur le plan foncier, les agriculteurs peuvent bénéficier de l'appui de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui exerce des missions d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. La société acquiert des terrains par voie de préemption ou d'acquisition amiable (4 terrains en 2006 pour une surface totale de 8 hectares) pour les rétrocéder ensuite à des agriculteurs (5 unités rétrocédées en 2006) et livre des prestations d'ingénierie et de travaux pour son propre compte ou celui des collectivités locales (7 études menées en 2006).

#### *Soutien financier dans le cadre de la politique de cohésion sociale de l'Union européenne*

Outre les opérations de défiscalisation, l'agriculture a bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du DOCUP 2000-2006. Au 31 décembre 2006, le projet de maquette budgétaire, en cours de validation par la Commission européenne, prévoit une enveloppe de 260,4 millions d'euros, financée à hauteur de 39 % par le FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) et 26 % par les institutions publiques. Cette enveloppe permet le financement de l'action sur les structures des exploitations agricoles, de la lutte contre les pollutions agricoles et ennemis des cultures et enfin le financement des actions sur les secteurs agricoles et forestiers. Depuis le début du programme, la somme des appels de fonds FEOGA s'établit à 71,206 millions d'euros, soit 69,95 % de l'enveloppe totale.

En 2007, deux programmes vont se superposer : le DOCUP 2000-2006<sup>42</sup> et les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 qui déclinent aux niveaux national et régional la nouvelle politique de développement de l'Union. Cette politique s'articule en trois axes : améliorer la compétitivité de l'agriculture de la sylviculture, améliorer l'environnement et

<sup>42</sup> Des projets peuvent être programmés dans le cadre du DOCUP 2000-2006 tant que les programmes opérationnels ne sont pas validés par la Commission européenne.

l'espace rural, améliorer la qualité de vie et diversifier l'économie dans les zones rurales<sup>43</sup>. A cet effet, le FEOGA est remplacé par le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et l'IFOP par le Fonds européen pour la pêche (FEP).

*Soutien financier aux régions ultrapériphériques dans le cadre de la politique agricole commune : POSEI*

L'agriculture martiniquaise bénéficie du programme POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité), financé au titre du 1<sup>er</sup> pilier de la Politique agricole commune (PAC). Les mesures de POSEI se répartissent en deux catégories : soutenir la production locale et favoriser l'approvisionnement d'intrants agricoles. Avec la réforme de POSEI<sup>44</sup>, la gestion des fonds accordés par la Commission européenne est assurée désormais au niveau national et non plus au niveau européen.

Dans ce cadre, en avril 2006, la France, l'Espagne et le Portugal ont présenté leur programme de soutien aux RUP, applicable dès approbation de la Commission. Ces programmes contiennent notamment des bilans prévisionnels d'approvisionnement qui quantifient les besoins annuels des RUP en produits agricoles ainsi que la fixation de l'aide pour l'approvisionnement à partir de l'Union. Sur cette base, les RUP pourront bénéficier d'un « régime spécifique d'approvisionnement » (RSA) comprenant une aide pour l'approvisionnement en produits agricoles, calculée en tenant compte des surcoûts de transport. De fait, les exportations vers les pays tiers ou à destination du reste de l'Union européenne de produits ayant bénéficié du RSA ne seront possibles que sous certaines conditions (non applicables aux courants d'échanges inter DOM) telles que le paiement de droits à l'importation ou le remboursement de l'aide.

Ces mesures sont financées à 100 % par la Commission européenne. La dotation financière accordée aux DOM sera de 126,6 millions d'euros par an, dont 20,7 millions d'euros au maximum pour les mesures relevant du RSA.

Par ailleurs, le 18 décembre 2006, la Commission européenne a adopté une proposition de règlement prévoyant la création d'une Organisation commune de marché unique (OCM) en vue de simplifier la Politique agricole commune. Cette OCM se substituera aux 21 OCM actuelles et intégrera notamment les réformes en cours dans les OCM de la banane, des fruits et des légumes.

## 2. LA BANANE DESSERT

Premier produit agricole d'exportation, la banane représente 57,8 % de la production agricole de la Martinique et est exploitée sur 27,1 % de la SAU. La culture de la banane occupe près de la moitié des actifs agricoles, bien que leur nombre diminue (1 870 emplois de moins entre 2003 et 2005, soit -24 %). Cette filière, en voie de restructuration, se compose en grande

---

<sup>43</sup> Un quatrième axe, l'axe Leader, vise à mettre en œuvre des stratégies locales en matière de développement rural.

<sup>44</sup> Règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil, du 30 janvier 2006, portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

majorité de petites exploitations de moins de cinq hectares qui n'utilisent que 11 % de la SAU en bananes. La moitié de la surface bananière est mise en valeur par une minorité de grandes exploitations de plus de 50 hectares (7 % des exploitations).

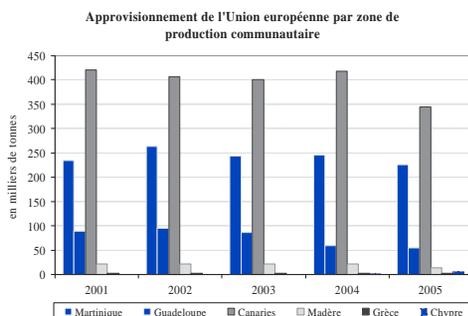
	Valeur ajoutée 2003 (en millions d'euros)	Part dans la valeur ajoutée totale de la Martinique en 2003	Population active en 2005	Part dans la population active agricole en 2005	Nombre d'exploitations en 2005	SAU en banane 2005 (ha)	Part dans le total de la SAU en 2005
BANANE	94,02	1,57%	6 066	49%	751	7 650	27,14%

Source: INSEE, Comptes économiques 2003 - Direction de l'Agriculture et des Forêts, Statistiques agricoles 2005

## 2.1 Production et commercialisation

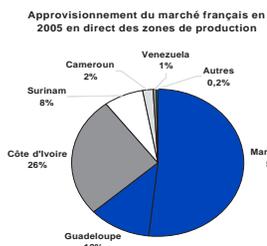
En 2005, la Martinique occupe la 32<sup>e</sup> place sur le marché mondial de la production de bananes dessert, selon les statistiques du FAO (*Food and Agriculture Organization*). La banane antillaise est principalement expédiée vers l'hexagone, d'où elle est, en partie, réexportée vers d'autres pays d'Europe (Allemagne et Espagne principalement).

Les bananes produites en Europe (îles Canaries, Martinique, Guadeloupe, Madère) ne représentent que 16 % de l'approvisionnement total de l'Union. La « banane dollar » provenant de l'Équateur, du Costa Rica, de la Colombie ou du Panama emporte la majeure partie des parts de marché. Toutefois, le marché européen est potentiellement porteur pour la Martinique, dans la mesure où la consommation de bananes-dessert compte parmi les plus élevées au monde (4,372 millions de tonnes par an).



Source : Commission européenne

Cependant, l'offre de bananes antillaises et africaines reste majoritaire sur le marché français (51 %), bien qu'en repli. En 2005, les volumes débarqués par la Martinique sur les quais français s'élèvent à 222 615 tonnes, soit un recul d'environ 13 % sur la moyenne triennale. La banane martiniquaise est concurrencée notamment par celles de Côte d'Ivoire (132 980 t) et du Surinam (38 876 t).



Source : Douanes françaises

En Martinique, en 2005, la production de bananes a baissé de 10 % sur un an pour s'établir à 260 361 tonnes (sur 72,6 millions de tonnes au niveau mondial). La quasi-totalité (98,2 %) de cette production provient des variétés d'exportations de bananes-fruit.

La production locale de bananes se structure autour de deux organisations de producteurs. L'une, *Banamart*, instituée en 2005, résulte de la fusion de deux organisations, Sicabam et GIPAM. En 2006, elle regroupe 420 planteurs et commercialise près de 80 % de la production. L'autre, *Banalliance*, créée en 1996, compte 157 adhérents totalisant environ 7 % de la production.

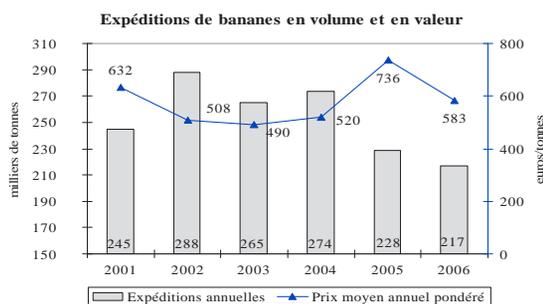
	unité	2001	2002	2003	2004*	2005**	2005/2004
<b>Total terres arables</b>	ha	20 204	20 733	20 620	18 154	17 024	-6,2%
Surface banane fruit (variété export)	ha	9 000	9 650	9 800	8 200	7 350	-10,4%
<b>Total surface banane fruit</b>	ha	9 310	9 850	10 000	8 600	7 650	-11,0%
Proportion de terres arables en bananes	%	46%	48%	48%	47%	45%	-5,1%
Production banane (variété export)	t	272 001	303 760	285 849	283 157	255 761	-9,7%
<b>Total production banane</b>	t	276 301	306 760	288 849	289 157	260 361	-10,0%
Rendement banane (variété export)***	t/ha	30	32	29	35	35	0,9%
<b>Valorisation de la production</b>	millions d'euros	156,6	161,9	145,7	161,8	145,4	-10,1%
Part dans le total de la production agricole	%	51%	49%	48%	61%	57%	-6,3%

Source: Direction de l'Agriculture et de la Forêt

\* Comptes semi-définitifs / \*\* Données provisoires

\*\*\* Les rendements indiqués sont calculés à partir de la surface en plantation retenue dans le tableau

La filière martiniquaise de la banane doit composer avec des coûts de production élevés, induits par l'escarpement des terres, la petite taille des exploitations, la pauvreté des sols et des coûts de transport onéreux<sup>45</sup>. A la différence, dans les systèmes de production organisés autour de plantations de bananes de taille importante (Costa Rica, Philippines, Colombie), les exploitations bénéficient d'une technologie avancée permettant de réduire les coûts de production et sont parfois avantagés par des coûts de main d'œuvre plus faibles<sup>46</sup>, tel qu'en Equateur<sup>47</sup>. Ces coûts de production influent en partie sur la formation locale du prix de la banane, élément déterminant dans le commerce de détail.



Source : DRCCRF- Fel Hebdo

En 2006, la Martinique a expédié 216 827 tonnes de bananes, soit une baisse de 5 % sur un an, inférieure à celle constatée en 2005 (-16,5 %). Le prix moyen des bananes martiniquaises expédiées s'établit à 0,58 euros le kilo et 582,8 euros la tonne, en baisse de 20,8 % sur un an. Le prix de vente en France hexagonale reste pour autant stable à 1,40 euro le kilo en 2006.

## 2.2 L'aide à la filière

Dans le cadre du DOCUP 2000-2006, 773 demandes de financement, pour un coût total de 71,64 millions d'euros<sup>48</sup> ont été validées, financées à hauteur de 31,3 % par l'Union européenne (FEOGA) et de 14,1 % par les instances nationales. Au 5 avril 2007, 74,5 % de cette enveloppe a été payée aux bénéficiaires.

<sup>45</sup> Le volume de bananes exportées n'étant pas suffisant pour remplir un navire donc les bateaux réalisent des escales portuaires plus nombreuses

<sup>46</sup> Salaire journalier en 2006 des producteurs de « bananes dollar » : Equateur : 3,6€; Costa Rica : 6,2€; Colombie : 4,6 € Salaire journalier des producteurs martiniquais : 73,6€(Source : Commission européenne).

<sup>47</sup> En Equateur et au Costa Rica, le gouvernement fixe un prix minimum à accorder aux planteurs afin de les protéger (le prix de référence en Equateur était de 3,20 dollars par boîte de 43 livres au 30 janvier 2003).

<sup>48</sup> Les montants indiqués sont des cumuls de l'année 2000 au 5 avril 2007.

Dans le cadre de l'Organisation commune du marché de la banane (OCMB), les producteurs de bananes ont perçu 38,8 millions d'aides compensatoires en 2005 (contre 9,8 millions pour la Guadeloupe), en baisse de 57 % sur un an. L'aide est égale pour toutes les régions productrices, quel que soit le prix de leurs bananes sur le marché : elle est calculée, chaque année, sur la base de la différence entre une recette forfaitaire de référence de 64,03 euros / 100 kg et une recette de production moyenne communautaire pour l'année considérée, établie au stade « sortie hangar de conditionnement ». Le montant est déterminé sur la base de la moyenne des prix des bananes des régions productrices, ramenée au stade « premier port de débarquement », déduction faite d'un montant forfaitaire de 18,7 euros / 100 kg (correspondant aux coût moyen de transport et de mise en FOB).

### 2.3 Evolutions récentes et perspectives

#### **La réforme de l'aide aux producteurs de banane dans le cadre de l'Organisation commune du marché de la banane**

*Régime précédent* : L'aide compensatoire est le volet interne de l'OCM banane mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 1993 ; le volet externe s'appliquant aux certificats d'importation. Jusqu'à fin 2006, l'aide aux producteurs compensait automatiquement les variations de prix. Elle était calculée sur les prix moyens communautaires, sans être assujettie à un plafond budgétaire. Suite à l'élargissement de l'Union européenne en mai 2004, la quantité annuelle maximale de bananes éligibles à l'aide a été limitée à 867 500 tonnes pour toutes les régions productrices (contre 854 000 auparavant) dont 420 000 tonnes pour les Canaries, 219 000 tonnes pour la Martinique, 150 000 tonnes pour la Guadeloupe, 50 000 tonnes pour Madères et les Açores et 13 500 tonnes pour Chypre.

Cette aide était versée sous la forme de six avances et d'un solde aux producteurs membres d'organisations reconnues. L'avance, en montant unitaire, était égale à 70 % de l'aide définitive de l'année précédente. Elle était assortie d'une caution de 50 % de son montant, à payer dans les trois mois suivant le bimestre considéré. Le solde correspondait à l'ajustement des montants versés sur les six derniers bimestres, sur la base du montant définitif de l'aide.

*Motif de la réforme du volet interne* : Il s'agit d'aligner ce régime sur les évolutions de la PAC et mettre en place un système d'aide compatible avec les principes de l'Organisation mondiale du commerce. De plus, bien que l'OCM ait eu des effets positifs sur la production de banane, le précédent système d'aide compensatoire a généré certaines distorsions : une « prime » était accordée aux producteurs les plus rentables (Canaries) au détriment de ceux qui devaient être les plus aidés (Antilles).

*Régime actuel* : Un transfert budgétaire de 278,8 millions d'euros est effectué vers le programme POSEI en vue de l'établissement d'une aide à la production de bananes dans les régions ultrapériphériques concernées. L'aide sera désormais versée intégralement au 1<sup>er</sup> décembre, conformément à la règle qui prévaut pour toutes les aides agricoles. Ce versement couvre la période allant du 1<sup>er</sup> décembre de l'année N au 30 juin de l'année N +1. Au 31 décembre 2009 puis tous les cinq ans, la Commission européenne présentera au Parlement européen et au Conseil de l'Union un rapport d'évaluation sur l'impact des actions réalisées dans le secteur de la banane, assorti, le cas échéant, de propositions d'aménagement du système d'aide.

*Mesures d'accompagnement nationales*. En avril 2007, le Gouvernement a arrêté un plan national de modernisation de la filière banane des Antilles françaises, pour la période 2007-2013, qui accompagne la mise en place du nouveau régime d'aide communautaire et regroupe l'ensemble des mesures nationales de soutien. Ce plan, élaboré en liaison avec les professionnels de la filière, prévoit notamment une aide au désendettement des planteurs à hauteur de 40,5 millions d'euros. Un complément de 38 millions d'euros a été obtenu au titre de l'année 2006. L'aide au désendettement de la filière sera mise en œuvre dès l'obtention de l'accord de la Commission européenne. Dans l'attente de cette décision, le paiement des échéances du 31 juillet 2007 sera reporté au 31 janvier 2008.

En 2006, l'Union européenne a réformé les volets interne et externe de l'Organisation commune du marché de la banane. Concernant le volet interne (notamment le régime d'aide compensatoire), le 19 décembre 2006, le Conseil de l'Union européenne a accepté la proposition de réforme de la Commission consistant à opérer un transfert budgétaire de l'OCM

banane vers le programme POSEI (Programme d'appui spécifique à l'agriculture des régions ultrapériphériques) pour les régions ultrapériphériques. Le montant transféré (qui a fait l'objet d'âpres négociations) s'élève à 278,8 millions d'euros dont 129,1 millions d'euros pour la Martinique et la Guadeloupe.

Concernant le volet externe, l'Union européenne remplace le système de quotas tarifaires d'importation par un tarif douanier unique de 176 euros par tonnes pour les pays NPF (« nation la plus favorisée »). Le nouveau système inclut un contingent d'importation de 775 000 tonnes qui est réservé aux pays d'Afrique - Caraïbes - Pacifique (ACP), dont 19 % consentis aux opérateurs ayant importé en 2006 des bananes originaires des pays ACP et 81 % gérés selon le principe « premier arrivé – premier servi » (PAPS), avec une délivrance bimestrielle de 104 692 tonnes.

### 3. LA FILIERE CANNE – SUCRE - RHUM

La France est le premier producteur européen de sucre devant l'Allemagne. 6,4 % de cette production proviennent de la canne à sucre. En Martinique, la canne à sucre est la deuxième culture du département après la banane, destinée à hauteur de 41 % à la fabrication de sucre et de 59 % à la transformation en rhum.

#### 3.1 Le sucre

En 2005, la récolte de la canne à sucre représente 13,7 % de la surface agricole utilisée dans les exploitations agricoles, soit 3 600 hectares, en hausse de 9,4 % sur un an<sup>49</sup>. Le département compte 277 planteurs, dont 185 orientés vers les distilleries agricoles<sup>50</sup> et 92 vers la sucrerie Saem du Galion. La production de cannes destinées à la sucrerie se concentre dans les communes du Lamentin, de Rivière-Salée, du François, du Robert et de Trinité. Cette filière emploie 13 % de la population active agricole, soit 1 614 personnes, dont 50,4 % de salariés permanents et 26,4 % de saisonniers.

Depuis quelques années, la culture de la canne se caractérise par une mécanisation croissante de la production, notamment avec l'introduction des « récolteuses », ainsi que par une extension des surfaces agricoles. Les grandes exploitations (50 hectares et plus) exploitent près des trois quarts de la SAU (73,4 %) alors qu'elles ne représentent que 6,2 % des exploitations cannières.

	Valeur ajoutée 2003 (en millions d'euros)	Part dans la valeur ajoutée totale de la Martinique en 2003	Population active en 2005	Part dans la population active agricole en 2005	UTA en 2005	Nombre d'exploitations en 2005	SAU en 2005 (ha)	Part dans le total de la SAU en 2005
CANNE A SUCRE	8,67	0,14%	1 614	13%	1 196	277	3 780	13,41%

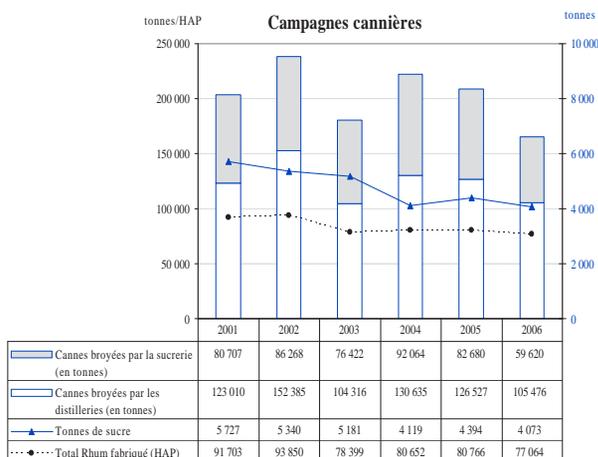
Source : INSEE- Comptes économiques 2003, Direction de l'Agriculture et des Forêts- Statistiques agricoles 2005.

<sup>49</sup> La surface récoltée (3 600 ha) représente 95,2 % de la surface agricole utilisée par la culture de la canne (3 780 ha). En Martinique, la surface agricole utilisée dans les exploitations agricoles est de 26 240 hectares, soit 93,1 % de la SAU du département.

<sup>50</sup> La Martinique compte 7 distilleries : Saint-James (Sainte-Marie), Depaz (Saint-Pierre), La Mauny (Rivière-Pilote), Neisson (Carbet), Simon (François), JM (Macouba) et La Favorite (Fort-de-France). Dillon ne constitue plus un site de production depuis 2006, l'activité ayant été reprise par les distilleries Depaz et St James.

### 3.1.1) La production

En 2006, selon le Centre technique de la canne à sucre (CTCS), la campagne sucrière a pâti des mauvaises conditions climatiques des années précédentes. En 2006, le volume de production atteint le plus faible niveau de ces dix dernières années : 165 096 tonnes de cannes ont été broyées (- 21 % par rapport à 2005), soit un résultat en deçà du potentiel agricole qui s'établit à 230 000 tonnes. Les distilleries ont broyé la majorité de la production, soit 105 476 tonnes, en recul de 16,6 % sur un an. Les sucreries ont manipulé 59 620 tonnes de cannes (-28 %).



Source : Centre technique de la canne et du sucre

Toutefois, la qualité de la canne s'avère meilleure que les deux années précédentes. La richesse de la canne<sup>51</sup>, en s'élevant à 13,88 g (contre 11,22 g en 2005), retrouve quasiment son niveau de 2003. Le coefficient de paiement - à savoir la quantité de sucre cristallisable pouvant être extraite de la canne servant de référence au paiement des planteurs - atteint le plus haut niveau de ces dix dernières années pour s'établir à 9,65 (contre 7,61 en 2005).

En 2006, l'usine du Galion a produit 4 073 tonnes de sucre, pour un coût de production estimé à 1,29 euro le kilo (contre 1,34 euro en 2005). En Martinique, la consommation de sucre en 2006 est estimée à 14 000 tonnes, dont 6 000 tonnes de sucre roux et 8 000 tonnes de sucre blanc provenant principalement de l'hexagone. Ainsi, le sucre du Galion est écoulé majoritairement sur le marché local, avec près de 75 % des ventes destinées au marché de bouche et 25 % au marché industriel. Le sucre de bouche est vendu à 1,05 euro le kilo et le sucre industriel à 0,80 euro le kilo par la sucrerie.

### 3.1.2) Les aides au secteur

Dans le cadre du DOCUP 2000-2006, la filière sucre bénéficie d'une enveloppe de 4,28 millions d'euros, dont 71,1 % ont été payés au 5 avril 2007. La participation communautaire (FEOGA) est de l'ordre de 35 % et la participation publique nationale de 30 %.

En février 2007, les planteurs de canne à sucre martiniquais ont obtenu de l'Etat une revalorisation du prix d'achat de la canne à sucre, inchangé depuis 14 ans, à 65 euros la tonne (contre 59 euros auparavant) sur la base d'un coefficient 8 sur le barème de richesse en

<sup>51</sup> Richesse = gramme de saccharose extractible / 100 g de canne.

saccharose. Un protocole d'accord visant à garantir un prix de l'aide à la balance a été signé. Il représente pour l'Etat une enveloppe d'environ un million d'euros.

L'aide à la balance comprend une aide sociale aux planteurs à hauteur de 10 euros par tonne pour une production inférieure à 800 tonnes et de 6 euros par tonne pour une production comprise entre 800 et 2 000 tonnes<sup>52</sup>. Cette garantie est complétée par une aide nationale de 10,45 euros par tonne, susceptible d'être revalorisée pour atteindre 12 euros.

### 3.1.3) La réforme en cours

Le 1<sup>er</sup> juillet 2006, la réforme du cadre communautaire applicable au sucre est entrée en vigueur. Cette réforme, qui s'inscrit dans l'Organisation commune de marché (OCM), prévoit un abaissement du prix du sucre de 36 % en quatre ans, l'octroi d'une compensation pour la perte de revenus<sup>53</sup>; une aide financière à l'écoulement du sucre brut vers l'hexagone et l'exclusion des RUP du Fonds de restructuration visant à inciter les producteurs non rentables à cesser leurs activités. L'objectif consiste à réduire la production de 6 millions de tonnes en Europe afin que les besoins de l'Union soient couverts par la production intérieure et les importations des pays ACP (Afrique- Caraïbes -Pacifique).

## 3.2 Le rhum

	Valeur ajoutée 2003 (en millions d'euros)	Part dans la valeur ajoutée totale du département en 2003	Part dans la valeur ajoutée des IAA en 2003	Nombre d'entreprises du secteur des IAA en 2005	Nombre de distilleries agricoles en 2006	Population active de la sucrerie et des distilleries en 2006
Sucre, rhum et autres alcools	26,05	0,43%	22,90%	534	7	380 (dont 64 saisonniers)

Source : INSEE – Comptes économiques 2003, CODERUM

La filière rhum représente près de 23 % de la valeur ajoutée des industries agroalimentaires du département et emploie près de 380 actifs, dont 64 saisonniers.

### 3.2.1) Production

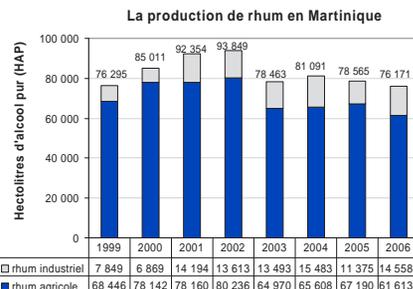
La Martinique produit du rhum agricole, issu de la fermentation du jus de canne, ainsi que du rhum industriel courant et du rhum industriel « grand arôme », préparé à base de mélasse produite par la sucrerie du Galion.

<sup>52</sup> En 2005, l'aide sociale a bénéficié à 180 planteurs de canne à sucre, pour un montant total de 265 671 euros.

<sup>53</sup> Cette aide est fixée selon le même niveau que pour la production continentale de betterave.

En 2006, la production de rhum s'élevé à 76 171 hectolitres d'alcool pur (HAP), en baisse de 1 % par rapport à 2005. La production de rhum agricole diminue de 8,3 %, alors qu'elle représente 81 % de la production totale, tandis que la production de rhum industriel augmente de 28 %.

Sur le long terme, la filière fait preuve d'un certain dynamisme, notamment en terme de production. Celle-ci est passée d'une moyenne de 68 000 HAP sur la période 1994-1998 à une moyenne de 81 628 HAP sur la période 2002-2006, soit un taux de croissance de 20 %.



Source : Direction générale des Douanes -CODERUM

### 3.2.2) Commercialisation

Le marché hexagonal est le principal débouché du rhum martiniquais, les ventes sur le marché local ne représentant que 28 % de la commercialisation. Le rhum des départements d'Outre-mer bénéficie d'un régime fiscal spécifique afin d'en préserver l'écoulement sur le marché hexagonal. Ce régime, prorogé par l'Union européenne jusqu'au 31 décembre 2009, prévoit l'application d'un taux d'accise réduit sur le rhum traditionnel produit dans les DOM limité à un contingent annuel de 90 000 hectolitres d'alcool pur. A cet égard, le problème récurrent du secteur se situe dans les dépassements de contingent aboutissant à une taxation excessive du rhum exporté. Aussi, le Comité interprofessionnel du rhum traditionnel (CIRT) demande au gouvernement de plaider sa cause à Bruxelles afin que ce quota soit élevé à 120 000 hectolitres d'alcool pur. Une réponse est attendue pour la mi-2007.

#### Commercialisation du rhum

en hectolitres d'alcool pur

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	var. 2006/2005
<b>Expéditions vers la métropole</b>	<b>43 171</b>	<b>44 553</b>	<b>47 696</b>	<b>49 307</b>	<b>48 358</b>	<b>50 612</b>	<b>50 466</b>	<b>48 234</b>	<b>-4,4%</b>
dont contingent	40 174	40 215	41 828	41 849	41 850	41 850	41 850	41 850	0,0%
<b>Hors métropole (1)</b>	<b>5 005</b>	<b>4 860</b>	<b>4 631</b>	<b>5 406</b>	<b>5 369</b>	<b>4 419</b>	<b>4 471</b>	<b>4 116</b>	<b>-8,0%</b>
dont DOM	3 558	3 575	2 955	3 261	3 125	2 608	2 961	2 822	-4,7%
<b>Total Exportations</b>	<b>48 176</b>	<b>49 413</b>	<b>52 328</b>	<b>54 713</b>	<b>53 727</b>	<b>55 031</b>	<b>54 938</b>	<b>52 349</b>	<b>-4,7%</b>
dont rhum agricole	38 195	38 343	39 614	41 754	41 080	43 112	44 926	41 557	-7,5%
part du rhum agricole expédié en bouteilles	50%	44%	54%	59%	57%	34%	31%	34%	+3 points
<b>Ventes sur le marché local</b>	<b>22 638</b>	<b>22 161</b>	<b>22 812</b>	<b>22 243</b>	<b>21 019</b>	<b>21 678</b>	<b>22 030</b>	<b>20 326</b>	<b>-7,7%</b>
<b>Total commercialisation</b>	<b>70 814</b>	<b>71 574</b>	<b>75 140</b>	<b>76 956</b>	<b>74 746</b>	<b>76 709</b>	<b>76 969</b>	<b>72 675</b>	<b>-5,6%</b>

Source : CODERUM

(1) y compris les envois sous certificats d'exportation préalable

### 3.2.3) Aides à la filière

Dans le cadre du DOCUP 2000-2006, le Comité de programmation et de suivi a validé 19 dossiers relatifs au traitement des rejets du rhum pour un coût total de 12,45 millions d'euros financé à hauteur de 26,4 % par le FEOGA et 21,3 % par les institutions publiques nationales. Au 5 avril 2007, près de la moitié de cette enveloppe a été payée aux bénéficiaires. De plus, 21 dossiers relatifs à l'amélioration des produits du rhum vont bénéficier d'une enveloppe de 13,06 millions d'euros (80,2 % payée au 5 avril 2007) financée à 35,4 % au niveau communautaire et 20,3 % au niveau national.

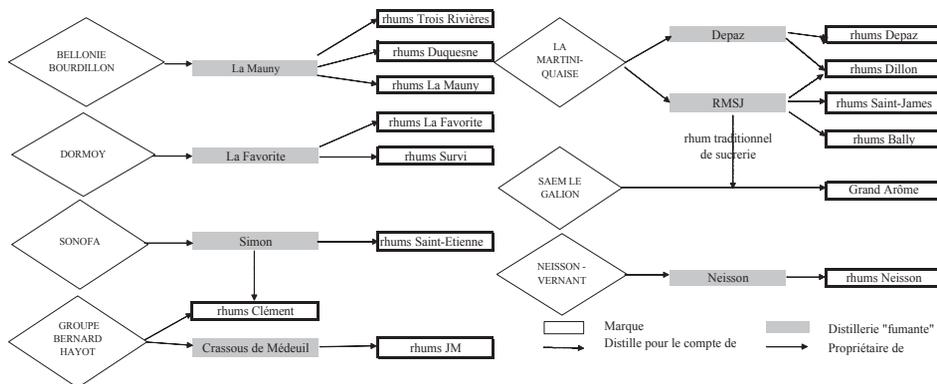
Dans le cadre du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), entré en vigueur en octobre 2006, une aide de 64,22 euros par hectolitre d'alcool pur est versée aux distilleries pour les 2 000 premiers HAP produits. Le solde est versé au prorata des quantités supplémentaires jusqu'à concurrence du contingent, qui est passé de 75 600 HAP à 88 140 HAP pour les quatre DOM. En contrepartie, les distillateurs s'engagent à payer un prix minimal aux producteurs de canne.

### 3.2.4) Evolutions récentes et perspectives

La qualité du rhum martiniquais est reconnue au niveau national. Il y a tout juste 10 ans, le rhum de la Martinique était le premier produit de l'agriculture des DOM à obtenir une « appellation d'origine contrôlée » (AOC).

Concernant les perspectives pour 2007, des études sont en cours sur la faisabilité d'une extension de la surface agricole de la canne à sucre que le secteur voudrait voir passer à 4 800 hectares. L'une des pistes explorée est alors celle de la complémentarité entre la culture de la canne et celle de la banane. De tels assolements présenteraient l'avantage d'enrichir les sols et d'assainir ceux qui sont pollués par le chlordécone. Par ailleurs, un projet de production de biocarburants à partir de la canne à sucre est à l'étude par la Chambre d'Agriculture de la Martinique.

#### ANNEXE : Configuration du secteur du rhum à la Martinique en avril 2007



## 4. L'ELEVAGE

En Martinique, l'élevage constitue un des principaux secteurs de diversification de l'agriculture, bien qu'il ne contribue qu'à hauteur de 12 % à la production agricole. En 2005, les pâturages s'étendent sur 10 476 hectares, soit 37 % de la surface agricole du département. Le cheptel s'est amenuisé en 2005 : le nombre de volailles a baissé (-27 % ; 490 189 têtes en 2005), tout comme celui de bovins (-5 % ; 21 915 têtes) et de porcins (-48 % ; 11 105 têtes). Seul l'effectif d'ovins progresse (+8 %) pour atteindre 17 082 têtes.

## **4.1 La production et la commercialisation**

Les filières animales de la Martinique se structurent en coopératives d'éleveurs et sont regroupées autour d'une organisation professionnelle : l'Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes (AMIV).

En 2005, la production locale de viande porcine issue des abattages contrôlés ne représente que 18 % de part de marchés. La consommation relève en effet pour près de 50 % de l'autoconsommation ou de l'abattage clandestin.

La production de viande bovine est réalisée par de nombreux petits éleveurs. Les abattages clandestins sont estimés à plus d'un quart de la production. La filière s'organise autour de la Coopérative d'éleveurs de Martinique (CODEM) qui regroupe une centaine de producteurs et assure un tiers des abattages contrôlés. La production de volailles est encadrée par la Société coopérative avicole de la Martinique.

En 2006, la Société d'Economie mixte des abattoirs de la Martinique a produit 2 280,4 tonnes de viandes, dont 54,1 % de bovins, 42,6 % de porcins et 3 % d'ovins et caprins. La hausse de la production de viande (+4,1 %) est poussée par la filière porcine (+8,5 % des abattages) qui a bénéficié, sur la fin de l'année, d'un « effet Noël ». Cette évolution résulte en partie de l'action de l'abattoir qui a proposé, en fin d'année, un tarif incitatif pour l'abattage porcin (54 centimes d'euro par kilo de carcasse) afin de lutter contre l'abattage clandestin. La production d'ovins-caprins (+1,7 %) et de bovins (+0,9 %) progresse quant à elle plus faiblement. Toutefois, le projet de construction d'un nouvel abattoir, dont l'ouverture est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2008, devrait s'accompagner d'un développement de la production locale.

## **4.2 Appui à la filière et perspectives**

Les filières animales de la Martinique bénéficient de soutiens financiers à la fois dans le cadre de la politique agricole commune pour un montant annuel d'environ 2,5 millions d'euros et dans le cadre du programme POSEI, agréé par la Commission européenne pour la période 2006-2013. Ce programme vise à accompagner les efforts de professionnalisation et de structuration engagés au niveau des éleveurs et des entreprises du secteur.

La filière élevage affiche un réel dynamisme en terme d'amélioration de la production, notamment sur le plan qualitatif. Début 2006, un programme d'amélioration génétique du cheptel bovin a été adopté : il préconise un schéma de croisement industriel entre des vaches zébus Brahmans et des taureaux de race à viande européenne (Charolais, Blonde d'Aquitaine) nés localement. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture de la Martinique affiche la volonté d'améliorer la traçabilité de la viande : tous les animaux entrant dans l'abattoir devront être identifiés à compter d'avril 2007.

## 5. LA PECHE

La pêche, qui crée 13 % de la valeur ajoutée du secteur primaire (soit 19,5 millions d'euros), constitue un secteur d'activité important en Martinique, bien que limité par l'étroitesse de la zone économique exclusive française<sup>54</sup>. En effet, ce secteur occupe environ 2 400 pêcheurs professionnels, selon les données du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

La flottille martiniquaise se compose principalement d'unités de petite pêche (les « yoles ») non pontées, faiblement motorisées et effectuant des sorties de moins de 24 heures. S'y rajoutent quelques unités de pêche côtière (sorties de 24 à 96 heures) et de pêche au large (sorties inférieures à 12 jours) qui, pour certaines, pêchent le vivaneau au large du Venezuela.

L'activité du secteur s'oriente de plus en plus vers une pêche aux poissons pélagiques, notamment grâce à l'installation de DCP (dispositifs concentrateurs de poissons), qui permettent de puiser dans une ressource plus abondante que sur les côtes. Les principales techniques de pêche sont : senne de plage, casiers et nasses, palangres, filets de fond ou de surface, lignes.

En 2006, la production de pêche est estimée à 6 300 tonnes<sup>55</sup> pour la Martinique (10 000 tonnes pour la Guadeloupe), pour une valeur d'environ 53 millions d'euros, composée à 95 % de poissons. Cette production est insuffisante au regard de la consommation locale qui est estimée à 15 000 tonnes. Les besoins sont couverts par des importations en provenance d'Europe, de Guyane, du Venezuela et des îles voisines de la Caraïbe. La vente directe au consommateur absorbe 70 % de la production, le reste étant cédé à des revendeurs (25 %) ou à des mareyeurs. Les grandes et moyennes surfaces vendent essentiellement des produits importés, congelés ou transformés.

### 5.1 Aides publiques à la filière

Dans le cadre du DOCUP 2000-2006, le projet de maquette budgétaire au 31/12/2006 fixe une enveloppe de 15,9 millions d'euros pour la filière pêche, avec une participation communautaire de 9,3 millions d'euros (IFOP et FEDER).

Parallèlement, en 2006, la Région a accordé une subvention de 8 600 euros au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins pour l'installation de six nouveaux dispositifs de concentration de poissons, en plus des 45 DCP déjà existants. La Région a également participé à hauteur de 58 000 euros au programme de soutien à la filière aquacole par l'IFREMER mis en place sur trois ans afin d'encourager la recherche, tout en fournissant une aide financière aux professionnels de la pêche, notamment pour l'acquisition de bateaux.

---

<sup>54</sup> Chaque Etat côtier peut décider de créer une zone économique exclusive (ZEE), dont la largeur ne peut dépasser 200 miles nautiques à partir de la ligne de base en l'absence d'autre rivage (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer). Sur cette zone, l'Etat côtier exerce des droits souverains notamment aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques, des eaux surjacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres activités tendant à l'exploration et à l'exploitation de la zone à des fins économiques.

<sup>55</sup> Ces résultats sont approximatifs en raison de la dissémination des points de débarquement et de l'absence de criée.

Pour sa part, le Conseil général fournit des aides à l'organisation de manifestations, déplacements ou autres actions liées à la pêche.

## 5.2 Evolutions récentes et perspectives

Fin 2006, dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds européen pour la pêche (qui remplace l'IFOP), la Commission européenne a notifié une enveloppe de 34 250 343 euros pour les DOM, pour la période 2007-2013, dont 7 196 215 euros pour la Martinique (22,9 % de l'enveloppe), 4 397 756 euros pour la Guadeloupe (14 % de l'enveloppe), 5 422 451 pour la Guyane et 14 369 139 pour la Réunion. Le gouvernement a alors décidé de répartir l'enveloppe FEP en deux temps. Dans un premier temps, seront attribués 90 % de l'enveloppe, soit 6 473 315 euros pour la Martinique (21 % de l'enveloppe totale). La réserve de 10 % sera répartie ultérieurement en fonction de la mise en œuvre réelle du FEP. Les autorités locales feront alors parvenir au gouvernement la répartition par axes et éventuellement par mesures des enveloppes considérées.

Concernant la capacité de pêche<sup>56</sup>, l'Union européenne avait indiqué en 2005 aux autorités françaises que la puissance des navires de pêche de la Martinique d'une longueur inférieure à 12 mètres dépassait les objectifs fixés par la réglementation européenne. Le gouvernement français a exprimé à l'automne 2005 à la Commission européenne son désaccord avec cette appréciation. En marge du Conseil des ministres de l'Agriculture et de la pêche du 26 mai 2006, la Commission européenne a répondu favorablement à la demande française en indiquant que les niveaux de référence seront revus pour tenir compte des navires non comptabilisés en 2003. Parallèlement, en 2007, la Commission européenne engage une réflexion sur la détermination de meilleurs indicateurs de capacité et d'effort de pêche, tels que le type ou la taille des engins de pêche utilisés.

---

## § 2. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

---

Le secteur industriel occupe une part non négligeable dans l'activité économique de la Martinique, qui reste toutefois dominée par les services et les activités commerciales. L'industrie consiste, selon la définition de l'INSEE, à combiner des facteurs de production en vue de produire des biens matériels destinés au marché. Les entreprises industrielles martiniquaises qui se déploient dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biens intermédiaires, de la consommation et de l'équipement, doivent s'adapter à l'étroitesse du marché local et aux contraintes liées à l'insularité.

L'industrie a néanmoins joué un rôle moteur dans le développement économique de l'île. Des années 1860 au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'économie martiniquaise s'est structurée autour des « usines centrales », où la canne était transformée en sucre ou en rhum, principaux produits d'exportation de l'époque. Cet essor industriel s'est accompagné d'un développement des

---

<sup>56</sup> Dans la politique commune de la pêche de l'Union européenne, la capacité de pêche est calculée en fonction de la taille des navires et de la puissance des moteurs.

petites industries artisanales, prélude à la diversification de la production de l'île. Durant les Trente Glorieuses, la baisse des cours internationaux du sucre a engendré une crise de l'industrie sucrière qui s'est manifestée par la fermeture progressive des usines centrales. La Martinique s'est alors tournée vers la culture de la banane, a développé des activités commerciales et diversifié son industrie, selon le principe de substitution aux importations.

L'industrie génère une valeur ajoutée de 348,9 millions d'euros<sup>57</sup>, soit 5,8 % du produit intérieur brut de la Martinique. En 2006, le nombre de créations d'entreprises augmente, passant de 188 en 2005 à 199 en 2006 (160 créations pures), dont 38 % dans le secteur des biens de consommation, 26 % dans le secteur des biens d'équipement et 22 % dans celui de l'agroalimentaire.

Toutefois, le bilan de l'année 2006 sur le plan productif apparaît contrasté au regard des Enquêtes trimestrielles de conjoncture de l'Idem. Dans le secteur agroalimentaire, l'activité, favorablement orientée au deuxième trimestre, s'est repliée aux troisième et quatrième trimestres, en particulier dans les sous-secteurs du traitement du lait et des céréales et de l'alimentation du bétail, ce qui a entraîné une dégradation de la trésorerie. Dans le secteur manufacturier, l'activité a été perçue comme favorable aux premier et troisième trimestres, notamment dans la chimie et la parachimie, bien qu'à fin décembre 2006, les chefs d'entreprise formulent un constat mitigé quant à l'évolution du courant d'affaires dans la chimie et la papeterie. La fin de l'année 2006 a été marquée par une augmentation des prix, une réduction des charges d'exploitation et une reprise des embauches (en particulier dans la filière des métaux et du bois qui bénéficie de l'essor de la construction). Les chefs d'entreprises souhaitent néanmoins poursuivre leurs efforts d'investissement en 2007.

Par ailleurs, en 2006, l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI) a poursuivi ses efforts de communication en faveur des « produits de l'industrie locale »<sup>58</sup> dans les secteurs agroalimentaire et de l'habitat, avec notamment la promotion des « matériaux de construction PIL ». Enfin, les professionnels du secteur demeurent attentifs aux orientations des programmes opérationnels 2007-2013 qui conditionnent, pour partie, la compétitivité de l'activité industrielle martiniquaise.

## 1. STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

### 1.1 Valeur ajoutée et emplois

Le paysage industriel martiniquais se compose essentiellement de petites et moyennes entreprises. En 2005, 98 % des 2 644 entreprises industrielles répertoriées dans le département comprennent moins de 50 salariés. Parmi ces entreprises, 65 % ne comptent pas d'effectif déclaré et 26 % comptent moins de 9 salariés. Dans le département, seules onze entreprises

---

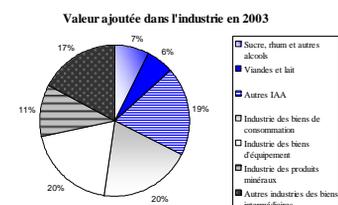
<sup>57</sup> Comptes économiques définitifs de 2003.

<sup>58</sup> Le logo PIL a été créé en 1992 en Martinique afin de promouvoir les produits locaux dans l'économie martiniquaise et d'améliorer la qualité ainsi que la compétitivité des produits sur les marchés local et national.

industrielles, concentrées dans les secteurs agroalimentaires et des biens intermédiaires, emploi plus de 50 salariés.

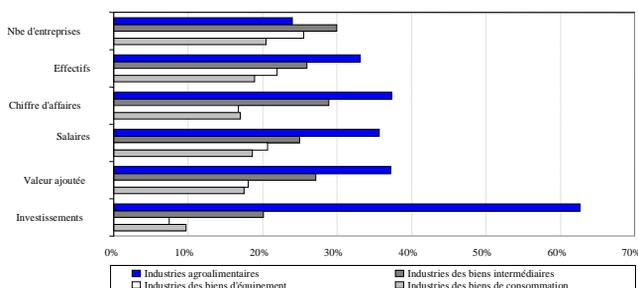
L'Enquête annuelle d'entreprises 2004 (EAE) élaborée par l'INSEE dresse un panorama de l'industrie martiniquaise, déclinée en quatre sous-secteurs : l'industrie agroalimentaire<sup>59</sup>, l'industrie des biens de consommation, l'industrie des biens d'équipement et l'industrie des biens intermédiaires.

Selon cette étude, l'agroalimentaire est la branche industrielle la plus performante en 2004. Les entreprises de la branche constituent le premier employeur de l'industrie, avec 33 % des effectifs (1 486 salariés) et créent 33 % de la valeur ajoutée industrielle de l'île. Cette richesse provient à hauteur de 22 % de la filière canne-sucre-rhum et de 18 % de l'industrie du lait et du bétail. Ces entreprises agroalimentaires réalisent près de deux tiers des investissements industriels, pour un montant approchant les 22 millions d'euros.



Source : Comptes économiques 2003 - INSEE

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'INDUSTRIE EN MARTINIQUE  
Contributions relatives des sous-secteurs



Source : Insee - Enquête annuelle d'entreprises 2004

L'industrie des biens intermédiaires est le deuxième contributeur à la valeur ajoutée industrielle (28 %) et le deuxième employeur (1 168 personnes, soit 26 % de l'effectif industriel). Elle concentre moins d'un quart des investissements (7 millions d'euros) et se déploie principalement dans les sous-secteurs de la menuiserie et de l'ameublement.

L'industrie des biens d'équipement, basée principalement sur l'extraction de matériaux de construction, contribue à hauteur de 20 % à la formation de richesse industrielle et emploie 986 personnes (22 % des effectifs industriels). Les entreprises de biens de consommation, principalement l'imprimerie, créent 20 % de la valeur ajoutée industrielle, avec 19 % des effectifs de la branche (853 salariés).

## 1.2 Le secteur artisanal

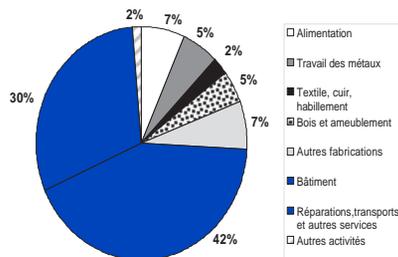
En Martinique, l'artisanat concerne près d'un quart des entreprises de l'industrie, du commerce et des services (contre 15,5 % pour la France entière). L'artisanat emploie près de

<sup>59</sup> Le secteur agroalimentaire se structure autour de cinq secteurs : la sucrerie et les distilleries, les fruits et légumes, les boissons, le lait et les aliments du bétail.

13 018 personnes, dont 44 % dans le bâtiment, 21 % dans les transports, réparation automobile et services et 11 % dans l'alimentation.

Hors secteur informel, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'Insee recense 8 337 entreprises artisanales, dont près de la moitié dans le bâtiment et 30 % dans les services. Les entreprises de maçonnerie sont les plus répandues (16 % des entreprises artisanales), suivies des entreprises de réparation automobile (10 %), de blanchisserie et soins de la personne (8 %) et de transport (7 %). A cet égard, le dispositif d'aide à la cessation d'activité des transporteurs âgés de 65 ans, couplée à l'arrivée à terme des licences des taxis collectifs au 31 décembre 2007, pourrait conduire à une diminution du nombre de transporteurs, dont la proportion actuelle dans l'artisanat en Martinique est supérieure aux moyennes nationale et guadeloupéenne.

Les entreprises artisanales au 1<sup>er</sup> janvier 2005



Source : INSEE

## 2. LA SANTE FINANCIERE DE L'INDUSTRIE

### 2.1 Soldes intermédiaires de gestion et ratios financiers

Les comptes économiques 2003 font état d'une production industrielle qui s'élève à 1 011 millions d'euros et génère une valeur ajoutée de 349 millions d'euros, en hausse de 3 % sur un an. Les charges de personnel du secteur, qui atteignent 222 millions d'euros, augmentent de 4 % sur un an, soit une progression annuelle inférieure aux impôts et taxes (+9 % ; 19 millions d'euros) et aux subventions (+16 % ; 25 millions d'euros). L'excédent brut d'exploitation s'inscrit en progression de 2 % pour s'élever à 120 millions d'euros.

<b>Production de branche</b> 1 011 millions d'euros		
<b>Consommations intermédiaires</b> 662 millions d'euros 65,5%	<b>Valeur ajoutée</b> 349 M euros 34,5 %	<b>Subventions d'exploitation</b> 19 M euros 5,4 %
<b>Impôts et taxes</b> 25 M euros 7,2%	<b>Charges de personnel</b> 222 M euros 63,6%	<b>Excédent brut d'exploitation</b> 120 M euros 34,4%

En pourcentage de la production de branche et de la valeur ajoutée

## 2.2 Risques bancaires du secteur

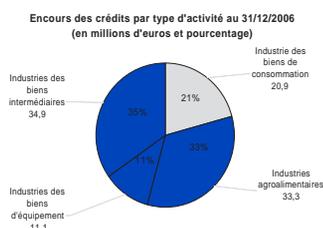
*Remarque liminaire* : le dispositif de défiscalisation, de par sa nature, influe sur les évolutions et la structure des engagements financiers des sociétés industrielles<sup>60</sup>. Les entreprises peuvent être amenées en effet à créer une société en nom collectif (SNC) en vue d'acquérir un équipement industriel. L'endettement se trouve ainsi porté par cette SNC. Il conviendra donc d'interpréter et nuancer les développements qui vont suivre à la lumière des effets de la défiscalisation sur l'endettement du secteur.

Au 31 décembre 2006, les risques bancaires du secteur industriel s'élèvent à 100,3 millions d'euros, soit 2,7 % du total des risques déclarés au Service central des risques de la Banque de France, sur les entreprises martiniquaises (contre 3,3 % en mars 2006). L'encours moyen des entreprises industrielles qui s'établit à 182 700 euros (contre 404 819 euros tous secteurs confondus), baisse de 15,1 % sur neuf mois sous l'effet notamment d'une diminution de 14 % des encours du secteur industriel, couplée à une augmentation de 6 % du nombre d'entreprises bénéficiaires (549 entreprises en décembre contre 542 en mars).

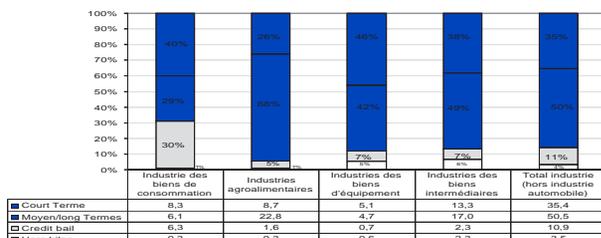
Cette baisse des encours concerne les crédits à court terme et à moyen et long termes. Elle est principalement imputable aux secteurs des biens d'équipements et des biens intermédiaires.

Les crédits à moyen et long termes qui s'élèvent à 50,5 millions d'euros, sont portés à 45,1 % par les entreprises agroalimentaires, cette proportion se repliant de 1,4 point sur neuf mois. Ces crédits s'inscrivent en baisse de 10,6 % alors que leur part dans l'encours industriel augmente, passant de 48,4 % en mars 2006 à 50,3 % en décembre 2006.

Les crédits à court terme enregistrent la plus forte diminution (-19 %) pour s'établir à 35,4 millions d'euros. A fin décembre, ils sont principalement mobilisés par les entreprises du secteur des biens intermédiaires (37,6 %). La part de ces crédits dans l'encours total diminue (35,3 % en décembre contre 37,5 % en mars), au profit du crédit-bail qui représente désormais 10,9 % des encours (contre 7,7 % en mars) pour un montant de 10,9 millions d'euros, en hausse de 22 % sur neuf mois. L'industrie des biens de consommation concentre la majeure partie du crédit-bail bien que sa part diminue (57,5 % en décembre contre 66,4 % en mars).



Crédits accordés aux entreprises industrielles en millions d'euros et en proportion de leurs encours au 31/12/2006



Source : IEDOM – Service central des risques

<sup>60</sup> En 2006, dans le secteur industriel, 10 dossiers de défiscalisation ont été agréés par les Services fiscaux de la Martinique, pour un montant total de 5,5 millions d'euros.

Le secteur des biens intermédiaires concentre la majeure partie des risques de la branche industrielle (34,8 % des risques en décembre contre 36,2 % en mars) pour un montant total de 34,9 millions d'euros, en baisse de 17,3 % sur neuf mois. Les 175 entreprises bénéficiaires (172 en mars) disposent d'un encours moyen de 199 669 euros, en baisse de 18,7 % sur la période sous revue. Cette diminution des risques est imputable à la baisse des crédits à court terme (-33 %), dont la part dans l'encours de la branche diminue, passant de 47,1 % en mars à 38,2 % à fin décembre. Les crédits à moyen et long termes affichent une moindre baisse (-3,8 % sur neuf mois) mais représentent la majorité des encours de la branche (48,6 % des crédits, contre 41,7 % en mars). Ces replis sont atténués par la hausse de 39,8 % du crédit-bail, dont le montant est équivalent à celui des engagements hors bilan, soit 2,3 millions d'euros (6,7 % des risques du secteur).

Les encours du secteur agroalimentaire qui représentent 33,2 % des risques de l'industrie (contre 32,3 % en mars), diminuent de 11,5 % pour s'établir à 33,3 millions d'euros. L'encours moyen des 158 entreprises bénéficiaires s'établit à 210 994 euros, en baisse de 12 % sur neuf mois. Les entreprises agroalimentaires sont les seules du secteur à afficher une hausse de leurs crédits à court terme (+12,6 %), qui représentent plus d'un quart de leurs encours (contre 20,5 % en mars). Toutefois, elles s'orientent principalement vers les crédits à moyen et long termes (68,3 %). Le crédit-bail, qui augmente de 52,8 %, représente 4,7 % de leurs encours (contre 2,7 % en mars).

Les encours des entreprises des biens d'équipement diminuent de 25 % sur neuf mois pour s'établir à 11,1 millions d'euros, soit une part minoritaire de l'encours total (11,1 %, en repli de 1,6 point). L'encours moyen des 119 entreprises bénéficiaires de la branche s'établit à 93 588 euros, en baisse de 30,6 % sur neuf mois. La diminution de l'encours total concerne principalement les crédits à court terme, en repli de 31,2 %, alors qu'ils représentent 45,9 % des encours des entreprises des biens d'équipement (50 % en mars). Les crédits à moyen et long termes diminuent moins fortement (-14,2 %) et leur part dans l'encours de la branche augmente pour s'établir à 42,2 % (contre 36,9 % en mars). Le crédit-bail s'inscrit en forte hausse (+140,1 %) pour atteindre 6,7 % des risques, contre 2,1 % en mars.

L'industrie des biens de consommation enregistre la plus faible diminution des encours du secteur (-4,5 %) et sa part dans les risques industriels augmente, passant de 18,8 % en mars à 20,8 % en décembre. Avec 97 bénéficiaires, l'encours moyen ressort comme le plus élevé du secteur (215 320 euros). Ces entreprises s'orientent principalement vers les financements de court terme (39,8 % de leurs encours), les crédits à moyen et long termes et le crédit-bail représentant chacun 30 % de leur encours.

---

## § 3. L'ENERGIE ET L'EAU

---

A la Martinique comme ailleurs, la question énergétique s'inscrit entre deux paradigmes difficiles à concilier : l'augmentation de la consommation qui appelle une croissance de la production et la nécessité de diminuer la pression environnementale induite par la production énergétique. S'agissant de l'eau, la problématique est la même : une ressource précieuse face à des usages requérant une qualité et une quantité croissantes.

En 2006, les acteurs publics et privés ont poursuivi les efforts que nécessite cette double exigence. Les investissements consentis durant la période sont à la mesure des enjeux : 200 millions d'euros pour la future centrale de Bellefontaine, 70 millions d'euros pour la nouvelle colonne de distillation de la Sara (Société Anonyme de Raffinerie des Antilles)...

### 1. L'ENERGIE ELECTRIQUE

#### 1.1 La production et la distribution d'électricité

En Martinique, la capacité de production électrique est de 384 mégawatts. La production électrique provient à 97% d'EDF. La production de cette dernière s'est élevée en 2006 à 1 552,8 millions de kilowatts/heure (KWH), en progression annuelle de 2,8%. L'usine d'incinération de Dillon à Fort-de-France et la Sara ont produit respectivement 2% et 1% de cette énergie électrique, et la ferme éolienne du Vauclin 0,1%, le solde étant assuré par la production photovoltaïque individuelle raccordée au réseau. L'énergie livrée au réseau par EDF s'est élevée à 1 489 millions de KWH, soit 2,9% de plus qu'en 2005.

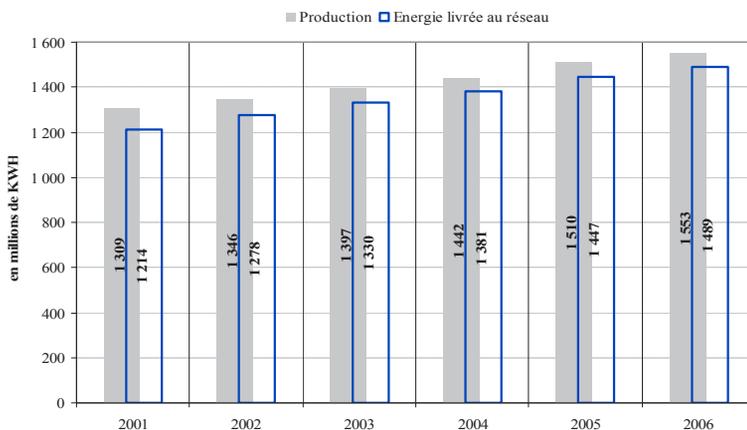
#### Le système énergétique à la Martinique en 2006

Unité de production	Installations
Centrale EDF de Bellefontaine	10 moteurs diesel de 20 MW 1 TAC de 23 MW
Centrale EDF de la Pointe des Carrières	2 moteurs diesel de 45 MW 3 TAC de 20 MW
SARA	1 unité de cogénération de 4MW
Usine d'incinération de Dillon	1 unité de cogénération de 4MW
Ferme éolienne du Vauclin	4 éoliennes de 0,275 MW
<b>Total 2006</b>	<b>384 MW</b>
A venir en 2007 : le Galion	1 TAC de 40 MW

Source : EDF

Les TAC sont des turbines à combustion, alimentées en gasoil plutôt qu'en fuel lourd

## La production d'électricité à la Martinique



Source : EDF

### Les énergies renouvelables avec obligation d'achat et la péréquation tarifaire

Conformément à la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation du service public de l'électricité, EDF est contrainte d'acheter, sous certaines conditions, l'électricité produite par les filières qui utilisent des énergies renouvelables (biomasse, énergies marémotrice, éolienne, solaire, géothermique...) ou qui font preuve d'efficacité en terme de production d'énergie électrique. La cogénération entre dans ce dernier domaine, puisqu'il s'agit de production d'électricité résultant d'un processus industriel indépendant.

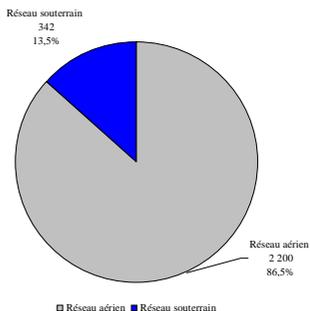
En Martinique, l'usine d'incinération des ordures ménagères et les producteurs photovoltaïques et éoliens entrent dans cette catégorie. EDF est tenue de racheter leur production électrique. Le tarif dépend de l'énergie employée (plus elle est efficace et propre, plus le tarif est élevé). En contrepartie, EDF reçoit de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) une compensation financière intégrée dans la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE). Dans un contexte concurrentiel, la CSPE tend à compenser les surcoûts liés au fait que la fourniture d'énergie par EDF relève du service public. C'est notamment le cas dans les « zones non interconnectées » telles que la Martinique où le coût de production de l'électricité est deux fois supérieur au tarif proposé. Les DOM, la Corse et Saint-Pierre-et-Miquelon font ainsi partie des Systèmes Energétiques Insulaires où, du fait du système de péréquation nationale en vigueur, le prix de l'électricité est moindre que le coût de production associé. La CRE dispose d'un budget annuel d'environ 600 millions d'euros alimenté par une taxe supportée par l'ensemble des usagers d'EDF. La CRE attribue la CSPE en fonction d'une grille de performance qui valorise les efforts de réduction des coûts.

Par ailleurs, un projet de gazoduc est à l'étude depuis 2002. Il doit relier Trinidad à cinq îles des petites Antilles (Martinique, Dominique, Guadeloupe, Sainte-Lucie et la Barbade). En ce qui concerne la Martinique, le butane trinitadien serait principalement destiné à l'alimentation des centrales thermiques d'EDF ou d'autres producteurs d'électricité. Bien que le gaz apparaisse comme une source d'énergie moins polluante et meilleur marché que le pétrole, la construction du gazoduc soulève de nombreuses questions, comme la forte dépendance vis-à-vis de la République de Trinidad et Tobago, ou les risques de rupture du pipeline qui traverserait une zone d'activité sismique et volcanique intense. Enfin, la construction du gazoduc suppose une totale adaptabilité des consommateurs à ce type de carburant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

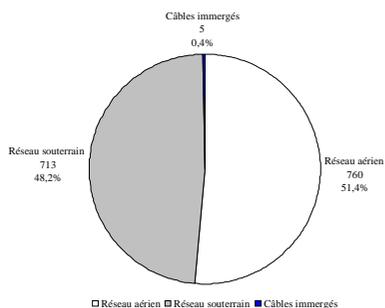
L'essentiel de la distribution d'électricité basse tension se fait au moyen de câbles aériens supportant une puissance de 400 volts, tandis que la haute tension emprunte en priorité des câbles aériens et souterrains d'une capacité de 20 000 volts et 63 000 volts.

### Le réseau de distribution d'électricité en 2006

**Distribution de la basse tension**  
(en km et en %)



**Distribution de la haute tension**  
(en km et en %)



Source : EDF

## 1.2 La consommation d'électricité

En Martinique, la croissance de la consommation d'énergie électrique est soutenue, tant en raison de l'augmentation du nombre de clients que du fait de la croissance de la consommation par habitant. Selon les estimations d'EDF, près du tiers de l'électricité consommée par les particuliers serait alloué au froid (réfrigérateur/congélateur) tandis que la part de la climatisation est évaluée à 9% seulement (seul un cinquième des ménages environ est équipé d'un climatiseur). Cette dernière représente toutefois respectivement 55% et 38% du total de la consommation des collectivités territoriales, des entreprises et des administrations.

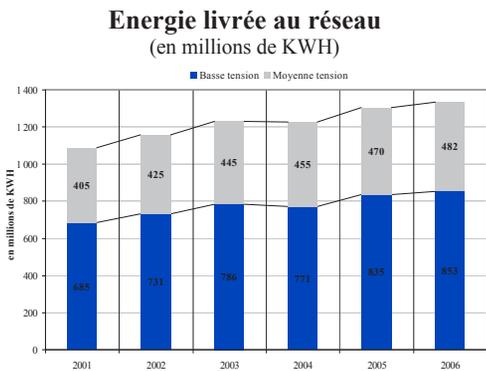
Sur période longue, la puissance de pointe n'a cessé d'augmenter (201 mégawatts en 2002 contre 74 mégawatts en 1985, soit +72% en 17 ans). Les actions menées en terme de Maîtrise de la Demande d'Electricité (MDE) ont permis d'infléchir la tendance : entre 2002 et 2005, la puissance de pointe du soir a diminué de 53 mégawatts. Pour autant, fin 2006, la puissance de pointe est estimée à 220,5 mégawatts.

### La consommation d'électricité en Martinique

(en nombre d'abonnés et en millions de KWH)

	2002	2003	2004	2005	2006	Variation annuelle
Clients basse tension	161 980	165 777	169 009	171 941	174 748	1,6%
Clients moyenne tension	813	817	826	838	842	0,5%
Energie facturée basse tension	731,1	786,0	770,7	835,0	853,4	2,2%
Energie facturée moyenne tension	424,8	444,7	454,7	470,1	481,9	2,5%
<b>Energie totale facturée</b>	<b>1 155,9</b>	<b>1 197,4</b>	<b>1 225,4</b>	<b>1 305,1</b>	<b>1 335,3</b>	<b>2,3%</b>

En 2006, l'essentiel de la livraison au réseau est réparti entre 853,4 millions de KWH en basse tension (à destination des particuliers et des petites entreprises) et 481,9 millions de KWH en haute tension (pour les autres clients : grands bâtiments tertiaires publics et privés, unités industrielles). La croissance annuelle de la livraison d'énergie en moyenne tension est légèrement supérieure à celle de la livraison d'électricité à basse tension (+2,5% contre +2,2%).



Du fait de la croissance démographique et de l'augmentation du niveau de vie des ménages, EDF estime à environ 3 mégawatts l'augmentation annuelle de la consommation électrique à la pointe en Martinique. D'ici 2012, la puissance de pointe sera d'environ 240 mégawatts. Pour répondre à cette demande, deux démarches sont engagées de manière concomitante : la MDE et la construction d'une nouvelle centrale à Bellefontaine. Cette dernière sera opérationnelle en 2010.

### Produire mieux pour répondre aux besoins d'électricité : la nouvelle centrale de Bellefontaine

D'ici 2012, les 10 moteurs diesel de la centrale thermique de Bellefontaine seront entièrement renouvelés. Cette technologie, moins polluante que l'actuelle centrale, permet l'usage éventuel d'autres combustibles tels que le gaz. La versatilité de l'installation est nécessaire à l'heure où un projet de gazoduc est à l'étude entre Trinidad et les Petites Antilles, Martinique comprise. L'investissement nécessaire aux travaux de la centrale de Bellefontaine est estimé à environ 200 millions d'euros. Au final, celle-ci pourra produire 240 mégawatts avec ses seuls moteurs diesel, contre 200 mégawatts aujourd'hui. Dans le cadre de l'ouverture de la commercialisation électrique à la concurrence et afin de respecter les règles de transparence et de séparation de la production et de la commercialisation de la ressource, EDF a prévu que le portage de l'investissement se fasse par une filiale à 100%, dénommée EDF Production Electrique Insulaire Bellefontaine.

## 1.3 Electricité, les enjeux environnementaux

### 1.3.1) Les énergies renouvelables

En Martinique, l'essentiel de la production énergétique est issue de l'utilisation d'hydrocarbures. Selon le Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique<sup>61</sup> (SMEM), la part des

<sup>61</sup> Le Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) gère depuis janvier 2003 les questions liées à l'électrification des 34 communes de l'île en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution public d'électricité (concédé à EDF). Le SMEM est responsable des travaux de développement, de renforcement et d'embellissement du réseau, notamment par l'enfouissement des lignes.

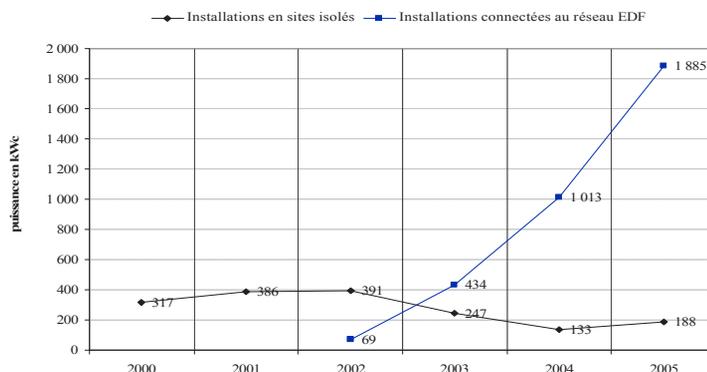
énergies renouvelables dans la production électrique s'élève à 6% en 2006. D'ici 2010, l'ensemble de la production européenne d'électricité devra provenir à 21% d'énergies renouvelables. Par ailleurs, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe), l'Etat, la Région, l'Europe et EDF coopèrent au sein du Programme Régional de Maîtrise de l'Energie (PRME) en vue de promouvoir les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie en Martinique. Cet accord, annexé au contrat de plan 2000-2006, est en cours de renégociation dans les Programmes Opérationnels 2007-2013.

L'énergie solaire se développe sous deux formes : le solaire thermique et le photovoltaïque. Le solaire thermique permet d'assurer l'alimentation en eau chaude d'un nombre croissant de foyers par l'installation d'environ 1 500 chauffe-eau solaires par an. Afin de promouvoir ce type d'équipement, des primes à l'investissement et des formules de vente par abonnement sont proposées par les distributeurs aidés par le PRME.

Le solaire photovoltaïque permet aux particuliers comme aux entreprises de produire de l'électricité. Celle-ci peut alors être autoconsommée, c'est systématiquement le cas pour les foyers non raccordés au réseau EDF (une vingtaine dans le département en 2005). Si le client est raccordé au réseau, la totalité de l'électricité produite est revendue à EDF. Dans ce deuxième cas, l'installation est exploitée directement par le propriétaire du toit, ou mise en location auprès d'un systémier (vendeur et installateur de panneaux voltaïques) pendant une durée de 8 à 10 ans. L'électricité est vendue à EDF à un prix fixé par décret (de 0,40 à 0,55 euro/kWh en 2006) supérieur à celui du marché (proche de 0,10 euro/kWh). Le surcoût est financé par la CSPE. Par ailleurs, les installations connectées au réseau électrique sont éligibles à la défiscalisation. Ainsi, les personnes non imposables peuvent également bénéficier de crédits d'impôts couvrant la moitié de leur équipement solaire. La rentabilité de ce système a permis de faire passer le nombre d'installations équipées de panneaux solaires et raccordées au réseau électrique de 30 en 2004 à plus de 200 en 2006. D'autre part, la taille moyenne des installations a augmenté : 15 à 30 kilowatts (kWc) en 2005 contre 2 à 10 kWc en 2002. Parallèlement, les usagers susceptibles de mettre en place des panneaux solaires ont évolué : il s'agit désormais plutôt de bâtiments industriels et tertiaires que de particuliers.

Afin de répondre aux besoins de pointe du réseau EDF, une usine de cogénération a été mise en place en 2006 sur le site du Galion, à Trinité. Cette unité, gérée par la Compagnie de Cogénération du Galion, devrait être opérationnelle à compter du deuxième trimestre 2007 grâce à une TAC à gasoil d'environ 40 mégawatts. Par ailleurs, des études sont en cours sur l'utilisation complémentaire de la bagasse (résidu de la canne à sucre) issue de l'usine sucrière du Galion pour la production d'énergie électrique sur le site. D'ici 2010, une centrale bicom bustible pourrait également être mise en service. Cette unité contribuerait aux besoins électriques de base de la Martinique en utilisant la bagasse et en produisant de la vapeur haute pression pour alimenter une turbine électrique à vapeur et l'usine sucrière du Galion. D'autres voies de développement sont envisagées : d'ici 2008, une centrale photovoltaïque devrait être connectée à des panneaux solaires installés sur les 2 000 m<sup>2</sup> de toiture de la sucrerie. En outre, dans l'éventualité où la Martinique se connecterait au gazoduc de Trinidad, l'usine de cogénération prévoit les aménagements nécessaires à l'utilisation du gaz pour la fourniture d'énergie électrique.

## Evolution des installations photovoltaïques (puissance en kWc)



Source : Ademe

S'agissant de l'énergie éolienne, le Schéma directeur éolien de la Martinique de 2001 a retenu 27 sites au potentiel énergétique suffisant et dont l'exploitation n'entraînerait pas d'impact écologique défavorable. De son côté, la ferme éolienne du Vauclin comprend quatre aérogénérateurs de 275 kilowatts chacun, ce qui correspond à un potentiel de 2 145 mégawatts par an. Il existe également un aérogénérateur de 20 kilowatts à Grand-Rivière. La production d'énergie éolienne en Martinique reste sous contrainte du climat (possibilité de cyclones), mais également de l'environnement. Nombreux sont en effet les sites qui présentent un potentiel mais qui sont protégés par le Plan d'Occupation des Sols ou qui font partie des Zones Naturelles Sensibles définies par le Parc Naturel Régional de la Martinique.

Un nouveau projet éolien pourrait aboutir à l'horizon 2008-2010 dans la zone Nord-Atlantique. Le financement de ce projet privé pourrait bénéficier du soutien de la Région et du Fonds Européen de Développement Régional (Feder). Il devrait permettre la production d'environ 40 MW sur quatre sites.

### 1.3.2) la Maîtrise de la Demande d'Énergie

Les acteurs publics poursuivent leurs actions afin de contenir l'évolution de la demande d'énergie électrique de la population martiniquaise, et ce d'autant que la production d'électricité provient essentiellement (97%) d'énergies fossiles. Courant 2006, le SMEM et l'Ademe ont signé un accord de partenariat qui les lie pour une durée de trois ans durant laquelle l'objectif commun est de mettre en place et de valoriser des actions de sensibilisation de la population à la maîtrise de la consommation électrique.

Outre les actions de diffusion de 400 000 lampes à économie d'énergie prévues sur les années 2005 et 2006, les acteurs publics et principalement l'Ademe promeuvent le label de construction Ecodom qui privilégie une construction frugale en terme de consommation énergétique. Ainsi, en 2006, 136 logements sociaux respectant le label Ecodom ont été livrés grâce à l'aide technique du PRME. La ventilation naturelle et l'isolation thermique peuvent éviter l'usage de la climatisation, ce qui entraîne une économie d'énergie d'environ 326 mégawatts/heure par an pour ce projet.

Au plan national, les certificats d'économie d'énergie sont entrés en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour une durée de trois ans. Délivrés par la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Drire), ces certificats répondent à l'obligation désormais faite aux fournisseurs d'énergie d'inciter leurs clients à réaliser des économies, par le biais de promotions ou d'actions complémentaires aux dispositifs existants (crédits d'impôt etc.). Les fournisseurs d'énergie peuvent également échanger leurs certificats sous couvert de la Drire. L'objectif national est une économie d'énergie de 54 milliards de KWH cumac<sup>62</sup> sur la période 2006-2008. A l'issue de cette période, chaque fournisseur d'énergie devra faire état de ses certificats, qui seront confrontés aux objectifs qui lui auront été assignés. S'il ne peut produire le nombre requis de certificats, il subira une pénalité de 2 centimes d'euro par kilowatt non économisé. Les certificats d'économie d'énergie sont doublés dans les zones non interconnectées et notamment dans les Dom.

## 2. LES HYDROCARBURES

En 2006, des recherches ont été menées au large de la Martinique afin d'identifier l'existence de gisements d'hydrocarbures offshore. A l'heure actuelle, l'intégralité des hydrocarbures consommés en Martinique provient d'importations. Historiquement, le pétrole brut introduit en Martinique provenait essentiellement du Venezuela, mais l'évolution du mode de commercialisation du pétrole brut de ce pays a contraint la Sara<sup>63</sup> à s'approvisionner en priorité en Europe du Nord.

La Sara raffine deux tiers des produits pétroliers consommés en Martinique et en Guadeloupe, et importe le solde. Il s'agit d'un opérateur privé<sup>64</sup> soumis à des contraintes de service public liées à sa position d'installation essentielle<sup>65</sup>. Si les achats de pétrole brut dépendent du prix du marché, les prix à la pompe sont administrés (un arrêté préfectoral définit le prix maximal par produit et la marge maximale au détail et en gros dix fois par an environ, le 1<sup>er</sup>, le 11 ou le 21 du mois). Par ailleurs, les exigences réglementaires impliquent des investissements visant à la mise aux normes environnementales des produits pétroliers raffinés. Ainsi, en 2006, une nouvelle colonne de distillation a été installée sur le site de la Sara à Fort-de-France. L'investissement de 70 millions d'euros environ permettra, à partir du deuxième trimestre 2007, la production d'essence sans plomb conforme aux nouvelles directives européennes et l'augmentation de la capacité de stockage de la Sara grâce à 4 bacs de 7 500 m<sup>3</sup> chacun.

Dans l'intervalle (« période de transition » courant de 2005 au premier trimestre 2007), la Sara a importé quelques 512,1 milliers de tonnes d'essence sans plomb aux normes

---

<sup>62</sup> Cumac : cumulés actualisés.

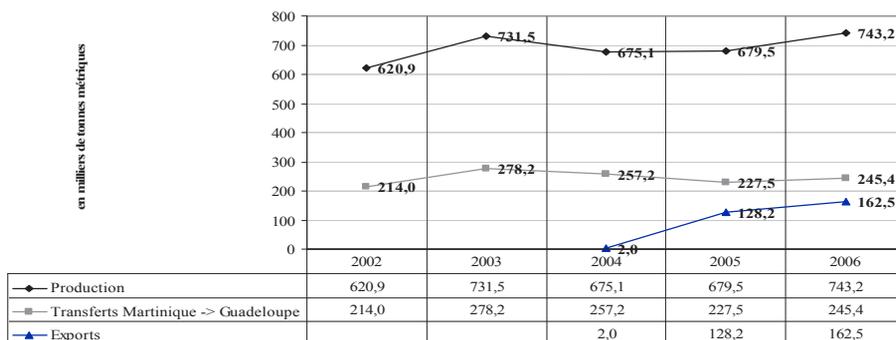
<sup>63</sup> La Sara, installée en Martinique depuis 1969, raffine le pétrole brut consommé en Martinique et en Guadeloupe. Sa capacité annuelle de raffinage s'élève à 0,8 million de tonnes.

<sup>64</sup> L'actionnariat de la Sara se décompose comme suit : Total (50%), Rubis (24%), Esso (14,5%) et Texaco (11,5%). Le groupe Rubis a racheté à Shell sa participation au capital de la Sara en décembre 2005.

<sup>65</sup> Les installations de la Sara sont classées SEVESO II selon les normes européennes relatives à la sécurité et à l'environnement.

européennes afin de répondre aux besoins de la consommation martiniquaise et guadeloupéenne. Ces importations proviennent d'Europe du Nord et sont stockées à Sainte-Lucie, d'où elles sont réacheminées vers la Martinique. Parallèlement, la Sara a poursuivi la production d'essence sans plomb non conforme aux nouvelles normes européennes et a vendu cette production à l'international (environ 162,5 milliers de tonnes métriques en 2006).

### Hydrocarbures : production, transferts vers la Guadeloupe et exports



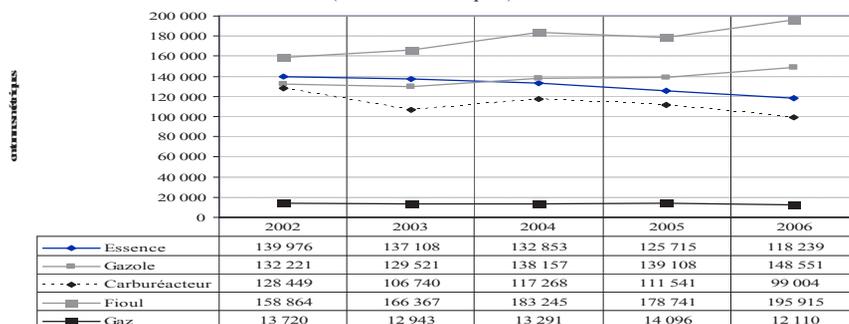
Source : Sara

En 2006, la Sara a raffiné 743 185 tonnes métriques d'hydrocarbures, dont 36,7% de fuel à destination d'EDF. La croissance de la production atteint 9,4% après un ralentissement en 2004 et 2005.

### 2.1 L'acheminement et la consommation d'hydrocarbures

En 2006, la croissance annuelle de la consommation martiniquaise d'hydrocarbures atteint 0,8%. Pour autant, les évolutions par produit s'avèrent contrastées :

#### Les produits pétroliers mis à la consommation (en tonnes métriques)



Source : Sara

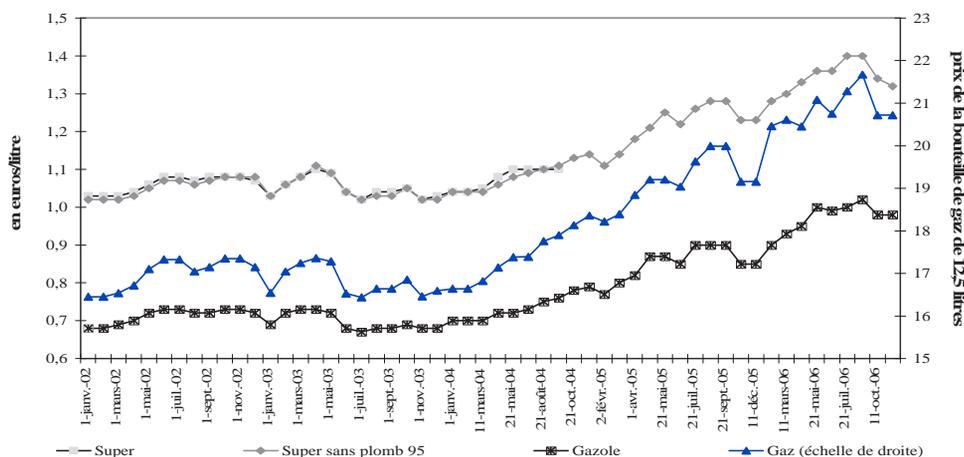
La diésélisation du parc automobile se poursuit en Martinique : à fin décembre 2006, les véhicules diesel comptaient pour 48,9% des immatriculations de véhicules particuliers neufs, contre 39,9% en 2005. Ceci explique l'augmentation de la consommation de gazole en Martinique (+6,8% sur un an) et le recul de celle d'essence sans plomb (-5,9% sur la période).

Les évolutions technologiques influent également sur le mode de consommation martiniquais d'hydrocarbures. Ainsi, les ventes de carburéacteur ont connu un nouveau recul en 2006 (-11,6% sur un an) malgré l'augmentation du trafic passagers à l'aéroport international du Lamentin. Cette évolution résulte de la moindre consommation des nouveaux avions qui atterrissent sur l'île, comme le Boeing 777 qui s'est posé en Martinique pour la première fois en juin 2006. De même, l'engouement croissant des martiniquais pour les systèmes électriques de cuisson des aliments (plaques électriques ou à convection) explique en partie la diminution de la consommation de butane (-14,1% sur un an).

## 2.2 L'évolution du prix des carburants

En Martinique et en Guadeloupe, les prix des produits pétroliers sont administrés. Ils sont réévalués à chaque arrivage selon une formule d'actualisation qui tient notamment compte de la moyenne des prix pétroliers 10 jours avant et après le départ du port d'embarquement, ainsi que de la parité euro contre dollar. Par ailleurs, la Sara propose à la Direction régionale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DRCCRF) un niveau de marge annuel. Enfin, le niveau des prix à la pompe dépend également de celui des prélèvements fiscaux gérés par les collectivités locales ainsi que des marges de gros et de détail des distributeurs pétroliers.

### Les prix des produits pétroliers à la Martinique

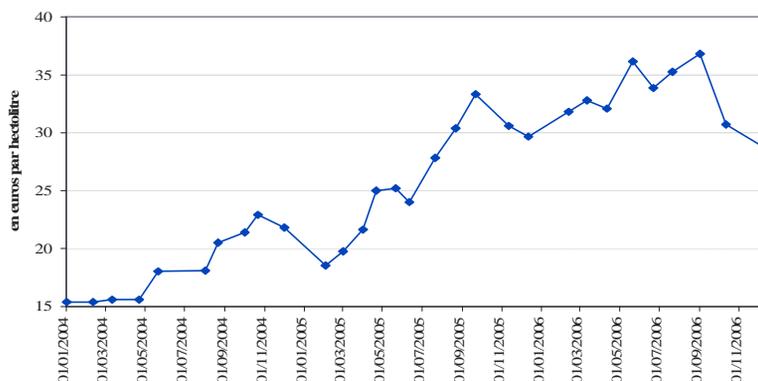


Source : DRCCRF

NB : arrêt de la fabrication et de la commercialisation de l'essence plombée le 1<sup>er</sup> août 2004.

En 2006, jusqu'au mois de septembre, les prix des produits pétroliers n'ont cessé de croître avant de décélérer sur la fin de l'année. Au 21 mars 2007, les prix à la pompe diminuaient à nouveau (-5 centimes d'euros pour l'essence sans plomb et -2 centimes d'euros pour le gazole, soit respectivement 1,3 euros par litre et 98 centimes d'euros par litre). L'évolution des prix des hydrocarbures provient essentiellement du coût d'acquisition du Brent par la Sara. En décembre 2006, celui-ci était fixé à 28,65 euros par hectolitre de Brent livré à la Sara, contre 29,68 euros un an plus tôt.

## Le coût d'acquisition du Brent par la Sara



Source : Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

### 2.3 Les investissements

Au premier trimestre 2007, la Sara a opéré un « grand arrêt quinquennal ». La production a été arrêtée pendant cinq semaines tandis que les installations ont été soumises à une inspection exhaustive. Pendant cette période, une modernisation de l'outil de production a été opérée. Cette dernière a notamment permis d'augmenter la capacité de stockage de la Sara, ainsi que la production d'essence sans plomb désormais conforme aux nouvelles normes européennes. Pour ce grand arrêt, l'investissement consenti s'élève à 18,3 millions d'euros. Pendant ces cinq semaines, les carburants nécessaires à la consommation ont été importés, stockés à la Sara et distribués comme à l'ordinaire par les stations-service.

En septembre 2006, une étude commissionnée par l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-mer (Odeadom) a été rendue publique. Selon ses conclusions, la Guadeloupe pourrait en l'état actuel de sa production de canne à sucre se tourner vers la production de bioéthanol. S'agissant de la Martinique, en doublant la surface plantée en canne à sucre (elle atteindrait alors environ 7 000 ha), il serait possible de produire environ 14 500 tonnes de bioéthanol. Pour ce faire, les agriculteurs devraient se résoudre à cultiver une canne moins rentable mais l'extension de la culture cannière permettrait de diminuer la quantité de chlordécone présente dans les sols. La Chambre d'Agriculture de la Martinique continue d'étudier la faisabilité d'un tel projet, notamment en analysant l'expérience brésilienne. Quoiqu'il en soit, en 2010 en Europe, les carburants n'incorporant pas du bioéthanol seront davantage taxés, ce qui incite les acteurs publics et privés à trouver des solutions rentables.

## 3. L'EAU

Les réflexions publiques engagées ou poursuivies en 2006, notamment l'Agenda 21 et le SMDE, font une place importante à l'environnement. Dans ce cadre, la problématique liée à la gestion durable de l'eau est prépondérante au vu de l'utilisation croissante de cette ressource au quotidien mais également en termes de production agricole et industrielle.

## L'eau en Martinique : principaux acteurs

Depuis 1996, le **Comité de Bassin** est un organe de concertation en charge de la gestion de l'eau en Martinique, porteur du SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il est composé de 33 membres, dont la Préfecture, qui assure la coordination du bassin, et la Direction Régionale de l'Environnement (Diren), chargée du secrétariat technique.

Pour mettre en œuvre les politiques nationales, européennes et le SDAGE, le Comité de Bassin s'appuie sur l'**Office de l'Eau**, créé le 10 juillet 2002 et rattaché au Conseil Général. L'ODE est l'équivalent, dans les Dom, des Agences de l'Eau de l'hexagone. Notamment, sur proposition du Comité de Bassin, l'ODE met en place, conformément au principe pollueur-payeur, son programme pluriannuel d'interventions et les redevances. Ses missions sont les suivantes :

- ✓ L'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux, et de leurs usages,
- ✓ Le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages, l'information et la formation pour éveiller une conscience collective autour de l'eau,
- ✓ La programmation et le financement d'actions et de travaux dans le cadre du Programme Pluriannuel d'interventions,
- ✓ Conformément à l'article 73 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, l'ODE s'est vu confié la mission d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration du département (Satese).

Autour de cette gestion organisée par bassin, les **services de l'Etat** assurent des missions spécifiques. La Direction régionale de l'environnement (Diren) veille à la préservation des milieux aquatiques, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt aux équipements ruraux, la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS) à la qualité des eaux de consommation, et la Direction Départementale de l'Equipement (DDE) à la qualité du domaine maritime. La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) assure le suivi des installations classées.

Les **collectivités locales** sont en charge de l'assainissement et de l'eau potable. Depuis 2002, la plupart d'entre elles sont organisées en intercommunalités afin de regrouper les compétences et de faire des économies d'échelles. Le Conseil Régional et le Conseil Général subventionnent les investissements nécessaires à l'amélioration de la desserte en eau et de l'assainissement. Les intercommunalités en charge de l'eau et de l'assainissement sont les suivantes :

- ✓ le Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest (SCCNO)
- ✓ le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA),
- ✓ le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM)
- ✓ la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (Cacem).

Les syndicats peuvent maintenir leurs compétences en régie (Odyssi) ou les déléguer à des entreprises privées (SME, filiale de la Lyonnaise des Eaux et de Véolia, SAUR, SMDS).

## 3.1 L'eau en Martinique : quantité et qualité

### 3.1.1) Origine de la ressource

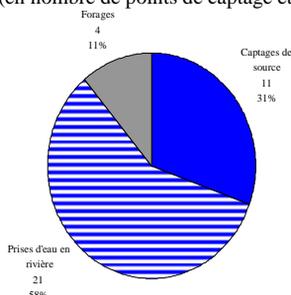
De par son climat tropical, la Martinique dispose d'une ressource en eau pluviale d'environ 2 milliards de m<sup>3</sup> par an. Le nord de l'île est la zone qui reçoit les précipitations les plus abondantes, puisqu'il peut recevoir jusqu'à 7 000 mm d'eau par an, contre 2 000 mm au maximum pour la moitié sud. La Martinique connaît par ailleurs deux « saisons » hygrométriques : le *carême* entre février et mai, où la pluviométrie est faible, et l'*hivernage* entre juillet et novembre, durant lequel les précipitations sont fortes.

La Martinique compte 70 cours d'eau pérennes dont 80% se trouvent au nord et au centre de l'île. L'essentiel de l'eau destinée à la consommation humaine (94% des volumes distribués) est issue de ressources superficielles, particulièrement fragiles en période sèche et

vulnérables aux risques de pollution. Les 36 points de captage sont gérés par six maîtres d'ouvrage : les trois syndicats de gestion de l'eau, l'Odysse, la commune du Morne-Rouge et le Conseil Général.

### Origine de l'eau destinée à la consommation humaine

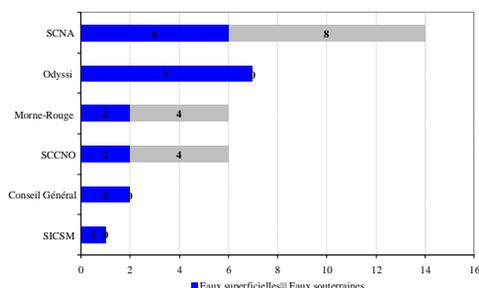
(en nombre de points de captage et en %)



Source : Conseil Général

### Maîtrise d'ouvrage des points de captage

(en nombre de points de captage)



L'exploitation des eaux souterraines est rare mais une nappe phréatique exploitable a été découverte fin 2006 à Saint-Pierre, dans le nord caraïbe. Des études sont en cours afin de permettre l'utilisation prochaine de cette ressource. C'est le Bureau de recherche géologique et minière qui est en charge de la prospection d'eaux souterraines en Martinique.

### Approvisionner le sud de la Martinique en eau : l'exemple du barrage de la Manzo

Clef de voûte du Périmètre d'irrigation du sud-est (Pise), le barrage de la Manzo est établi depuis mars 1979 sur la Lézarde. Unique barrage de l'île, l'ouvrage mesure 27 mètres de hauteur et couvre 85 hectares soit un lac de retenue de 8,5 millions de m<sup>3</sup>. Le débit est estimé à environ 1 200 litres par seconde, dont 800 destinés à l'irrigation, 200 à la fourniture d'eau potable et 120 constituant le débit réservé au maintien de la faune et de la flore.

Sept communes sont irriguées grâce au barrage de la Manzo : le Robert, le François, le Vauclin, le Marin, Sainte-Anne, Ducos et Saint-Esprit. L'essentiel (63%) de l'usage agricole de la ressource est consacré à la banane. Le tarif agricole de la ressource issu du barrage s'établit à 12 centimes d'euro jusqu'à 1 000 m<sup>3</sup> par hectare, puis 9 centimes au-delà.

A terme, le barrage sera rehaussé afin de gagner 21 jours d'irrigation, ce qui impliquera un investissement d'environ 560 000 euros. Les perspectives comprennent également l'exploitation de la rivière Paquemar au Vauclin grâce à un barrage de 25 mètres de hauteur destiné à créer un lac de retenue de 1,5 millions de m<sup>3</sup>. L'investissement nécessaire est estimé à 12,7 millions d'euros.

En 2005, selon la Diren, les cinq réseaux d'alimentation en eau potable ont produit ou acheté 39,7 millions de m<sup>3</sup>, pour une consommation estimée à 29,4 millions de m<sup>3</sup>, soit un rendement de 74 %.

<i>en millions de m<sup>3</sup></i>	<b>Production et achats</b>	<b>Consommation</b>	<b>Rendement</b>
Morne Rouge	0,5	0,4	68,5%
SCCNO	2,5	1,6	63,2%
SCNA	4,8	3,2	67,4%
Odyssi	10,9	7,8	71,8%
SICSM	21,0	16,4	78,1%
<b>Ensemble</b>	<b>39,7</b>	<b>29,4</b>	<b>74,0%</b>

Source : Diren

### 3.1.2) Impact du risque sismique

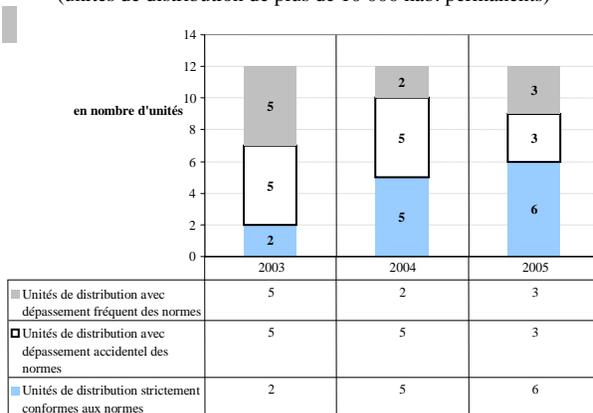
Pour les installations de son ressort, le Conseil Général a identifié trois zones dont la vulnérabilité au risque sismique justifie des travaux de reconstruction ou de renforcement : le Pise et les installations des rivières Capot et Lézarde. Les investissements correspondants s'établissent dans une fourchette de 3,4 à 5,2 millions d'euros et devraient s'inscrire dans le cadre des Programmes Opérationnels 2007-2013.

### 3.1.3) La gestion de la qualité de l'eau

La question de la qualité de l'eau relève de la santé publique. De fait, la DSDS effectue chaque année environ 1 800 prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaire.

Les derniers chiffres publiés par la DSDS font apparaître que l'eau potable est d'assez bonne qualité en Martinique, et que les efforts faits en la matière ont permis une amélioration notable. Les aides octroyées par l'ODE depuis 2004 en termes de maîtrise de la pollution et de traitement des eaux ont pu contribuer à cette évolution positive.

#### Conformité de l'alimentation en eau potable (unités de distribution de plus de 10 000 hab. permanents)



Source : DSDS

Les unités de distribution strictement conformes aux normes sanitaires ne représentaient en effet que 16,7% du total en 2003 et comptent désormais pour moitié des unités de distribution d'eau potable à destination de plus de 10 000 habitants.

La Martinique compte 80 stations communales d'épuration et 250 micro stations d'une capacité inférieure à 500 équivalents-habitants. Ces stations d'épuration sont dans l'ensemble

région et à un habitat très dispersé (quartiers résidentiels ou lotissements à l'écart des bourgs). Le centre des villes et la plupart des quartiers sont équipés en assainissement collectif. Le recours à l'assainissement autonome reste toutefois important. En 2001, 44% de la population n'était toujours pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif.

En matière d'évolution institutionnelle, le document de référence est la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). La DCE a été adoptée par le Parlement Européen le 23 octobre 2000 et vise le *bon état écologique* de l'eau à l'horizon 2015. Cette démarche impose la consultation du public à chaque étape de sa réalisation. En Martinique, une première consultation a été effectuée en 2006 afin de préparer la rédaction du prochain Sdage. En 2008, la population sera une nouvelle fois consultée sur les orientations du Schéma directeur.

Le sondage de 2006 a été réalisé auprès de 1 800 personnes habitant en majorité (47%) dans le centre de l'île. Les résultats ont confirmé les orientations retenues par le Comité de Bassin, puisque pour l'essentiel (91%) des sondés, l'enjeu prioritaire est celui de la « reconquête de la qualité de l'eau ». Pour ce faire, un « programme de surveillance » est en cours d'élaboration. Il se base sur un état des lieux effectué en 2004, dont il ressort que des 29 masses d'eaux<sup>66</sup> superficielles terrestres qui assurent l'essentiel de l'alimentation humaine en eau, seuls 17% seront en mesure d'atteindre le bon état écologique en 2015.

### **Améliorer la connaissance et la protection de la ressource : la coopération régionale et internationale en matière d'eau**

Consciente que la gestion de la ressource en eau doit prendre en compte l'ensemble des données environnementales et humaines, la Martinique a intégré en 2003 le Réseau international des organismes de bassin (RIOB). Elle a accueilli en 2004 la sixième conférence mondiale de cet organisme, qui a souligné la spécificité des milieux insulaires en termes de gestion de l'eau (Déclaration des Trois-Ilets). Jusqu'en 2007, Mme Madeleine de Grandmaison, Présidente du Comité de Bassin, assure également la Présidence du RIOB pour le compte de la France.

La Martinique s'inscrit également dans son cadre régional en participant au projet CARAIB-HYCOS, volet caribéen du WORLD HYCOS, réseau de scientifiques souhaitant améliorer la connaissance des phénomènes hydrologiques. En Martinique, c'est l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) qui pilote le projet. Fin 2006, l'IRD a signé des conventions de délégation avec la Préfecture, la Région et le Département, et l'Organisation météorologique mondiale devrait approuver le projet début 2007. Les premières mesures concerneront, dès le premier trimestre 2007, la mise en place d'un système d'information sur l'état de la ressource.

S'agissant de la pollution des masses d'eau, le Programme pluriannuel 2005-2008 de l'ODE comporte des orientations destinées à réduire les flux de contamination. Il contient également une réflexion sur la manière dont les redevances sur l'eau peuvent alimenter la lutte contre les pollutions. Mise en place fin 2006, la redevance « participation à la préservation de la ressource en eau » de l'ODE s'inscrit dans le cadre du principe « préleveur-payeur », corollaire du principe « pollueur-payeur ». Cette redevance est notamment destinée à financer l'amélioration de l'assainissement, la recherche de sources d'eau alternatives, des actions de sensibilisation auprès du public sur la nécessité d'économiser et de protéger la ressource.

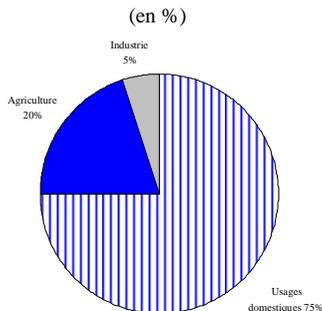
---

<sup>66</sup> Une masse d'eau est un ensemble homogène en termes de caractéristiques physiques et environnementales ainsi que du point de vue des pressions humaines qui s'y exercent.

## 3.2 L'eau en Martinique : les utilisations

### 3.2.1) La consommation d'eau en Martinique

#### Consommation d'eau en Martinique

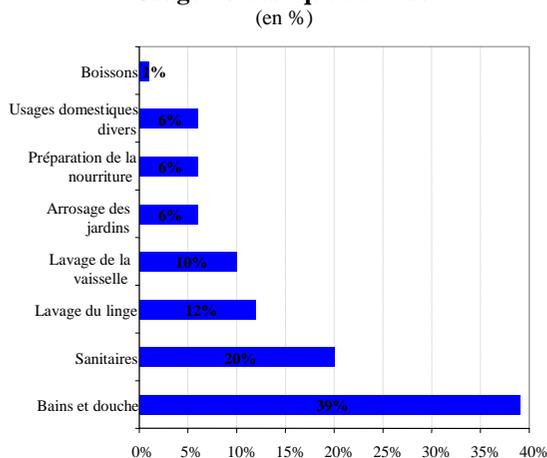


En Martinique, quelques 60 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont consommés chaque année, tous usages confondus. L'essentiel de la consommation provient des particuliers. Un cinquième de l'eau est dévolu à l'agriculture, et singulièrement à la banane qui nécessite environ 4 500 m<sup>3</sup> annuels par hectare cultivé selon les chiffres de la Chambre d'Agriculture.

Source : Diren

Les derniers chiffres disponibles font état d'une consommation domestique d'eau potable d'environ 165 litres par jour et par habitant, ce qui est relativement proche de la consommation hexagonale (163 l/jour/habitant).

#### Usage domestique de l'eau



Une étude du Conseil Général montre que l'essentiel de la consommation domestique d'eau potable résulte de l'usage des sanitaires (douches, et WC notamment). L'alimentation au sens large ne compte au contraire que pour environ 7% de la consommation domestique d'eau potable. De fait, les acteurs de l'eau, fédérés autour de l'ODE, mènent des campagnes de sensibilisation auprès du public pour faire diminuer la pression sur la ressource. Les sécheresses répétées, l'augmentation du prix de l'eau et la sensibilisation du public sont de nature à faire reculer la consommation domestique.

Source : Conseil Général

Selon l'ODE, la consommation domestique annuelle d'eau devrait s'établir à environ 23 millions de m<sup>3</sup> d'ici 2008, c'est-à-dire décroître légèrement entre 2005 et 2008.

### 3.2.2) Le prix de l'eau en Martinique

La tarification de l'eau intègre le prix de la distribution de la ressource, celui du traitement des eaux usées, les redevances et la TVA. A titre indicatif, en 2005, le prix de l'eau potable dans la ville de Fort-de-France demeure stable à 1,26 euro/m<sup>3</sup>. Le prix de

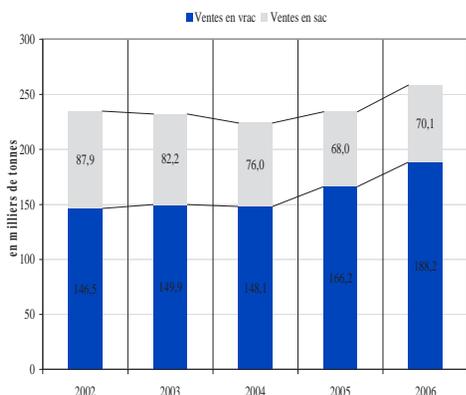
l'assainissement dans la ville s'élève à 1,31 euro/m<sup>3</sup>, soit un total de 2,57 euros contre 2,50 euros à Paris. Le tarif appliqué pour la distribution d'eau potable est plus élevé en Martinique qu'en France hexagonale mais l'assainissement semble être meilleur marché. Cependant, il existe des disparités importantes au sein même du département. Selon la DAF, en 2001, huit communes – dont Fort-de-France, Schœlcher et Grand Rivière - pratiquaient un tarif inférieur à 2,65 euros/m<sup>3</sup> (eau potable et assainissement) tandis que le prix des services de l'eau excédait 3,2 euros/m<sup>3</sup> dans huit autres communes dont le Robert, le François, les Anses d'Arlet, le Diamant ou Sainte-Luce.

En conformité avec le Programme Pluriannuel 2005-2008 de l'ODE, les abonnés ont commencé à payer fin 2006 la redevance pour prélèvement d'eau. Cette redevance, qui s'établit en moyenne pour l'eau potable à 5 centimes d'euros par m<sup>3</sup> selon l'ODE, sert à couvrir des actions de préservation de la ressource (amélioration des stations d'épuration, recherche et exploitation des eaux souterraines, rationalisation de l'usage industriel de la ressource, sensibilisation à la fragilité de la ressource...). Cette redevance participe au budget de fonctionnement de l'ODE.

## § 4. LA CONSTRUCTION

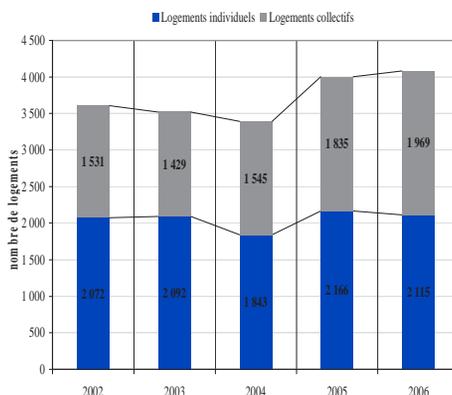
Interrogés dans le cadre de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'Iedom, les professionnels du secteur du bâtiment et des travaux publics ont noté une amélioration sensible du niveau de l'activité en 2006, notamment dans le sous-secteur du gros œuvre. Les grands travaux dans les communes du centre de l'île alimentent cette tendance, avec le lancement du chantier du parking Perrinon et le début des travaux de réaménagement de la Savane au premier trimestre 2007. Ce surcroît d'activité a été favorable à l'embauche dans l'ensemble du secteur et les intentions d'investissement demeurent bien orientées dans un contexte de progression des tarifs, notamment dans le gros œuvre.

*Ventes de ciment*



Source : Ciment Antillais

*Attestations de conformité délivrées à des logements neufs*



Source : Consuel

Les indicateurs disponibles corroborent ce sentiment. Ainsi, les ventes cumulées de ciment enregistrent une augmentation annuelle de 10,3% à fin décembre. En 2006, 4 084 attestations de conformité électrique ont été délivrées par le Consuel à des logements neufs (+2,1% sur un an). Cette progression résulte d'évolutions contrastées : le nombre cumulé d'attestations délivrées à des logements collectifs neufs enregistre une augmentation annuelle significative (+7,5%) tandis que les données des logements individuels témoignent d'un recul annuel (-2,4%). Par ailleurs, l'atonie de la construction de logements sociaux est déplorée et les acteurs appellent de leurs vœux l'extension du dispositif de défiscalisation à ce segment.

En 2006, le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), malgré une année bien orientée, se trouve confronté à des problématiques récurrentes : la rareté et la cherté du foncier disponible, la pénurie de logements sociaux (10 000 demandes non satisfaites) et les interrogations que suscite la défiscalisation en termes de renchérissement du prix du foncier notamment.

## 1. PRESENTATION DU SECTEUR

En 2003, la construction a généré une valeur ajoutée de 477,1 millions d'euros, en augmentation annuelle de 32,4%. Le secteur compte pour 7,7% dans le PIB régional et se place au troisième rang (après les services publics et privés) de la création de richesse en Martinique. Les comptes économiques rapides établis par l'Insee, l'Iedom et l'AFD pour l'année 2005 indiquent que la croissance du secteur est appelée à se prolonger à un rythme soutenu (+11,9% en 2005, après +9,5% en 2004).

Selon l'Insee, le nombre de salariés du secteur progresse sensiblement (+8,7%) pour s'établir à 6 328 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2006, portant la part de la construction dans l'emploi salarié à 5,5%. Si le nombre de salariés apparaît relativement modeste, c'est que le secteur est composé pour moitié d'entreprises individuelles sans salarié. Par ailleurs, seules 3% des entreprises du BTP emploient plus de dix salariés.

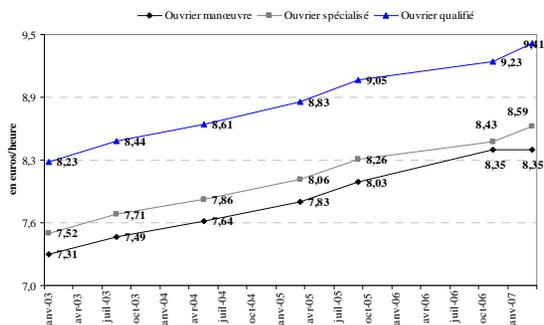
Fin mai 2006, une convention a été signée entre les partenaires sociaux et les grandes entreprises du BTP afin de lutter contre le travail clandestin, très prégnant dans cette branche. Cette convention rend obligatoire le port d'un badge sur le chantier, dispositif qui permet la traçabilité de l'entreprise et du salarié. Selon les Enquêtes annuelles d'entreprises<sup>67</sup> (EAE) de l'Insee, en 2004, 80,9 millions d'euros ont été versés aux salariés du BTP, soit 5,1% de plus qu'en 2003.

---

<sup>67</sup> Le champ couvert par les EAE correspond aux entreprises d'au moins dix salariés et dont le chiffre d'affaires s'élève au moins à 800 000 euros.

La Caisse de congés payés du BTP relève une augmentation du salaire horaire des ouvriers située dans une fourchette de 2% à 4% selon les catégories. En novembre 2006, les salaires horaires des ouvriers manœuvres, des ouvriers spécialisés de catégorie 2 et des ouvriers qualifiés de catégorie 1 se situent respectivement à 8,35 euros, 8,43 euros et 9,23 euros. Ainsi, en 2006, un ouvrier manœuvre ordinaire gagne 1 266,42 euros bruts sur la base des 35 heures, soit une progression annuelle de 4%. En mars 2007, une nouvelle augmentation porte les salaires horaires de ces trois catégories à 8,35 euros, 8,59 euros et 9,41 euros.

### Les salaires horaires dans le BTP en 2006 (en euros par heure)



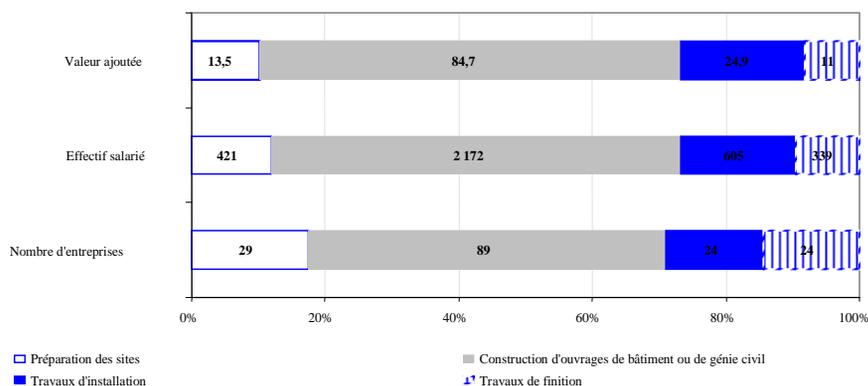
Source : Caisse de congés payés du BTP

Les données afférentes aux créations d'entreprises dans le secteur soulignent le dynamisme de la construction en 2006. Quelques 446 créations d'entreprises auront été enregistrées sur la période (+4,2% sur un an). Comme en 2005, la construction concentre 13% des créations d'entreprises. Parmi celles-ci, l'Insee recense 72,6% de créations pures, le solde étant composé de reprises et de réactivations.

Le secteur de la construction se structure autour de quatre activités : la préparation des sites (notamment terrassement et démolition), la construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil (les travaux publics mais également la construction de maisons individuelles en font partie), les travaux d'installation (électricité, gaz, eau et climatisation) et les travaux de finition (tels que menuiserie et peinture).

### La construction à la Martinique en 2004 Importance relative des sous-secteurs

(en % et en valeur : millions d'euros pour la valeur ajoutée et unités pour les effectifs et le nombre d'entreprises)



Source : Insee – EAE 2004

Le sous-secteur de la construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil est structurellement celui qui emploie le plus de salariés (53,6%) et dégage la richesse la plus importante, avec 63,2% de la valeur ajoutée recensée par l'Insee dans le secteur. Selon les EAE 2004, cela correspond à une valeur ajoutée d'environ 3 600 euros par salarié, contre 2 600 en Guyane mais 5 200 en Guadeloupe.

Les travaux d'installation, sous-secteur moins composite que le précédent, viennent à la deuxième place en termes de valeur ajoutée (18,6% du total) et d'effectifs salariés (17,1%). En Martinique comme en Guyane et en Guadeloupe, ce sont les activités d'installation d'équipements thermiques qui concentrent l'essentiel des unités de taille importante (25 salariés en moyenne).

Avec 15 salariés en moyenne, les entreprises de finition rassemblent 9,6% des employés du secteur en 2004. A l'inverse des deux sous-secteurs précédents, la part des entreprises de la finition dans la valeur ajoutée globale du secteur est inférieure à leur part dans les effectifs de la construction.

L'activité de préparation des sites compte environ 15 salariés par entreprise, avec une faible contribution à la valeur ajoutée du secteur (10,1% pour 17,5% du nombre d'entreprises).

## 2. LE LOGEMENT A LA MARTINIQUE

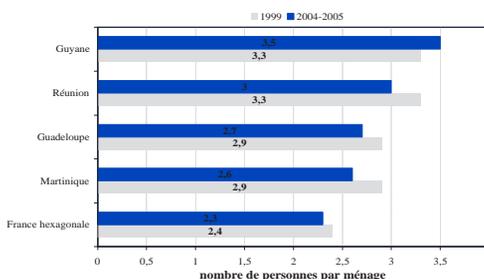
### 2.1 Évolution du parc immobilier martiniquais

En 1999, selon le recensement de la population effectué par l'Insee, le parc de logements atteignait 155 733 unités. Les enquêtes de recensement réalisées pour les années 2000 à 2005 indiquent que la croissance moyenne annuelle du nombre de logements s'établit autour de 2,2% en Martinique, contre 1,2% en France hexagonale, 2,5% en Guadeloupe et 2,6% en Guyane et à la Réunion<sup>68</sup>. Ainsi, on peut estimer le nombre de logements à plus de 177 000 en 2005 en Martinique.

Élément notable, le parc de logements augmente à un rythme supérieur à celui de la population dans l'ensemble des DOM.

C'est en Martinique que la taille des ménages est la plus modeste des DOM, avec 2,6 personnes. Ce chiffre est cependant supérieur à celui de la France continentale (2,3 personnes par ménage).

#### Nombre de personnes par ménage



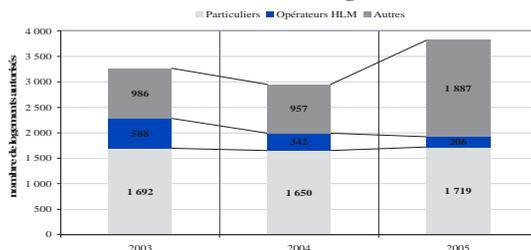
Source : Insee, enquêtes de recensement 2004-2005, recensement de 1999

<sup>68</sup> Sauf mention contraire, les éléments sur les caractéristiques du logement sont issus de la publication de l'Insee intitulée Antiane Eco, n°67, parue en février 2007.

L'augmentation du parc de logements sur la période tient essentiellement à la construction de nouveaux logements. Entre 1999 et 2005, l'Insee recense pour l'ensemble des DOM 100 000 nouveaux logements et environ 10 000 destructions de logements. En Martinique, pour la seule année 2005, 3 812 logements autorisés sont recensés, en progression annuelle de 29,3% après un recul annuel de 9,7% en 2004.

Cette évolution résulte de processus contrastés. Les « autres maîtres d'ouvrage<sup>69</sup> », et singulièrement les sociétés civiles immobilières (SCI) et les associations, voient quasiment doubler leur nombre de logements autorisés. A l'opposé, le nombre de permis de construire attribués à des opérateurs HLM enregistre un recul de 39,8%. La Direction départementale de l'Équipement (DDE) attribue ce repli à

### Nombre de logements autorisés par catégorie de maître d'ouvrage



Source : DDE

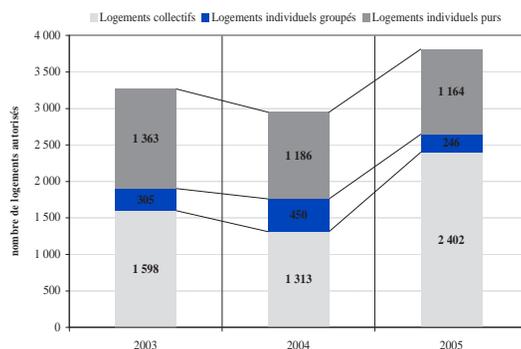
un manque de terrains viabilisés à des prix abordables (le manque annuel est estimé à 40 hectares). Enfin, les particuliers voient croître leur nombre de logements autorisés de 4%, portant leur contribution à 45,1%, contre 56% l'année précédente.

#### 2.1.1) La partition entre logements individuels et logements collectifs

L'habitat individuel compose l'essentiel des logements dans les DOM. En Martinique, le nombre de logements individuels croît de 4% par an sur la période 1999-2005. Plus des deux tiers des maisons individuelles de l'île sont des résidences principales.

La tendance est cependant de nature à s'infléchir. Selon les données de la DDE afférentes aux permis de construire accordés en 2005, si la surface dévolue aux logements individuels purs connaît une légère augmentation annuelle (+2,9%), leur nombre recule de 1,9%.

### Nombre de logements autorisés par type de logements



Source : DDE

A l'inverse, les autorisations de logements collectifs sont les seules à progresser en 2005 (+45,3%), en particulier grâce à l'action des SCI qui proposent des programmes attractifs réalisés par le biais de la défiscalisation.

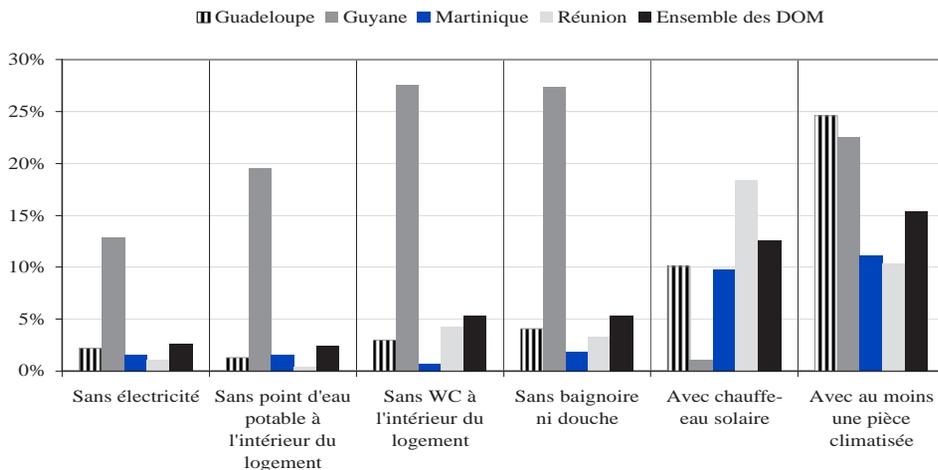
<sup>69</sup> La catégorie « Autres » comprend les entreprises individuelles et commerciales, les établissements publics industriels et commerciaux, l'Etat, les collectivités locales, les sociétés d'économie mixte, les associations...

## 2.1.2) Le niveau de confort des logements martiniquais

Les indicateurs disponibles font apparaître une amélioration du confort des logements sur la période 1999-2005. Selon l'Insee, en effet, les constructions sont de meilleure qualité aux Antilles et à la Réunion, avec 86% du parc immobilier construit en dur contre 77% en 1999. Les maisons individuelles restent cependant plus petites qu'en France hexagonale qui ne compte que 3% de maisons individuelles de moins de 40 m<sup>2</sup>, contre 11% en Martinique.

### Le confort des logements dans les DOM en 2005

(en % des logements recensés en 2004-2005)



Source : Insee, enquêtes de recensement 2004-2005

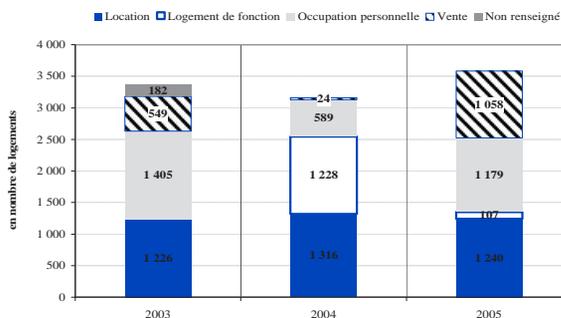
En 2005, la Martinique présente de meilleures caractéristiques en termes d'équipement sanitaire (WC, baignoires et douches) que les autres DOM, même si la Réunion affiche le meilleur niveau global de confort, avec notamment près d'un cinquième des logements équipés de chauffe-eau solaires.

Un tiers des logements autorisés en 2005 ont vocation à devenir des résidences principales, selon les chiffres de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de la Martinique (Aduam). Il convient de noter que des 107 logements de fonction autorisés en 2005, 100 sont destinés à l'armée.

Malgré les dispositifs liés à la défiscalisation, le nombre de logements dédiés à la location se replie en 2005 (-5,8% sur un an après une croissance de 7,3%).

### L'usage prévu des logements autorisés

(en nombre de logements)



Source : DDE – Traitement Aduam.

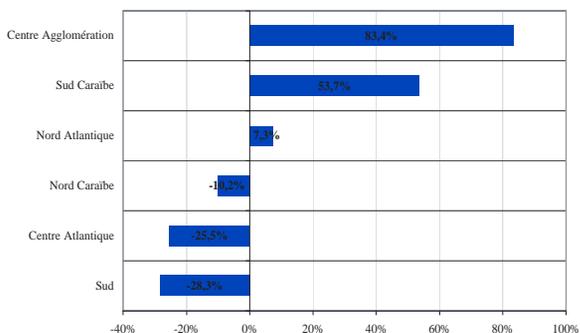
### 2.1.3) Le dynamisme de la construction par zone

En 2005, selon les données de la DDE, le fait marquant est l'augmentation annuelle du nombre de permis de construire attribués à des logements du centre agglomération. Cette hausse est d'autant plus notable qu'elle fait suite à un recul annuel des permis octroyés dans cette même zone en 2004 (-41,4%). Sur les 1 544 logements autorisés, les communes de Fort-de-France (1 033 logements) et de Schœlcher (413) contribuent le plus largement au regain d'attractivité du centre, avec respectivement 66,9% et 26,7% des logements autorisés dans la zone.

Le deuxième bassin d'attraction est constitué par le Sud Caraïbe, qui concentre près du tiers des permis de construire alloués en 2005, en progression annuelle de 53,7%. Les communes de Ducos, Sainte-Luce et le Diamant contribuent à hauteur de 45,4% au nombre de logements autorisés dans la zone Sud caraïbe.

A l'opposé, les zones Nord Atlantique et Nord Caraïbe ne représentent que 8,6% des logements. Seules les villes de Case-Pilote et du Carbet totalisent 50 permis de construire en 2005.

#### L'attractivité des grandes zones de l'île en 2005 (variation annuelle du nombre de permis de construire attribués par zone)

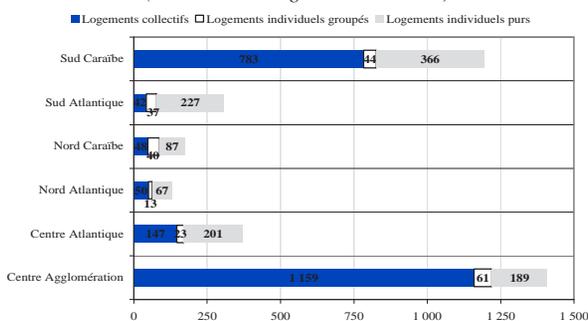


Source : DDE

Les données de l'Aduam fournissent une indication sur la partition entre logements individuels et logements collectifs dans les différentes zones considérées.

#### Répartition entre logements individuels et logements collectifs par grande zone en 2005

(en nombre de logements autorisés)



Source : DDE – Traitement Aduam

Dans les zones les plus attractives, le Centre agglomération et le Sud Caraïbe, la prépondérance des logements collectifs est marquée, avec respectivement 82,3% et 62,2%.

A l'inverse, le Sud Atlantique et le Centre Atlantique comptent une majorité de logements individuels purs (respectivement 74,2% et 54,2% du total des permis de construire attribués dans ces zones).

## 2.2 Le logement social à la Martinique

Les logements sociaux sont destinés à des ménages à revenus modestes. En France, la politique de logement social est orchestrée par des interventions de l'Etat, en conjonction avec les collectivités locales et les organismes de logements sociaux. En Martinique, les bailleurs sociaux ayant le rôle le plus prégnant en termes de logement social sont la SMHLM, la société OZANAM et la SIMAR. L'encours de crédit de ces bailleurs sociaux s'élève à 860 millions d'euros à fin décembre 2006, ce qui représente 21,5% du total des crédits alloués par des établissements de crédits aux entreprises martiniquaises. Les financements correspondants sont principalement assurés par des établissements de crédit non installés localement.

En 2005, la DDE estime le parc locatif social martiniquais à environ 25 260 logements, en progression de 4% sur un an. D'après les données de l'Aduam, quelques 289 logements sociaux auront été autorisés en 2005, en recul de 19,5% sur un an. Ces logements sociaux représentent 7,5% de l'ensemble des permis de construire délivrés en 2005, après 19% environ en 2003-2004. La DDE présente un diagnostic similaire, avec 206 logements mandatés par des opérateurs HLM en 2005, soit 5,4% du total des autorisations, en recul annuel de 39,8%. Parallèlement, la surface autorisée correspondante diminue de 44,8% pour s'établir à 14 332 m<sup>2</sup>.

Les données de l'Aduam confirment l'attractivité du Centre Agglomération, qui concentre 38,4% des logements sociaux autorisés en 2005. L'intégralité de ces logements se situe à Fort-de-France.

La situation est similaire dans le Sud Caraïbe, qui concentre 36,3% des logements sociaux autorisés en 2005. Avec 99 logements sociaux autorisés, la commune de Ducos concentre 94,3% des logements sociaux autorisés dans la zone en 2005.

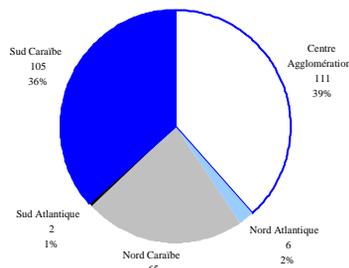
Avec 22,5% du nombre total d'autorisations, le Nord Caraïbe constitue la troisième grande zone. Là encore, une commune accapare l'essentiel des logements concernés : Case-Pilote, qui concentre 43,6% des logements sociaux nord-caribéens autorisés en 2006.

En 2005, les zones recensant le moins d'autorisations de logements sociaux sont le sud atlantique et surtout le Centre Atlantique, où aucun logement social n'est programmé. Les deux logements sociaux autorisés dans le Sud Atlantique se situent au Vauclin et au Marin.

L'atonie de la construction sociale s'explique, selon un rapport d'information du Sénat, dit rapport Torre (novembre 2006), par la rareté du foncier, sur lequel pèse notamment des limitations de constructibilité liées aux menaces sismiques. Par ailleurs, les communes ultramarines ne bénéficient pas d'un niveau d'aménagement comparable à celui des communes de France hexagonale. En conséquence, selon le Rapport Torre, les coûts de la charge foncière

### Les logements sociaux autorisés par grande zone en 2005

(en nombre de permis de construire et en %)



Source : DDE – Traitement Aduam

au mètre carré ont augmenté en moyenne de plus de 30% entre 2001 et 2005 dans les DOM. Par ailleurs, les coûts de construction sont également beaucoup plus élevés qu'en France hexagonale, en raison du coût des matériaux et de la nécessaire prévention des risques naturels.

### 2.3 Les politiques publiques en faveur du logement

L'Etat, notamment par l'intermédiaire du Ministère de l'Outre-mer, et les collectivités territoriales mènent une politique publique active dans le but de répondre à une demande croissante en matière de logement. Les aides à l'emprunt et les avantages fiscaux marquent les grands traits de cette politique incitative. Si l'ensemble des acteurs sociaux déplore la pénurie de logements sociaux en Martinique, où les manques annuels sont estimés à 10 000 logements, le Rapport Torre indique que l'effort étatique se poursuit dans les DOM. Ainsi, entre 2003 et 2004, le parc social des DOM a augmenté de 2,2%, contre 1% en France hexagonale. De même, chaque année, 242 logements nouveaux sont construits pour 100 000 habitants des DOM, alors qu'en France hexagonale le nombre est plus proche de 92 logements pour 100 000 habitants.

#### 2.3.1) La ligne budgétaire unique

Dans les Dom, la totalité des aides de l'Etat au logement est inscrite dans une Ligne Budgétaire Unique (LBU), gérée depuis 1996 par le Ministère de l'Outre-mer. En Martinique, la dotation totale à la LBU pour l'année 2006 s'est élevée à 41,7 millions d'euros, en recul annuel de 2,1%. Un groupe de travail s'est réuni en février 2006 afin de débattre des conséquences de cette baisse des crédits étatiques alloués au logement social. Les professionnels du secteur déplorent en outre que l'ensemble des crédits de paiement effectivement reçus n'ait pas suffi à honorer les factures engagées. Ainsi, au 31 décembre 2006, le montant des factures impayées s'élevait à 16,3 millions d'euros, faute de crédit de paiement disponible. Le Rapport Torre confirme qu'il existe un « reste à payer » sur l'ensemble des DOM qui pourrait s'établir à environ 500 millions d'euros à fin 2005.

**Les logements sociaux financés par la LBU**

<i>en nombre de logements</i>	2002	2003	2004	2005	2006	Structure	2006/2005
<b>Locatif</b>	<b>1 306</b>	<b>687</b>	<b>327</b>	<b>504</b>	<b>325</b>	21,3%	-35,5%
LLS	1 043	503	199	389	240		-38,3%
LLTS	263	184	128	115	85		-26,1%
<b>Accession</b>	<b>498</b>	<b>476</b>	<b>438</b>	<b>250</b>	<b>222</b>	14,5%	-11,2%
PTZ	222	226	183	48	65		35,4%
LES en secteur diffus	276	250	223	202	157		-22,3%
LES en secteur groupé	0	0	32	0	0		0%
<b>Logements spécifiques</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>75</b>	<b>880</b>	<b>97</b>	6,4%	-89%
<b>Amélioration de l'habitat</b>	<b>1 241</b>	<b>1 503</b>	<b>1 327</b>	<b>1 327</b>	<b>882</b>	57,8%	-33,5%
<b>Total</b>	<b>3 063</b>	<b>2 677</b>	<b>2 167</b>	<b>2 961</b>	<b>1 526</b>	100%	-48,5%

En 2006, le nombre de logements financés par la LBU a diminué de 48,5%. Ce sont particulièrement les logements locatifs (LLS et LLTS) qui ont accusé cette baisse. L'aide à

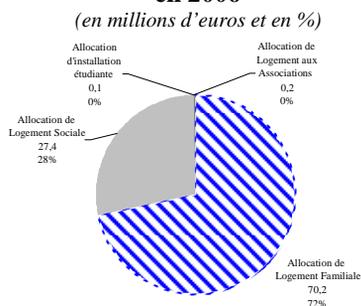
l'amélioration de l'habitat demeure prépondérante, puisque 57,8% des logements sont concernés en 2006. Seul segment à progresser, les PTZ ont augmenté de 35,4% et ont représenté un montant d'un million d'euros. La LBU est en cours de remaniement. D'autre part, un hiatus persiste entre la programmation de début d'année et les réalisations effectuées en 2006. Ainsi, en avril 2006, le Conseil départemental de l'habitat (CDH), qui régit les aides au logement, avait prévu que ces dernières concerneraient 1 914 logements, pour un montant de 37,5 millions d'euros, alors que seuls 1 461 logements ont pu être aidés, soit 41,6 millions d'euros sur les 41,7 millions d'euros disponibles.

En réponse au manque de foncier disponible en Martinique pouvant être alloué au logement social (environ 40 hectares par an), la réunion de travail de février 2006 a préconisé plusieurs axes de développement : poursuivre la densification des centres urbains (pour la seule zone urbaine centrale, il existerait 144 hectares disponibles), résorber l'habitat diffus illégal, très consommateur de foncier, et enfin, utiliser le Frafu (Fonds régional d'aménagement foncier et urbain) afin de financer des études nécessaires à l'établissement de plans communaux d'aménagement urbain. D'autre part, il convient d'examiner en profondeur les effets de la défiscalisation sur la construction sociale.

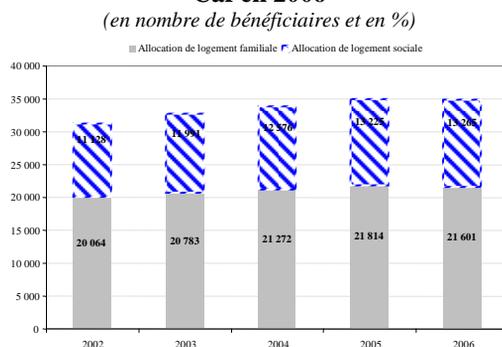
### 2.3.2) Les aides à la personne

En 2006, le total des aides au logement versées par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) s'est élevé à 97,8 millions d'euros, soit une croissance annuelle de 3%. Quelques 34 866 martiniquais ont bénéficié de l'Allocation de Logement Familiale (ALF) et de l'Allocation de Logement Social (ALS), en recul de 0,5% sur un an.

#### Les aides au logement versées par la Caf en 2006



#### Les bénéficiaires des aides au logement de la Caf en 2006



Source : Caf

Nota : pour retrouver le total de 97,8 millions d'euros évoqué plus haut, il convient de défalquer le montant des Aides Personnalisées au Logement, non servies dans les DOM (environ 39 000 euros).

En 2006, l'ALF compte pour 72% des aides octroyées au titre du logement par la Caf, même si le nombre de bénéficiaires concernés diminue de 1% sur un an. A l'inverse, l'ALS, qui compte pour 28% des montants engagés par la Caf (+3,5% par rapport à 2005), voit augmenter son nombre de bénéficiaires de 0,3% sur un an.

### 2.3.3) Les dispositifs fiscaux

Outre les politiques publiques d'aide à la construction, plusieurs dispositifs fiscaux spécifiques aux DOM ont permis, ces dernières années, de soutenir l'investissement immobilier. Depuis 2001, la loi Paul remplace la loi Pons, qui avait été mise en place en 1986. S'inscrivant dans la continuité de cette dernière, elle permet aux particuliers qui investissent entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2006 dans un bien immobilier neuf de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 25% du montant de l'investissement étalée sur cinq ans<sup>70</sup>. A compter du 21 juillet 2003, la loi Girardin a été mise en œuvre. Selon ce dispositif, deux principes de défiscalisation s'appliquent selon que la construction ait ou non débuté avant la publication de la loi (23 juillet 2003). Si la date de construction est antérieure, le dispositif retenu est la loi Paul. Dans le cas contraire, la loi Girardin s'applique. Cette dernière a permis le relèvement des taux de défiscalisation :

- de 25% à 40% pour les logements locatifs « libres » c'est-à-dire non soumis à condition de ressources des locataires et à plafonnement des loyers ;
- de 40% à 50% pour les logements destinés à la location «intermédiaire», c'est-à-dire soumis à conditions de loyer et de ressources des locataires.

La loi Girardin relève également le plafond du prix au m<sup>2</sup> qui passe de 1 525 euros/m<sup>2</sup> en 2000 à 1 750 euros/m<sup>2</sup> en 2003. Par ailleurs, elle accorde des réductions supplémentaires en faveur de l'utilisation de l'énergie scolaire et des zones d'urbanisation sensibles.

Le Rapport Torre indique également qu'il est difficile d'établir un constat quant aux effets bénéfiques ou pervers de la défiscalisation dans les DOM, mais il est possible d'affirmer que ce dispositif a contribué au renchérissement des prix du foncier. Selon la même source, dans les DOM, 80% des ménages seraient éligibles au logement social, mais les logements produits par la défiscalisation ne proposent pas des loyers compatibles avec les revenus de ces ménages. Par ailleurs, plus de 75% des logements construits en défiscalisation sont des T1 ou des T2, ce qui ne correspond pas à la structure familiale des ménages dans les DOM, qui comptent entre 2,6 et 3 personnes par logement. Par ailleurs, la défiscalisation telle qu'elle est conçue actuellement s'adresse à tout type de logement, sans régime spécifique pour le logement social, qui ne dispose pas des mêmes moyens que les autres promoteurs immobiliers, dans un contexte de contraction des crédits de l'Etat.

---

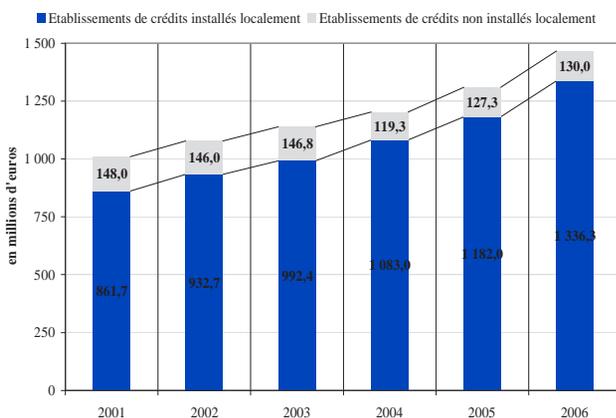
<sup>70</sup> La réduction d'impôt peut être portée à 40% du montant de l'investissement et l'engagement de location à 6 ans si l'opération est réalisée sur le segment de la location intermédiaire c'est-à-dire dans le cadre d'un plafonnement du montant du loyer et des ressources du locataire.

## 2.4 Le financement de la construction privée

A fin décembre 2006, les encours de crédits consentis aux ménages martiniquais s'élevaient à 1 466,3 millions d'euros, en progression annuelle de 12%, après 8,9% en 2005.

Sur ce segment, la part des établissements de crédit locaux, structurellement prépondérante, ne cesse de croître. Ainsi, en 2006, 91,1% des ménages martiniquais se finançaient auprès de banques locales pour l'acquisition d'un logement, alors que la proportion n'était que de 85,3% en 2001.

### Encours de crédit à l'habitat octroyés aux ménages martiniquais



Source : Iedom

## 3. LA COMMANDE PUBLIQUE

Au 31 décembre 2005, le montant partiel<sup>71</sup> des marchés attribués à la Martinique atteint 206 millions d'euros. Ce montant ne comprend pas les attributions de marchés de certains maîtres d'ouvrages importants telles que la Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM), les communes de Fort-de-France, du Lamentin... Il apparaît une prédominance des travaux lancés par le Conseil général et le Conseil régional, engageant respectivement 72 millions d'euros et 36 millions d'euros.

## 4. DONNEES FINANCIERES

### 4.1 Eléments d'analyse financière

En 2003, la production de branche de la construction s'est élevée à 1 015,4 millions d'euros, soit 9,5% de la production totale de l'économie martiniquaise. Elle a généré 477,1 millions d'euros de valeur ajoutée, en progression de 32,4 % sur un an, après une baisse notable en 2002 (-8 %).

<sup>71</sup> La cellule économique du BTP collecte chaque année le montant global des marchés attribués par les maîtres d'ouvrage de l'île. Cette collecte est cependant malaisée en raison des délais de réponse relativement longs. En conséquence, les montants présentés ici ne représentent pas la totalité de la commande publique lancée en 2005.

## Soldes intermédiaires de gestion dans la construction en 2003

(en millions d'euros et en %)

<b>Production de branche</b> 1 015 millions d'euros						
<b>Consommations intermédiaires</b> 538 millions d'euros    54,6%		<b>Valeur ajoutée</b> 477 millions d'euros    45,4%			<b>Subventions</b> 11 Mauros    2,3%	
<b>Impôts et taxes</b> 9 Mauros    1,9%		<b>Charges de personnel</b> 189 millions d'euros    39,6%		<b>Excédent brut d'exploitation</b> 290 millions d'euros    60,9%		

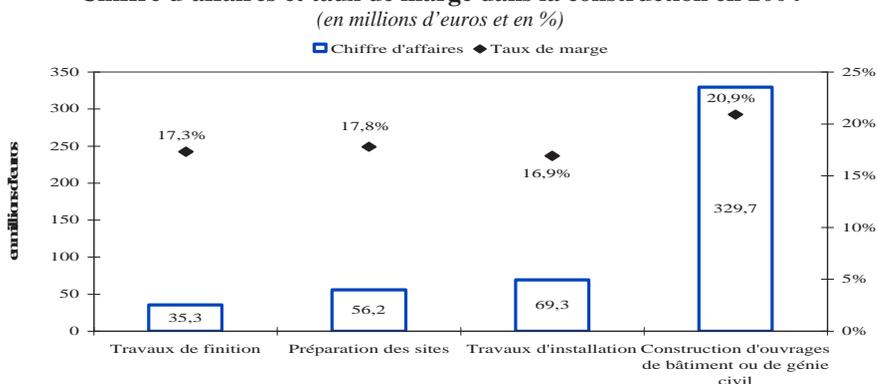
Pourcentage de la production de branche et de la valeur ajoutée.

Source : Insee, comptes économiques 2003

Avec l'adjonction de 11 millions d'euros de subventions, la richesse produite par la branche construction a permis le paiement de 189 millions d'euros de charges de personnel (soit 39,6% de la valeur ajoutée dégagée) et de 9 millions d'euros d'impôts et de taxes. Au total, l'excédent brut d'exploitation atteint 290 millions d'euros, ce qui permet d'estimer la rentabilité du secteur, par le ratio EBE/VA, à environ 60,9%.

Les EAE donnent des indications sectorielles quant à la rentabilité de la construction en 2004.

### Chiffre d'affaires et taux de marge dans la construction en 2004

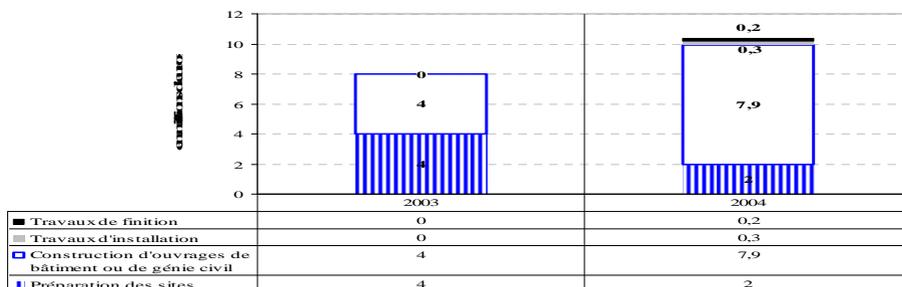


Source : Insee, EAE 2004

Note : le taux de marge correspond ici au ratio EBE/VA

Les éléments d'analyse financière disponibles font apparaître de nouveau une prépondérance du sous-secteur du bâtiment et du génie civil, qui dégage le chiffre d'affaires le plus important en 2004 et dont les résultats se révèlent les plus rentables. A titre de comparaison, les taux de marge relevés en Guadeloupe et en Guyane sont supérieurs à celui observé en Martinique (respectivement 31% et 27% contre 21% en Martinique). D'autre part, le taux de marge relevé dans l'ensemble de la branche de la construction en 2004 dans les DFA s'établit en moyenne à 25%. A la deuxième place en terme de taux de marge, la préparation des sites est atypique en Martinique comparativement aux autres DFA où elle constitue l'activité la moins rentable.

## L'effort d'investissement dans la construction en 2004 (en millions d'euros)



Source : Insee, EAE 2004

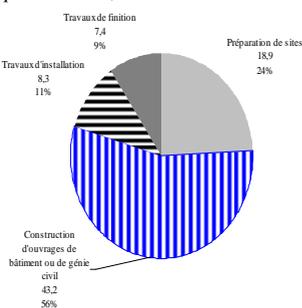
En Martinique, les entreprises enquêtées par l'Insee ont dévolu 10,4 millions d'euros à l'investissement. 76% de ces sommes ont été engagées dans le sous-secteur du bâtiment et du génie civil, ce qui correspond à 3 600 euros par salarié (contre 5 200 euros par salarié en Guadeloupe et 2 600 en Guyane). Si on ne retient que le critère de l'investissement par salarié, c'est le sous-secteur de la préparation des sites qui se démarque, avec 4 700 euros par salariés en 2004, contre 7 100 en Guyane mais 3 100 en Guadeloupe.

### 4.2 Risques bancaires du secteur

A fin décembre 2006, l'ensemble des crédits alloués aux entreprises de la construction martiniquaises s'élève à 77,8 millions d'euros, en progression de 9% par rapport à mars 2006. Dans le secteur, deux types d'engagements constituent plus de la moitié des encours : les engagements de hors bilan (42,8% du total) et les crédits à terme (30,3%).

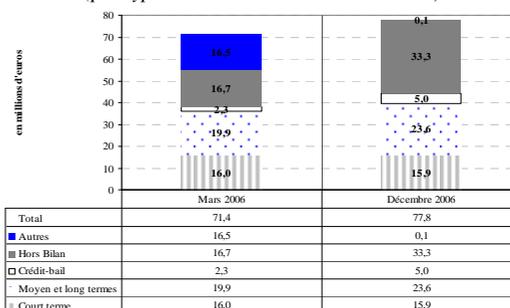
#### Les risques bancaires dans la construction

(par type d'activité, en millions d'euros et en %)



#### Les encours de crédit du secteur de la construction

(par type de crédit et en millions d'euros)



Source : Banque de France – Service Central des Risques

\*L'essentiel des « autres » engagements est constitué de crédits titrisés.

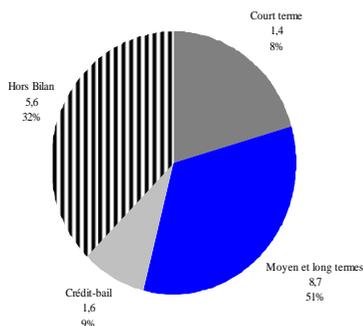
Le sous-secteur de la construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil concentre 55,6% des crédits octroyés dans la construction à fin décembre 2006. Il se finance pour moitié par le biais d'engagements de hors bilan (51,1% des encours de crédits recensés dans le sous-secteur).

## Les risques bancaires dans le secteur de la construction en 2006

(par type d'activité et de crédit, en millions d'euros et en %)

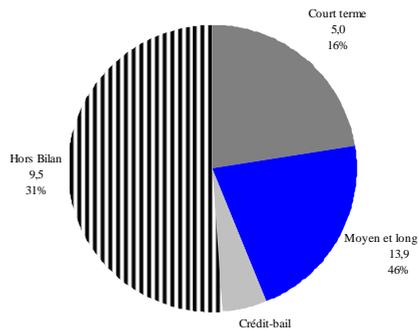
### Préparation de site

Encours totaux : 18,9 millions d'euros



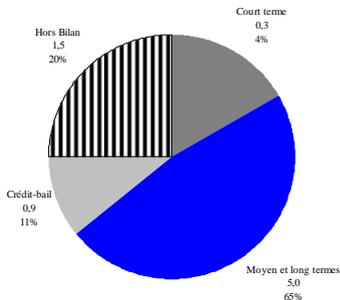
### Bâtiment et génie civil

Encours totaux : 43,2 millions d'euros



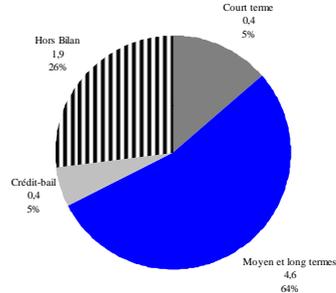
### Travaux d'installation

Encours totaux : 8,3 millions d'euros



### Travaux de finition

Encours totaux : 7,4 millions d'euros



Source : Banque de France – Service Central des Risques

La préparation de site rassemble près d'un quart des crédits alloués dans le secteur. Les entreprises de ce sous-secteur recourent également en priorité aux engagements hors bilan (37,8%) ainsi qu'aux crédits à moyen et long termes (un tiers du total). Enfin, les sous-secteurs des travaux d'installation et de finition concentrent chacun environ 10% des crédits à la construction. Ces deux sous-secteurs sont marqués par un recours massif aux crédits à moyen et long termes, qui représentent environ la moitié de leurs encours à fin décembre 2006.

---

## § 5. LES TRANSPORTS

---

Parmi les secteurs marchands, les transports se placent à la cinquième place des contributeurs à la richesse de l'île, générant une valeur ajoutée de 206 millions d'euros, soit 3,3% du total<sup>72</sup> de la richesse créée. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'Insee dénombrait 2 616 établissements de transport employant 3 711 personnes. L'essentiel de ces établissements (82%) sont de petite taille et n'emploient aucun salarié<sup>73</sup> en dehors du gérant, tandis qu'à peine 2 % emploient plus de dix personnes.

La création d'entreprises dans ce secteur retrouve un certain dynamisme avec 90 nouvelles entités recensées en 2006 (+ 4% sur un an contre -15,8 % en 2005) dont 78 créations pures et 14 reprises ou réactivations.

Parmi les événements marquants en 2006, il convient de relever :

- la validation du Grand Projet Européen de Transport commun en site propre (TCSP) par les services de la Commission Européenne ;
- la modernisation et la rationalisation du parc aérien sur la desserte des Antilles françaises ;
- la reprise, temporairement remise en cause en 2007, de liaisons régulières avec l'Amérique du Nord par la compagnie aérienne Delta Airlines. Par ailleurs, l'offre de transport aérien vers la Caraïbe et les autres pays de la région a été complétée par l'ouverture de lignes et l'augmentation des rotations sur plusieurs lignes existantes.

Par ailleurs, à compter du 17 janvier 2007, l'aéroport de Fort-de-France – Le Lamentin est rebaptisé Aéroport de Martinique - Aimé CESAIRE.

### 1. STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

Selon les données issues de l'Enquête annuelle d'entreprises 2004<sup>74</sup>, les transports terrestres et les services auxiliaires des transports<sup>75</sup> demeurent les deux principaux segments du secteur. Premier employeur du secteur avec près de 60 % des salariés, les services auxiliaires génèrent à eux seuls 72 % de la valeur ajoutée totale du secteur.

---

<sup>72</sup> Comptes économiques 2003, Insee.

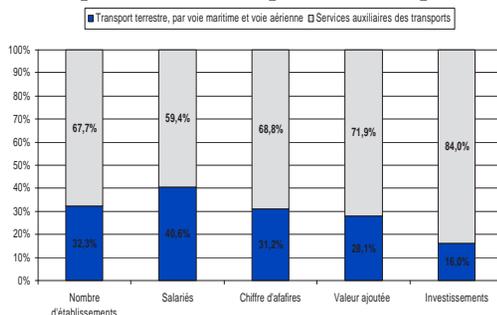
<sup>73</sup> Les établissements dont les effectifs sont non déclarés (ND) sont inclus dans la tranche « aucun salarié ».

<sup>74</sup> Le périmètre de cette enquête ne concerne que les entreprises de 10 salariés ou plus ou ayant un chiffre d'affaires minimum de 800 000 euros.

<sup>75</sup> Cette appellation générique recouvre des réalités diverses : les entreprises de manutention, de gestion des infrastructures de transport mais également les agences de voyages...

Les transports terrestres, par voie maritime et par voie aérienne concentrent un peu moins du tiers de la valeur ajoutée et du nombre d'établissements du secteur mais totalisent plus de 40 % des effectifs. Parmi ce sous-ensemble, le transport terrestre est principalement composé d'établissements de petite taille évoluant dans le secteur du transport routier de marchandises. La part des transports aériens et maritimes dans les indicateurs retenus, s'avère quant à elle, très réduite en Martinique.

### Répartition des entreprises du transport



Source : Insee – EAE 2004

## 2. DONNEES FINANCIERES

### 2.1 Soldes intermédiaires de gestion

La production de la branche des transports s'est élevée à 463 millions d'euros en 2003, soit 4,4 % de la production globale de l'île. Elle a généré 206 millions d'euros de valeur ajoutée qui, complétés par les subventions d'exploitation, ont permis de couvrir les charges de personnel (58 % de la valeur ajoutée) et les impôts et taxes (4,3 %). L'excédent brut d'exploitation totalise 86 millions d'euros et la rentabilité du secteur, mesurée par le ratio EBE/VA, atteint près de 42 % contre 33,9 % tous secteurs d'activité confondus.

Production de branche 463 millions d'euros		
<b>Consommations intermédiaires</b> 257 millions d'euros      55,5%	<b>Valeur ajoutée</b> 206 millions d'euros      44,5%	<b>Subventions</b> 9 M euros      4,4%
<b>Impôts et taxes</b> 9 M euros      4,3%	<b>Charges de personnel</b> 120 M euros      58,0%	<b>Excédent brut d'exploitation</b> 86 M euros      41,7%

Pourcentage de la production de branche et de la valeur ajoutée.

Source : Insee – Comptes économiques 2003

### 2.2 Risques bancaires du secteur<sup>76</sup>

Les encours de crédit du secteur des transports à fin décembre 2006 atteignent 57,5 millions d'euros et ressortent en diminution de 14,3 % sur les neuf derniers mois de l'exercice<sup>77</sup>.

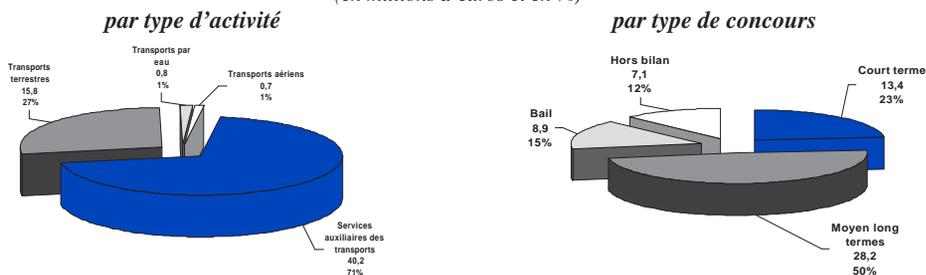
<sup>76</sup> Les risques du sous-secteur du transport aérien recensés par le Service central des risques sont négligeables (1,1% du total des encours du secteur) et ne sont pas analysés en détail dans cette section.

<sup>77</sup> Par souci de cohérence, ne sont présentées ci-après que les évolutions entre les déclarations de risques opérées en mars 2006 et en décembre 2006, c'est-à-dire celles post abaissement du seuil déclaratif de 45 K€ à 25 K€ à compter du 1<sup>er</sup> février 2006.

La proportion des risques alloués aux services auxiliaires des transports ressort à 71 % fin 2006. Le sous-secteur des transports terrestres bénéficie de 27 % des encours de crédit du secteur alors que les risques du transport aérien, rarement portés par des banques locales, n'en représentent que 1%.

Par nature d'encours, le secteur des transports se finance majoritairement par le biais de crédits à moyen et long termes, le solde étant constitué, de manière relativement équilibrée, par des crédits à court terme (bien qu'en baisse sur neuf mois), du crédit bail et des engagements de hors bilan.

**Répartition des risques bancaires du secteur des transports au 31/12/2006**  
(en millions d'euros et en %)



Source : Service central des risques (SCR) de la Banque de France

### 3. LE TRANSPORT TERRESTRE

Le réseau routier de la Martinique comporte environ 2 000 km de voies composées notamment :

- du réseau **national** de 340 km de voies, relevant de la compétence de la Région depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et pour lesquelles cette dernière assure désormais la maîtrise d'ouvrage entière pour l'aménagement et l'entretien du réseau ;
- du réseau **départemental** comportant 75 routes d'un total de 632 km, dont 220 km en agglomération, 400 km en campagne et 12 km de voie rapide urbaine (Rocade de Fort-de-France). Cette dernière est utilisée quotidiennement par plus de 130 000 véhicules en moyenne soit un niveau de fréquentation proche de celui du périphérique parisien.

Avec une densité estimée à 354 hab/km<sup>2</sup> et un parc automobile estimé à près de 200 000 véhicules, dont plus de la moitié converge quotidiennement vers le centre administratif et économique de l'île (Lamentin / FDF / Schoelcher), la problématique du transport revêt une importance significative en Martinique.

Visant à répondre à l'engorgement des routes et aux problématiques environnementales, le projet Transport commun en site propre (TCSP) de Martinique a été lancé en 2003. Il comporte 13,9 km de voie en site propre entre le Lamentin et Fort-de-France sur lequel deux lignes de tramway sur pneus seront mises en place (« Pointe Simon/Mahault » et Pointe

Simon/Carrère »). Celles-ci devraient être dotées d'une capacité de 2 700 voyageurs par heure aux heures de pointe et desserviront 16 stations et trois pôles d'échanges : Pointe Simon, Mahault et Carrère, ces deux derniers étant créés à l'occasion du projet. Des parcs relais seront également aménagés afin de permettre aux automobilistes de stationner en périphérie et ainsi poursuivre leur trajet par le biais du TCSP. L'amplitude horaire de service devrait être fixée de 5 heures à 22 heures avec une fréquence moyenne d'un véhicule toutes les 6 minutes en heure de pointe. Un aménagement routier complémentaire, « la Pénétrante Est » fait partie intégrante du projet et constitue un préalable à l'insertion du TCSP en entrée de ville (Avenue Maurice Bishop).

Afin de répondre aux exigences de l'Union Européenne, une structure commune, le Syndicat Mixte du TCSP, a été créée pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Ce Syndicat regroupe le Conseil régional, le Conseil général et la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique.

Après deux années de maturation pendant lesquelles l'inauguration de la première portion TCSP (entre la place Mahault au Lamentin et l'autoroute) est intervenue (mai 2005), l'année 2006 a permis de réaliser une enquête publique ayant conduit à un arrêté préfectoral déclarant le projet TCSP d'utilité publique. Cette décision a notamment permis la validation du projet par les services de la Commission Européenne ainsi que la confirmation du taux d'intervention du FEDER à 36 %. Le coût total du projet est estimé à 245,8 M€ réparti entre le Conseil régional (124,9 M€), le Conseil général (15,2 M€), la Cacem (4 M€), le SMTCSPP (2,3 M€), l'Etat (11 M€) et l'Union européenne (88,5 M€).

En lien avec le projet structurant de mise en place du TCSP, le Conseil Général, en charge des transports interurbains conformément à la loi d'orientation du transport intérieur (LOTI), s'est engagé dans un projet de modernisation des transports interurbains des personnes. Ce segment en voie de structuration est notamment composé de taxis collectifs (Taxicos) et, dans une moindre mesure, de réseaux de transport par bus.

Actuellement, près de 500 taxis collectifs sont recensés dans le département. Il s'agit essentiellement d'entrepreneurs individuels. Ce nombre devrait toutefois être revu à la baisse en raison du dispositif d'aide à la cessation d'activité engagé pour les transporteurs âgés de 65 ans et plus ou étant dans l'incapacité de poursuivre médicalement leur activité. Par ailleurs, une démarche visant à un regroupement des acteurs est également menée en parallèle. Cette dernière pourrait notamment être appliquée à l'occasion du récent lancement des appels d'offres pour l'exploitation<sup>78</sup> des 70 lignes, les licences de taxis collectifs arrivant à terme au 31 décembre 2007.

Seule la Cacem dispose d'un opérateur de transports publics terrestres, la Compagnie foyalaise de transports urbain (CFTU) qui agit sous le nom commercial Mozaïk. L'opérateur gère 47 lignes de bus, dont 29 intra-urbaines. La Caesm cherche également à organiser son réseau de transport.

---

<sup>78</sup> Appels d'offres lancés dans le cadre d'une délégation de service public

L'année 2006 est marquée par l'inauguration d'un réseau interurbain de transport, se traduisant par le regroupement de travailleurs indépendants, sur la Commune de Trinité ainsi que par le début d'une coopération régionale sur cette problématique : une délégation d'élus de la Guadeloupe s'est rendue à la Martinique afin d'évaluer sur le terrain les systèmes de billetterie mis en place respectivement au Gros Morne et à Ducos et ainsi évaluer la possible transposition du dispositif en Guadeloupe dans le cadre de la mise en place d'un système de transport inter-urbain.

## 4. LES ACTIVITES PORTUAIRES<sup>79</sup>

### 4.1 Les infrastructures portuaires

#### Les infrastructures portuaires en Martinique

##### **Terminal conteneurs de la Pointe des Grives :**

Longueur de quai : 450 m - hauteur d'eau : 14m –  
Équipé de 3 portiques Low Profile, d'une capacité de  
levage de 40 T. Capacité : 250 000 EVP

##### **Ancien Terminal Hydrobase:**

Longueur : 418m - Hauteur d'eau 12 m  
**Prolongé par un appontement roulier**  
Aujourd'hui : trafic roulier, dont véhicules et  
trafic divers non conteneurisé

##### **Tableau des Tourelles**

Longueur : 83 m - Hauteur d'eau 8 à 11m –  
Marchandises diverses en conventionnel.

##### **Quai des Tourelles (Nord et Sud) :**

Longueur : 325m - Hauteur d'eau : 11m  
Trafic de croisière en priorité.

##### **Quai de l'hydrobase :**

Longueur : 220m -hauteur d'eau 12 m.  
Marchandise diverses en conventionnel. Le quai est  
équipé d'un silo pour la manutention de céréales.

##### **Quai des grands cargos :**

Longueur : 180 m.- hauteur d'eau : 9m  
Trafic de croisière et provisoirement  
« passagers inter-îles »

##### **Quai des Annexes :**

Longueur : 180m - hauteur d'eau : 9m -Trafic de croisière

##### **Terminal croisière de la pointe Simon :**

Appontement : 270 m - Hauteur d'eau : 10m. 2 postes à  
Quai. Poste Ouest : Paquebots de 200 m de long  
Post Est : Paquebots de 270 m de long

##### **Bassin de Radoub**

Longueur : 200 m - Hauteur d'eau : 8m  
Réparation navale. Peut accueillir des navires de 12 000 tjb<sup>1</sup>  
à 20 000 tjb.

##### **Quai de la Batellerie**

Longueur 147 m – hauteur d'eau : 5 à 6,5 m  
Bitume et importation de poissons

##### **Quai ouest :**

Longueur : 160 m - Hauteur d'eau : 8 m  
Gare maritime inter-îles et réparation navale à flot

##### **Appontement Pétrolier – Minéralier :**

Capacité : 120 000 tpl<sup>2</sup> - Hauteur d'eau 17m  
Approvisionnement en hydrocarbures lourds. Importation  
de clinker et de constituants d'engrais en vrac.

<sup>1</sup> tjb : tonnage de jauge brut

<sup>2</sup> tpl : tonne de port en lourd

Le port de la Martinique est placé sous l'autorité de plusieurs instances : l'Etat, propriétaire de la structure<sup>80</sup> et la CCIM, concessionnaire chargé de l'exploitation et de l'aménagement du port. C'est également un espace que se partagent des entreprises privées qui

<sup>79</sup> Les activités portuaires afférentes au transport de voyageurs sont traitées dans la section Tourisme.

<sup>80</sup> L'état est représenté par la Direction départementale de l'équipement (DDE), autorité de tutelle dont dépend entre autres la capitainerie du port.

interviennent dans les secteurs de la manutention, de l'acheminement, du transit et du stockage des marchandises.

Inauguré en juin 2004, le nouveau terminal international de la Pointe des Grives constitue le sixième port français en termes de trafic de conteneurs, avec une capacité de 250 000 Equivalent vingt pieds (EVP) répartis sur 16 ha dont 9 gagnés sur la mer. Pour ce terminal, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) a obtenu la certification ISO 9001 V 2000 en décembre 2005.

La rationalisation de l'espace portuaire est en cours. Après le départ en septembre 2005 du dernier portique du quai de l'Hydrobase, cette zone est désormais dédiée au trafic roulier et au cabotage intra-régional. De plus, au cours de l'année 2006, la CCIM a lancé la construction d'une nouvelle gare maritime au Quai Ouest représentant un investissement de 13,5 millions d'euros, financé à hauteur de 5,9 M€ par le FEDER. Cette nouvelle gare sera destinée à l'accueil du trafic inter-îles qui est pour l'heure et jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, assuré au « quai des grands cargos ».

A ce titre le trafic de passagers inter-îles est essentiellement assuré par la compagnie « L'express des îles », installée depuis le début des années 1990, qui dispose de 2 bateaux d'une capacité de 400 places environ et d'une autre compagnie guadeloupéenne, Trans Island, depuis octobre 2006, avec un seul navire le SMYRILL d'une capacité de 400 places et 120 voitures.

Selon la CCIM, cinq agents maritimes et neuf agents consignataires interviennent sur le port de Fort-de-France en 2006 ainsi que deux opérateurs (les sociétés manutentionnaires Générale de manutention Martinique et Manumar).

Une grève des portiqueurs, intervenue au cours du mois de mars 2006, a interrompu l'activité commerciale à la pointe des Grives pendant deux semaines, à l'exception du chargement partiel de la banane. Le manque à gagner a été estimé à 1,3 millions d'euros, correspondant aux frais de rapatriement des conteneurs disséminés dans la région à la suite de la grève. Un récent voyage organisé par l'UGBAN (Union des Groupements des Planteurs de Banane de la Martinique) sur le site du port de Dunkerque, a permis à l'ensemble des intervenants syndicaux de la plate forme portuaire de Fort de France de mieux découvrir l'organisation et les enjeux des circuits du transport maritime entre la Martinique et la Métropole et de fait a eu pour conséquence de renouer le dialogue entre les acteurs du secteur.

#### **4.1 Le trafic de marchandises**

Les chiffres du trafic de marchandises révèlent que le trafic total du port de Fort de France progresse de 3 % en 2006 pour atteindre 3,3 millions de tonnes, malgré une baisse de 1 % du trafic conteneurisé et une diminution de 16% du trafic banane. Ces dernières diminutions s'accompagnent toutefois d'une augmentation de 8 % sur l'exercice de la productivité du terminal à conteneurs de la Pointe des Grives.

**Le trafic de marchandises sur le port de Fort-de-France en 2006**  
(en milliers de tonnes)

	Import	Export	Total	Variation 2006/2005
Vracs liquides	1 109	386	1 494	4%
Vracs solides	279	12	291	15%
Conteneurs	878	552	1 431	-1%
Autres	36	-	36	-
<b>Total</b>	<b>2 302</b>	<b>950</b>	<b>3 252</b>	<b>3%</b>
Variation 06/05	6%	-4%		

Source: DDE

Alors que les exportations de marchandises affichent un net repli sur la période, en partie liée à la grève du port en mars 2006, l'évolution d'ensemble est principalement soutenue par la progression significative des exports de vracs solides et liquides correspondant aux échanges induits par les travaux de modernisation de l'outil de production entrepris par la Sara (cf. Ch. 1 § 4 et Ch. 2, § 3).

## 4.2 Les tarifs des activités portuaires

Les tarifs des activités portuaires sont soumis à deux variables d'ajustement : l' « Interim Fuel Participation » et la « Currency adjustment factor ».

Institué en 1992, l' « Interim Fuel Participation » (IFP) a pour objectif de pallier les variations du prix du fioul en fonction du dollar US et du prix du baril de pétrole. Elle constitue une participation financière des importateurs à la compensation des surcoûts du transport maritime liés à une augmentation du cours des hydrocarbures au-delà d'une certaine limite. A l'inverse, l'IFP peut être déduite du coût du fret maritime dès lors que le cours des hydrocarbures baisse au-delà d'une certaine limite.

Le protocole d'accord sur l'IFP a été signé le 22 septembre 1992 entre la Conférence de Fret France-Antilles-Guyane<sup>81</sup>, les Unions patronales et les Associations des moyennes et petites Industrie (MPI) de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Elle est facturée<sup>82</sup> aux importateurs des Antilles par les compagnies maritimes sur toutes les marchandises transportées depuis septembre 1999.

Les tarifs des transports de marchandises comportent une deuxième variable d'ajustement, le CAF ou « Currency adjustment factor », destiné à compenser les variations de change du dollar par rapport à l'euro. Compte tenu de la baisse du dollar par rapport à l'euro, le CAF est devenu négatif et s'établissait à -29 euros à fin décembre 2006.

En avril 2006, l'augmentation cumulée du tarif de fret de la Conférence Maritime France-Antilles (soit 1 769 € pour un conteneur 20' dry) et de l'IFP (254 € pour un 20') a fait passer le coût total du 20' dry au-dessus du seuil symbolique de 2 000 €. Toutefois, à fin décembre 2006, le coût d'un conteneur 20' dry pour la traversée Europe-Antilles sur les navires de la Conférence redescendait à 1 911 € compte tenu de la minoration la valeur de l'IFP à 171 euro par EVP.

<sup>81</sup> La Conférence de Fret France-Antilles-Guyane est un organisme regroupant les transporteurs maritimes de la zone Antilles-Guyane chargé, par règlement de l'Union Européenne, de fixer les tarifs de fret dans la zone.

<sup>82</sup> La facturation de l'IFP n'est déclenchée que lorsque l'indice moyen des cours du pétrole (en euros) est supérieur à l'indice de référence Platt's.

Tarifs de fret\* en euros

	Marchandises en conteneurs FCL sans dépassement			Marchandises sous températures en conteneurs isothermes		
	DRY/GP & Spécialisés	Isothermes	Reefers non branchés	Temp. Positive *	Temp. négative	Temp. à "0" degrés
EVP 20'	1 769		1 529	2 379	2 379	2 379
EVP 40'	3 358		3 038	4 033	4 033	4 033
EVP 40' HC	3 518		3 198	4 498	4 498	4 498

\* Tarifs moyens calculés sur la base du type de marchandises transportées entre la métropole et les Antilles  
 HC = High Cube

Source : Association martiniquaise pour la promotion de l'Industrie

A ces frais s'ajoutent ceux de la manutention, qui s'établissent dans une fourchette de prix allant de 300 à 800 euros selon le type de conteneur manipulé et la nature de la manipulation (l'embarquement étant moins onéreux que le débarquement).

## 4.4 Perspectives

En 2006, la CCIM a réalisé deux études destinées à servir de cadre à l'élaboration du nouveau schéma directeur du port de Fort de France pour les six prochaines années. Pour le segment du transbordement, une analyse très fine des investissements devrait être conduite en vue de rechercher les financements sachant que la participation de l'Etat est d'ores et déjà estimée à 2,5 M€ sur la période 2007-2013 et qu'aucune ligne budgétaire n'est inscrite au sein des programmes opérationnels. La première étude a trait à l'activité des principaux ports de la Caraïbe en matière de trafic conteneurisé. La principale conclusion acte que le port de Fort de France dispose d'un véritable potentiel de développement en matière de transbordement. La seconde étude, relative à la croisière, confirme les raisons de la désaffection des compagnies de croisière pour la Martinique évoquées lors de précédentes études et présente des pistes d'amélioration pour l'ensemble des parties prenantes pour ainsi relancer l'activité de la croisière en Martinique. Il s'agit notamment de mettre à profit les infrastructures existantes par le biais d'un véritable plan marketing, associé à un contrôle qualité, tout en tendant à être meilleur marché.

Par ailleurs, sur la base des études réalisées par la CCIM, une conférence portuaire s'est déroulée en mars 2007, avec pour but de mieux informer sur les enjeux économiques du port et des trois fonctions qu'il exerce : transport de passagers, activités commerciales et activités industrielles. Cette conférence a également été l'occasion de dresser un bilan du fonctionnement du terminal de la Pointe des Grives. Les principales conclusions visent à mettre en évidence que l'augmentation prévisible du trafic portuaire dans la Caraïbe constitue une opportunité pour la Martinique. En effet, les installations s'avèrent d'ores et déjà adaptées à la réception des futurs porte-conteneurs ce qui ferait alors de Fort de France un port de transbordement. En l'occurrence, les coûts en vigueur en Martinique et en Guadeloupe seraient comparables à ceux d'autres installations de la région, exception faite du Venezuela et de la Colombie.

Enfin, des réflexions sont actuellement en cours en vue d'améliorer la desserte entre les quatre îles : Guadeloupe, Dominique, Martinique et Sainte Lucie. A ce titre, une convention visant à optimiser le transport maritime inter - îles a été signée en décembre 2006 en présence des représentants des Régions Guadeloupe et Martinique ainsi que des autorités portuaires des quatre îles. Elle prévoit notamment la réalisation d'études consacrées aux profils des passagers, aux flux des personnes et des marchandises, afin d'assurer une meilleure fluidité du trafic. Pour

les professionnels, il s'agit d'offrir une complémentarité au transport aérien. Des études techniques doivent également être effectuées.

## 5. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

La Martinique dispose d'un aérogare<sup>83</sup> d'une superficie de 24 000 m<sup>2</sup> pouvant accueillir jusqu'à 2,5 millions de passagers par an, d'une aérogare de fret d'une superficie de 9 400 m<sup>2</sup> d'une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes de fret ainsi que d'une Zone d'Aviation Générale (ZAG), destinée à accueillir les avions de moins de 7 tonnes, d'une surface d'environ 21 000 m<sup>2</sup>.

L'organisation des transports aériens a connu un remaniement en mars 2005, avec la création de la Direction des services de la navigation aérienne au niveau national. Aux Antilles, l'émanation de cet organe de contrôle et de surveillance des opérateurs aériens est la Direction de l'aviation civile Antilles-Guyane. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation des règlements nationaux concernant les transports aériens à l'intérieur de l'Union européenne (règlement communautaire du 10 mars 2004).

### 5.1 Evènements marquants

L'année 2006 est marquée par la poursuite de l'amélioration de l'offre des compagnies aériennes, particulièrement à l'international et dans la Caraïbe, ainsi que par les opérations de maintien du potentiel aéronautique:

- Air Caraïbes Express STAG (Société de Transport de l'Archipel Guadeloupéen), détenue à 80% par des salariés d'Air Caraïbes, assure désormais le transport de passagers entre la Guadeloupe et ses dépendances. En sus de la desserte classique au sein de l'archipel, des vols entre Baillif et Saint Barthélemy sont programmés évitant ainsi un détour par Pointe-à-Pître. Par ailleurs, la commission européenne a autorisé l'aide de l'état français à hauteur de 3,78 millions à Air Caraïbes pour l'achat d'un nouvel avion ATR72-500 qui effectuera les liaisons Caraïbes et qui viendra s'ajouter à la flotte disposant déjà d'un nouvel Airbus A330-300 depuis juin 2006.
- Air France a également entamé en juin 2006, la modernisation et de rationalisation de sa flotte sur la desserte des Antilles françaises par la mise en service de 2 Boeing 777-300 ER neufs qui remplaceront peu à peu les Boeing 747-300. Cette dernière a également signé un accord avec Boeing pour l'achat de sept avions supplémentaires pour le réseau Caraïbes – Océan Indien. Enfin, la compagnie a inauguré deux bornes en libre service afin de permettre à ses passagers détenteurs d'un billet électronique de

---

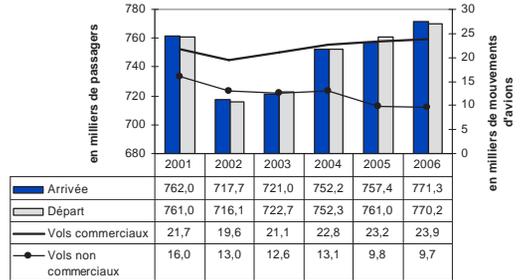
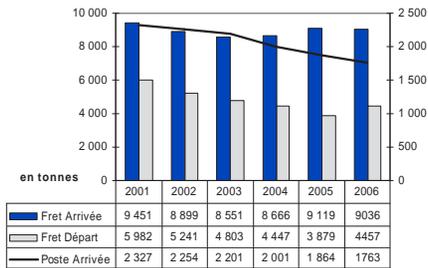
<sup>83</sup> La gestion de l'aéroport du Lamentin est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique, ainsi que l'a confirmé l'Assemblée Nationale début 2005.

s'enregistrer de manière autonome ainsi que de procéder à toutes les transactions disponibles sur ce support.

- Suite au renouvellement de sa flotte, et de la mise en service de ses nouveaux B747-400, Corsair restructure sa classe « Grand Large » en offrant plus d'espace et de confort aux passagers.
- Parallèlement à l'opération « Fly me to Martinique », pilotée par le bureau new-yorkais du CMT, l'ouverture de la liaison aérienne Fort de France – Atlanta, assurée par la compagnie américaine Delta Air Lines a eu lieu en décembre 2006. Le Conseil Régional a apporté une caution devant servir à couvrir les pertes éventuelles. La compagnie américaine a également obtenu une baisse des taxes aéroportuaires et la mise à disposition de locaux, gratuits pendant les 6 premiers mois. Toutefois, faute de fréquentation suffisante, Delta Air Lines a suspendu ses vols vers la Martinique et d'autres îles de la Caraïbe depuis fin avril 2007 et ce jusqu' à mi-juin 2007.
- Les vols de Sky Services, au départ du Québec et à destination de la Martinique et la Guadeloupe, ont été inaugurés en décembre 2006. Toutefois ces derniers ont également été interrompus début 2007.
- Les compagnies anglophones se regroupent (Liat, Caribbean Star) pour mieux desservir le marché régional et la compagnie vénézuélienne Avior Airlines poursuit son développement à la Martinique, en assurant une liaison hebdomadaire vers Caracas, offrant ainsi la possibilité de se déplacer plus facilement vers l'Amérique latine.
- La compagnie aérienne martiniquaise Take Airlines poursuit son développement, grâce à de nouveaux avions adaptés aux aéroports de la région. Elle assure désormais elle-même la commercialisation de ses lignes, le partenariat technique avec Air Caraïbes ayant pris fin. La seule compagnie française à desservir les Grenadines sera présente au prochain Salon « Top Résa ».

## **5.2 L'activité aéroportuaire globale**

Selon la CCIM, l'activité de l'aéroport international du Lamentin a légèrement progressé en 2006. Avec 1,5 million de passagers commerciaux (hors transits), l'activité aéroportuaire de transport de passagers affiche une croissance de 1,5 % en 2006. Le nombre de mouvements commerciaux s'inscrit également en hausse (+2,5 %) tandis que les vols non commerciaux enregistrent un léger repli sur l'exercice (-0,6 %).



Source : CCIM

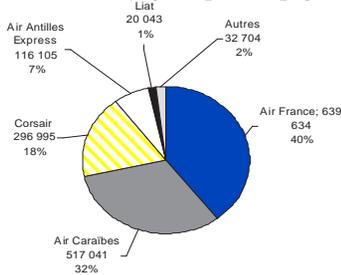
Le trafic de marchandises a connu un regain d'activité en 2006 grâce à un sursaut du fret au départ (14,9%) ayant largement compensé la relative diminution du fret reçu (-0,9%). Globalement, l'activité fret progresse de 3,8% sur un an. Par ailleurs, le volume de fret postal s'inscrit, pour la septième année consécutive, en baisse, soit - 9 % contre -6,9 % un an auparavant.

### 5.3 Le trafic passagers

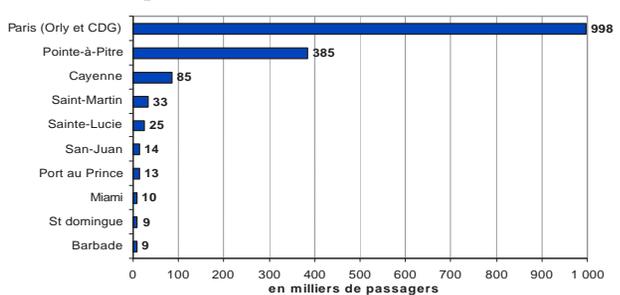
Quelques 23 063 passagers supplémentaires ont fréquenté l'aéroport international du Lamentin en 2006 portant à 1 541 509 le nombre d'utilisateurs de l'aérodrome contre 1 518 446 en 2005.

A l'exception de la Guyane (- 8,9 %), la plupart des destinations ont connu une augmentation du nombre de passagers. Les progressions les plus notables concernent le flux de voyageurs en provenance et à destination de la Guadeloupe qui croît de 3,1% sur un an, suivie de la métropole 2,5%. Par ailleurs, les données de 2006 révèlent une baisse sensible (- 28,8%) du trafic de passagers internationaux (hors Caraïbe).

Nombre de voyageurs par compagnie



Les 10 premières destinations commerciales en 2006



Source : CCIM

Sur l'année 2006, les parts de marché des dix premières compagnies commerciales confirment la prédominance d'Air France (40 %), qui assure l'essentiel des vols transatlantiques, tandis qu'Air Caraïbes, présente à la fois sur la liaison transatlantique et sur des destinations caribéennes et sud-américaines (tel Cuba ou le Brésil), conforte sa place de deuxième opérateur avec 32% du marché total (+2 points) au détriment de Corsair (18 % contre 20 % l'an dernier).

## 5. 4 Perspectives

Un vaste programme d'investissement visant à améliorer et moderniser l'aéroport a été lancé pour la période 2007-2009. Le coût global de ces investissements est estimé à près de 14 M€ et devrait notamment concerner le remplacement des banques d'enregistrement, le renouvellement des appareils de contrôle des bagages de soute, une étude de faisabilité quant à la mise en place d'une passerelle double têtes en vue de faciliter les flux d'embarquement et de débarquement des passagers ainsi que la réalisation de locaux commerciaux.

Enfin, Créol'air devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année 2007. Cette nouvelle compagnie doit participer au désenclavement des Antilles-Guyane. Elle proposera notamment aux professionnels du voyage des vols affrétés et n'aura pas vocation à desservir la France. Elle devrait permettre aux habitants de la région de s'évader vers diverses destinations de la Caraïbe, de l'Amérique du Nord et du Sud.

---

## § 6. LE TOURISME

---

En 2006, la Martinique a accueilli 655 213 touristes<sup>84</sup>, en progression annuelle de 2,5%. Sur le plan caribéen, les chiffres de la Caribbean Tourism Organization (CTO) placent la Martinique au 9<sup>ème</sup> rang des destinations touristiques en 2006, l'île totalisant 4% du nombre total de touristes recensés dans la zone Caraïbe. Comparativement, les deux premières destinations touristiques caribéennes, la République dominicaine et la Jamaïque, concentrent 34,2% des touristes caribéens, avec 5,6 millions de visiteurs en 2006.

Dans le cadre des réflexions institutionnelles actuelles (Programmes Opérationnels 2007-2013, Schéma Martiniquais de Développement Economique), les orientations propres à améliorer l'image de la Martinique sont à l'étude. L'une des priorités porte sur les actions de communication afin de faire mieux connaître l'île. En 2006, le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT), créé en 2003 et fort d'un budget de 12,5 millions d'euros, a reconduit deux opérations inaugurées en 2005 : la campagne « Martinique, Fleur des Caraïbes » et l'opération « Partez en vacances en Martinique », destinée aux usagers locaux des installations touristiques.

Les professionnels, interrogés fin 2006 pour l'enquête de conjoncture de l'Iedom, indiquaient que l'activité atone du premier semestre 2006 s'était redressée en fin d'année, et que les perspectives étaient bonnes pour le premier semestre 2007. Ils précisaient que l'arrivée de l'opérateur américain Delta Airlines fin 2006 pourrait conforter la progression de la fréquentation touristique. Les professionnels du secteur indiquaient également que les tour operators se tournaient à nouveau vers les Antilles Françaises, notamment du fait de la crise du Chikungunya à la Réunion. Enfin, si les intentions d'investissements demeuraient atones, elles restent supérieures à la moyenne longue période.

---

<sup>84</sup> Les touristes dits de séjour demeurent au moins 24 heures dans l'île, à la différence des excursionnistes. Ces derniers comprennent essentiellement les croisiéristes, mais également les voyageurs en transit aérien ou maritime (navettes inter-îles notamment).

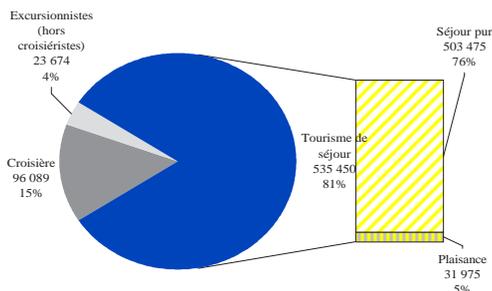
## 1. STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

En 2006, l'ensemble des catégories de touristes aura contribué à l'augmentation annuelle de la fréquentation de l'île, à l'exception des « autres excursionnistes », dont le nombre relativement modeste (23 674 personnes) connaît un recul de 26,3% en 2006.

Les touristes de séjour composent l'essentiel de la fréquentation touristique de l'île (81%) : 535 450 personnes en 2006, en augmentation de 4,2% sur un an.

Parallèlement, après un recul annuel marqué à fin 2005 (-41,6%), le nombre de croisiéristes connaît un léger redressement (+3,3%) selon les chiffres du CMT. Cependant, la Dircilec<sup>85</sup> annonce de son côté une stagnation annuelle (-0,2% en 2006).

**La clientèle touristique en 2006**  
(en nombre de touristes et en %)

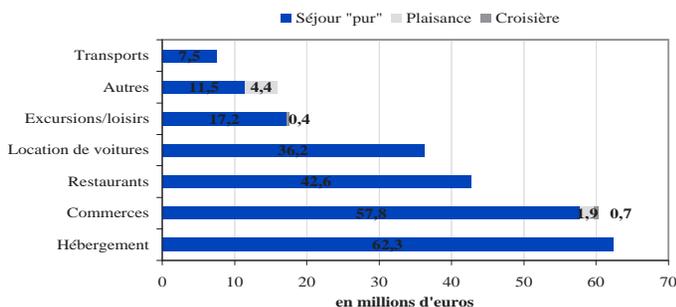


Source : CMT

La croissance annuelle la plus notable est celle du nombre de plaisanciers (+7,4%), après un recul de 33,2% en 2005. Cette évolution porte la part des plaisanciers dans le nombre total de touristes à 4,9% en 2006 (+2 points par rapport à 2005).

En 2006, l'ensemble des dépenses touristiques progresse de 7,1% pour atteindre 242,5 millions d'euros. De par la nature de leur escale en Martinique, la contribution des touristes de séjour est prépondérante (96,9% des dépenses en 2006) et leurs dépenses sont les plus diversifiées.

**Dépenses touristiques globales en 2006**



Source : CMT

L'hébergement et les achats dans les commerces de l'île représentent chacun un quart des dépenses touristiques globales en 2006.

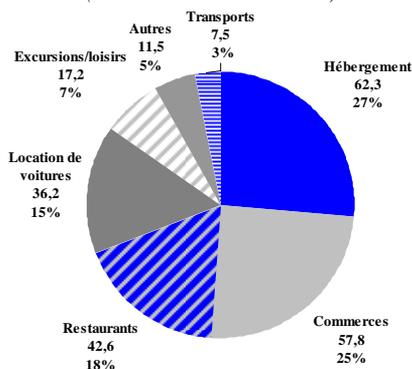
A l'inverse, seuls 3,1% des sommes concernent les dépenses de transport.

<sup>85</sup> Dircilec : Direction Interrégionale du Contrôle de l'Immigration et de la Lutte contre l'Emploi des Clandestins.

En 2006, la dépense des croisiéristes atteint à peine 1,1 million d'euros en Martinique, dont 63% à destination des commerces de l'île et le solde en excursions et loisirs. Les sommes dépensées par les touristes de séjour et les croisiéristes pour ces dernières représentent respectivement 7,3% et 0,2% du total déboursé en Martinique.

### Touristes de séjour Structure des dépenses en 2006

(en millions d'euros et en %)



Source : CMT

La structure des dépenses des touristes de séjour est similaire à celle de l'ensemble des touristes. La prépondérance de l'hébergement et des commerces dans les dépenses totales y est notamment la même (ces postes représentent environ un quart chacun des dépenses des touristes de séjour). Par ailleurs, des 6,3 millions d'euros dépensés par les plaisanciers, 30,1% des achats ont été effectués dans les commerces de l'île.

## 2. L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

### 2.1 Les structures hôtelières

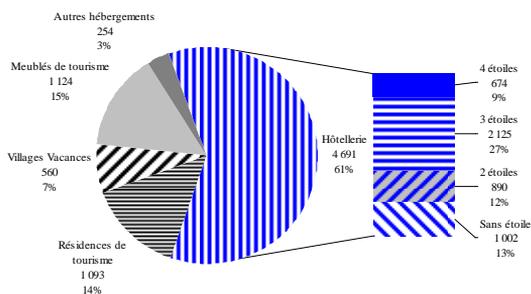
Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'offre touristique de la Martinique se compose de 1 007 établissements d'hébergement, soit 7 722 chambres et 17 770 lits.

60% de l'offre totale relève de l'hôtellerie, tandis que les résidences de tourisme et meublés de tourisme, souvent tenus par des particuliers, comptent pour un peu moins d'un tiers.

Les hôtels 3 étoiles concentrent près de la moitié des chambres tandis que les établissements non homologués, 58 au total pour 1 002 chambres, complètent, pour une part significative, l'offre totale du segment.

### Offre touristique de l'île en 2006

(en nombre de chambres et en %)



Source : CMT

En 2006, le Club des Professionnels de l'Hôtellerie et du Tourisme de Martinique (CPHTM) constate un taux d'occupation des chambres de 62,9%, contre 59,6% en 2005. Pour les hôtels concernés, le chiffre d'affaires annuel s'établit à 67,7 millions d'euros à fin 2006 (+8,3% par rapport à 2005).

### La fréquentation des hôtels martiniquais en 2006

	1T05	2T05	3T05	4T05	1T06	2T06	Variation 2006/2005
Taux d'occupation	71,5%	46,7%	52,1%	47,6%	74,5%	54,2%	+7,5 points
Durée moyenne du séjour (jours)	4,8	4	4,7	3,7	4,7	4,7	+0,7 jour

Source : Insee, Enquête de fréquentation hôtelière

Les gains de fréquentation hôtelière se sont essentiellement produits au cours du premier semestre et du quatrième trimestre 2006. Pour cette dernière période, le CPHTM enregistre un taux d'occupation des chambres de 62,5%, contre 56,2% en 2005. Parallèlement, le chiffre d'affaires trimestriel de la fin de l'année gagne deux millions d'euros sur un an pour s'établir à 16,1 millions d'euros.

Si l'évolution du taux d'occupation des chambres est encourageante, les professionnels du secteur notent qu'il s'agit d'un retour au niveau de fréquentation connu dans les années 2000 et 2001. Quoi qu'il en soit, les dirigeants du secteur estiment impératif de diversifier la provenance des usagers de l'hôtellerie locale. A titre d'exemple, la dernière Enquête de Fréquentation Hôtelière de l'Insee indique que 95% des personnes qui ont fréquenté un hôtel martiniquais au deuxième trimestre 2006 viennent de France hexagonale. Dès lors que cette clientèle est de plus en plus attirée par les offres plus abordables des autres îles de la Caraïbe, il convient de chercher d'autres bassins de visiteurs. A ce titre, les professionnels de l'hôtellerie notent que la campagne du CMT lancée fin 2005 (« Martinique, fleur des Caraïbes ») a contribué à une meilleure connaissance de l'île au niveau mondial.

Par ailleurs, la réorganisation du secteur se poursuit. Fin 2005, le Club Méditerranée « Les Boucaniers », à Sainte-Anne, avait rouvert ses portes et les premiers résultats apparaissaient satisfaisants, concrétisant l'ouverture vers un tourisme balnéaire haut de gamme. Début 2007, cependant, un mouvement social de deux semaines a contraint l'établissement à fermer ses portes. Depuis sa réouverture, l'enjeu consiste à reconquérir la clientèle, notamment américaine, qui avait contribué à son succès. Ce dernier point peut s'avérer délicat, car au début de l'année 2007, les opérateurs des liaisons avec les Etats-Unis ont temporairement suspendu leurs vols, faute d'un nombre suffisant de passagers.

## 2.2 Les gîtes ruraux

L'offre que constituent les gîtes ruraux est par nature très diversifiée. Elle est essentiellement le fait de particuliers. En Martinique, 237 gîtes ruraux sont homologués « Gîtes de France » et les éléments dont nous disposons font ressortir une activité bien orientée pour l'année 2006, avec notamment un gain de 1,6 point en terme de taux d'occupation et environ 9 000 personnes hébergées en 2006 contre 7 000 en 2005.

### Activité des Gîtes de France martiniquais en 2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005
Nombre de gîtes	294	275	310	287	249	237	-4,8%
Nombre de semaines de location	4 756	4 358	4 207	3 980	3 685	3 395	-7,9%
Nombre de personnes hébergées	9 240	8 470	7 870	7 552	7 044	9 000*	+27,8%*
Taux d'occupation	32,6%	31,9%	33%	32,2%	32,1%	33,7%	+1,6 point

Source : Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural  
\*estimation

## 2.3 Eléments d'analyse financière

En 2003, la production du secteur de l'hôtellerie et de la restauration a reculé de 1,8% sur un an, pour s'établir à 418,1 millions d'euros. La valeur ajoutée produite connaît un repli annuel plus accentué encore (-6,7%) et s'élève désormais à 200,5 millions d'euros, de sorte que la contribution de l'hôtellerie et de la restauration au PIB régional n'est plus que de 3,5% contre 3,9% en 2002.

<b>Production de branche</b> 418,1 millions d'euros					
<b>Consommations intermédiaires</b> 217,6 millions d'euros      52%		<b>Valeur ajoutée</b> 200,5 millions d'euros      48%		<b>Subventions</b> 2,1 Meuros      1%	
<b>Impôts et taxes</b> 9,1 Meuros      4,5%		<b>Charges de personnel</b> 117 millions d'euros      58,4%		<b>Excédent brut d'exploitation</b> 76,5 millions d'euros      38,2%	

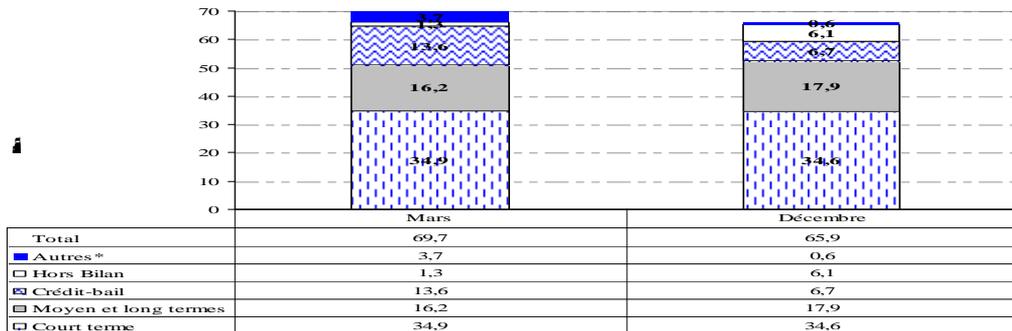
Source : Insee- Comptes économiques 2003

Avec l'adjonction de 2,1 millions d'euros de subventions, la richesse produite par le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a permis le paiement de 117 millions d'euros de charges de personnel (soit 58,4% de la valeur ajoutée dégagée) et de 9,1 millions d'euros d'impôts et de taxes. Au total, l'excédent brut d'exploitation s'élève à 76,5 millions d'euros, ce qui permet d'estimer la rentabilité du secteur, par le ratio EBE/VA, à environ 38,2%.

## 2.4 Les risques bancaires du secteur

A fin décembre 2006, l'encours de crédit alloué aux entreprises de l'hôtellerie et de la restauration<sup>86</sup> s'établissait à 65,9 millions d'euros, en recul de 5,4% par rapport à la fin du premier trimestre 2006<sup>87</sup>.

### Structure des risques bancaires de l'hôtellerie et de la restauration en 2006



Source : Banque de France – Service Central des Risques

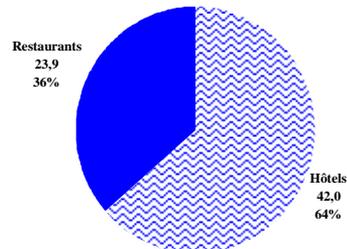
\*Les « autres » engagements sont essentiellement constitués de crédits titrisés

Sur la période, le fait marquant demeure un recours accru au financement à moyen et long termes, dont les encours atteignent 17,9 millions d'euros à fin décembre (+10,5% sur un an). Les engagements de hors bilan connaissent également une augmentation significative et s'élèvent à 6,1 millions d'euros contre 1,3 millions d'euros en mars 2006. Cette évolution se fait au détriment du crédit-bail qui diminue de 50,6%.

Le secteur touristique recourt peu aux engagements de hors bilan. Ceux-ci comptent pour 0,9% de l'encours total à fin 2006. De même, le recours au crédit-bail reste relativement peu fréquent (10,2% des encours), même si l'hôtellerie en fait plus volontiers usage que la restauration (respectivement 11,5% et 7,9%).

En termes de répartition des crédits consentis par les établissements bancaires au secteur, la structure reste inchangée : l'hôtellerie concentre deux tiers de l'endettement contre un tiers dans la restauration.

### Répartition des risques bancaires dans le secteur touristique à fin 2006 (en millions d'euros et en %)



Source : Banque de France – Service Central des Risques

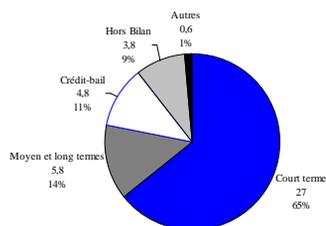
<sup>86</sup> Pour les besoins de cette étude, l'hôtellerie comprend les codes NAF 551A et C et 552C et E ; la restauration recouvre les codes NAF 553 A et B et 554A, B et C.

<sup>87</sup> La comparaison se fait sur neuf mois du fait de l'abaissement du seuil de déclaration de 45 000 euros à 25 000 euros à compter du 1<sup>er</sup> février 2006.

L'hôtellerie se distingue par une utilisation massive des crédits à court terme qui représentent 65% des engagements du sous-secteur. A l'opposé, la restauration se finance de manière privilégiée à terme (la moitié de ses encours relève de ce type d'engagements), bien qu'un tiers des crédits alloués à la restauration relève du court terme.

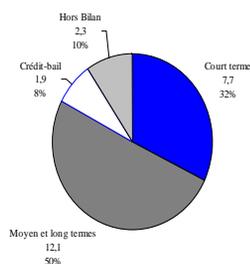
### Répartition des risques bancaires dans l'hôtellerie à fin 2006

(en millions d'euros et en %)



### Répartition des risques bancaires dans la restauration à fin 2006

(en millions d'euros et en %)



Source : Banque de France, Iedom – Service Central des Risques

Nota : les activités d'hôtellerie sont souvent exploitées par des entreprises qui louent les actifs immobiliers à d'autres structures.

## 3. LE TOURISME DE SEJOUR

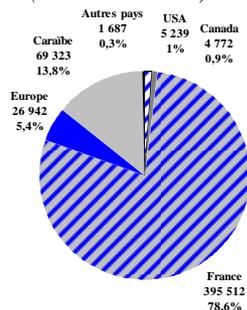
### 3.1 La clientèle de séjour

En 2006, la clientèle de séjour a connu une nouvelle augmentation pour atteindre 535 450 touristes, dont 31 975 plaisanciers. Les chiffres du CMT indiquent qu'en termes de fréquentation touristique de séjour, l'année 2006 se situe parmi les cinq meilleures de ces vingt-deux dernières années. Plaisanciers mis à part, le nombre de touristes de séjour s'est élevé à 503 475, dépassant le seuil symbolique des 500 000, qui n'avait pas été atteint depuis 2000. Les séjours durent en moyenne 13,8 jours, contre 13,5 jours en 2005.

Au cours de l'année 2006, la prédominance des touristes de séjour en provenance de France s'est confirmée. Ils comptent pour 78,6% des visiteurs en 2006, contre 76,4% un an plus tôt. Cette évolution s'est faite au détriment du nombre de touristes originaires de la Caraïbe, du reste de l'Europe et des « autres pays » (hors Europe, Caraïbe, Etats-Unis et Canada). La part des Etats-Unis et du Canada demeure inchangée (respectivement 1% et 0,9%). A titre de comparaison, en 2006, la République Dominicaine a reçu un million de visiteurs des Etats-Unis et 500 000 visiteurs canadiens environ. En conséquence, des efforts ont été engagés en 2006 à destination de l'Amérique du Nord, avec l'ouverture en fin d'année 2006 d'une liaison directe avec Atlanta, desservie par Delta Airlines et d'une autre desserte avec Montréal opérée par Sky Services. Toutefois, l'année 2007 sera cruciale pour le maintien de ces lignes ; d'ores et déjà, les deux dessertes ont été interrompues début 2007, l'une temporairement, l'autre définitivement, faute d'un taux de remplissage suffisant

### Provenance des touristes de séjour en 2006

(en nombre et en %)



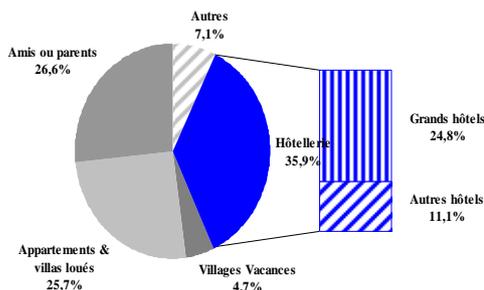
Source : CMT

L'affluence des visiteurs de l'île en provenance de quelques régions françaises (et notamment l'Ile-de-France pour 22,5% d'entre eux, suivie des régions Rhône Alpes et PACA) s'est également accrue en 2006. Ainsi, six régions concentrent 52,2% des touristes à destination de l'île, contre 44,3% un an plus tôt. S'agissant de l'Europe, les touristes de Belgique et du Luxembourg restent les plus nombreux (33,5% des visiteurs européens), suivis par les touristes italiens et suisses (respectivement 17,9% et 15,4% des visiteurs européens).

Les touristes de séjour privilégient, cette année encore, l'hôtellerie comme lieu de résidence. Ils sont 35,9% à opter pour ce mode d'hébergement et leur préférence est plus marquée encore durant la haute saison (43,6% contre 37,8% en basse saison).

Ceux qui recourent à la location sont un peu plus nombreux qu'en 2005 (25,7% du total des touristes de séjour, contre 25,2% un an plus tôt). Pour la première fois, un tassement du logement en famille (-0,5 point) est enregistré.

### Mode d'hébergement des touristes de séjour en 2006



Source : CMT

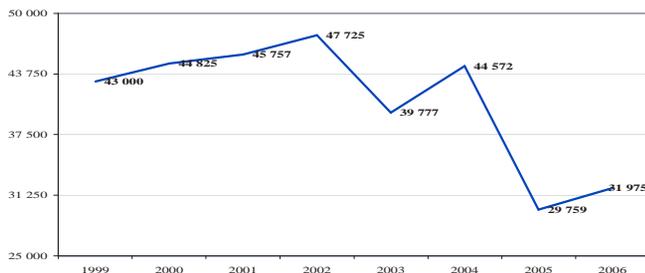
Les données du CMT permettent d'établir le profil type du touriste de séjour en 2006. Il s'agit plutôt d'un couple âgé de 25 à 44 ans, disposant d'un revenu mensuel compris, comme en 2005, entre 2 058 euros et 6 098 euros. Il s'agit essentiellement de cadres ou de professions libérales, qui viennent en Martinique dans le cadre d'un voyage d'agrément. Les touristes venus exclusivement pour affaires ne comptent que pour 7,4% du total, en recul par rapport à

2005. Par ailleurs, le touriste de séjour est déjà venu au moins une fois auparavant en Martinique. Enfin, l'enquête du CMT montre que l'accueil de la population s'est amélioré et constitue désormais un point positif. Comme les années précédentes, cependant, les touristes de séjour estiment le prix des prestations excessif par rapport à leur qualité et déplorent le manque de vie nocturne et d'installations sportives.

### 3.2 Le tourisme de plaisance

En 2006, la Martinique aura reçu 31 975 plaisanciers, en augmentation de 7,4% après un repli marqué en 2005 (-33,2%). Les professionnels du secteur déplorent cependant l'inadaptation des infrastructures existantes au développement caribéen de la plaisance. Or, le touriste de plaisance dispose généralement d'un pouvoir d'achat supérieur à celui du touriste balnéaire. Parmi les infrastructures nécessaires au développement de l'activité, les professionnels du secteur évoquent un deuxième bassin de radoub, un port à sec destiné à abriter les bateaux durant la saison cyclonique et la création de 6 000 allots supplémentaires au port du Marin.

**Evolution du nombre de plaisanciers à la Martinique**  
(en nombre)



Source : CMT

L'année 2006 a été marquée par la tenue du premier Salon caribéen de l'occasion nautique, au Marin, qui a rassemblé quelques 80 exposants et s'est inscrite dans le cadre de nombreuses manifestations destinées à mieux faire connaître le nautisme.

## 4. LE TOURISME DE CROISIERE

Entre juin et septembre 2006, aucun navire de croisière n'a effectué d'escale en Martinique. Déjà en 2005, une interruption similaire entraînait un recul annuel du nombre de croisiéristes de 41,6%. Les professionnels du secteur relèvent des causes d'insatisfaction diverses en matière de croisière : un accueil peu satisfaisant, un climat social perçu comme tendu, peu de possibilité de shopping détaxé et d'excursions... En 2006, grâce à un redressement notable en fin d'année et un meilleur taux de remplissage des navires (801 passagers par navire en moyenne en 2006, contre 634 en 2005), l'évolution du nombre de passagers s'est révélée positive (+3,3% en données cumulées).

Pour la première fois en 2005, selon les chiffres de la CTO, l'atonie du secteur de la croisière en Martinique trouve un écho dans la Caraïbe.

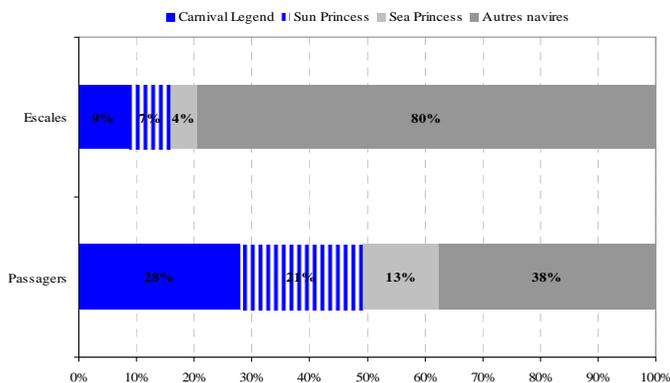
## Nombre de croisiéristes dans la Caraïbe (en milliers de passagers)

	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004
Bahamas	2 552	2 802	2 970	3 360	3 335	-0,7%
Puerto Rico	1 351	-	1 235	1 390	1 315	-5,4%
Saint-Martin	868	1 055	1 172	1 348	1 488	10,4%
Jamaïque	840	865	1 133	1 100	1 135	3,2%
Barbade	528	529	580	738	563	-23,7%
Antigua & Barbuda	409	312	386	523	467	-10,7%
Sainte-Lucie	490	387	393	481	394	-18,1%
<b>Martinique</b>	<b>202</b>	<b>207</b>	<b>286</b>	<b>159</b>	<b>93</b>	<b>-41,6%</b>
Autres îles	7 854	10 007	9 715	9 841	10 058	2,2%
<b>Total caribéen</b>	<b>14 892</b>	<b>15 957</b>	<b>17 584</b>	<b>18 772</b>	<b>18 755</b>	<b>-0,1%</b>

Source : CTO

En 2006, deux compagnies ont concentré l'essentiel des passagers : la compagnie Carnival Cruises avec son Carnival Legend totalisant douze escales en Martinique, et la compagnie Princess Cruises, avec le Sun Princess et le Sea Princess. Ces trois navires concentrent 62,3% des arrivées de passagers et 20,4% des escales.

### Répartition des escales et des passagers par compagnie en 2006



Au total, le tourisme poursuit son redressement en 2006. Restent à définir un positionnement et des orientations clairs quant au devenir de l'activité.

## § 7. LE COMMERCE

Parmi les services marchands, le secteur commercial est celui qui contribue le plus à la formation de richesse, avec 834,4 millions d'euros de valeur ajoutée produite en 2003<sup>88</sup>. Par ailleurs, selon les estimations d'emploi au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le commerce employait 14 265 personnes, à la troisième place derrière les services administrés et les autres services marchands. Enfin, l'Insee recensait 879 créations d'entreprises dans le secteur en 2006 (25,7 % du total), dont 81% de créations pures, soit une proportion en hausse de 4 points sur un an.

Après un début d'année difficile, le courant d'affaires des entreprises commerciales, s'est redressé au cours du deuxième semestre 2006, sous l'effet de la rentrée scolaire et des fêtes de fin d'année. La période a également été propice aux réductions de tarifs, en particulier dans le sous-secteur de l'équipement du logement et de la personne. Les charges d'exploitation se sont cependant alourdies tandis que le timide regain d'activité justifiait quelques embauches supplémentaires, en particulier dans la grande distribution. Le secteur demeure disposé à poursuivre son effort d'investissement, plus particulièrement dans le négoce de gros et la grande distribution. Si l'indice du chiffre d'affaires cumulé des six hypermarchés de l'île progresse de 2,3 % sur un an à fin décembre 2006, il n'en demeure pas moins que les situations individuelles ressortent pour le moins contrastées.

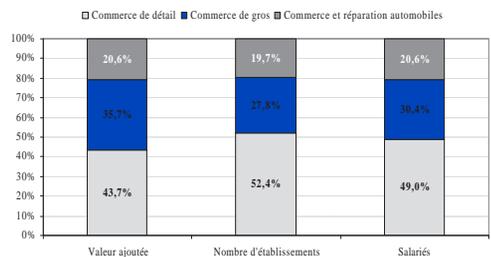
### 1. STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

#### 1.1 Valeur ajoutée, établissements et effectifs

En 2004, le commerce de détail employait près de la moitié des salariés du secteur et concentrait 52,4% des établissements recensés. En revanche, la contribution du commerce de détail à la valeur ajoutée du secteur ne s'élevait qu'à 43,7%. En Martinique, ce secteur concentre essentiellement des commerces de détail alimentaire, de produits pharmaceutiques, de parfumeries, d'habillement, de vente de chaussures ainsi que d'aménagement de l'habitat.

A l'inverse, le commerce de gros, qui emploie environ 30 % des salariés, dégage 35,7 % de la valeur ajoutée totale. Les sociétés dédiées au commerce et à la réparation automobile<sup>89</sup>, bien qu'en progression sur un an, demeurent les moins nombreuses (19,7 % du total) mais la valeur ajoutée qu'elles produisent représente 20,6 % de la création de richesse commerciale. Elles se retrouvent essentiellement dans la vente de carburant et le commerce automobile

#### Structure des activités commerciales



Source : Insee – Enquêtes annuelles d'entreprises 2004

<sup>88</sup> Comptes économiques 2003, Insee.

<sup>89</sup> Ce sous-secteur comprend le commerce, l'entretien et la réparation automobiles, le commerce d'équipements automobiles, le commerce et la réparation de motocycle, et surtout le commerce de détail de carburants (122 entreprises sur 618 dans l'échantillon de l'Insee pour l'édition 2004 des Enquêtes annuelles d'entreprises).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le tissu commercial concentrait près du quart du nombre total d'entreprises en Martinique. Ce dernier était essentiellement constitué d'établissements de petite taille. Plus de 54% des entreprises ne comportaient en effet aucun salarié (contre 60,6% un an auparavant). La part des entreprises commerciales de plus de 10 salariés s'est légèrement contractée (4,2% contre 4,5% en 2004).

## 1.2 Densités commerciales par type de commerce

En Martinique, les surfaces commerciales<sup>90</sup> s'étendent sur 168 792 m<sup>2</sup>, dont l'essentiel est consacré au commerce à prédominance alimentaire (36 %), par le biais des supermarchés (20 %) et des hypermarchés (16 %). Près de la moitié (44%) des supermarchés sont concentrés dans la zone de la Cacem (centre de l'île), qui affiche une densité commerciale de près de 100 m<sup>2</sup> pour mille habitants<sup>91</sup>. 77,7% des surfaces dédiées aux hypermarchés se trouve également dans la zone de la Cacem. A l'opposé, avec 29 % des supermarchés et seulement 8% des hypermarchés, la Communauté des communes du Nord de la Martinique (Ccnm) est la moins bien pourvue.

Les grandes surfaces spécialisées révèlent un déséquilibre du tissu commercial plus important encore puisque les surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> consacrées à la culture et aux loisirs, à la jardinerie, aux sports et aux grands magasins sont à 96 % situées dans la zone de la Cacem. Selon le Schéma de développement commercial, le potentiel de croissance des commerces liés à l'équipement de la personne et du foyer reste important puisqu'il pourrait atteindre entre 36 000 et 52 000 m<sup>2</sup> dans les années à venir.

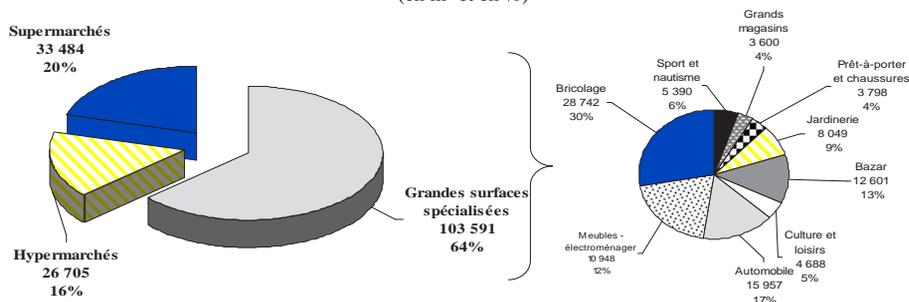
Premier commerce spécialisé en Martinique, le bricolage représente 30 % des surfaces hors hyper et supermarchés (+3 points par rapport à 2005), pour une densité de 99 m<sup>2</sup> pour mille habitants (contre 158 m<sup>2</sup> pour mille habitants en France hexagonale début 2003). La répartition des surfaces dédiées au bricolage témoigne également de la prédominance des quatre communes du centre de l'île, qui totalisent 63% des enseignes du segment.

---

<sup>90</sup> Cette analyse est basée sur le recensement des commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> effectué par la Direction régionale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DRCCRF).

<sup>91</sup> Sur la base du recensement de la population réalisé en 1999 par l'Insee. A titre de comparaison, la densité en supermarchés et en hypermarchés atteignait 284 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants début 2003 en France métropolitaine, selon les chiffres de la DRCCRF.

## Répartition des surfaces par type de commerce (en m<sup>2</sup> et en %)



Source : Préfecture, DRCCRF, 2006

A l'horizon 2008, la surface commerciale totale devrait être portée à 236 622 m<sup>2</sup> par le biais de projets d'extension ou de construction nouvelles représentant une surface 67 830 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Par ailleurs, s'agissant de l'urbanisme commercial, la loi Royer, modifiée par la loi Raffarin, visant à rechercher les équilibres entre grand et petit commerce, centre-ville et périphérie, doit être prochainement réformée. La Commission européenne considère la loi actuelle contraire au droit communautaire en matière de liberté d'établissement et de libre prestation de service, en raison notamment de la composition des Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC). La réforme de cette loi devrait lui donner un contenu beaucoup plus large que la simple notion d'autorisation d'attribution de mètres carrés, en prenant en compte des critères d'aménagement du territoire, d'urbanisme commercial et d'architecture.

## 2. LES PRINCIPAUX SOUS-SECTEURS

### 2.1 La grande distribution

La grande distribution regroupe l'ensemble des entreprises commerciales en libre-service dont les surfaces commerciales dépassent 300m<sup>2</sup>. Ce segment commercial s'articule autour de deux secteurs majeurs que sont, d'une part, le commerce à dominante alimentaire<sup>92</sup> composé des hypermarchés (surfaces commerciales supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>) et des supermarchés (entre 300 et 2 500 m<sup>2</sup>) et, d'autre part, les grandes surfaces spécialisées<sup>93</sup>.

Depuis fin décembre 2006, la Martinique compte sept hypermarchés (sous quatre enseignes) cohabitant avec quatre enseignes de supermarché totalisant près d'une soixantaine de points de vente, trois de discounters et une vingtaine de grandes surfaces spécialisées.

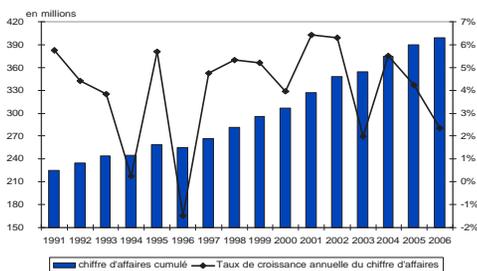
<sup>92</sup> Décomposé en surfaces classiques et maxi discount ou hard discount.

<sup>93</sup> Composés des surfaces destinées à l'équipement - à l'aménagement du foyer et aux véhicules automobiles d'une part, et les surfaces commercialisant des articles d'équipement de la personne, de sport, de culture et loisirs.

L'exercice 2006 s'est en effet clôturé par l'ouverture d'un nouvel hypermarché sur la commune du Robert, sous l'enseigne Géant, disposant d'une surface commerciale de 3 100 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, deux projets ont obtenu l'agrément de la Commission départementale d'équipement commercial ce qui porterait, à l'horizon 2008, le nombre d'hypermarché à 9 pour une surface commerciale totale de plus de 37 000 m<sup>2</sup>.

La grande distribution est essentiellement le fait de groupes familiaux locaux sous franchise d'enseignes métropolitaines. Ainsi, 8 groupes concentrent 94 % des surfaces commerciales, opérant dans la quasi - totalité des secteurs du commerce.

### Chiffre d'affaires de la grande distribution



Source : DRCCRF

Sur ce segment, le bilan de l'année 2006 s'avère mitigé. Le chiffre d'affaires de la grande distribution s'inscrit une nouvelle fois sur une tendance haussière. Toutefois, son rythme de croissance annuel atteint à peine 2,3 % confirmant en cela la décélération enregistrée depuis trois ans (- 3,2 points). Ainsi, le rythme annuel de progression approche le niveau enregistré en 2003, soit un des niveaux les plus bas depuis 1996.

Le panier moyen de la ménagère en Martinique serait compris entre 30 et 40 euros. Toutefois, les professionnels du secteur notent une tendance à la baisse de ce prix moyen. Les ménages martiniquais semblent consacrer une part accrue de leurs revenus mensuels à d'autres postes d'achats que l'alimentaire et notamment ceux liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, téléphonie mobile).

Comme dans le reste de l'Europe, la grande distribution en Martinique est confrontée à l'apparition depuis le début des années 90 du hard discount principalement alimentaire. En 2006, les enseignes Leader Price, Ed et Ecomax totalisent 25 points de vente et 22 % de la surface totale dédiée à l'alimentaire. Les magasins sont de taille relativement modeste (entre 300 et 1 500 m<sup>2</sup>), répartis sur l'ensemble de l'île. Cette nouvelle offre a amené les grandes enseignes de l'île à développer des marques de distributeur (MDD) et des « premiers prix ». Ces produits rencontrent un accueil favorable auprès des populations. Une étude menée par Ipsos Caraïbe début 2006 montre que huit domiens sur dix achètent des MDD et des premiers prix, même parmi les ménages les plus aisés. Ces marques économiques rencontrent un succès plus important quand il s'agit de produits pondéreux donc frappés de surcoûts liés aux frais d'approche. En Martinique, l'essentiel (65%) des répondants à l'enquête Ipsos estime que les MDD offrent un grand choix de produits, tandis que 56% les considèrent d'aussi bonne qualité que les produits de marque.

Enseignes exploitées				Groupe	Actionnaires
Hypermarchés	Supermarchés	Maxidiscompte	Grandes surfaces spécialisées		
			Intersport, Nocibé	Albert	Famille Albert
			Bata	Bata France Distribution	Famille Bata
Cora	Match	Ecomax		Cora	Famille Louis Delhaize
		Leader Price		Fabre	Famille Patrick Fabre
			BUT	Centrale d'achat française pour l'Outre-mer (CAFOM)	Cie martiniquaise de distribution Distri Finances
			Conforama	Financière Caraïbe (FINCAR)	Familles Germon et Baudoin
Carrefour (Fort-de-France)			Mr Bricolage	GBH	Famille Bernard Hayot
			Ghanty Royal, Sildy	Ghanty	Famille Rashid Ghanty
Géant	Casino		Ets Ho-Hio-Hen, Cyber H	Ho-Hio-Hen	Famille Ho-Hio-Hen
Carrefour (Lamentin)		Ed	Obi, Leroy-Merlin	Lancry	Famille Lancry
			Librairie Antillaise	Osenat	Famille Osenat
Hyper U (Lamentin et Fort-de-France)				Parfait	Famille Parfait
			Weldom, Baobab, Sport 2000	Roseau	Famille Roseau
	Champion, 8 à 8			SAFO	Famille Gérard Huyghues-Despointes
	Madimarché		Foir'fouille	Huyghues-Despointes	Famille Thierry Huyghues-Despointes

\*

\* Le 5 décembre 2006, un protocole d'accord a été signé entre CAFOM et FINCAR, en vue de leur rapprochement.

## 2.2 Le commerce automobile

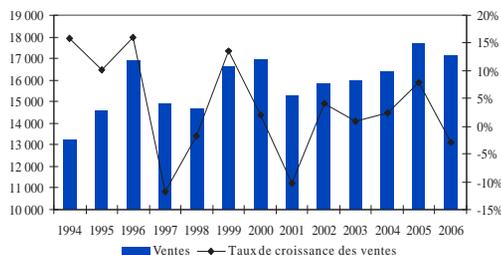
Selon les derniers résultats disponibles de l'enquête Budget des Familles de l'Insee (2001), les postes « transport automobile » et « assurances liées au transport » représentent 12,3% des dépenses des ménages martiniquais et se placent au troisième rang de celles-ci, derrière l'alimentation et le loyer<sup>94</sup>.

Avec près de 21 % de la valeur ajoutée du secteur, le commerce automobile a enregistré l'immatriculation de 17 151 véhicules neufs dans l'île en 2006, dont plus de 56 % de marques étrangères (+ 3 points en un an). L'attrait des consommateurs pour ces dernières concerne aussi bien le segment des véhicules particuliers neufs (56 %), que celui des véhicules utilitaires. Les ventes de véhicules sont assurées par une dizaine de concessionnaires qui représentent une vingtaine de marques. En 2006, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs enregistre une diminution de 2,9 % sur un an. Cette baisse doit toutefois être nuancée au regard du niveau exceptionnel de ventes enregistré notamment au dernier trimestre de l'année 2005, celle-ci représentant de ce point de vue le plus haut niveau de ventes de véhicules neufs depuis le début des années 1990.

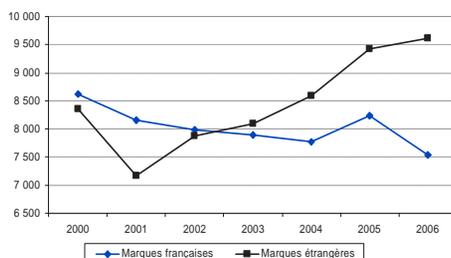
<sup>94</sup> A titre indicatif, selon les estimations du Comité des Constructeurs français d'automobiles la part des consommations liées à l'automobile et à la moto s'élève à 10,4% en 2005.

En nombre d'immatriculations neuves, la Martinique se situe au 50<sup>ème</sup> rang national, après les Côtes-d'Armor et avant la Vendée.

**Immatriculations de véhicules neuvs**  
(en nombre et %)



**Nombre d'immatriculations de véhicules neuvs**



Sources : Préfecture – AAA

La Martinique se fait l'écho de l'affection croissante dont jouissent les véhicules alimentés au gazole et les SUV (sports utility vehicles ou 4x4), qui représentent respectivement 49 % et 14 % des véhicules particuliers neuvs immatriculés en 2006 sur l'île. Cette dernière proportion explique, en partie, la bonne orientation de la part de marché des marques étrangères.

Le secteur automobile est par ailleurs l'objet d'un vaste mouvement de concentration des acteurs depuis le début d'année 2007. Les fusions-acquisitions se poursuivent à un rythme soutenu.

### 3. DONNEES FINANCIERES

#### 3.1 Soldes intermédiaires de gestion et ratios financiers

Sur la base des comptes économiques 2003 publiés par l'Insee, le chiffre d'affaires dans le secteur du commerce s'élève à près de 1,6 milliard d'euros et la branche affiche un taux de valeur ajoutée de 53,8 %. Après paiement des charges de personnel (500 millions d'euros) et des impôts et taxes (43 millions d'euros), l'excédent brut d'exploitation généré par cette branche d'activité s'élève à 298 millions d'euros.

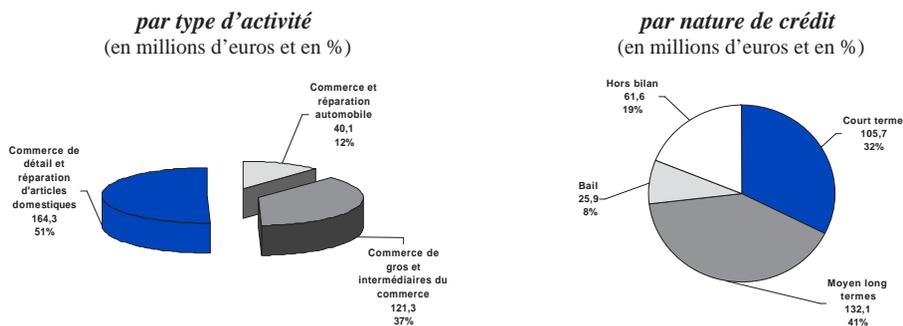
<b>Chiffre d'affaires</b> 1 548 millions d'euros		
<b>Consommations intermédiaires</b> 714 millions d'euros    46,1%	<b>Valeur ajoutée</b> 834 millions d'euros    53,9%	<b>Subventions</b> 7 M euros    0,5%
<b>Impôts et taxes</b> 43 M euros 5,2%	<b>Charges de personnel</b> 500 M euros    60,0%	<b>Excédent brut d'exploitation</b> 298 M euros    35,7%

Source : Insee - comptes économiques 2003

## 3.2 Risques bancaires du secteur

L'encours des crédits portés par les acteurs du commerce atteint 325,7 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 359,5 en mars 2006<sup>95</sup> (-9,4 %). Cette évolution résulte d'une diminution de l'ensemble des composantes de l'endettement à l'exception des engagements de hors bilan dont la part progresse de 10 points sur neuf mois. Toutefois, les financements à court moyen et long termes concentrent l'essentiel des engagements du secteur (73 %).

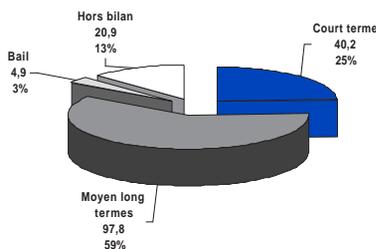
### Répartition de l'encours de crédits du secteur du commerce au 31 décembre 2006



### Répartition des risques par nature d'encours

(en millions d'euros et en %)

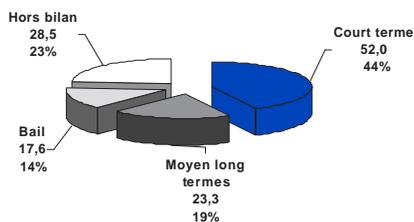
#### Commerce de détail et réparation d'articles domestiques



Le commerce de détail concentre la majeure partie des concours consentis au secteur. (51%), ces derniers étant essentiellement composés de financements classiques (89 %) parmi lesquels ceux à moyen et long termes demeurent prépondérants (71 %).

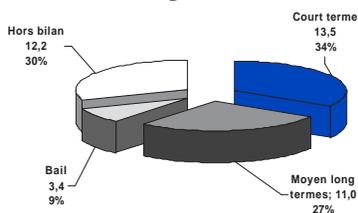
<sup>95</sup> Compte tenu de l'abaissement du seuil de déclaration de 45 K€ à 25 K€, les évolutions ne sont présentées que sur neuf mois.

### Commerce de gros et intermédiaires du commerce



Le commerce de gros, avec un encours moyen sensiblement supérieur aux autres segments, soit 303 000 euros, privilégie les crédits à court terme et le hors bilan. Les financements à moyen et long termes représentent à peine 19 % de l'endettement total de la branche contre 27 % dans le commerce automobile et près de 60 % dans le commerce de détail.

### Commerce et réparation automobile



Enfin, avec 40,1 M€ le commerce automobile concentre à peine 12% de l'endettement du secteur. Comparativement aux autres branches, ce segment se démarque par un recours accru aux engagements hors bilan (30 %).

Source : Service central des risques de la Banque de France

## § 8. LES SERVICES

En 2003, la part des services marchands est prédominante dans le PIB régional (48,5% de la richesse produite). La valeur ajoutée du secteur enregistre une progression annuelle non négligeable (+6,6% pour le commerce et +1,4% pour les autres services marchands). Cette tendance est appelée à se poursuivre, au regard des estimations issues des Comptes Economiques Rapides pour l'Outremer (Cérom)<sup>96</sup> affichant une croissance de 2% de l'ensemble des services pour l'année 2005. Au total, si la croissance du secteur se poursuit à un rythme moins rapide, avec 44 611 salariés recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et 49 120 dans les services non marchands, le secteur demeure prépondérant dans l'économie martiniquaise.

Les soldes d'opinion des entrepreneurs du secteur des services aux entreprises font état d'une activité favorablement orientée sur l'année 2006, en particulier dans le transport des marchandises, malgré l'effet négatif de la grève du port de Fort de France en mars et la grève des transporteurs de matériaux de construction en octobre. La croissance de l'activité a donné lieu à des embauches notamment dans les entreprises dédiées à la fourniture de personnel intérimaire, tandis que les charges d'exploitation ont diminué sur la fin de l'année. En

<sup>96</sup> Les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois années. A ce jour, la dernière année pour laquelle ces comptes sont disponibles est 2003. Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'Insee, l'Agence française de développement et l'Iedom, lancé en 2003, a permis de publier pour la première fois neuf mois après une estimation des principaux agrégats économiques de l'année 2005.

revanche, quelques tensions de trésorerie ont été enregistrées. Par ailleurs, les intentions d'investissement demeurent positives.

## 1. LES SERVICES MARCHANDS NON FINANCIERS

### 1.1 Structure et présentation du secteur

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'Insee estime l'effectif des services marchands à 44 611, soit une hausse annuelle de 1,9%. Au total, la branche compte 38,9% des effectifs salariés recensés sur l'île.

Les services marchands non financiers se déclinent en trois sous-secteurs :

- les services aux entreprises : poste et télécommunications, conseils et assistance dont publicité et activités juridiques et comptables ; ainsi que les services dits opérationnels, dont la location de véhicules et d'équipement et la mise à disposition de personnel ;
- les services aux particuliers : essentiellement hôtels et restaurants, mais également activités récréatives et services personnels et domestiques ;
- les activités immobilières, qu'elles soient exercées pour compte propre, pour compte de tiers ou qu'il s'agisse de la location de biens immobiliers.

En 2003, ces trois sous-secteurs ont généré 30,1% de la richesse produite dans l'île, soit 1 731,5 millions d'euros, en progression de 2,1% sur un an (à comparer avec une croissance régionale de 5,5%).

#### La valeur ajoutée des services marchands non financiers

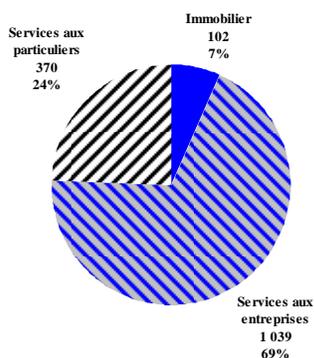
	VA 2003 (millions d'euros)	% 2003/2002	% des services	% VA totale
Services aux entreprises	650,7	5,8%	21,5%	11,3%
Services aux particuliers	343,0	-4,7%	11,3%	6,0%
Activités immobilières	737,8	2,4%	24,4%	12,8%
<b>Services marchands non financiers</b>	<b>1 731,5</b>	<b>2,1%</b>	<b>57,2%</b>	<b>30,1%</b>

Source : Insee, comptes économiques

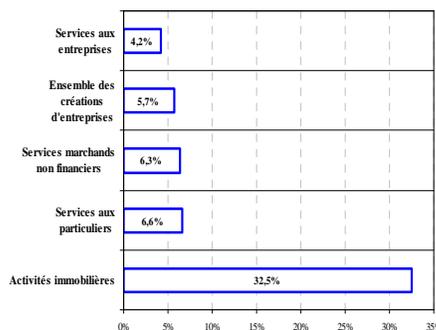
Les services aux entreprises connaissent le rythme de croissance le plus important du secteur (+5,8%), ce qui porte leur contribution à la valeur ajoutée des services marchands non financiers à 38%. Malgré une croissance annuelle plus restreinte, la valeur ajoutée des activités immobilières demeure prépondérante puisqu'elle représente 42% de la richesse produite. Seul sous-secteur à enregistrer une croissance négative (-4,7%), les services aux particuliers concentrent un cinquième de la valeur ajoutée générée par les services marchands non financiers.

En 2006, l'Insee a dénombré 1 611 créations d'entreprises dans le secteur, soit une progression annuelle de 6,3% (contre 5,7% pour l'ensemble des secteurs). Les services aux entreprises concentrent à eux seuls 69% des nouvelles unités.

### Répartition des créations d'entreprises dans le secteur des services marchands non financiers (en nombre et en %)



### Taux de croissance annuelle des créations d'entreprises



Source : Insee

En 2006, les activités immobilières se révèlent les plus dynamiques en terme de créations d'entreprises, avec une augmentation annuelle de 32,5%, ce qui porte leur part dans l'ensemble des créations d'entreprises à 7%. Cette évolution est à rapprocher de l'essor du secteur de la construction sur la période sous revue.

## 1.2 Eléments d'analyse financière

### 1.2.1 Les comptes économiques 2003

En 2003, la production des services marchands non financiers s'est élevée à 2 828,7 millions d'euros, soit 26,7% de la production totale de l'économie martiniquaise. Elle a généré une valeur ajoutée de 1 731,5 millions d'euros, en progression de 2,1 % sur un an.

Production de branche		
2 828,7 millions d'euros		
<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>Valeur ajoutée</b>	
1 097,2 millions d'euros 38,8%	1 731,5 millions d'euros 61,2%	<b>Subventions</b>
		12,3 Meuros 0,7%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>
61,3 Meuros 3,5%	651 millions d'euros 37,6%	1 031,6 millions d'euros 59,6%

Pourcentage de la production de branche et de la valeur ajoutée.

Source : Insee – Comptes économiques 2003

Avec l'adjonction de 12,3 millions d'euros de subventions, la richesse produite par le secteur des services marchands non financiers a permis le paiement de 651 millions d'euros de charges de personnel (soit 37,6% de la valeur ajoutée dégagée) et de 61,3 millions d'euros

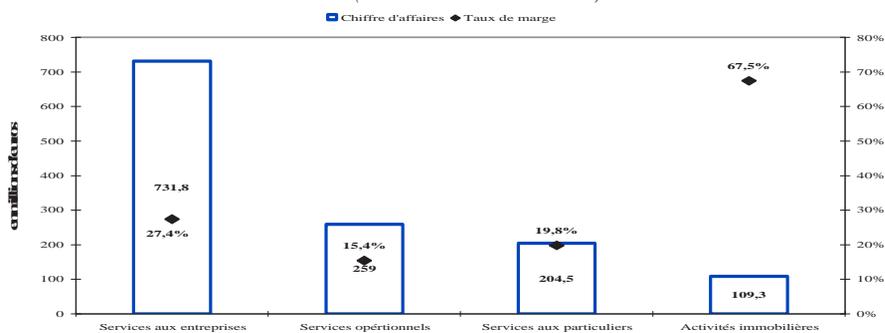
d'impôts et de taxes. Au total, l'excédent brut d'exploitation atteint 1 031,6 millions d'euros, ce qui permet d'estimer la rentabilité du secteur, par le ratio EBE/VA, à environ 59,6%.

### 1.2.2) Les Enquêtes Annuelles d'Entreprises

Les Enquêtes Annuelles d'Entreprises de l'Insee<sup>97</sup> donnent des indications sectorielles quant à la rentabilité des services marchands non financiers. Le sous-secteur des activités immobilières bénéficie du taux de marge (EBE/VA) le plus important. Il est cependant inférieur à celui relevé en Guadeloupe et en Guyane (respectivement 69% et 70,1%). Dans l'ensemble des DFA, la valeur ajoutée par salarié est cinq fois supérieure à celle de l'ensemble des services marchands non financiers.

#### Chiffre d'affaires et taux de marge dans les services en 2004

(en millions d'euros et en %)



Source : Insee

Les services aux entreprises concentrent 56,1% du chiffre d'affaires du secteur. Leur rentabilité est meilleure que celle observée dans les autres DFA (27,4% contre 27% en Guadeloupe et 25,5% en Guyane). Les services opérationnels affichent également un taux de marge (15,4%) supérieur à ceux de la Guadeloupe (15%) et de la Guyane (10,2%). Ils se caractérisent par une plus forte proportion d'unités de grande taille (environ 67 salariés par entreprise).

### 1.3 Risques bancaires du secteur

Remarque liminaire : pour les besoins de cette étude, trois sous-secteurs ont été retenus au sein des services marchands non financiers :

- les **services aux entreprises**, qui comprennent les activités suivantes : postes et télécommunications et conseils et assistance (codes NAF 60 à 64 ainsi que 741, 742 et 744) ;

<sup>97</sup> Les EAE de l'Insee portent sur des entreprises de plus de 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 800 000 euros. Les derniers résultats disponibles sont ceux de 2004.

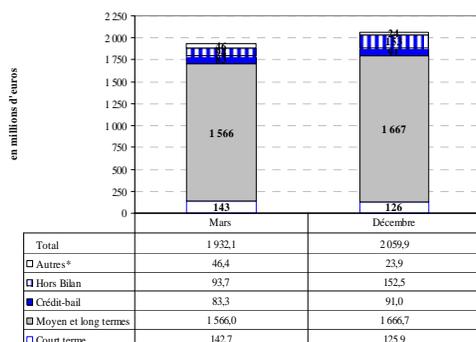
- les **activités immobilières** (codes NAF 701, 702 et 703) ;
- les **services opérationnels** : locations diverses, sécurité, nettoyage (codes NAF 711, 713, 714, 745 à 748 et 900).

Les risques des hôtels et restaurants sont traités au chapitre « Tourisme ».

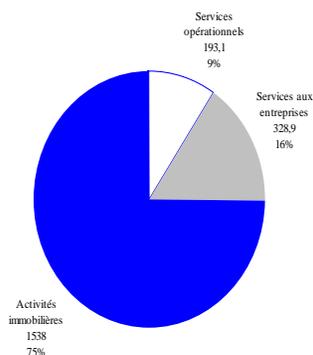
A fin décembre 2006, les encours de crédits des services marchands non financiers s'élevaient à 2 059,9 millions d'euros, en progression de 6,6% par rapport à mars 2006. L'encours des activités immobilières progresse de 4,2% sur la période et concentre près des trois quarts de l'encours total du secteur.

A fin décembre 2006, les encours de crédits des services marchands non financiers s'élevaient à 2 059,9 millions d'euros, en progression de 6,6% par rapport à mars 2006. L'encours des activités immobilières progresse de 4,2% sur la période et concentre près des trois quarts de l'encours total du secteur.

**Evolution des crédits aux services**  
(en millions d'euros)



**Répartition des crédits par type d'activité**  
(en millions d'euros et en %)



Source : Banque de France – Service central des risques

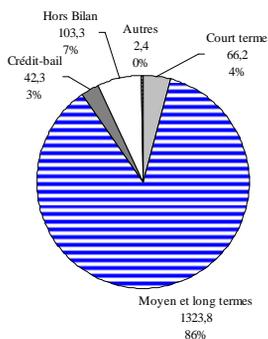
\* La catégorie « Autres » comprend essentiellement des crédits titrisés.

Le sous-secteur immobilier se finance essentiellement (86,1%) par le biais de crédits à moyen et long termes. Pour autant, il mobilise 67,7% des engagements de hors bilan de l'ensemble des services à fin 2006.

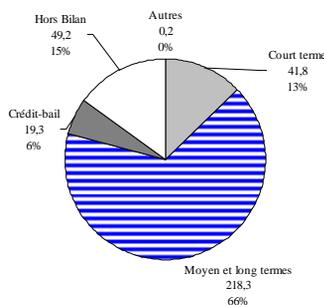
Les encours de crédits alloués aux services aux entreprises comptent pour 16% du total et affichent une progression de 2,6% sur la période pour s'établir à 328,9 millions d'euros. Ce segment affiche également une préférence marquée pour les instruments à terme (66,4%). Le sous-secteur des services aux entreprises est celui où le recours aux engagements de court terme est le plus fréquent (12,7% des encours contre 4,3% dans les activités immobilières et 9,3% dans les services opérationnels).

## Les encours de crédit en faveur des services (en millions d'euros et en %, par type de crédit)

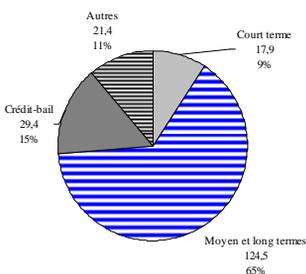
### Activités immobilières



### Services aux entreprises



### Services opérationnels



Source : Banque de France – Service central des risques

Les services opérationnels connaissent la croissance annuelle la plus marquée (+42,4%) et concentrent 9,4% des concours octroyés à l'ensemble du secteur avec 193,1 millions d'euros. Si les crédits à moyen et long termes forment 64,5% des engagements du segment, celui-ci se distingue par un recours assez important au crédit-bail (15,2%).

## 1.4 Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

L'année 2006 aura été riche en événements liés au développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) en Martinique. Sur le plan des infrastructures, les travaux destinés à relier la Martinique et la Guadeloupe<sup>98</sup> via un câble optique sous-marin de 210 km ont commencé, pour une mise en service prévue au premier semestre 2007. Ce câble, doté d'une capacité d'un Térabit par seconde, permettra d'augmenter

<sup>98</sup> La Guadeloupe a inauguré son propre câble en septembre 2006. Celui-ci, long de 890 km, provient de Puerto Rico. Il a permis de faire passer le prix mensuel du Mégabit de 2 000 euros à 375 euros.

semestre 2007. Ce câble, doté d'une capacité d'un Térabit par seconde, permettra d'augmenter le débit des communications Internet. Il est appelé à être étendu vers le sud de la Caraïbe jusqu'à Trinidad et la Barbade, puis jusqu'en Guyane, au Surinam et au Guyana. Le câble sous-marin entre la Martinique et la Guadeloupe représente un investissement de plus de 11 millions d'euros. La ville de Fort-de-France a par ailleurs été sélectionnée par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (Datar) pour l'expérimentation du WIMAX (transmission hertzienne de données à haut débit).

S'agissant des évolutions législatives, la portabilité des numéros de mobiles a été mise en place le 1<sup>er</sup> avril 2006 dans l'ensemble des DFA. Cette mesure, qui sera en vigueur dans l'hexagone en 2007<sup>99</sup>, permet à l'utilisateur de changer d'opérateur mobile en gardant son numéro de téléphone, sans frais supplémentaires et en dix jours au plus. D'autre part, la filiale antillaise de Bouygues Télécom a été rachetée par le groupe jamaïcain Digicel, présent dans 15 pays de la Caraïbe et plus important opérateur de la zone. Enfin, la possibilité d'équiper la Martinique avec les infrastructures nécessaires à la télévision numérique terrestre est à l'étude.

Par ailleurs, l'usage professionnel d'Internet se propage. Parmi les entreprises ayant répondu à la dernière enquête de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) en avril 2006<sup>100</sup>, 91,2% disposent d'au moins un ordinateur, en progression de 0,4 point sur un an. Toutes les entreprises de plus de 5 salariés sont informatisées, et le sous-ensemble industrie/BTP se détache comme celui où le taux d'informatisation est le plus élevé (96%). Le taux de connexion à Internet atteint quant à lui 85,2% contre 81,6% en avril 2005 ; les secteurs du BTP et de l'industrie enregistrent une nouvelle fois des taux plus importants que les autres secteurs (92%). Par ailleurs, la taille demeure un élément déterminant : 100% des entreprises de plus de 20 salariés sont connectées à Internet.

La recherche d'informations et l'utilisation du courrier électronique restent les usages professionnels d'Internet les plus courants, mais l'enquête d'avril 2006 montre une montée en charge de l'achat de biens et de services en ligne (38,8% des chefs d'entreprise interrogés y recourent, contre 22,4% six mois auparavant). En revanche, seuls 3% des entreprises proposent la vente de biens ou de services en ligne. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, 851 sites professionnels martiniquais étaient recensés par la CCIM (+6,8% sur un an), dont 27 sites marchands, contre 33 référencés fin 2004.

Au total, en Martinique comme ailleurs, les NTIC sont appelées à poursuivre leur développement et notamment à recourir à l'ensemble des solutions de financement disponible. A cet égard, le premier trimestre 2007 à vu l'introduction en bourse du groupe Outremer Télécom, présent dans les quatre DOM par le biais de la téléphonie mobile (Only) et fixe ainsi que de la fourniture d'accès à Internet (via Outremer OnLine – OOL). L'opération a mis sur le marché d'Euronext 7 millions d'actions, pour un montant estimé entre 120 et 140 millions d'euros.

---

<sup>99</sup> La portabilité des numéros a été ouverte commercialement dans l'hexagone en 2003, mais compte tenu des profonds changements à effectuer au sein des systèmes d'information des opérateurs, son entrée en vigueur effective est fixée à 2007.

<sup>100</sup> Les secteurs représentés sont les services aux entreprises et aux particuliers, le commerce, l'industrie et le BTP.

### 2.1 L'éducation

La présente étude porte sur les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, qu'ils soient publics ou privés. En sont exclus les organismes de formation ainsi que les prestataires de services (auto-écoles par exemple).

#### 2.1.1) Les établissements scolaires

A la rentrée 2005-2006, les services statistiques du Rectorat de la Martinique recensent 348 établissements scolaires publics et privés, répartis comme suit :

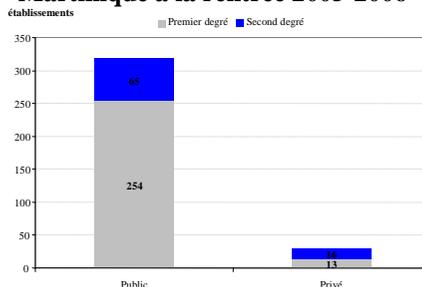
L'essentiel (91,6%) de ces établissements émane du public. Parmi les établissements privés, seuls 1,1% ne sont pas sous contrat avec l'Education Nationale. Ils représentent en outre 5,1% des établissements du premier degré et un quart des établissements du second degré.

En 2006, cinq Zones d'Education Prioritaires (Zep) ont été instituées. Elles regroupent 85 établissements scolaires, soit 24,4% du total et 16 308 élèves (16,5% des élèves des premier et second degrés en 2005-2006).

Le nombre total d'élèves recensés à la rentrée 2005-2006 s'établit à 107 088, en recul annuel de 1%. La grande majorité (92%) d'entre eux relève des premier et second degrés, même si leur nombre est en repli, de même que celui des étudiants de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG)<sup>101</sup>.

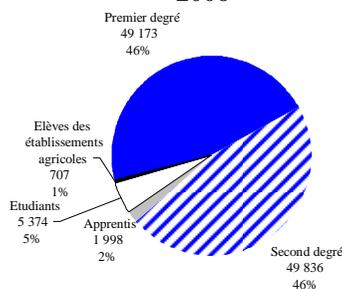
A l'opposé, le nombre d'élèves inscrits dans les trois établissements relevant du Ministère de l'Agriculture et les trois Centres de Formation d'Apprentis enregistre une hausse annuelle de 8,2%.

**Les établissements scolaires de la Martinique à la rentrée 2005-2006**



Source : Rectorat

**Répartition des élèves à la rentrée 2005-2006**



Source : Rectorat

<sup>101</sup> L'UAG est basée sur trois sites, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. En 2006, sur les 12 307 inscrits sur l'ensemble de l'académie, la Martinique compte 5 374 étudiants, soit 43,7% du total.

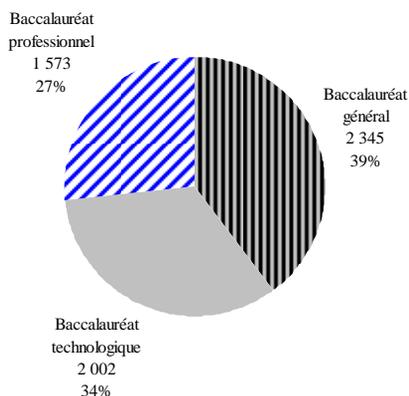
La seconde générale et technologique demeure le choix privilégié des élèves après la troisième. 3 937 élèves y ont été affectés en juin 2006, soit 54,4% des élèves. Après la troisième, le choix se porte ensuite vers le BEP (un tiers des élèves affectés) et le CAP (11,1%). S'agissant des options disponibles en seconde, la quasi-totalité des élèves opte pour une deuxième langue vivante. Par ailleurs, si les sciences médico-sociales et les mesures physiques et informatiques demeurent très demandées, la biologie et la physique-chimie ont connu un regain d'intérêt en 2006. D'autre part, les lycées de Bellevue et de Trinité demeurent les établissements les plus demandés.

En 2006, 3 805 élèves se sont portés candidats à l'entrée en CAP et en BEP, pour une capacité d'accueil de 3 362 places (en repli annuel de 2,7%). Le Rectorat note en outre que les jeunes ayant achevé leur terminale de CAP sont de plus en plus nombreux à vouloir compléter leurs études par un BEP. La préférence des élèves va surtout vers les métiers du tertiaire (restauration, mécanique automobile et nautique), au détriment des métiers de l'industrie et de l'artisanat (ébénisterie, travail de l'aluminium...) et de la construction.

La session 2006 du baccalauréat a dénombré 5 920 candidats inscrits, soit une hausse annuelle de 2,1%. Ce sont les candidats au baccalauréat professionnel qui ont enregistré la progression la plus notable (+17,5% sur un an). Cette dernière porte leur part dans l'ensemble des candidats à 27%.

Dès lors, les trois filières (générale, technologique et professionnelle) comptent chacune environ un tiers des inscrits en 2006. Comme au cours des années précédentes, ce sont les séries S (40,3% des candidats de cette filière) et STT (68,3%), ainsi que les options commerce (22,9%), comptabilité (20,7%) et secrétariat (20,4%) du baccalauréat professionnel qui ont attiré le plus de candidats.

### Les candidats à la session 2006 du baccalauréat

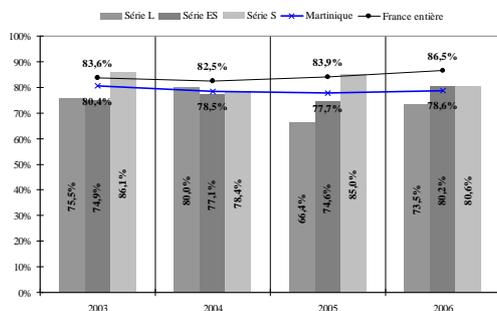


Source : Rectorat

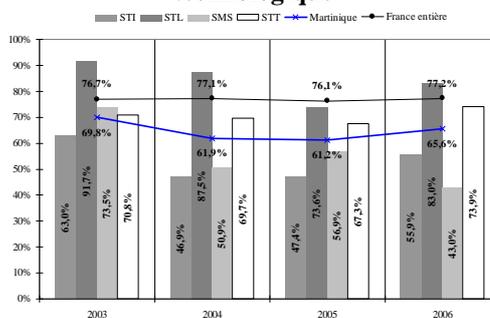
Pour la session 2006 du baccalauréat, le taux de réussite global continue à croître pour s'établir à 78,6% pour le baccalauréat général, 65,6% pour le baccalauréat technologique et 60,8% pour le baccalauréat professionnel. Les résultats demeurent cependant en-deçà des résultats nationaux.

## Les résultats du baccalauréat en 2006

### Taux de réussite au baccalauréat général



### Taux de réussite au baccalauréat technologique

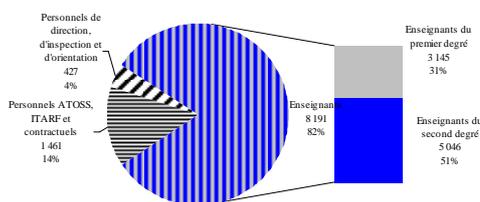


Source : Rectorat

### 2.1.2) Le personnel de l'enseignement

En 2006, l'Académie de la Martinique comptait 10 079 employés, soit presque autant qu'en 2005. Le personnel enseignant concentre à lui seul 82% des employés et relève pour l'essentiel du second degré. Par ailleurs, la part des personnels autres qu'enseignants continue à croître pour atteindre 18% en 2006.

### Le personnel de l'Education Nationale en Martinique



Source : Rectorat

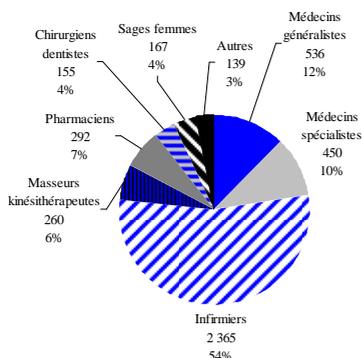
Nota : personnels ATOSS : personnels administratifs, techniques, de service et de santé ; personnels ITRAF : ingénieurs techniques, administratifs, de recherche et de formation.

## 2.2 La santé

### 2.2.1) Les professionnels de santé

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les services de la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS) recensaient 4 364 professionnels de santé, en hausse de 4,4% sur un an. Les infirmiers forment l'essentiel du corps de métier (54%).

## Les professionnels de santé en 2005



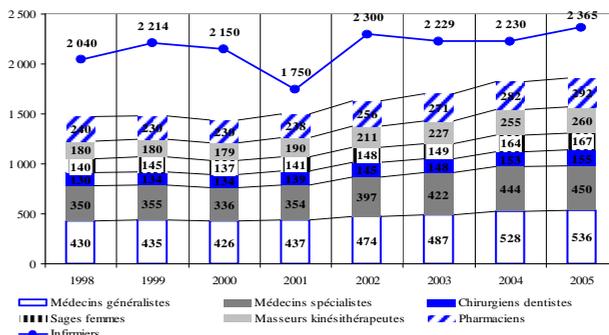
Source : DSDS

La densité des personnels de santé, inchangée en 2005, demeure inférieure à celle de la France hexagonale. Ainsi, la Martinique compte 85 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants, contre 113 dans l'hexagone mais 73 dans l'ensemble des DOM. Par ailleurs, la proportion de médecins généralistes libéraux de plus de 55 ans est plus importante à la Martinique qu'au plan national (32,5% contre 23,9%).

Avec une part prépondérante de leurs effectifs en Martinique comme au plan national, les infirmiers sont les professionnels de santé dont le nombre a connu la croissance annuelle la plus importante (+6,1%).

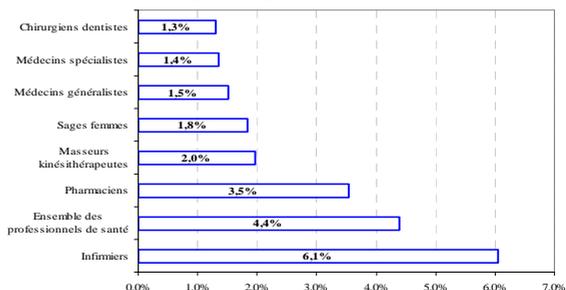
Les médecins généralistes et spécialistes comptent pour 22% de l'effectif global en 2005, avec une contribution individuelle et un taux de croissance annuelle similaires.

## Evolution du nombre de professionnels de santé



## La croissance annuelle du nombre de professionnels de santé en 2005

(par catégorie et en %)



Source : DSDS

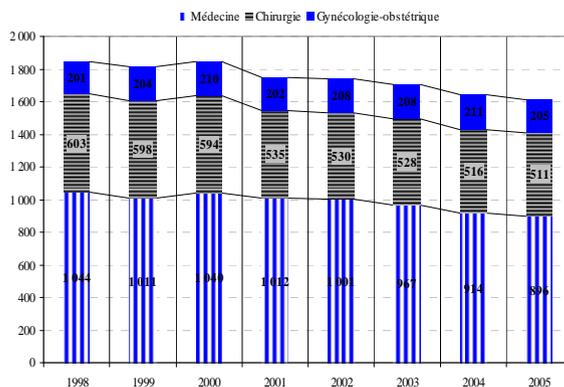
### 2.2.2) Les équipements sanitaires et sociaux

La Martinique compte huit hôpitaux, dont le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Pierre Zobda-Quitman à Fort-de-France, et trois cliniques privées, dont une en cours de fermeture, la Clinique Pasteur. Les données de la DSDS au 1<sup>er</sup> janvier 2005 font état de 1 612

lits de court séjour<sup>102</sup> en hospitalisation complète, en repli annuel de 1,8%. L'essentiel (90,2%) de l'offre de soins ainsi définie relève du secteur public.

La part dévolue à la gynécologie et à l'obstétrique va s'amenuisant et s'établit à 13% en 2005. Le nombre de lits correspondant connaît le repli annuel le plus important (2,8%). Pour autant, l'offre reste supérieure en proportion à celle de la France hexagonale où les lits de gynécologie composent 9,7% du total. A l'inverse, la part consacrée en Martinique à la chirurgie est inférieure à celle de la France entière (32% contre 40,5%). Plus de la moitié de l'offre est constituée de lits dédiés à la médecine. Leur nombre connaît également un recul annuel de 2%.

### Evolution de l'offre de soins (en nombre de lits de court séjour)



Source : DSIDS

En 2006, les travaux de construction du nouvel hôpital de Mangot-Vulcin se poursuivent, pour une ouverture prévue courant 2008. Cette unité a vocation à reprendre une partie des activités de l'hôpital du Lamentin et à remplacer l'hôpital psychiatrique de Colson grâce à la mise à disposition de 130 lits dédiés. Dans l'intervalle, les activités psychiatriques sont en cours de transfert de Colson vers l'hôpital de Trinité. En outre, les travaux du Pôle Mère Enfant se poursuivent et devraient aboutir début 2007. Ce projet comporte 158 lits dont 70 en gynécologie et 40 en pédiatrie et s'intègre au site du CHU.

Par ailleurs, une fusion est en cours entre les hôpitaux de Saint-Pierre et du Carbet, de même qu'entre les hôpitaux de Basse-Pointe et du Lorrain. La coopération entre unités hospitalières devrait être renforcée avec le projet de mise en place d'une Fédération Médicale Interhospitalière entre le CHU et l'hôpital du Carbet-Saint-Pierre. Le secteur privé a connu lui aussi des évolutions, avec le rachat de la Clinique Sainte-Marie par le groupe Kapa Santé en janvier 2006, et la suppression de la Clinique Pasteur, dont les activités devraient être reprises par les cliniques Saint-Paul et Sainte-Marie.

Le 30 mars 2006, le troisième Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) est entré en vigueur pour une période de cinq ans (2006-2011). Il s'agit d'un document de planification basé sur une évaluation de l'offre et des besoins en termes de santé à la Martinique sur la période 2006-2011. Le SROS relève de la compétence de l'Agence Régionale Hospitalière (ARH) et il peut être revu à tout moment au cours de sa durée d'existence. La conception du SROS III s'est notamment faite en concertation avec les trois communautés de communes, l'Etat et les collectivités locales puisqu'il comporte

<sup>102</sup> Le court séjour comprend l'essentiel des catégories d'hospitalisation. Outre l'offre en hospitalisation complète, il existe également 61 lits destinés à l'hospitalisation de jour et la chirurgie ambulatoire.

nécessairement un aspect de développement du territoire. Sur le plan de la continuité des activités, le SROS induit la rédaction, par chacun des établissements sanitaires de l'île, d'un projet d'établissement quinquennal. D'autre part, l'ARH conclut avec chacun des établissements concernés un contrat d'objectifs et de moyens, qui fixe notamment les éléments financiers d'investissement et de fonctionnement.

### Quelques orientations du SROS III

Thèmes	Projets
Personnes âgées	Mise en place d'une filière gériatrique à l'hôpital du Lamentin destinée à devenir un pôle de référence régional ;
Psychiatrie	Ouverture de lits (80 au CHU et 40 à la Clinique Saint-Paul). L'hôpital Mangot-Vulcin prévoit 130 lits ;
Périnatalité	Création d'une filière périnatalité entre le CHU, le Lamentin et Mangot-Vulcin ;
Urgences	Pôle spécialisé au Lamentin pour les urgences gériatriques, au CHU pour les urgences psychiatriques ;
Coopération inter-établissement	Pôle d'excellence cardiaque au CHU ; collaboration du CHU avec le secteur privé pour la chirurgie de la main ; pôle de référence sur la drépanocytose et l'urologie au Lamentin ;
Activités de proximité	Pôle de référence à l'hôpital du Lorrain-Basse-Pointe sur la gériatrie, la nutrition, l'addictologie ; développement des urgences de proximité au Marin ...

Source : ARH

### 2.2.3) Les dépenses de santé

En 2006, les dépenses de santé de l'Assurance Maladie (y compris les dépenses non Ondam<sup>103</sup>) ont progressé de 4% pour atteindre 889,3 millions d'euros, soit environ 2 235 euros par habitant (sur la base des estimations de population de l'Insee pour 2005).

<sup>103</sup> L'objectif national de dépense de l'assurance maladie (Ondam), voté chaque année par le Parlement, repose sur une nomenclature unique des postes de dépenses afin d'accroître la lisibilité et la comparabilité des comptes. Les dépenses Ondam sont inférieures aux dépenses totales, puisqu'elles n'incluent ni la maternité, ni la gestion administrative des caisses, ni les accidents du travail.

## Dépenses de l'Assurance Maladie en 2005 et 2006

(en millions d'euros)

	2005	2006	Structure 2006	Variation 2006/2005
Honoraires médicaux	52,7	54,5	6,1%	3,3%
Honoraires paramédicaux	54,7	61,6	6,9%	12,6%
Médicaments	128,0	131,0	14,7%	2,3%
Autres dépenses exécutées en ville	94,0	85,4	9,6%	-9,2%
<b>Dépenses exécutées en ville</b>	<b>329,4</b>	<b>332,4</b>	<b>37,4%</b>	<b>0,9%</b>
Dépenses exécutées en établissements	492,9	517,4	58,2%	5,0%
Divers	1,5	8,5	1,0%	ns
<b>Dépenses Ondam</b>	<b>823,7</b>	<b>858,3</b>	<b>96,5%</b>	<b>4,2%</b>
<b>Dépenses hors Ondam</b>	<b>31,0</b>	<b>31,0</b>	<b>3,5%</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Total</b>	<b>854,8</b>	<b>889,3</b>	<b>100%</b>	<b>4%</b>

Source : Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique

A titre de comparaison, les dépenses de santé de l'Assurance Maladie pour l'ensemble de la France se sont élevées en 2006 à 107,6 milliards d'euros (données provisoires).

### La CMU en 2005

(en milliers de bénéficiaires)

	France entière	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Antilles-Guyane	Réunion	Outre-mer
Bénéficiaires de la CMU de base	1 325	69	95	36	200	103	303
Bénéficiaires de la CMU complémentaire	4 066	111	106	63	280	319	599
% couverture de la population	6,7%	24,7%	26,7%	34,3%	27,2%	41,7%	33,4%

Source : DSDS

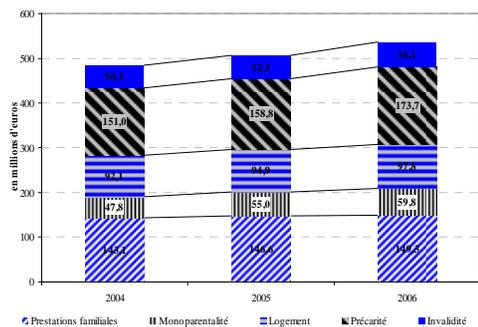
En 2005, 105 524 personnes bénéficiaient de la Couverture Médicale Universelle (CMU), en progression annuelle de 5,5%. Le taux de couverture de la population s'établissait à 26,7%, soit le niveau le plus bas après la Guadeloupe, mais nettement au-dessus du taux national.

## 2.3 L'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales

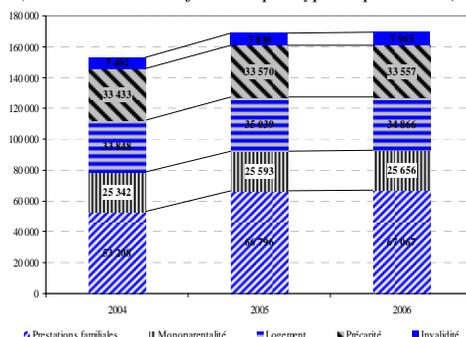
En 2006, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) a versé quelques 536,7 millions d'euros (+5,7% sur un an) à 95 587 bénéficiaires (+0,5%). Ce sont les prestations familiales et les mesures d'aide à l'invalidité et à la précarité qui expliquent l'essentiel de l'évolution annuelle des montants comme des bénéficiaires.

### Les prestations sociales de la Caf

**Evolution des montants des prestations de la Caf**  
(par type de prestation)



**Evolution du nombre de bénéficiaires des prestations de la Caf**  
(en nombre de bénéficiaires par type de prestation)



*Nota : une même personne peut être bénéficiaire de plusieurs prestations.*

*Source : Caf*

Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) compte à lui seul pour un tiers des montants versés par la Caf, de même que les bénéficiaires de cette allocation contre la précarité représentent un tiers des bénéficiaires des aides de la Caf. En 2006, le nombre d'allocataires du RMI a reculé de 0,3%, tandis que les montants correspondants augmentaient de 2,3%.

## CHAPITRE III

### L'évolution monétaire et financière



## Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon le critère présenté. La notion d'EC local considérée dans les développements qui suivent correspond aux établissements de crédit et assimilés disposant d'un guichet dans le département et produisant un bilan et un compte de résultat retraçant l'activité locale. La liste des EC non installés localement telle qu'étudiée intègre les principaux EC n'ayant pas de représentation locale dont les encours de crédits en faveur des entités juridiques ayant leur siège social en Martinique sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

Les statistiques issues des banques et des sociétés financières installées localement, relatives à l'organisation du secteur bancaire et financier et à son activité de collecte de dépôts, sont présentées dans la section 1 et la sous-section 1 de la section 2. La sous-section 2 de la section 2 retrace les informations sur la distribution de crédits dont le champ, plus large que précédemment, inclut également les établissements de crédit non installés dans le département.

La restitution des états agrégés des EC (section 3) s'articule selon une approche différente. En effet, certains EC mutualisent leurs activités de back-office dans un des départements de la zone (ils sont dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Les indicateurs d'activité de l'établissement dans chaque département apparaissent alors plus délicats à appréhender et la production de certaines statistiques (charges d'exploitation, par exemple) peut s'en trouver affectée. Ainsi, ne sont publiées dans cette section que les données concernant les EC pour lesquels les résultats conservent une grande fiabilité.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 euros<sup>104</sup> de crédits (dans les DOM) par guichet bancaire et par entité juridique et concernent les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Martinique. Cette source d'information permet, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle des encours de crédit. Compte tenu du récent abaissement du seuil de recensement, et par souci de cohérence, seules les évolutions entre mars et décembre 2006 sont présentés ci-après.

---

<sup>104</sup> Le seuil des déclarations est passé de 45 000 euros à 25 000 euros à compter du mois de février 2006.

# Section 1

## La structure du système bancaire et financier

### § 1 L'ORGANISATION DU SECTEUR BANCAIRE

#### 1. TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Martinique s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés installés localement ou non. Ils se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies en application de l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

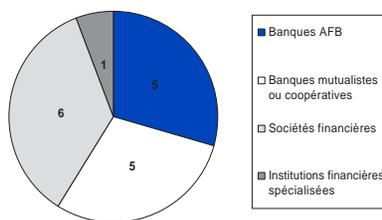
- les banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) ;
- les banques mutualistes et coopératives ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Banque postale est la nouvelle dénomination des services financiers de la Poste et fait partie du réseau AFB. Cette entité est autorisée à octroyer des crédits immobiliers sans épargne préalable et est agréée en tant que prestataire de services d'investissement. Elle est également habilitée à développer une activité de tenue de compte-conservation.

Un établissement assimilé, non soumis à la loi bancaire, est également présent en Martinique : la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Elle intervient à partir de la France hexagonale pour assurer le financement d'acteurs économiques locaux (collectivités territoriales, établissements publics locaux, sociétés privées ...).

En 2006, en dehors de l'intégration de la Banque Postale dans le réseau AFB, le panorama bancaire local demeure relativement stable. Il se compose de 17 unités si l'on ne considère que les établissements dont le statut est reconnu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Etablissements de crédit locaux



Source : Iedom

S'agissant des établissements non installés localement, ils interviennent essentiellement à partir de l'hexagone et assurent notamment le financement des entreprises spécialisées dans le secteur de l'habitat social, des collectivités locales et de la promotion immobilière.

## 2. LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX AU 31 DECEMBRE 2006

Dénomination	Capital social (en millions d'euros)	Siège social	Adresse locale (si différente du siège social)	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total bilan (en millions d'euros)
<b>Les banques AFB (5)</b>							
Banque des Antilles françaises	14,92	Place de la Victoire – BP 76 97110 Pointe-à-Pitre	28-34, rue Lamartine 97200 Fort-de-France	Financière OCEOR	8	117	231,3
Banque française commerciale Antilles-Guyane	51,10	19, boulevard des Italiens 75002 Paris	Rue piétonne du village - ZAC de Rivière-Roche 97200 Fort-de-France	LCL	2	49	94,1
BNP Paribas Martinique	6,44	1, boulevard Haussmann 75009 Paris	72, avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	BNP Paribas	12	241	609,5
Société générale de banque aux Antilles	26,64	30, rue Frébault 97110 Pointe-à-Pitre	19-21, rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Société générale	3	49	166,3
La Banque postale	2 342,45	34, rue de la Fédération 75015 Paris	132, Boulevard Pasteur - 97264 Fort-de-France	La Poste	44	NC	462,8

### Les banques mutualistes ou coopératives (5)

BRED Banque populaire	340,31	18, quai de la Rapée 75012 Paris	17, rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Banque Fédérale des Banques Populaires	22	171	636,0
Fédération du crédit mutuel Antilles-Guyane	28,62	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort-de-France		Confédération nationale du crédit mutuel	16	235	1 166,7
Caisse d'épargne et de prévoyance de la Martinique	13,96	Boulevard Général de Gaulle B.P. 660 - 97263 Fort-de-France		Caisse nationale des caisses d'épargne	9	87	452,0
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Martinique	23,48	Rue Cases Nègres - Place d'Armes 97232 Le Lamentin		CASA	24	344	1 286,3
Caisse régionale de crédit maritime mutuel de la Martinique	0,98	36, Rue Achille René Boisneuf 97110 Pointe-à-Pitre		Banque Fédérale des Banques Populaires	2	11	29,9

### Les sociétés financières (6)

BRED-COFILEASE	12,20	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin		BRED - BP	1	5	37,4
Société martiniquaise de financement (SomaFi)	7,27	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin		General Electric Capital SNC	1	84	375,7
Crédit moderne Antilles	13,92	ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin	CETELEM	1	44	216,4
Société anonyme de gestion et de financement (Sagefi)	3,06	Centre commercial de Grand Camp 97142 Les Abymes	Rue du Gouverneur Ponton 97200 Fort-de-France	R.R. Investissements	1	7	6,9
Société financière des Antilles Guyane (Sofiag)	2,20	12, boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France		BRED - BP	1	13	190,8
FACTOREM	12,00	4, Place de la Coupole 94676 Charenton le Pont	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Banque Fédérale des Banques Populaires	1	7	37,4

### Les institutions financières spécialisées (1)

OSEO Financement et Garantie	377,00	27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort	Agence française de développement	OSEO	1	3	14,3
------------------------------	--------	--	--------------------------------------	------	---	---	------

<b>TOTAL EC</b>	<b>934,1*</b>	<b>17 établissements</b>			<b>105*</b>	<b>1 467*</b>	<b>5 551*</b>
-----------------	---------------	--------------------------	--	--	-------------	---------------	---------------

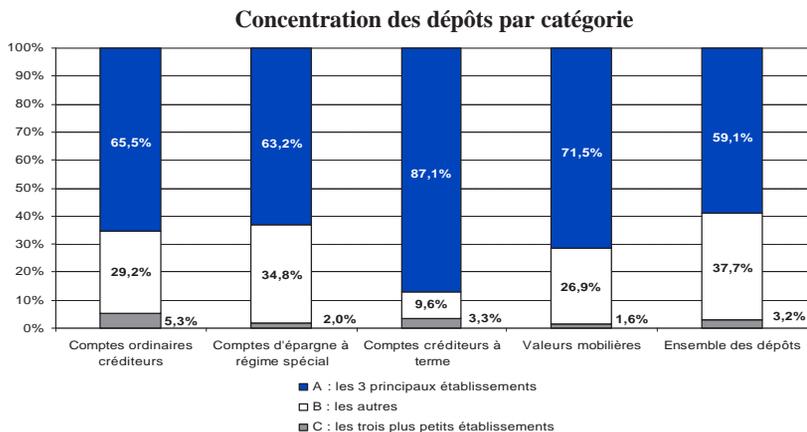
\* Hors Banque postale

## 3. ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

La méthode de mesure de la concentration utilisée ci-après consiste à comparer la part de marché agrégée des 3 établissements les plus importants à celle des 3 établissements les plus petits par type de dépôt<sup>105</sup> ou de crédit<sup>106</sup>. Le positionnement de chacun des établissements peut dès lors varier selon le critère de comparaison retenu.

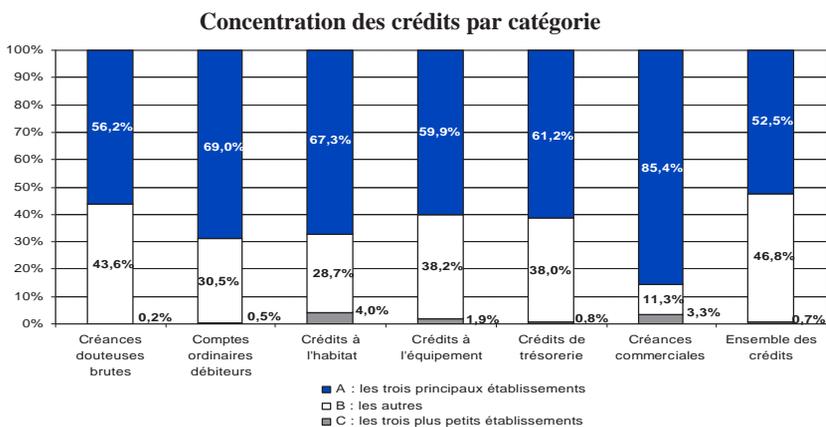
<sup>105</sup> Les dépôts de la place comprennent ceux collectés par les banques AFB et les banques mutualistes.

Sur les dépôts, la part de marché cumulée des trois principaux acteurs demeure stable en 2006. Elle atteint 59,1 %, la concentration étant particulièrement prononcée sur les comptes créditeurs à terme (87,1 %). Les trois plus petits établissements détiennent quant à eux une part de marché de 3,2 % sur l'activité de collecte de dépôts, en légère baisse par rapport à 2005 (-0,1 point).



Source : Iedom

Sur le marché du crédit, la concentration est moindre en raison d'un plus grand nombre d'intervenants. Les 3 établissements les plus importants représentant 52,5 % de l'encours de crédits total, avec une représentation plus marquée sur les créances commerciales (85,4 %) et les comptes ordinaires débiteurs (69 %).

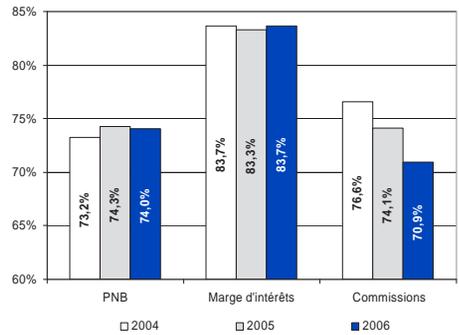


Source : Iedom

<sup>106</sup> Les crédits sont ceux recensés pour les banques AFB, les banques mutualistes et les sociétés financières.

Trois établissements totalisent à eux seuls près des deux tiers du produit net bancaire (PNB)<sup>107</sup> total en 2006. Ce degré de concentration ressort en légère baisse sur un an (-0,3 point). S'agissant de la marge d'intérêts dégagée sur les opérations avec la clientèle, la concentration apparaît très forte puisque les 3 établissements les plus importants totalisent 83,7 % du total enregistré. Ce positionnement est moins marqué sur le commissionnement (70,9 %), ressource sur laquelle la part de marché des trois principaux établissements tend à diminuer depuis quelques années (-5,7 points entre 2003 et 2006).

**Part des trois principaux établissements**



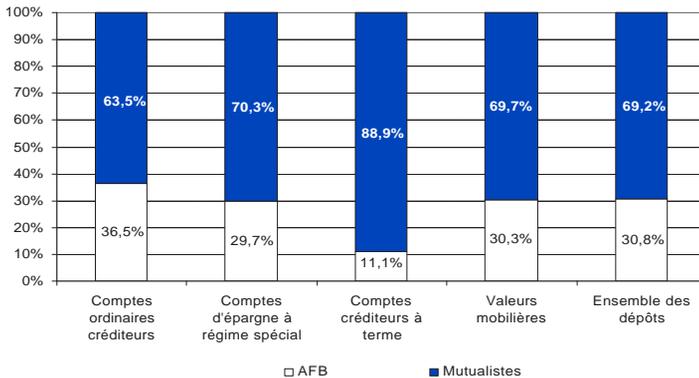
Source : Iedom

#### 4. DEPOTS ET CREDITS PAR RESEAU

A fin décembre 2006, les banques mutualistes et coopératives détiennent 69,2 % des dépôts de la clientèle. Sur un an, leur part de marché perd 0,3 point au bénéfice du réseau AFB<sup>108</sup> qui représentent 30,8 % du total.

Dans le détail, la position des banques mutualistes et coopératives est particulièrement marquée sur les comptes créditeurs à terme (88,9 %) et les comptes d'épargne à régime spécial (70,3 %). Néanmoins, sur les placements à terme, le dynamisme des banques commerciales s'essouffle en 2005, leur part de marché se repliant de 2,9 points.

**Parts de marché par réseau et catégorie de dépôt**



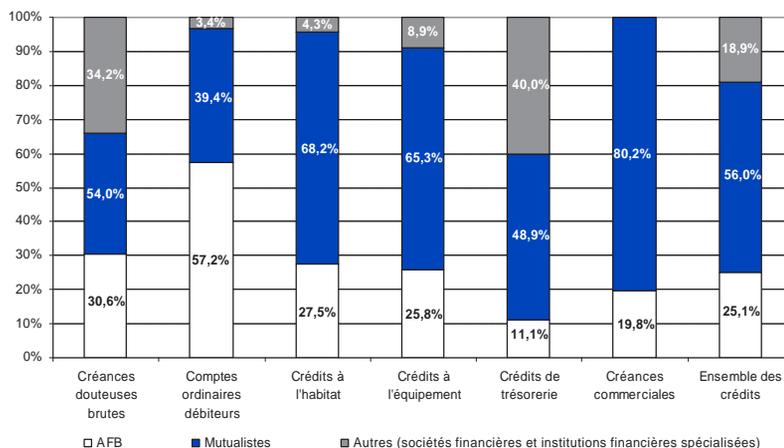
Source : Iedom

<sup>107</sup> Les chiffres présentés sur le produit net bancaire sont élaborés à partir des données comptables de 7 établissements de crédit (2 banques AFB et 5 banques mutualistes et coopératives).

<sup>108</sup> La Banque postale a intégré le réseau AFB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

S'agissant de l'activité de crédit, les banques mutualistes et coopératives dominent également le marché. Elles détiennent 56 % de l'encours, soit 2 points de plus qu'en 2005. Pour leur part, les banques AFB concentrent le quart de l'encours total, avec une position dominante sur les comptes ordinaires débiteurs (57,2 %). A l'inverse, plus des deux tiers des crédits à l'habitat et 65,3 % des crédits à l'équipement proviennent de l'activité des banques mutualistes et coopératives. De leur côté, les autres établissements (sociétés financières et institutions financières spécialisés) totalisent 18,9 % de l'encours total, avec une activité ciblée sur les crédits de trésorerie dont ils détiennent 40 % de l'encours, le réseau mutualiste étant majoritaire sur ce segment (48,9 %).

Parts de marché par réseau et catégorie de crédit



Source : Iedom

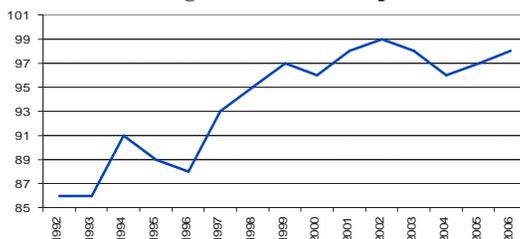
## § 2. LA DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE

### 1. LES GUICHETS PERMANENTS

#### 1.1 Nombre de guichets permanents et d'automates bancaires

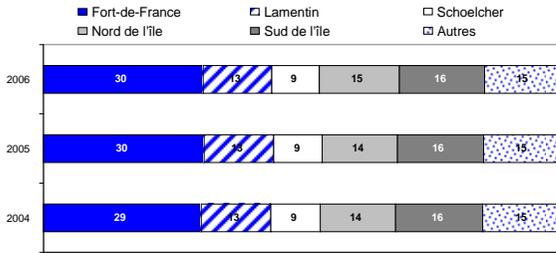
Au 31 décembre 2006, la Martinique compte 98 guichets bancaires permanents (hors Banque Postale), soit une unité supplémentaire par rapport à 2005. La nouvelle implantation est réalisée par une banque AFB dans le nord de l'île. Les banques mutualistes détiennent les trois quarts des agences bancaires. Pour sa part, la Banque Postale dispose de 48 guichets permanents, stables sur un an.

Nombre de guichets bancaires permanents



Source : Iedom

## Guichets bancaires permanents par zone géographique



Source : Iedom

Les guichets permanents se concentrent essentiellement sur le centre économique et administratif de l'île et ses communes limitrophes (30,6 % pour Fort-de-France, 13,3 % pour le Lamentin et 9,2 % pour Schoelcher). Par ailleurs, le Sud de l'île dispose d'un nombre de guichets bancaires permanents légèrement supérieur à celui des communes du Nord.

## Nombre de guichets bancaires permanents

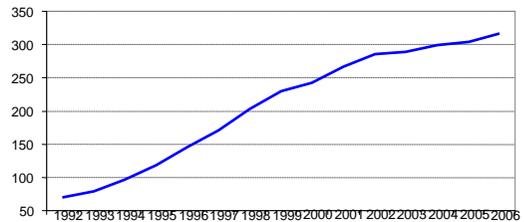
	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Guichets bancaires*</b>	<b>99</b>	<b>98</b>	<b>96</b>	<b>97</b>	<b>98</b>
dont banques AFB	25	25	25	24	25
dont banques mutualistes ou coopératives	74	73	71	73	73

\* Hors Banque Postale

Source : Iedom

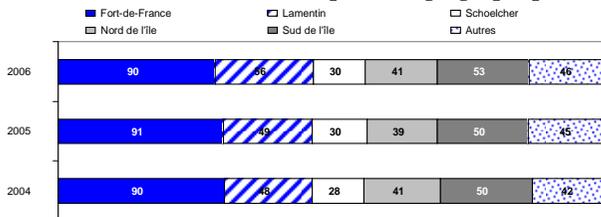
Le parc d'automates bancaires installés en Martinique passe de 304 à 316 en 2006, soit 12 unités supplémentaires (contre + 5 unités en 2005). L'essentiel de cet effort d'investissement provient des banques mutualistes qui ont installé 9 nouveaux guichets et distributeurs automatiques (GAB-DAB). Ces dernières détiennent désormais 67,4 % du nombre total de GAB-DAB, soit + 0,3 point sur un an.

## Nombre d'automates bancaires



Source : Iedom

## Nombre de GAB-DAB par zone géographique



Source : Iedom

Trois communes (Fort-de-France, Le Lamentin et Schoelcher) concentrent 55,7 % des guichets automatiques bancaires, dont 28,5 % pour la seule ville-capitale. Le Sud de l'île compte davantage d'automates bancaires que le Nord (16,8 % des GAB-DAB contre 13 %).

## Nombre de guichets et distributeurs automatiques de billets

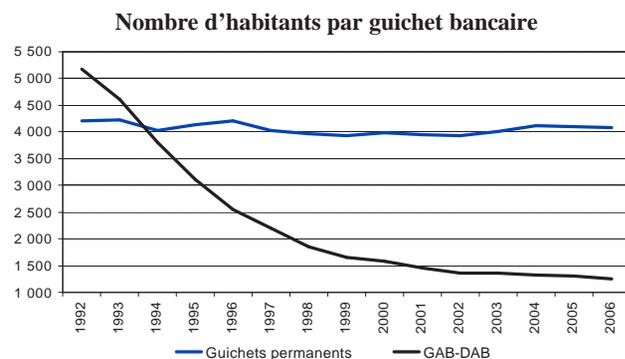
	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Guichets et distributeurs automatiques</b>	<b>285</b>	<b>289</b>	<b>299</b>	<b>304</b>	<b>316</b>
dont banques AFB	46	47	48	51	103*
dont banques mutualistes ou coopératives	194	197	201	204	213

\* Intégration de la Banque Postale en tant que banque AFB au 1<sup>er</sup> janvier 2006

Source : Iedom

## 1.2 Taux d'équipement en guichets permanents et en automates bancaires

En 2006, le niveau d'équipement de la Martinique en guichets bancaires permanents a poursuivi son amélioration. L'île compte un guichet pour 4 071 habitants, contre 4 101 l'année précédente. Pour autant, ce ratio reste nettement inférieur à celui de la France hexagonale qui s'élève 2 269 habitants par guichet bancaire. La Martinique se place néanmoins au dessus de la moyenne des DOM (un guichet



Source : Iedom

pour 5 103 habitants). Le taux d'équipement en GAB-DAB s'est également renforcé en 2006. Le département compte désormais 1 263 habitants par automate bancaire, contre 1 309 en 2005. Comparativement, la Guyane affiche un guichet automatique pour 2 590 habitants, la Guadeloupe un pour 1 643 et l'hexagone un pour 1 330 habitants.

### Taux d'équipement en guichets bancaires

	2002	2003	2004	2005	2006	Var, 2006-2005
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	3 932	4 001	4 114	4 101	4 071	-0,7%
Nombre d'habitants par GAB-DAB	1 366	1 357	1 321	1 309	1 263	-3,5%

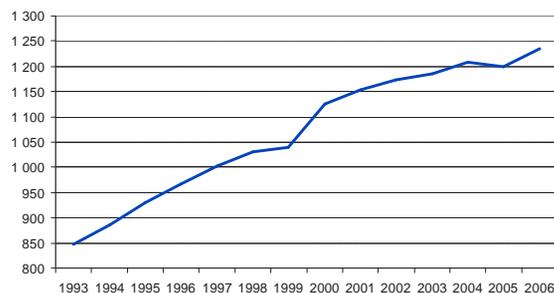
\* Calculé d'après les estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier effectuées par l'Insee.

Source : Iedom

## 2. LES COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

En 2006, les établissements de crédit installés localement (y compris Banque Postale) gèrent 1 234 189 comptes de dépôts et d'épargne. Ce nombre s'inscrit en augmentation de 2,9 % sur un an, après avoir baissé de 0,8 % en 2005. Ces 34 509 comptes supplémentaires sur un an se composent essentiellement de comptes sur livrets dont le nombre progresse de 4,8 % (+ 31 837 unités). En particulier, le nombre de livrets A qui représentent 30 % du nombre total de comptes

### Nombre de comptes de dépôts d'épargne détenus par la clientèle (en milliers)



Source : Iedom

gérés, augmente de 7,8 % (+ 26 634 unités). Les livrets d'épargne populaire, les codevi et les livrets jeunes demeurent dynamiques avec des hausses respectives de + 5,7 %, + 4,3 % et + 2,1 %. Les comptes de dépôts à vue progressent de 2,2 %, soit + 9 053 unités. A l'inverse, le nombre de livrets ordinaires diminue de 1 % (- 1 451 unités) de même que les plans d'épargne-logement qui se replient pour la troisième année consécutive (- 6,3 % après - 3,8 % en 2005 et - 2,7 % en 2004), la baisse s'accroissant en 2006 du fait du changement de fiscalité intervenu à

compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006<sup>109</sup>. Enfin, le nombre de plans d'épargne populaire et celui des comptes de dépôts à terme s'inscrivent dans la même tendance soit respectivement - 11,4 % et - 6,1 %.

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

	2003	2004	2005*	2006	Structure 2006	Var. 2006/2005
Comptes de dépôts à vue	390 681	401 125	410 345	419 398	34,0%	2,2%
Comptes sur livrets	661 363	673 090	661 645	693 482	56,2%	4,8%
<i>dont : Livrets A et bleus</i>	<i>361 208</i>	<i>362 753</i>	<i>342 217</i>	<i>368 851</i>	<i>29,9%</i>	<i>7,8%</i>
<i>    Livrets ordinaires</i>	<i>154 435</i>	<i>150 299</i>	<i>152 167</i>	<i>150 716</i>	<i>12,2%</i>	<i>-1,0%</i>
Autres comptes à régime spécial	6 245	4 504	4 594	3 989	0,3%	-13,2%
Epargne logement	88 910	88 531	86 558	83 479	6,8%	-3,6%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>28 905</i>	<i>30 137</i>	<i>30 393</i>	<i>30 830</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,4%</i>
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>60 005</i>	<i>58 394</i>	<i>56 165</i>	<i>52 649</i>	<i>4,3%</i>	<i>-6,3%</i>
Plans d'épargne populaire	11 834	10 336	8 757	7 761	0,6%	-11,4%
Comptes de dépôts à terme	25 246	31 099	27 714	26 012	2,1%	-6,1%
Bons de caisse et bons d'épargne	575	428	48	49	0,0%	2,1%
Certificats de dépôts	18	10	19	19	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>1 184 872</b>	<b>1 209 123</b>	<b>1 199 680</b>	<b>1 234 189</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,9%</b>

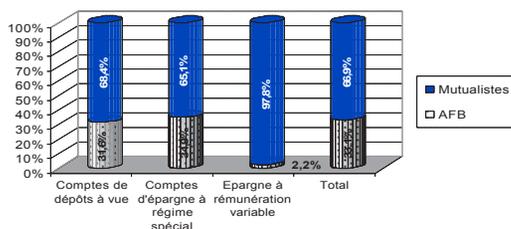
\* Chiffres 2005 rectifiés

Source : Iedom

Les comptes de dépôts à vue et les livrets A représentent près des deux tiers du nombre de comptes. Si la part des livrets A se renforce de 1,4 point sur un an pour atteindre 29,9 %, celle des comptes de dépôts à vue régresse de 0,2 point pour s'établir à 34 %.

Les banques mutualistes et coopératives détiennent les deux tiers du nombre total de comptes. Toutefois, cette part diminue de 1,7 point sur un an. La prédominance du réseau mutualiste sur les comptes d'épargne à rémunération variable est nette : elle atteint 97,8 %.

### Répartition des comptes bancaires par réseau en 2006



Source : Iedom

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires atteint 309 pour 100 habitants (contre 259 en Guadeloupe et 128 en Guyane). Le degré de bancarisation de la population martiniquaise s'accroît sur un an : le même ratio était de 302 comptes pour 100 habitants en 2005. Pour les comptes de dépôts à vue le rapport est de 105 unités pour 100 habitants, contre 174 pour les comptes sur livret et 21 pour les comptes et plans d'épargne-logement.

<sup>109</sup> Ce changement de fiscalité concerne les PEL de plus de dix ans (intérêts soumis aux contributions sociales) et de plus de douze ans (intérêts assujettis à l'impôt sur le revenu).

## Nombre de comptes bancaires pour 100 habitants

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Tous types de comptes confondus</b>	<b>273</b>	<b>293</b>	<b>299</b>	<b>302</b>	<b>302</b>	<b>306</b>	<b>302</b>	<b>309</b>
Comptes de dépôts à vue	95	99	99	101	100	102	103	105
Comptes sur livrets	147	164	168	166	169	170	166	174
Comptes et plans d'épargne-logement	20	21	22	23	23	22	22	21

Source : Iedom

L'encours moyen des comptes ordinaires créditeurs atteint 3 990 euros contre 2 242 euros pour les comptes d'épargne à régime spécial et 14 954 euros pour les comptes d'épargne à rémunération variable. Si les encours moyens des comptes de dépôts à vue et des comptes d'épargne à rémunération variable enregistrent des hausses respectives de 7,7 % et 15,5 % sur un an, celui des comptes d'épargne à régime spécial baisse de 1,6 %.

## Evolution de l'encours moyen (en euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 2006-2005
Comptes de dépôt à vue	2 816	2 823	3 177	3 083	3 391	3 471	3 705	3 990	7,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 153	1 971	2 004	2 083	2 118	2 173	2 278	2 242	-1,6%
Comptes d'épargne à rémunération variable	7 334	7 474	7 380	13 322	13 850	11 179	12 950	14 954	15,5%

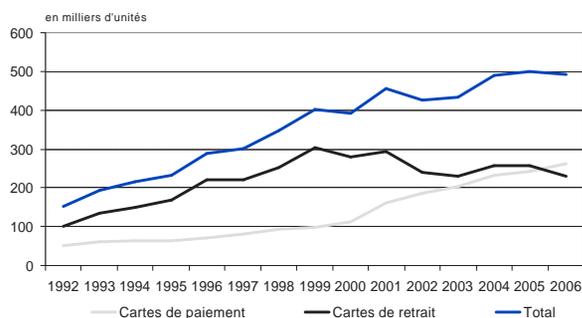
Source : Iedom

## § 3. LES MOYENS DE PAIEMENT

### 1. LE NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires en circulation en Martinique à fin décembre 2006 atteint 491 912 unités contre 499 429 à fin décembre 2005, soit une baisse de 1,5 % sur un an (après + 1,9 % l'année précédente). La diminution constatée est imputable aux cartes de retrait dont le nombre accuse un repli de 10,6 % sur un an tandis que le nombre de cartes de paiement délivrées continue de progresser (+ 8,1 %).

#### Nombre de cartes bancaires en circulation



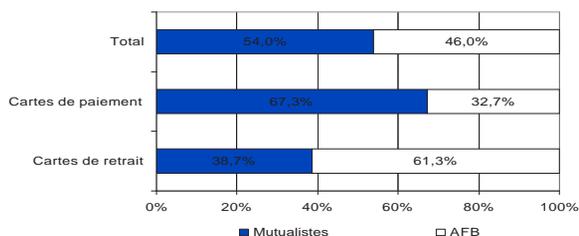
Source : Iedom

	2002	2003	2004	2005	2006	Structure	Variation 2006/2005
<b>Nombre de cartes bancaires en circulation</b>	<b>426 557</b>	<b>433 746</b>	<b>490 303</b>	<b>499 429</b>	<b>491 912</b>	<b>100%</b>	<b>-1,5%</b>
- Cartes de retrait	239 820	230 878	257 565	256 368	229 067	47%	-10,6%
- Cartes de paiement	186 737	202 868	232 738	243 061	262 845	53%	8,1%
<i>dont cartes de prestige</i>	<i>3 413</i>	<i>3 590</i>	<i>6 246</i>	<i>7 441</i>	<i>8 475</i>	<i>2%</i>	<i>13,9%</i>
<b>Nombre de cartes/ 100 hab.</b>	<b>110</b>	<b>111</b>	<b>124</b>	<b>126</b>	<b>123</b>		<b>-1,8%</b>

Source : Iedom

Le nombre de cartes bancaires s'établit à 123 cartes pour 100 habitants. Le taux d'équipement en cartes bancaires de la population martiniquaise baisse de 1,8 % sur un an. Néanmoins, il demeure nettement supérieur à celui enregistré en France hexagonale (environ 84 cartes pour 100 habitants<sup>110</sup>).

### Parts de marché sur l'émission de cartes bancaires en 2006



Source : Iedom

En 2006, les banques mutualistes demeurent les principaux émetteurs de cartes bancaires dans le département. Leur part de marché gagne 2,2 points sur un an pour s'établir à 54 %. Si le réseau mutualiste est dominant sur le segment des cartes de paiement (67,3 %), les banques AFB disposent d'une position de leader sur le marché des cartes de retrait (61,3 %).

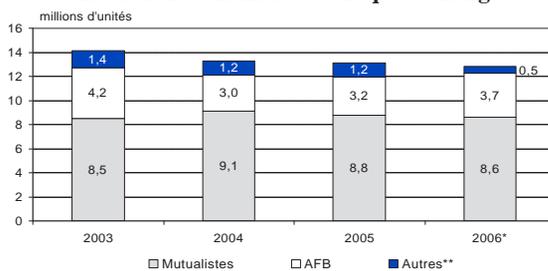
Le nombre de transactions enregistrées dans les GAB-DAB du département s'élève à 16,6 millions, en légère baisse sur un an (-0,3 %). Le montant moyen de ces transactions atteint 55,2 euros, contre 74,4 euros l'année précédente.

## 2. LE NOMBRE DE CHEQUES ECHANGES DANS LE DEPARTEMENT

Les chèques sont échangés soit entre les différents établissements par l'intermédiaire du SIT (Système interbancaire de télécompensation) soit au sein de chacun des établissements concernés. Les chèques recensés au nom de l'Iedom sont ceux traités par l'Institut pour le compte du Trésor Public.

En 2006, 12,8 millions de chèques ont été échangés dans le département, soit 2,4 % de moins qu'en 2005. Dans le détail, les banques mutualistes et coopératives ont présenté 8,6 millions de chèques au SIT, soit 67 % du total. De leur côté, les banques AFB<sup>111</sup> en ont échangé 3,7 millions. Le solde (0,5 million) provient de deux établissements : la Caisse des dépôts et consignations et l'Iedom.

### Evolution du nombre de chèques échangés



\* En 2006, la Banque postale est incluse dans l'activité des banques AFB.

\*\*Autres : CDC et Iedom.

Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane (Siedag) et la Banque postale.

<sup>110</sup> Chiffre 2005

<sup>111</sup> La Banque postale fait partie de l'AFB depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

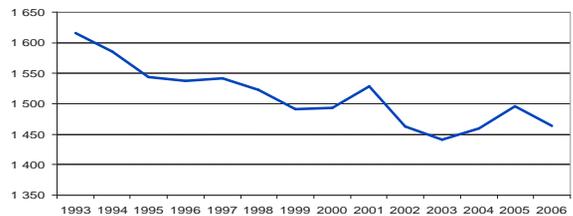
---

## § 4. LES RESSOURCES HUMAINES

---

Fin 2006, l'effectif équivalent temps plein employé par les établissements de crédit locaux (hors Banque Postale) s'élève à 1 467 agents, en baisse de 1,9 % sur un an (après + 2,5 % en 2005). Sur la décennie, les ressources humaines du réseau bancaire local ont diminué de 4,6 % au rythme annuel moyen de 0,4 %.

**Effectifs\* des établissements de crédits locaux**



\*Effectif équivalent temps plein hors Banque Postale

Source : Iedom

### Effectif équivalent temps plein

	2004	2005*	2006	Var. 2006-2005
Banques AFB	480	480	456	-5,0%
Banques mutualistes	815	839	848	1,1%
Autres**	164	177	163	-7,9%
<b>Total</b>	<b>1 459</b>	<b>1 496</b>	<b>1 467</b>	<b>-1,9%</b>

\* Chiffres rectifiés

\*\* Autres : Océo Financement, CMA, Cofilease, Factorem, Sofitag, Sagefi, Somafi

Source : Iedom

Dans le détail, seul le réseau mutualiste connaît un accroissement de ses effectifs entre 2005 et 2006 (+ 1,1 %), les banques AFB enregistrant une baisse de 5 % de leur effectif.

---

## § 5. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

### Les principaux évènements locaux

La place financière martiniquaise n'a pas enregistré d'évènement majeur en 2006.

Dans le cadre du programme national de modernisation et de renforcement de la sécurité des agences du Crédit agricole, la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Martinique a mis en place, à compter de mars 2006, des guichets automatiques de type NCR<sup>112</sup> Personas 87 permettant le dépôt valorisé de chèques et d'espèces. Cette technologie consiste en un traitement quasi-instantané des espèces et des chèques. L'inscription en compte est immédiate pour les premiers et de quelques heures pour les seconds. L'installation de ces guichets automatiques bancaires (GAB), fonctionnant tous les jours ouvrés de 6 heures à 23 heures, accorde ainsi une plus large autonomie aux clients et permet un redéploiement des effectifs de la banque vers l'activité de conseil aux clients.

---

<sup>112</sup> NCR Corporation est une société américaine de renommée mondiale, fabricant des guichets automatiques bancaires.

Le processus de rattachement de la Caisse d'épargne de Martinique à la Caisse d'épargne Provence Alpes Corse<sup>113</sup> (CEPAC), à laquelle l'établissement martiniquais est adossé financièrement et techniquement depuis avril 2000, s'est poursuivi en 2006. Après l'adoption en juin d'un protocole d'accord destiné à lancer les travaux d'études nécessaires à la réalisation de la fusion, le projet de rapprochement a été validé lors des Assemblées Générales des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) qui se sont déroulées au cours du troisième trimestre 2006. Les deux caisses devraient fusionner en juin 2007.

Le 23 novembre 2006, la Cour d'appel de Paris a rendu sa décision d'annulation de la convention collective des banques AFB de la Martinique signée en 2004. Les syndicats non signataires avaient en effet fait valoir leur droit d'opposition tandis que l'AFB avait dénoncé, en janvier 2005, l'irrecevabilité de cette action. Le récent jugement impose aux banques concernées<sup>114</sup> une renégociation de la convention collective au cours du premier semestre 2007.

### **Les évènements nationaux ayant un impact local**

Plusieurs évènements nationaux survenus en 2006 ont connu un retentissement plus ou moins important dans le département.

Conformément à l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) en date du 30 novembre 2005, la Banque Postale est née le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette nouvelle entité, en charge des activités financières de La Poste, est autorisée à octroyer des crédits immobiliers sans épargne préalable depuis cette date. Elle est également agréée comme prestataire de services d'investissement et habilitée à développer une activité de tenue de compte-conservation. En revanche, la révision du Contrat de Plan 2003-2007 constitue un préalable à la possibilité, pour cet établissement, de proposer des crédits à la consommation et des financements aux entreprises.

En novembre 2006, le CECEI a donné son accord pour la création de Natixis, établissement regroupant les activités de financement et d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée des groupes Banque populaire et Caisse d'épargne.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2006, la Centrale des risques<sup>115</sup> de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros<sup>116</sup> quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant. Dans le même temps, les rubriques de déclaration ont été affinées avec, notamment,

---

<sup>113</sup> La CEPAC englobe également la Caisse d'épargne de la Réunion depuis novembre 1996 et celle de la Guadeloupe depuis septembre 2005.

<sup>114</sup> Les banques concernées en Martinique sont la BDAF, la BFCAG, la BNPPM et la SGBA.

<sup>115</sup> La Centrale des risques, gérée par la Banque de France, recense les concours accordés par les banques aux entreprises.

<sup>116</sup> Avant le 1<sup>er</sup> février 2006, le seuil de déclaration s'élevait à 76 000 euros pour les établissements de France hexagonale et 45 000 euros pour ceux des départements d'outre-mer et collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

la création d'une rubrique d'affacturage. Cette réforme de la centralisation des concours bancaires vise à améliorer l'information des banques et à répondre à leur besoin d'une meilleure maîtrise du risque de crédit, en particulier sur les petites entités (très petites entreprises et entrepreneurs individuels) et les entités de création récente.

Le décret 2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros est entré en vigueur le 17 janvier 2006. Définissant le cadre juridique du recyclage, il rend obligatoire le respect des normes techniques européennes adoptées par le Conseil des gouverneurs de la BCE de décembre 2004. Ainsi, depuis janvier 2006, tout opérateur de la filière fiduciaire ayant choisi de recycler des billets a l'obligation de signer une convention avec la Banque de France (ou l'Iedom dans les départements d'outre-mer). Le nouveau dispositif prévoit également des contrôles, sur pièces et sur place, dévolus à la Banque centrale ainsi que les sanctions encourues en cas de non respect des conditions d'exercice de cette activité.

L'année 2006 a aussi été marquée par le lancement d'un plan d'action pour l'accès de tous les français aux services bancaires. Répondant à une demande formulée en septembre 2005 par le Premier Ministre, ce plan a été présenté le 30 janvier 2006 par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Assorti d'un calendrier de mise en œuvre et d'évaluation, il repose sur quatre engagements :

- garantir un droit au compte effectif pour tous,
- permettre l'accès de tous à une carte bancaire,
- mettre en place un accompagnement personnalisé des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès aux services bancaires,
- faire de la généralisation de l'acceptation des moyens de paiement modernes un axe majeur de modernisation des services publics de proximité.

Conformément au premier engagement, une procédure simplifiée d'accès du droit au compte est entrée en vigueur le 28 avril 2006. Depuis cette date, toute personne physique - particulier ou entrepreneur individuel - qui se voit refuser l'ouverture d'un compte peut désormais demander à la banque à l'origine du refus de transmettre à la Banque de France (l'Iedom pour les DOM) l'ensemble des éléments d'information lui permettant de procéder à la désignation d'office d'un établissement. La procédure est désormais accélérée. La transmission peut se faire soit par télécopie soit par courrier électronique. La Banque de France (ou l'Iedom) doit procéder aux désignations dans le délai d'un jour ouvré suivant la réception des demandes. Les personnes morales, bénéficiant également du droit au compte, doivent continuer à se rendre à la Banque de France (ou l'Iedom).

Toujours dans le cadre du plan d'action lancé en début d'année, la volonté des pouvoirs publics de permettre l'accès de tous les français aux services bancaires a conduit les établissements de crédit à assurer à tous les bénéficiaires du droit au compte un accès à une carte de paiement avec autorisation préalable<sup>117</sup>.

---

<sup>117</sup> Décret n° 2006-384 du 27 mars 2006 relatif aux services bancaires de base mentionnés à l'article D.312-5 du code monétaire et financier

Le chèque emploi service universel (CESU) a été lancé le 14 février 2006 par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Le CESU est un moyen de paiement destiné aux particuliers pour payer l'ensemble des services à la personne et d'aide à domicile. Il se présente sous deux formes : le CESU bancaire et le CESU préfinancé. Le premier remplace le chèque emploi service. Il s'utilise comme un chèque bancaire ou postal et est diffusé par les établissements bancaires ayant passé une convention avec l'Etat. Le second remplace le titre emploi service (TES). Il est préidentifié au nom du bénéficiaire et sa valeur est prédéfinie. Il est émis par les organismes habilités par l'Agence nationale des services à la personne et diffusé par les organismes cofinanceurs. Depuis le 26 juin 2006, ces CESU préfinancés sont encaissables dans les agences bancaires.

L'ordonnance 2006-346 du 23 mars 2006 relative aux sûretés a introduit des dispositions régissant l'hypothèque rechargeable et le prêt viager hypothécaire. Destiné à stimuler la consommation, le rechargement de l'hypothèque permet à un emprunteur de réutiliser, sans autre formalité, une hypothèque inscrite à l'appui d'un premier prêt pour garantir des crédits successifs et ce, dans la limite du montant maximal prévu lors de l'hypothèque initiale. Le prêt viager hypothécaire a, quant à lui, vocation à faciliter l'accès des personnes âgées au crédit bancaire. Il permet au propriétaire d'un bien immobilier d'obtenir un prêt, sous forme d'un capital ou de versements périodiques, garanti sur son immeuble et remboursable à son décès ou lors de la vente du bien.

Au premier semestre 2006, les banques ont établi un code des relations avec les TPE/PME afin de généraliser les bonnes pratiques. Ces dispositions portent notamment sur l'accueil des créateurs et repreneurs d'entreprises, le développement d'une relation durable avec les TPE/PME grâce à une communication accrue et les modalités d'octroi de crédits. A ce code, entré en vigueur au troisième trimestre, est venu s'ajouter l'engagement des banques de publier des chiffres détaillés sur les encours de crédit qu'elles accordent aux PME dans un souci de plus grande transparence.

Même s'ils n'ont pas abouti au cours de l'exercice 2006, de nombreux chantiers ont également mobilisé les acteurs bancaires au cours de l'année. La convention AERAS<sup>118</sup>, visant à apporter des avancées significatives en vue de faciliter l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, est entrée en vigueur le 6 janvier 2007. Le Comité national SEPA<sup>119</sup> a adopté, le 27 octobre 2006, le plan de migration de la France vers les nouveaux moyens de paiement paneuropéens d'ici 2008. Dans le but d'établir les objectifs de sécurité destinés à couvrir les risques susceptibles d'affecter la confiance des utilisateurs du moyen de paiement que constitue le chèque, la Banque de France a amorcé, en janvier 2005, le chantier « Référentiel de Sécurité du Chèque ». Ce dernier vise préalablement à évaluer le fonctionnement et le niveau de sécurité de chaque établissement intervenant dans le système de traitement du chèque par le biais d'un questionnaire dont les réponses des acteurs étaient attendues pour le mois d'avril 2006.

---

118 S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé

119 Single Euro Payments Area

Enfin, comme en 2005, la réforme du ratio de solvabilité (Réforme Bâle II) et le dispositif de lutte anti-blanchissement ont continué à mobiliser les ressources des établissements bancaires.

# Section 2

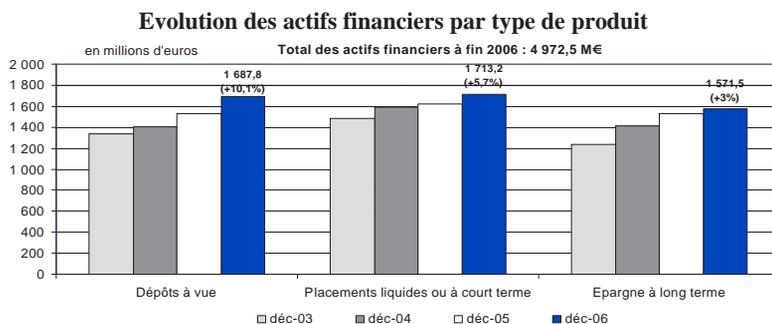
## L'activité des établissements de crédit

### § 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2006, l'ensemble des actifs financiers de la clientèle s'élève à 4 973 millions d'euros, en hausse de 6,3 % sur un an soit un rythme stable par rapport à 2005. En montant, la progression s'élève à 293,4 millions d'euros après + 275,5 millions l'année précédente.

#### 1. LES ACTIFS FINANCIERS PAR TYPE DE PRODUIT

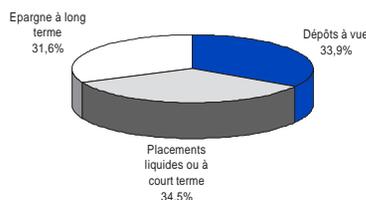
Les dépôts à vue constituent le principal contributeur à la hausse des actifs financiers enregistrée fin 2006. Ils progressent de 155 millions d'euros (+ 10,1 %) pour s'établir à 1 687,8 millions d'euros. Les placements liquides ou à court terme augmentent de 92,8 millions d'euros sur un an, soit une hausse de + 5,7 %. Enfin, l'épargne à long terme enregistre la plus faible progression annuelle (+ 45,4 millions d'euros, soit + 3 %).



Source : Iedom

Compte tenu de ces évolutions, la structure des actifs financiers évolue légèrement en 2006, même si la répartition par produit demeure relativement bien équilibrée. A 34,5 %, les placements liquides ou à court terme demeurent le premier actif financier du département, soit une part relativement stable par rapport à 2005. La forte progression annuelle des dépôts à vue les porte à 33,9 % de l'ensemble, soit + 1,1 point sur un an. Ce renforcement des dépôts à vue s'effectue au détriment de l'épargne à long terme qui représente désormais 31,6 % de l'ensemble des actifs financiers de l'île, contre 32,6 % l'année précédente.

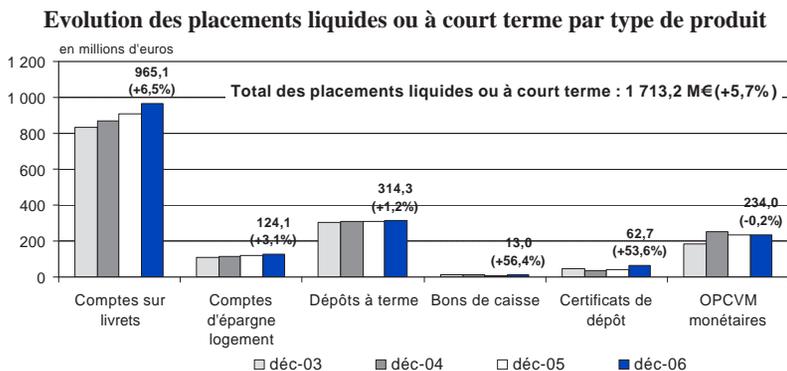
#### Structure des actifs financiers à fin 2006



Source : Iedom

Les placements liquides ou à court terme s'élèvent à 1 713,2 millions d'euros. Leur croissance annuelle à fin 2006 (+ 92,8 millions d'euros, + 5,7 %) est essentiellement portée par la bonne tenue des comptes sur livrets qui augmentent de 59,3 millions d'euros sur un an (+ 6,5 %) et, dans une moindre mesure, par les certificats de dépôts qui progressent de 21,9 millions sur la même période (+ 53,6 %). Les comptes d'épargne-logement et les dépôts à terme progressent tous deux de 3,7 millions d'euros, soit des hausses respectives de 3,1 % et 1,2 %, tandis que les bons de caisse s'accroissent de 4,7 millions d'euros (+ 56,4 %). Enfin, les OPCVM monétaires apparaissent peu attractifs en 2006, leur encours diminuant légèrement sur un an (- 0,37 millions d'euros, soit - 0,2 %).

Ainsi, les comptes sur livrets demeurent le placement favori des agents du département, avec 56,3 % du total. Ce produit gagne 0,4 point sur un an. Au deuxième rang des placements liquides ou à court terme, les dépôts à terme représentent 18,3 % de l'ensemble mais cette position tend à se replier en 2006 (-0,8 point). Le troisième type de placement liquide, les OPCVM monétaires, s'inscrit dans une tendance similaire : il pèse désormais pour 13,7 % dans le total, contre 14,5 % en 2005.

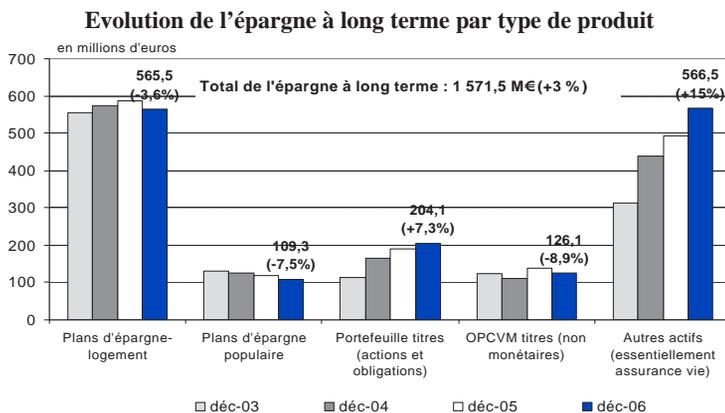


Source : Iedom

L'épargne à long terme atteint 1 571,5 millions d'euros à fin décembre 2006. Elle progresse de 45,4 millions d'euros. Cette hausse annuelle est principalement liée à l'assurance-vie qui croît de 73,7 millions d'euros (+ 15 %) sur un an, confirmant l'intérêt marqué des agents pour cet actif depuis deux ans. Les actions et obligations apparaissent relativement bien orientées : elles augmentent de 14 millions d'euros (+ 7,3 %). A l'inverse, l'ensemble des autres produits d'épargne à long terme s'inscrit en baisse sur un an : -21 millions pour les plans d'épargne-logement (PEL)<sup>120</sup>, - 8,9 millions pour les plans d'épargne populaire et - 12,3 millions pour les OPCVM titres.

<sup>120</sup> Ce produit d'épargne a fait l'objet d'un changement de fiscalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006 : les intérêts des PEL de plus de dix ans sont désormais soumis aux contributions sociales et ceux des PEL de plus de douze ans sont assujettis à l'impôt sur le revenu.

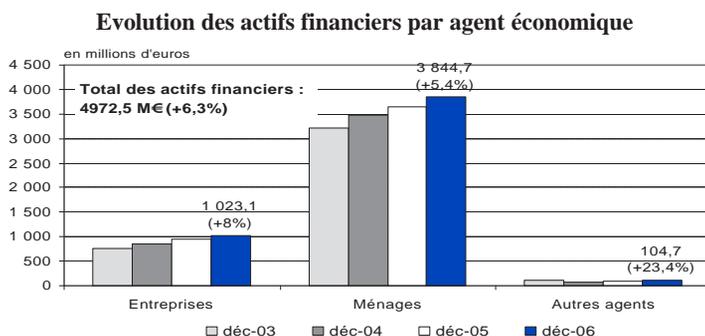
Jusqu'à fin 2005, les PEL constituaient le principal produit d'épargne à long terme. Désormais, s'y substituent les produits d'assurance-vie qui représentent 36,1 % du total. Cette proportion gagne 3,8 points sur un an, au détriment de celle des PEL qui passe de 38,4 % en 2005 à 36 % en 2006.



Source : Iedom

## 2. LES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENT ECONOMIQUE

Les ménages détiennent 77,3 % des actifs financiers. Leur part régresse de 0,6 point en 2006 au bénéfice des entreprises (20,6 % de l'encours total) et des autres agents (2,1 %). Néanmoins, l'essentiel de la hausse annuelle des actifs financiers est porté par les ménages dont l'encours progresse de 198 millions (+5,4 %). Ils contribuent ainsi pour 4,2 points à l'évolution d'ensemble (+ 6,3 %). Dans le même temps, les actifs financiers des entreprises gagnent 75,5 millions, soit 8 % sur un an tandis que ceux des autres agents progressent de 19,9 millions d'euros (+ 23,4 %).

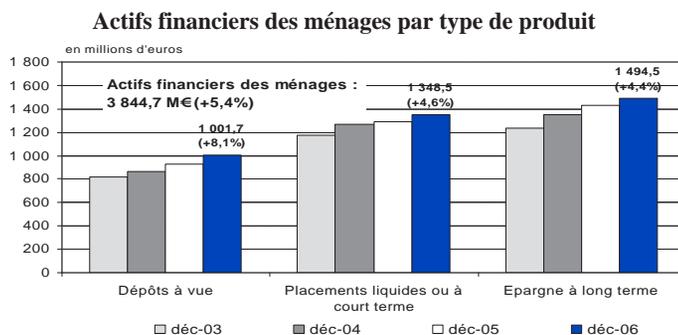


Source : Iedom

Les actifs financiers des ménages sont constitués en majorité de produits d'épargne à long terme (38,9 %) dont plus des trois quarts (75,4 %) sont des PEL et des produits d'assurance-vie. Néanmoins, ce poids de l'épargne à long terme dans le total s'inscrit en baisse

en 2006 (-0,4 point) au bénéfice des dépôts à vue qui représentent désormais 26,1 % des actifs détenus par les ménages (contre 25,4 % en 2005).

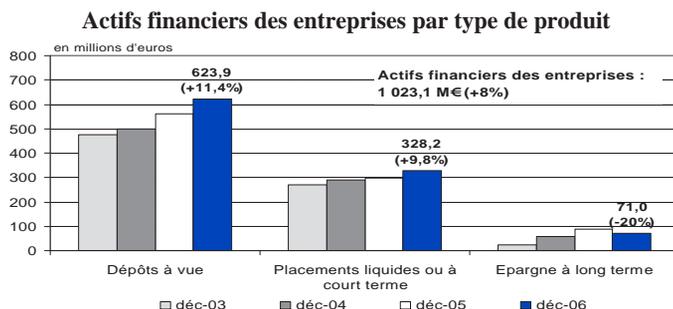
En 2006, la progression des actifs financiers des ménages martiniquais provient de la croissance annuelle de 8,1 % des dépôts à vue (+ 75,3 millions d’euros). Les placements liquides ou à court terme et l’épargne à long terme augmentent respectivement de 4,6% et 4,4 % (+ 59,6 millions d’euros et + 63 millions d’euros). S’agissant des placements liquides ou à court terme, l’augmentation est entièrement portée par les comptes d’épargne à régime spécial (+ 6,4 %, soit + 64,8 millions d’euros), les placements indexés sur les taux du marché monétaire diminuant de 1,9 % (- 5,2 millions d’euros) sur un an. La hausse de l’épargne à long terme des ménages est quant à elle corrélée à la bonne orientation de l’assurance-vie (+ 15 %, soit + 73,4 millions d’euros).



Source : Iedom

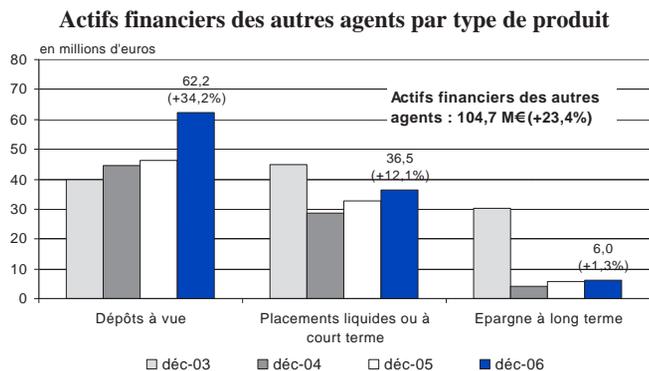
De leur côté, les actifs financiers des entreprises se composent à plus de 60 % de dépôts à vue dont l’encours s’élève à 623,9 millions d’euros. Les placements liquides ou à court terme représentent 32,1 % du total tandis que l’épargne à long terme n’en constitue que 6,9 %.

La progression annuelle de l’encours des actifs financiers des entreprises s’explique par une nouvelle hausse des dépôts à vue (+ 11,4 %, soit + 64 millions d’euros, après + 12,3 % en 2005) et, dans une moindre mesure, par l’accroissement des placements liquides ou à court terme (+29,3 millions d’euros, soit + 9,8 %), lui-même lié à la bonne tenue des placements indexés sur les taux du marché monétaire (+ 10,1 %). Seule catégorie en baisse, l’épargne à long terme détenue par les entreprises perd 17,7 millions d’euros sur un an (-20 %).



Source : Iedom

Les autres agents détiennent 2,1 % des actifs financiers du département. Cette part progresse de 0,4 point sur un an grâce à une augmentation de 15,8 millions d’euros (+ 15,9 %) de leurs dépôts à vue. Ces derniers concentrent 59,4 % de l’ensemble des actifs. Les placements liquides ou à court terme des autres agents progressent de 3,9 millions d’euros (+ 12,1 %) tandis que leurs produits d’épargne à long terme augmentent plus modérément (+ 0,07 millions d’euros, soit + 1,3 %).



Source : Iedom

### 3. TABLEAU DES DONNEES

en millions d'euros

	déc.-02	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	Structure	Var. 2006-2005	Var. 2005-2004
<b>Entreprises</b>								
<b>Dépôts à vue</b>	<b>401,0</b>	<b>476,2</b>	<b>498,4</b>	<b>559,9</b>	<b>623,9</b>	<b>61,0%</b>	<b>11,4%</b>	<b>12,3%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>252,9</b>	<b>268,4</b>	<b>291,5</b>	<b>298,9</b>	<b>328,2</b>	<b>32,1%</b>	<b>9,8%</b>	<b>2,6%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	0,9	1,2	1,2	10,8	10,9	1,1%	1,0%	ns
Placements indexés sur les taux de marché	252,0	267,2	290,3	288,1	317,2	31,0%	10,1%	-0,8%
<i>dont : comptes à terme</i>	97,9	106,5	111,2	115,4	114,4	11,2%	-0,8%	3,8%
<i>OPCVM monétaires</i>	79,5	111,5	146,1	130,1	136,6	13,4%	5,0%	-11,0%
<i>certificats de dépôt</i>	73,3	47,9	31,8	40,8	62,7	6,1%	53,6%	28,5%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>18,1</b>	<b>23,8</b>	<b>58,2</b>	<b>88,7</b>	<b>71,0</b>	<b>6,9%</b>	<b>-20,0%</b>	<b>52,3%</b>
<i>dont : OPCVM non monétaires</i>	15,7	20,4	32,0	51,8	32,7	3,2%	-36,9%	61,9%
<b>Encours total</b>	<b>672,0</b>	<b>768,4</b>	<b>848,1</b>	<b>947,5</b>	<b>1 023,1</b>	<b>20,6%</b>	<b>8,0%</b>	<b>11,7%</b>
<b>Ménages</b>								
<b>Dépôts à vue</b>	<b>792,4</b>	<b>818,5</b>	<b>861,4</b>	<b>926,4</b>	<b>1 001,7</b>	<b>26,1%</b>	<b>8,1%</b>	<b>7,5%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>1 142,1</b>	<b>1 171,3</b>	<b>1 268,0</b>	<b>1 288,9</b>	<b>1 348,5</b>	<b>35,1%</b>	<b>4,6%</b>	<b>1,6%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	903,1	931,8	976,2	1 011,4	1 076,2	28,0%	6,4%	3,6%
<i>Livrets ordinaires</i>	333,5	338,9	355,3	370,0	397,5	10,3%	7,4%	4,1%
<i>Livrets A et bleus</i>	325,3	325,4	331,9	339,0	354,6	9,2%	4,6%	2,1%
<i>Livrets jeunes</i>	5,3	6,2	7,2	8,0	13,7	0,4%	72,2%	10,7%
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	65,4	74,9	85,0	88,1	92,1	2,4%	4,6%	3,7%
<i>CODEVI</i>	72,5	78,9	82,8	85,9	94,2	2,4%	9,6%	3,7%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	101,0	107,5	114,0	120,5	124,1	3,2%	3,1%	5,7%
Placements indexés sur les taux de marché	239,1	239,4	291,8	277,4	272,3	7,1%	-1,9%	-4,9%
<i>dont : OPCVM monétaires</i>	46,1	53,5	99,3	94,6	81,6	2,1%	-13,7%	-4,8%
<i>comptes créditeurs à terme</i>	184,9	178,5	183,6	177,2	182,1	4,7%	2,7%	-3,5%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>1 103,6</b>	<b>1 234,1</b>	<b>1 349,0</b>	<b>1 431,4</b>	<b>1 494,5</b>	<b>38,9%</b>	<b>4,4%</b>	<b>6,1%</b>
<i>Plans d'épargne logement</i>	527,4	554,2	574,4	586,5	565,5	14,7%	-3,6%	2,1%
<i>Plans d'épargne populaire</i>	131,0	131,2	124,9	118,1	109,3	2,8%	-7,5%	-5,4%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	1,4	2,3	3,5	4,3	4,5	0,1%	6,2%	22,1%
<i>Portfeuille-titres</i>	74,8	84,3	136,6	151,2	163,4	4,2%	8,1%	10,7%
<i>OPCVM non monétaires</i>	85,4	98,2	75,6	82,7	89,8	2,3%	8,5%	9,4%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	283,6	364,0	434,1	488,6	562,0	14,6%	15,0%	12,6%
<b>Encours total</b>	<b>3 038,1</b>	<b>3 223,9</b>	<b>3 478,4</b>	<b>3 646,7</b>	<b>3 844,7</b>	<b>77,3%</b>	<b>5,4%</b>	<b>4,8%</b>
<b>Autres agents</b>								
<b>Dépôts à vue</b>	<b>30,6</b>	<b>39,9</b>	<b>44,6</b>	<b>46,4</b>	<b>62,2</b>	<b>59,4%</b>	<b>34,2%</b>	<b>3,9%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>37,3</b>	<b>44,8</b>	<b>28,6</b>	<b>32,5</b>	<b>36,5</b>	<b>34,8%</b>	<b>12,1%</b>	<b>13,9%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	2,9	6,0	7,1	4,0	2,0	1,9%	-48,6%	-43,9%
Placements indexés sur les taux de marché	34,4	38,7	21,5	28,6	34,5	32,9%	20,5%	32,9%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>29,2</b>	<b>30,3</b>	<b>3,9</b>	<b>5,9</b>	<b>6,0</b>	<b>5,8%</b>	<b>1,2%</b>	<b>51,3%</b>
<b>Encours total</b>	<b>97,1</b>	<b>115,0</b>	<b>77,1</b>	<b>84,9</b>	<b>104,7</b>	<b>2,1%</b>	<b>23,4%</b>	<b>10,0%</b>
<b>TOTAL</b>								
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 224,0</b>	<b>1 334,6</b>	<b>1 404,5</b>	<b>1 532,7</b>	<b>1 687,8</b>	<b>33,9%</b>	<b>10,1%</b>	<b>9,1%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>1 432,3</b>	<b>1 484,5</b>	<b>1 588,0</b>	<b>1 620,3</b>	<b>1 713,2</b>	<b>34,5%</b>	<b>5,7%</b>	<b>2,0%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	906,8	939,1	984,4	1 026,2	1 089,2	21,9%	6,1%	4,2%
Placements indexés sur les taux de marché	525,5	545,4	603,6	594,1	624,0	12,5%	5,0%	-1,6%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>1 150,9</b>	<b>1 288,2</b>	<b>1 411,1</b>	<b>1 526,1</b>	<b>1 571,5</b>	<b>31,6%</b>	<b>3,0%</b>	<b>8,1%</b>
<b>Encours total des actifs financiers</b>	<b>3 807,2</b>	<b>4 107,2</b>	<b>4 403,6</b>	<b>4 679,1</b>	<b>4 972,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>6,3%</b>	<b>6,3%</b>

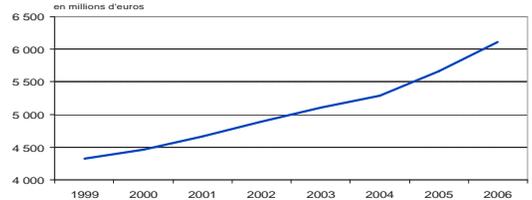
Source : Iedom

## § 2 LES CONCOURS A LA CLIENTELE NON FINANCIERE

### 1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Au 31 décembre 2006, l'encours des crédits octroyés aux agents économiques martiniquais par les établissements de crédit installés ou non localement atteint 6,1 milliards d'euros et progresse de 7,9 % sur un an, soit + 444,5 millions d'euros. Le rythme de progression annuel s'accélère de 0,9 point par rapport à décembre 2005. L'encours sain croît de 9,1 % sur un an, après + 6,8 % en 2005.

**Encours de crédits au 31 décembre**  
(tous établissements confondus)



Source : Iedom

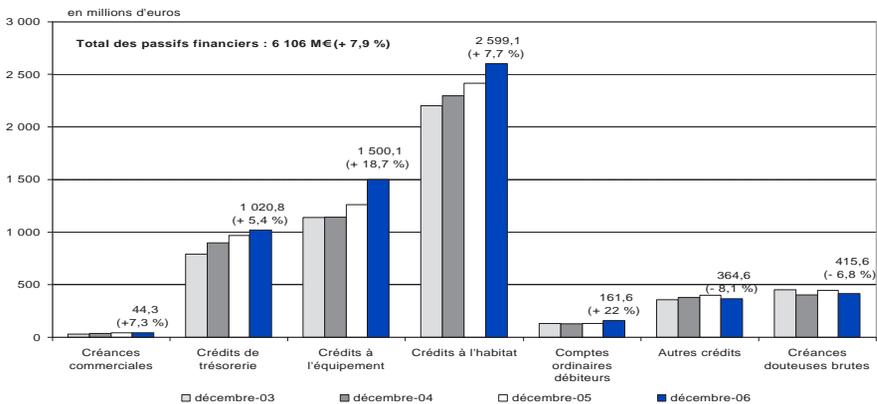
Le premier poste d'endettement est constitué des crédits à l'habitat dont l'encours atteint 2,6 milliards d'euros. Sur un an, il progresse de 7,7 %, soit + 185,4 millions d'euros (après + 117,9 millions d'euros en 2005).

Les crédits à l'équipement sont particulièrement dynamiques en 2006. S'élevant à 1,5 milliard d'euros, l'encours gagne 236,8 millions d'euros (+ 18,7 %), après + 119,2 millions d'euros l'année précédente.

L'encours de crédits de trésorerie atteint un milliard d'euros. En 2006, son rythme de croissance décélère, atteignant + 5,4 % après + 7,7 % en 2005 et + 13,6 % en 2004.

Enfin, les comptes ordinaires débiteurs et les créances commerciales affichent des hausses annuelles respectives de 22 % et 7,3 % tandis que, seule catégorie de crédits en baisse, les « autres crédits » diminuent de 8,1 % sur la période sous revue.

#### Répartition des concours bancaires par type de crédit

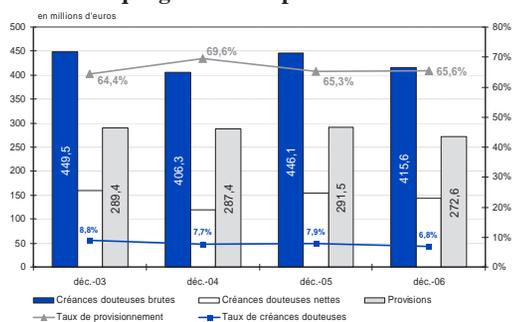


Source : Iedom

Après une dégradation en 2005, le risque global de la place s'améliore. Atteignant son plus bas niveau sur sept ans, le taux de créances douteuses brutes ressort à 6,8 % à fin décembre 2006 (contre 7,9 % l'année précédente), grâce à une baisse annuelle de 30,5 millions d'euros des créances douteuses brutes (- 6,8 %). Dans le même temps, le montant des provisions diminue de 18,9 millions d'euros sur un an (- 6,5 %) de sorte que les créances douteuses nettes perdent 11,6 millions d'euros, soit 7,5 %. Au final, les créances douteuses brutes diminuant plus vite que les provisions, le taux de provisionnement des créances douteuses sur la clientèle progresse légèrement en 2006, passant de 65,3 % à 65,6 %, après s'être réduit de 4,3 points en 2005.

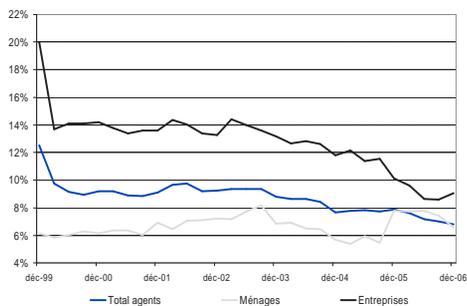
Sur le long terme, le risque porté par l'ensemble des établissements de crédit s'améliore fortement. Sur sept ans, il diminue de 5,7 points, principalement grâce à la clientèle « entreprises » dont le taux de créances douteuses se réduit de plus de moitié (- 10,9 points).

### Risque global de la place bancaire



Source : Iedom

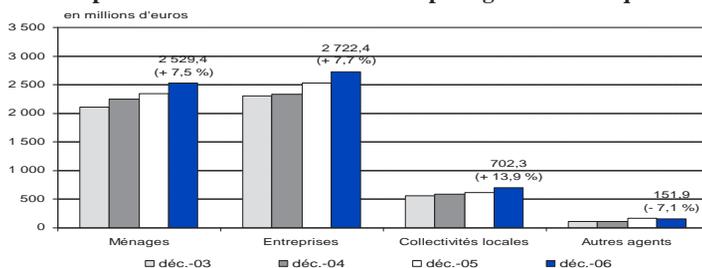
### Taux de créances douteuses



Source : Iedom

Les entreprises représentent la principale clientèle des établissements de crédit avec 44,6 % de l'encours global. A 2,7 milliards d'euros, leur encours de crédits demeure dynamique, augmentant de 7,7 % (+ 193,5 millions d'euros) en 2006, après + 8,3 % en 2005. Cette hausse est essentiellement imputable aux crédits à l'équipement (+ 145,1 millions d'euros) et aux crédits de trésorerie (+ 32,4 millions d'euros) tandis que l'encours de crédits à l'habitat progresse plus modérément (+ 12,6 millions d'euros). Par ailleurs, le taux de créances douteuses de la clientèle « entreprises » ne cesse de s'améliorer : à fin décembre 2006, il passe en dessous du seuil symbolique des 10 % (9,1 %) alors qu'il s'établissait à 10,1 % en 2005 et 11,8 % en 2004.

### Répartition des concours bancaires par agent économique



Source : Iedom

L'encours de crédits des ménages s'élève à 2,5 milliards d'euros, en hausse de 176,9 millions d'euros sur un an. Le rythme de croissance annuel s'accélère, passant de 4,6 % en 2005 à 7,5 % en 2006. L'essentiel de la hausse provient des crédits à l'habitat dont l'encours croît de 156,9 millions d'euros sur un an (+ 12 %). Cette catégorie de crédit représente ainsi 58 % de l'encours total des ménages. Moins vigoureuse que celle des crédits à l'habitat, la croissance de l'encours des crédits à la consommation des ménages s'élève à 2,5 %, soit + 20,5 millions d'euros sur un an. Par ailleurs, le risque associé à la clientèle des ménages s'améliore, le taux de créances douteuses brutes passant de 7,7 % en décembre 2005 à 6,6 % en décembre 2006.

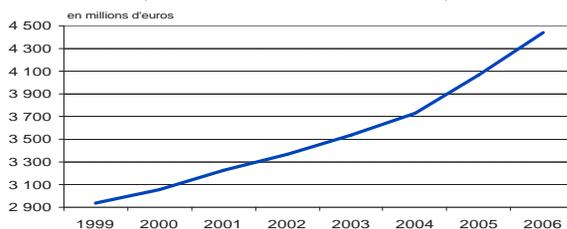
Enfin, les passifs financiers des collectivités locales atteignent 702,3 millions d'euros, en hausse de 13,9 % sur un an (+ 85,7 millions d'euros). Cette clientèle représente ainsi 11,5 % de l'ensemble des concours bancaires du département. Le poids des crédits à l'équipement dans leur encours global se renforce, passant de 81,5% à 84,2 % grâce à une progression annuelle de 89 millions d'euros de l'encours correspondant.

L'encours total de crédits enregistré dans le département peut être scindé entre les concours consentis par les établissements locaux et ceux non installés localement. La distinction, détaillée en note méthodologique, tient à la présence ou non d'un guichet sur place et à la production ou non d'un bilan et d'un compte de résultat par l'établissement considéré. Au 31 décembre 2006, 73 % de l'encours global de crédits distribués en Martinique provient de l'activité des établissements locaux.

## 2. LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Au 31 décembre 2006, l'encours des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux s'établit à 4,4 milliards d'euros, en hausse de 9 % sur un an (+ 367 millions d'euros). Le rythme de progression annuel demeure relativement stable par rapport à 2005 (+ 9,1 %). L'encours sain croît de 10,8 % sur un an, après + 9,1 % en 2005.

**Encours de crédits au 31 décembre**  
(établissements de crédit locaux)

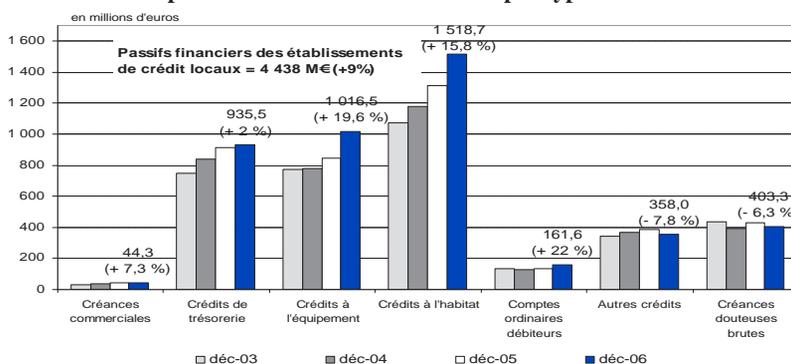


Source : Iedom

La progression annuelle de l'encours est liée, en premier lieu, aux crédits à l'habitat qui augmentent de 207,5 millions d'euros sur un an (+ 15,8 %), après + 131,5 millions d'euros fin 2005. En deuxième lieu, les crédits à l'équipement progressent de 166,6 millions d'euros en 2006 (contre + 70,8 millions d'euros en 2005) devenant ainsi le deuxième poste d'endettement, rang jusqu'ici occupé par les crédits de trésorerie. Ceux-ci augmentent modérément sur un an (+ 18,3 millions d'euros), leur rythme de croissance annuelle décélérant continuellement depuis trois ans (+ 13 % en 2004, + 8,7 % en 2005 et + 2 % en 2006). Les comptes ordinaires débiteurs et les créances commerciales augmentent respectivement de 29,2 millions d'euros et

3 millions d'euros (+ 22 % et + 7,3 %) tandis que les « autres crédits » perdent 30,3 millions d'euros (- 7,8 %).

### Répartition des concours bancaires par type de crédit

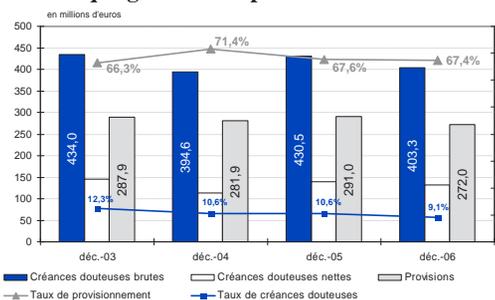


Source : Iedom

Le taux de créances douteuses s'améliore de 1,5 point entre 2005 et 2006 pour s'établir à 9,1 %, passant pour la première fois en dessous de 10 %. La hausse de 10,8 % de l'encours sain combinée à une baisse de 6,3 % des créances douteuses brutes explique cette amélioration du risque. Dans le même temps, les provisions des établissements locaux diminuent de 6,6 %, portant leur taux de provisionnement à 67,4 %, en baisse de 0,2 point sur un an.

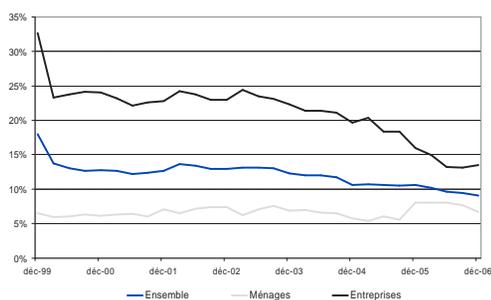
Entre 1999 et 2006, le taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit installés localement se réduit de moitié. Si le risque relatif à la clientèle des ménages demeure relativement stable sur sept ans, celui des entreprises s'est sensiblement amélioré (- 19 points).

### Risque global de la place bancaire locale



Source : Iedom

### Taux de créances douteuses

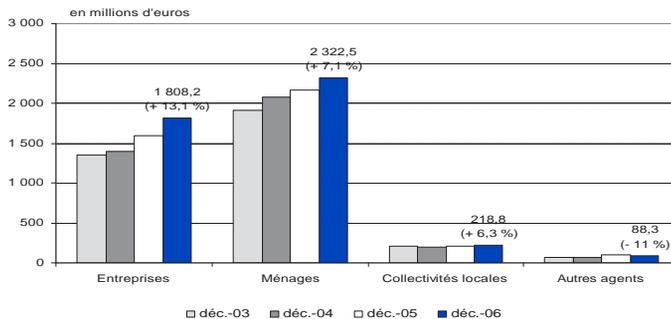


Source : Iedom

Les ménages demeurent la principale clientèle des établissements de crédit locaux, avec 52,3 % de l'ensemble des concours. Leur encours de crédits bruts augmente de 155 millions d'euros en un an, après une progression de 93,2 millions d'euros en 2005. La croissance est essentiellement portée par les crédits à l'habitat qui poursuivent leur tendance haussière (+ 154,3 millions d'euros, après + 99 millions d'euros en 2005). De leur côté, les crédits à la consommation des ménages progressent de 15 millions d'euros (+ 1,9 %) en 2006 après avoir diminué de 37,3 millions d'euros l'année précédente.

Les créances douteuses brutes, qui avaient fortement augmenté en 2005 (+ 54,7 millions d'euros), renouent avec une tendance baissière à fin décembre 2006. Elles diminuent de 17,3 millions d'euros sur un an (- 9,9 %) faisant reculer le taux de créances douteuses des ménages (-1,2 point) qui retrouve un niveau proche de celui de décembre 2003 (6,8 %).

### Répartition des concours bancaires par agents économiques



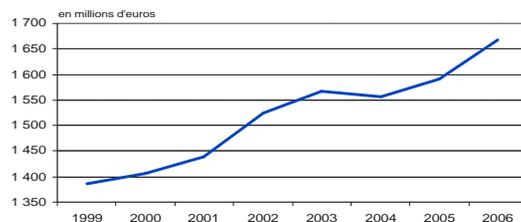
Source : Iedom

Comme en 2005, les encours de crédits aux entreprises progressent fortement (+ 209,9 millions d'euros après + 207,6 millions d'euros en 2005 soit respectivement + 13,1 % et + 14,9 %). La hausse concerne tout d'abord le principal poste d'octroi de crédits aux entreprises, l'équipement, dont l'encours augmente de 152,7 millions d'euros (+ 24,7 %) sur un an. Dans le même temps, les crédits d'exploitation gagnent 37 millions d'euros, soit + 10,5 %. Enfin, les crédits à l'habitat progressent de 53,2 millions d'euros (+ 41,4 %) mais leur poids dans l'encours total de la clientèle entreprises demeure faible (10 %). L'assainissement progressif du marché des entreprises se poursuit en 2006 quoiqu'à un rythme moins rapide : les créances douteuses brutes baissent de 9,5 millions d'euros en 2006, après - 19 millions d'euros en 2005 et - 28 millions en 2004. Le taux de créances douteuses s'améliore de 2,4 points sur un an pour s'établir à 13,6 %, soit le niveau le plus bas sur la décennie. Toutefois, il demeure deux fois plus élevé que celui des ménages.

### 3. LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NON INSTALLES LOCALEMENT

Fin décembre 2006, l'ensemble des concours bancaires des établissements de crédit non installés localement s'élève à 1,67 milliard d'euros, gagnant 77,6 millions d'euros sur un an (+ 4,9 %) après avoir progressé de 33,5 millions d'euros l'année précédente. L'encours sain apparaît plus dynamique, avec un taux de croissance annuelle de 5,1 % correspondant à un montant de 80,8 millions d'euros.

#### Encours de crédits au 31 décembre (établissements non installés localement)



Source : Iedom

La progression de l'encours enregistré à fin décembre 2006 provient majoritairement des collectivités locales dont les concours augmentent de 70,6 millions d'euros sur un an (+ 17,2 %) pour atteindre 481,4 millions d'euros. L'encours des ménages s'inscrit également en hausse (+ 13,7 millions d'euros, soit + 7,4 %) et s'élève à 198,7 millions d'euros à fin décembre 2006. Enfin, les premiers clients des établissements non installés localement, les entreprises, connaissent une légère baisse de leur encours (- 6,1 millions d'euros, soit - 0,7 %) qui s'établit à 924,5 millions d'euros. Cette clientèle représente ainsi 55,4 % de l'encours total des établissements de crédit non installés localement.

Les établissements de crédit non installés localement concurrencent les établissements locaux principalement sur les crédits à l'habitat et les crédits à l'équipement dont ils captent respectivement 41,6 % et 32,2 % des encours, tous établissements confondus. Néanmoins, la position des établissements locaux se renforce sur un an, leurs poids dans ces deux catégories de crédits augmentant respectivement de 4,1 points et 0,5 point.

## 4. TABLEAU DES DONNEES

### Concours des établissements de crédit installés ou non localement

(en millions d'euros)

	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	Structure	Var. 2006-2005	Var. 2005-2004
<b>Entreprises</b>							
Crédits d'exploitation	250,5	281,0	359,9	425,8	15,6%	18,3%	28,1%
<i>Créances commerciales</i>	31,4	37,5	41,0	43,9	1,6%	7,1%	9,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	108,4	129,8	195,0	227,4	8,4%	16,6%	50,3%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	86,6	84,1	89,3	117,4	4,3%	31,4%	6,2%
<i>Affacturage</i>	24,1	29,6	34,6	37,0	1,4%	7,1%	16,7%
Crédits d'investissement	630,3	641,5	754,7	901,3	33,1%	19,4%	17,7%
<i>Crédits à l'équipement</i>	557,4	560,2	642,8	787,9	28,9%	22,6%	14,7%
<i>Crédit-bail</i>	72,9	81,3	112,0	113,4	4,2%	1,3%	37,6%
Crédits à l'habitat	997,9	1 010,5	1 024,9	1 050,7	38,6%	2,5%	1,4%
Autres crédits	121,1	125,9	133,0	108,0	4,0%	-18,8%	5,7%
<b>Encours sain</b>	<b>1 999,7</b>	<b>2 058,8</b>	<b>2 272,6</b>	<b>2 485,7</b>	<b>43,7%</b>	<b>9,4%</b>	<b>10,4%</b>
Créances douteuses brutes	303,8	275,2	256,3	247,0	59,4%	-3,6%	-6,9%
<b>Encours total</b>	<b>2 303,5</b>	<b>2 334,0</b>	<b>2 528,9</b>	<b>2 732,4</b>	<b>44,6%</b>	<b>7,7%</b>	<b>8,3%</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	13,2%	11,8%	10,1%	9,1%	-	-1 pt	-1,7 pt
<b>Ménages</b>							
Crédits à la consommation	775,1	867,3	833,5	854,0	33,8%	2,5%	-3,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	676,1	760,2	764,6	784,1	31,0%	2,6%	0,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	40,7	40,1	35,1	37,4	1,5%	6,5%	-12,3%
<i>Crédit-bail</i>	58,3	67,0	33,8	32,4	1,3%	-3,9%	-49,7%
Crédits à l'habitat	1 139,2	1 202,3	1 309,3	1 466,3	58,0%	12,0%	8,9%
Autres crédits	54,2	51,5	27,3	34,5	1,4%	26,3%	-46,9%
<b>Encours sain</b>	<b>1 968,5</b>	<b>2 121,2</b>	<b>2 170,1</b>	<b>2 354,8</b>	<b>41,4%</b>	<b>8,5%</b>	<b>2,3%</b>
Créances douteuses brutes	144,7	127,8	182,3	166,4	40,0%	-8,7%	42,6%
<b>Encours total</b>	<b>2 113,1</b>	<b>2 249,0</b>	<b>2 352,5</b>	<b>2 521,4</b>	<b>41,4%</b>	<b>7,5%</b>	<b>4,6%</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	6,8%	5,7%	7,7%	6,6%	-	-1,1 pt	+2 pt
<b>Collectivités locales</b>							
Crédits d'exploitation	7,2	13,2	15,3	14,4	2,0%	-6,0%	15,3%
<i>Crédits de trésorerie</i>	6,8	8,7	8,4	9,1	1,3%	8,4%	-3,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,4	4,6	6,9	5,3	0,7%	-23,5%	50,9%
Crédits à l'équipement	472,8	471,0	502,6	591,5	84,2%	17,7%	6,7%
Autres crédits	88,0	100,0	92,3	92,9	13,2%	0,7%	-7,7%
<b>Encours sain</b>	<b>568,0</b>	<b>584,2</b>	<b>610,2</b>	<b>698,7</b>	<b>12,3%</b>	<b>14,5%</b>	<b>4,4%</b>
Créances douteuses brutes	0,6	2,7	6,4	1,4	0,3%	-77,7%	139,8%
<b>Encours total</b>	<b>568,6</b>	<b>586,9</b>	<b>616,6</b>	<b>700,1</b>	<b>11,5%</b>	<b>13,9%</b>	<b>5,1%</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	0,1%	0,5%	1,0%	0,2%	-	-0,8 pt	+0,5 pt
<b>Autres agents</b>							
<b>Encours sain</b>	<b>117,5</b>	<b>118,9</b>	<b>162,5</b>	<b>151,2</b>	<b>2,7%</b>	<b>-6,9%</b>	<b>36,7%</b>
Créances douteuses brutes	0,4	0,5	1,1	0,7	0,2%	-33,6%	115,1%
<b>Encours total</b>	<b>117,9</b>	<b>119,4</b>	<b>163,5</b>	<b>151,9</b>	<b>2,5%</b>	<b>-7,1%</b>	<b>37,0%</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	0,4%	0,4%	0,7%	0,5%	-	-0,2 pt	+0,3 pt
<b>TOTAL</b>							
<b>Encours sain</b>	<b>4 653,7</b>	<b>4 883,0</b>	<b>5 215,4</b>	<b>5 690,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,1%</b>	<b>6,8%</b>
Créances douteuses brutes	449,5	406,3	446,1	415,6	100,0%	-6,8%	9,8%
<b>Encours total</b>	<b>5 103,1</b>	<b>5 289,3</b>	<b>5 661,5</b>	<b>6 106,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>7,9%</b>	<b>7,0%</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	8,8%	7,7%	7,9%	6,8%	-	-1,1 pt	+0,2 pt
<i>Taux de provisionnement</i>	64,4%	69,6%	65,3%	65,6%	-	+0,3 pt	-4,3 pts

Source : Iedom

## Concours des établissements de crédit locaux

(en millions d'euros)

	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	Structure	Var. 2006-2005	Var. 2005-2004
<b>Entreprises</b>							
Crédits d'exploitation	246,6	267,8	354,2	391,3	21,6%	10,5%	32,3%
<i>Créances commerciales</i>	31,4	37,5	41,0	43,9	2,4%	7,1%	9,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	104,5	116,6	189,3	193,0	10,7%	1,9%	62,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	86,6	84,1	89,3	117,4	6,5%	31,4%	6,2%
<i>Affecturage</i>	24,1	29,6	34,6	37,0	2,0%	7,1%	16,7%
Crédits d'investissement	607,6	628,3	728,9	883,0	48,8%	21,1%	16,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	534,7	547,0	617,0	769,6	42,6%	24,7%	12,8%
<i>Crédit-bail</i>	72,9	81,3	112,0	113,4	6,3%	1,3%	37,6%
Crédits à l'habitat	79,9	95,9	128,4	181,6	10,0%	41,4%	34,0%
Autres crédits	120,0	124,7	131,9	106,9	5,9%	-19,0%	5,8%
<b>Encours sain</b>	<b>1 054,1</b>	<b>1 116,7</b>	<b>1 343,5</b>	<b>1 562,9</b>	<b>38,7%</b>	<b>16,3%</b>	<b>20,3%</b>
Créances douteuses brutes	302,4	274,0	254,9	245,4	60,8%	-3,7%	-7,0%
<b>Encours total</b>	<b>1 356,5</b>	<b>1 390,7</b>	<b>1 598,4</b>	<b>1 808,2</b>	<b>40,7%</b>	<b>13,1%</b>	<b>14,9%</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	22,3%	19,7%	15,9%	13,6%	-	-2,4 pts	-3,8 pts
<b>Ménages</b>							
Crédits à la consommation	734,8	825,9	788,6	803,6	34,6%	1,9%	-4,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	635,8	718,8	719,8	733,8	31,6%	1,9%	0,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	40,7	40,1	35,1	37,4	1,6%	6,5%	-12,3%
<i>Crédit-bail</i>	58,3	67,0	33,8	32,4	1,4%	-3,9%	-49,7%
Crédits à l'habitat	992,4	1 083,0	1 182,0	1 336,3	57,5%	13,1%	9,1%
Autres crédits	51,7	45,9	22,6	25,6	1,1%	13,2%	-50,7%
<b>Encours sain</b>	<b>1 778,8</b>	<b>1 954,8</b>	<b>1 993,3</b>	<b>2 165,6</b>	<b>53,7%</b>	<b>8,6%</b>	<b>2,0%</b>
Créances douteuses brutes	131,0	119,5	174,3	157,0	38,9%	-9,9%	45,8%
<b>Encours total</b>	<b>1 909,9</b>	<b>2 074,3</b>	<b>2 167,5</b>	<b>2 322,5</b>	<b>52,3%</b>	<b>7,1%</b>	<b>4,5%</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	6,9%	5,8%	8,0%	6,8%	-	-1,2 pt	+2,2 pts
<b>Collectivités locales</b>							
Crédits d'exploitation	6,7	12,8	14,9	13,8	6,3%	-7,1%	16,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	6,3	8,2	8,0	8,5	3,9%	7,0%	-3,0%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,4	4,6	6,9	5,3	2,4%	-23,5%	50,9%
<i>Crédits à l'équipement</i>	189,8	177,0	184,2	198,8	90,9%	8,0%	4,0%
Autres crédits	9,9	9,6	6,5	5,9	2,7%	-8,3%	-32,5%
<b>Encours sain</b>	<b>206,4</b>	<b>199,4</b>	<b>205,5</b>	<b>218,6</b>	<b>5,4%</b>	<b>6,4%</b>	<b>3,1%</b>
Créances douteuses brutes	0,2	0,6	0,3	0,2	0,1%	-31,4%	-46,9%
<b>Encours total</b>	<b>206,6</b>	<b>199,9</b>	<b>205,8</b>	<b>218,8</b>	<b>4,9%</b>	<b>6,3%</b>	<b>2,9%</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	0,1%	0,3%	0,2%	0,1%	-	-0,1 pt	-0,1 pt
<b>Autres agents</b>							
<b>Encours sain</b>	<b>62,7</b>	<b>66,7</b>	<b>98,1</b>	<b>87,6</b>	<b>2,2%</b>	<b>-10,7%</b>	<b>47,1%</b>
Créances douteuses brutes	0,4	0,5	1,1	0,7	0,2%	-33,6%	115,1%
<b>Encours total</b>	<b>63,1</b>	<b>67,2</b>	<b>99,2</b>	<b>88,3</b>	<b>2,0%</b>	<b>-11,0%</b>	<b>47,6%</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	0,7%	0,7%	1,1%	0,8%	-	-0,3 pt	+0,4 pt
<b>TOTAL</b>							
<b>Encours sain</b>	<b>3 102,0</b>	<b>3 337,5</b>	<b>3 640,3</b>	<b>4 034,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,8%</b>	<b>9,1%</b>
Créances douteuses brutes	434,0	394,6	430,5	403,3	100,0%	-6,3%	9,1%
<b>Encours total</b>	<b>3 536,1</b>	<b>3 732,1</b>	<b>4 070,8</b>	<b>4 437,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,0%</b>	<b>9,1%</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	12,3%	10,6%	10,6%	9,1%	-	-1,5 pt	0 pt
<i>Taux de provisionnement</i>	66,3%	71,4%	67,6%	67,4%	-	-0,2 pt	-3,8 pts

Source : Iedom

# Section 3

## Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

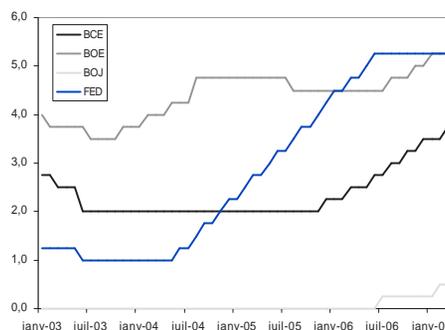
### § 1. LES TAUX

#### 1. LES TAUX DIRECTEURS

Après plus de deux années de stabilité des conditions de refinancement, la Banque centrale européenne a engagé à partir de décembre 2005 un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long termes au sein de la zone euro. Le premier resserrement du taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) est intervenu le 6 décembre 2005. Il a depuis été suivi de six autres resserrements de 0,25 point chacun, le dernier ayant porté le taux de soumission minimal à 3,75 % le 14 mars 2007. Les deux autres taux directeurs qui encadrent le taux de soumission minimal<sup>121</sup> s'établissent depuis cette date à respectivement 2,75 % et 4,75 %.

Ce cycle de resserrement monétaire n'est pas propre à la BCE. En effet, les principales autres banques centrales ont également durci leurs conditions de refinancement. Il en est ainsi de la Federal Reserve (FED), qui a procédé en 2006 à quatre resserrements de 0,25 point pour porter le taux des "federal funds" à 5,25 % depuis le 29 juin 2006.

De même, la Bank of England (BOE) a procédé à trois relèvements de son "bank rate", le dernier étant intervenu le 11 janvier 2007. Il s'établit depuis lors à 5,25 %.



Enfin, la Banque centrale du Japon (BOJ) a abandonné en 2006 sa politique de taux zéro, initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation qui frappait le pays. Elle a relevé à deux reprises son taux directeur qui atteint 0,5 % depuis le 21 février 2007.

<sup>121</sup> Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

## 2. LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2004, le nouveau dispositif de calcul des taux d'intérêt de l'épargne réglementée est entré en vigueur, conformément à l'application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 du 24 juillet 2003. Ainsi, deux fois l'an (les 15 janvier et juillet), la Banque de France communique au Directeur du Trésor, le résultat de la formule retenue pour l'actualisation de chacun de ces taux. Celui du livret A est désormais déterminé par une formule d'indexation automatique égale à la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point. Les taux des autres produits d'épargne réglementée (CODEVI, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A.

### Taux de l'épargne réglementée (depuis le 1<sup>er</sup> août 2006)

Livrets A et bleu	Codevi	Livret d'épargne populaire	Plan d'épargne-logement*	Compte d'épargne-logement*
2,75%	2,75%	3,75%	2,50%	1,75%

\* hors prime d'Etat

Dans le cadre de ce dispositif, les principaux taux de l'épargne réglementée ont été relevés de 0,25 point le 1<sup>er</sup> février 2006 et de 0,50 point le 1<sup>er</sup> août 2006.

## 3. LES TAUX DEBITEURS

### Le taux de base bancaire

Le taux de base bancaire (TBB) est un taux plancher indicatif sur les conditions débitrices offertes par chaque banque. Il est défini par les banques en fonction du coût moyen de leurs ressources et est censé servir de base à la fixation du coût du crédit, hors commissions, pour les meilleures signatures d'entreprises. Dans la pratique, il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Toutefois, le TBB est un standard de moins en moins utilisé au profit du TIBEUR<sup>122</sup> (taux interbancaire offert en Europe) ou du TEMPE (taux moyen mensuel du marché monétaire).

Le taux de base bancaire de la Martinique correspond à la moyenne, pondérée par les encours, du taux de base de chaque banque de la place. Le taux de base moyen pondéré n'a pas changé depuis 2004 et s'élève à 9,10 %. Selon les établissements, il s'établit dans une fourchette de taux comprise entre 8,45 % et 10,50 %.

---

<sup>122</sup> ou EURIBOR

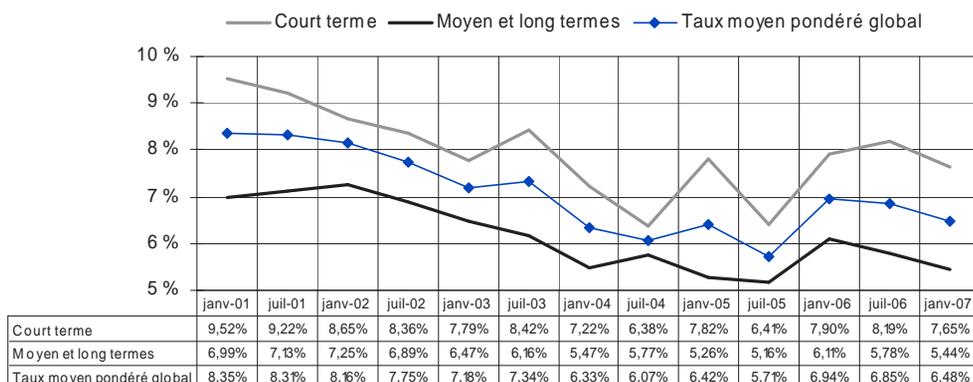
## Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête semestrielle, réalisée par l'Iedom au cours des mois de janvier et juillet de chaque année<sup>123</sup>, permet d'obtenir une appréciation synthétique du coût du crédit servi aux entreprises. Le champ d'application de cette enquête exclut les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et les crédits bonifiés.

En janvier 2007, le **taux moyen pondéré global (TMPG)** s'inscrit en net repli à 6,48 % (-46 points de base sur un an et -187 points de base par rapport à janvier 2001). Cette évolution est imputable à l'ensemble des catégories de crédit :

- Le **taux moyen pondéré (TMP) des crédits à moyen et long termes** a enregistré une baisse de 67 points de base sur un an (-155 pb sur six ans). A 5,44 %, il constitue l'un des taux les plus bas enregistré depuis 1997, l'année 2005 s'étant révélée exceptionnelle de ce point vue.

- Le **taux moyen pondéré à court terme** s'élève à 7,65 %, soit une baisse de 25 points de base sur un an et de 187 points de base par rapport à janvier 2001.



Source : Iedom – Enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises

L'enquête de janvier 2007 révèle également que la proportion de crédits à taux fixe s'est accrue passant de 69 % à 81 % sur un an, au détriment de celle des crédits à taux variables (19 %). Ces derniers sont principalement utilisés pour les crédits à court terme et font référence, pour l'enquête de janvier 2007, essentiellement à l'Euribor (ou tibeur) 3 mois. Ce dernier est passé de 2,511 % en janvier 2006 à 3,751 % en janvier 2007.

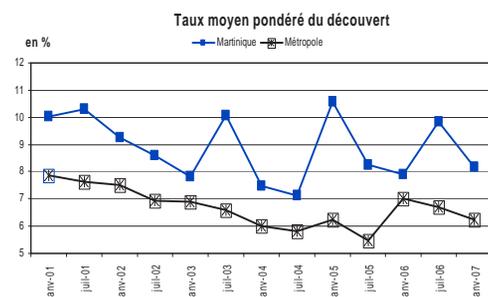
<sup>123</sup> Cette enquête concerne 7 banques de la place : 4 banques AFB (BNPPM, BDAF, SGBA, BFCAG) et 3 banques mutualistes (CRCAMM, BRED et FCMAG).

### 3.1 Les taux à court terme

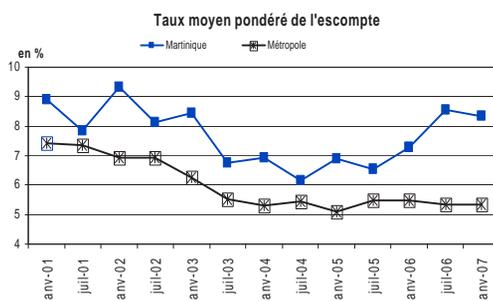
Le **taux moyen pondéré du découvert** s'élève à 8,19 %, soit + 30 points de base sur un an et - 183 points de base sur six ans. Le différentiel de taux entre la Martinique et la Métropole atteint 194 points en janvier 2007. Les découverts représentent près du tiers des crédits accordés au même titre que l'escompte et le moyen ou long terme, dénotant une certaine propension des entreprises martiniquaise à financer leurs besoins d'exploitation par ce type de produit. Si le TMP du découvert demeure plus élevé en Martinique que dans l'hexagone, le différentiel de taux se réduit au cours du dernier semestre 2006 : il passe de 316 à 194 points de base entre juillet 2006 et janvier 2007.

Le **taux moyen pondéré lié aux opérations « d'escompte »** (8,35 %) affiche une hausse de 108 points de base sur un an mais un repli de 55 points de base comparativement à janvier 2001. Il s'agit de l'un des plus haut niveau atteint depuis janvier 2003. Par conséquent, l'écart avec la métropole se renforce à 300 points de base contre 180 en janvier 2006 et 146 six ans auparavant.

Le **taux moyen pondéré des autres crédits à court terme** ressort à 6,54 % contre 8,61 % un an auparavant. Toutefois, compte tenu du faible nombre d'observations, le niveau du TMP, comme son évolution, ne sauraient être considérés comme significatifs.

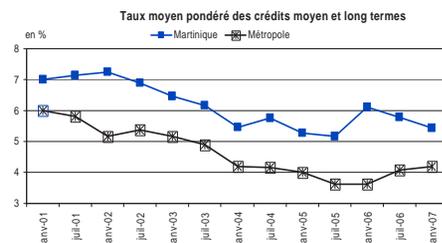


Source : ledom



### 3.2 Les taux à moyen et long termes

La baisse du **taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes** enregistrée dans l'île (- 67 points de base sur un an et -155 pb par rapport à janvier 2001) combinée à la hausse des taux en France hexagonale (+13 points) conduit à une réduction de l'écart entre les taux moyens pratiqués par les établissements locaux et ceux de l'hexagone, soit 124 points de base contre 250 un an auparavant.



Source : ledom

Globalement, si les taux pratiqués en Martinique demeurent plus élevés qu'en Métropole, les résultats de l'enquête de janvier 2007 mettent en exergue une tendance à la réduction du différentiel.

Toutefois, le niveau des écarts enregistrés doit être interprété avec prudence dans la mesure où les échantillons étudiés par la Banque de France sont constitués de crédits plus importants que ceux de l'Iedom, tant en terme de montant qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture de risques, les opérations de financement portant sur des sommes importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

#### 4. LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été récemment modifiées par la loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

## Evolution des taux d'usure en 2006

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4 ème trimestre
<b>Crédits aux particuliers</b>				
<b>Prêts immobiliers</b>				
- Prêts à taux fixe	5,72%	5,80%	5,99%	6,16%
- Prêts à taux variable	5,36%	5,48%	5,57%	5,73%
- Prêts relais	5,63%	5,68%	5,81%	6,03%
<b>Autres prêts</b>				
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	19,67%	20,21%	20,36%	20,53%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires	17,37%	17,81%	18,20%	18,81%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	7,89%	8,40%	8,48%	8,53%
<b>Crédits aux entreprises</b>				
- Découverts en compte (1)	12,35%	13,33%	13,97%	14,00%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

Conformément aux attentes du législateur, un récent rapport de la Banque de France<sup>124</sup> révèle que la suppression du régime des taux d'usure pour les entreprises (à l'exception des découverts) a permis une amélioration des conditions de financement des PME. Cette réforme a notamment facilité l'accès au crédit des PME les plus risquées, les plus récentes et les entrepreneurs individuels, sans pour autant conduire à une détérioration de la qualité globale des portefeuilles d'engagement des banques. Elle a également réduit, tant pour les prêteurs que les emprunteurs, les incitations à recourir à des solutions plus coûteuses que le crédit traditionnel (affacturation...).

La Banque de France note que cette évolution est intervenue dans un contexte où la préparation de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II a permis aux établissements bancaires de mieux évaluer leur risque de crédit.

Fort de ce bilan, une réflexion pourrait être engagée sur l'opportunité de supprimer ou d'aménager le dispositif pour certains segments du marché des crédits aux particuliers où le plafonnement des taux est susceptible d'entraver la distribution de crédits.

## § 2. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

### 1. EVOLUTION DU PERIMETRE DECLARATIF

Le Service central des risques (SCR) de la Banque de France qui recensait jusqu'à fin 2005 l'ensemble des encours de crédit des professionnels déclarés par les établissements de crédits français a, depuis le 1<sup>er</sup> février 2006, abaissé le seuil déclaratif par guichet et par entité juridique, de 45 000 euros à 25 000 euros.

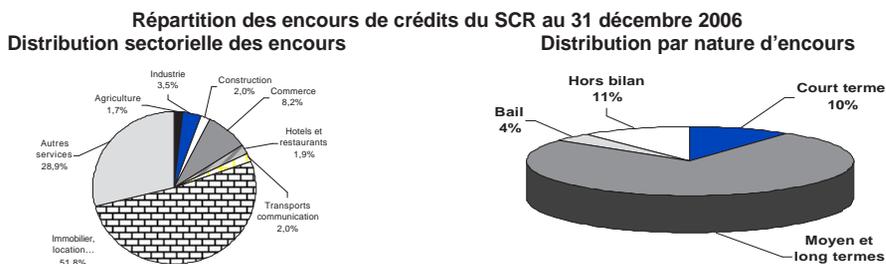
<sup>124</sup> « Les incidences de la réforme de l'usure sur les modalités de financement des PME » - Rapport au Parlement - Décembre 2006.

L'élargissement du recensement des encours a eu pour conséquence directe une augmentation significative du nombre d'entreprises faisant l'objet d'une déclaration au SCR, en particulier sur des petites structures appartenant aux secteurs de la construction (+75 %), des « Transport et communication » (+75 %) et, dans une moindre mesure, de l'agriculture (+ 56 %). Ainsi, au 31 décembre 2006, 9 356 entreprises martiniquaises étaient recensées au SCR contre 6 867 un an auparavant (+36 %) pour un montant total de risques déclarés par les établissements de crédit s'établissant à près de 4 milliards d'euros.

Aussi, si les évolutions annuelles donnent une indication sur le trend dans lequel s'inscrit le financement de l'économie martiniquaise, elles ne sauraient être considérées comme totalement représentatives. Par souci de cohérence, ne sont présentées ci-après que les évolutions entre les déclarations de risques opérées en mars 2006 et en décembre 2006, c'est-à-dire celles post abaissement du seuil déclaratif. Ainsi, la variation de l'encours et du nombre de bénéficiaires sur 9 mois retrouvent des niveaux de croissance moyen proches de ceux constatés sur longue période (respectivement +4,6 % et + 17,7 %).

## 2. LA REPARTITION DES FINANCEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Au 31 décembre 2006, la répartition des encours de crédits extraits du SCR<sup>125</sup> révèle une prépondérance de « l'immobilier, de la location et des services aux entreprises » et des « autres services », ces deux secteurs représentant plus de 80% de l'encours total. La part de l'immobilier gagne 1,6 point sur neuf mois à 51,8 % du total au détriment de celle du commerce qui perd 1,3 point à 8,2 % de l'ensemble.



\* Autres activités : activités financières, services aux particuliers, services d'éducation, de santé, d'action sociale et d'administration.

Source : Banque de France

Par nature, les crédits à moyen et long termes constituent l'essentiel du financement de l'économie martiniquaise. Ce type de concours représente les trois quarts de l'encours total, contre 20 % répartis de manière équilibrée entre le court terme et les engagements de hors bilan tandis que le crédit bail demeure minoritaire avec 4 % de l'encours total. Les secteurs du commerce et de « l'immobilier, de la location et des services aux entreprises » concentrent l'essentiel (57 %) du financement de court terme. Ce dernier, associé aux « autres services » compose la majorité des encours à moyen et long termes et du crédit bail. Les engagements de hors bilan, quant à eux, se partagent principalement entre le commerce, les « Autres services » et « l'immobilier, la location et les services aux entreprises ».

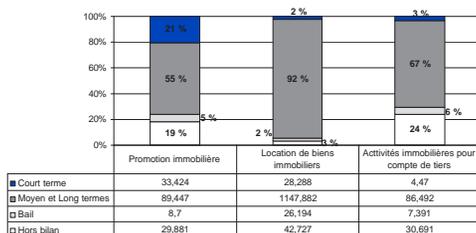
<sup>125</sup> La définition du SCR et la méthodologie suivie sont précisées au début de ce chapitre.

L'analyse des types d'encours par secteur révèle que l'ensemble des branches d'activité privilégient des modes de financement classiques (à court, moyen ou long termes) à l'exception de celle de la construction qui concentre 40 % de son endettement total sur des engagements de hors bilan. Ces engagements sont majoritairement composés de cautions. De plus, alors que l'hôtellerie restauration se finance majoritairement à court terme, plus de 80 % du financement des « services » et de « l'immobilier, de la location et des services aux entreprises » sont opérés sur des lignes à moyen et long termes.

### 3. LE RISQUE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2006, le secteur immobilier représente à lui seul 38,5 % de l'ensemble des concours recensés. Les établissements de crédit totalisent 1 538 millions d'euros sur ce secteur (en hausse de 4,2 % sur neuf mois) pour 2 119 entreprises dénombrées dans la base. L'encours moyen distribué s'établit ainsi à 725 800 euros. L'essentiel des financements demeure à moyen et long termes.

Répartition du financement par secteur d'activité (en millions d'euros)



Source : Banque de France

Au sein du segment de la location de biens immobiliers, les encours afférents au logement social représentent 56 % de l'encours et se concentrent sur les quatre principales sociétés de location de logements à loyers modérés.

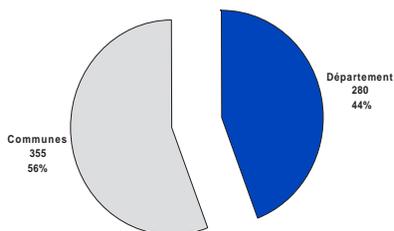
### 4. LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2006, le secteur public territorial bénéficie de 924,6 millions d'euros d'encours de crédits (soit 23,3% de l'encours total de crédits) dont l'essentiel (88,5 %) est à moyen ou long terme. 224 crédits sont enregistrés dans la base ce qui porte l'encours moyen distribué à près de 4,2 millions d'euros.

L'encours de crédits octroyés aux collectivités territoriales représente 16 % de l'encours total contre 7,3 % pour les établissements publics administratifs (EPA).

Répartition des encours entre les collectivités territoriales

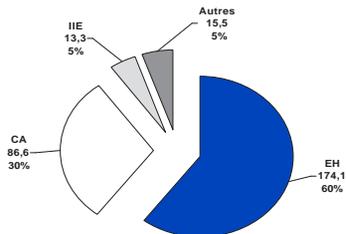
En % et en millions d'euros



Nb : Aucun encours n'est recensé sur la Région à fin 2006  
Source : Banque de France

Répartition par type d'établissement public administratif

En % et en millions d'euros



EH : Etablissement hospitalier ; CA : Communauté d'agglomérations ; I.I.E : Institution interdépartementale ou entente.  
Source : Banque de France

## § 3. ANALYSE DE LA FORMATION DU PNB

*Avertissement : deux établissements n'ayant pas été en mesure de fournir de compte de résultat départementalisé significatifs, les développements qui suivent portent sur un périmètre d'analyse de 7 banques, 2 AFB et 5 mutualistes ou coopératives (soit plus de 90 % des parts de marché), au lieu de 9 traditionnellement. Afin de faciliter les comparaisons et de conserver un périmètre constant, les données de 2004 et 2005 ont été rectifiées.*

### 1. L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires. A fin décembre 2006, les établissements analysés ont dégagé un PNB de près de 225 millions d'euros, en progression de 9,4 % sur un an contre +1,6 % l'année précédente et +7,3 % en 2004.

#### Décomposition du produit net bancaire en milliers d'euros

	2004	2005	2006	Var. 06/05	Var. 05/04
Opérations de trésorerie	3 579	2 938	1 023	-65,2%	-17,9%
Opérations avec la clientèle	158 649	167 083	187 180	12,0%	5,3%
Opérations sur titres	318	-120	741	ns	ns
Opérations diverses	39 358	35 176	35 440	0,8%	-10,6%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>201 905</b>	<b>205 079</b>	<b>224 383</b>	<b>9,4%</b>	<b>1,6%</b>

Source : ledom

#### Évolution des principales composantes du PNB

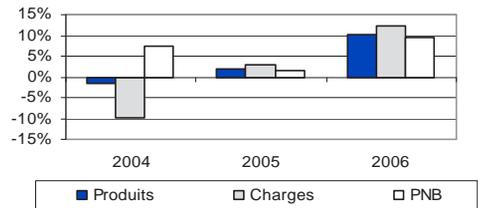
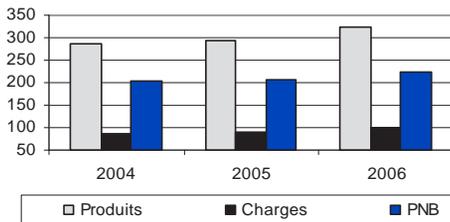
en milliers d'euros

Charges						Produits			Var.	Var.
2004	2005	2006	06/05	05/04		2004	2005	2006	06/05	05/04
29 292	32 856	37 481	14,1%	12,2%	Opérations de trésorerie	32 871	35 794	38 504	7,6%	8,9%
28 977	28 190	31 063	10,2%	-2,7%	Opérations clientèle	187 626	195 273	218 243	11,8%	4,1%
1 034	1 003	1 907	90,1%	-3,0%	Opérations sur titres	1 352	883	2 648	199,9%	-34,7%
26 793	26 584	29 151	9,7%	-0,8%	Opérations diverses	66 151	61 760	64 591	4,6%	-6,6%
<b>86 096</b>	<b>88 633</b>	<b>99 602</b>	<b>12,4%</b>	<b>2,9%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>288 000</b>	<b>293 710</b>	<b>323 986</b>	<b>10,3%</b>	<b>2,0%</b>

Source : ledom

Pour la deuxième année consécutive, l'ensemble des composantes du PNB s'inscrit en hausse en 2006. Après s'être repliées en 2004, les charges d'exploitation enregistrent un rythme de croissance supérieur à celui de 2005 (+ 12,4 % ; +10 M€). Toutefois, si les produits d'exploitation progressent à un rythme moindre sur l'exercice (+10,4 % ; +30 M€), leur poids relatif permet une nouvelle croissance du PNB. Dans le détail, la marge générée sur les opérations sur titres (0,3 % du PNB) enregistre la plus forte progression sur l'exercice.

#### Évolution du produit net bancaire et de ses principales composantes en millions d'euros



Source : ledom

## 2. LA STRUCTURE DU PNB

La part des produits issus des opérations avec la clientèle dans le total des produits d'exploitation, progresse de 0,9 point en 2006 pour s'établir à 67,4%. A contrario, les charges sur les opérations avec la clientèle (essentiellement les intérêts versés sur les comptes d'épargne à régime spécial) poursuivent leur repli quoiqu'à un rythme moins soutenu (-0,6 point sur un an contre -1,9 point en 2005).

Les produits qui découlent des opérations diverses (services financiers, opérations de hors-bilan et sur crédit bail) diminuent continuellement depuis trois ans et concentrent désormais moins de 20 % de l'ensemble des produits d'exploitation. Les charges afférentes à ce type d'opération, représentent la principale composante des coûts d'exploitation supportés par les banques locales (29,3 %).

Enfin, les intérêts perçus sur les placements de la trésorerie excédentaire des banques de la place représentent 11,9 % des produits bancaires (-0,3 point sur un an) tandis que la part des intérêts versés gagne 0,5 point sur un an pour s'afficher à 37,6 %.

### Structure des charges et produits bancaires

Charges				Produits		
2004	2005	2006		2004	2005	2006
34,0%	37,1%	37,6%	Opérations de trésorerie	11,4%	12,2%	11,9%
33,7%	31,8%	31,2%	Opérations clientèle	65,1%	66,5%	67,4%
1,2%	1,1%	1,9%	Opérations sur titres	0,5%	0,3%	0,8%
31,1%	30,0%	29,3%	Opérations diverses	23,0%	21,0%	19,9%
100,0%	100,0%	100,0%	<b>TOTAL</b>	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ledom

Le PNB des banques du département est toujours généré en majeure partie par leurs opérations avec la clientèle (83,4% du PNB). Il reflète la place prépondérante de leur activité de banque de détail, jouant principalement un rôle d'intermédiation bancaire.

### Structure du produit net bancaire

	2004	2005	2006
Opérations de trésorerie	1,8%	1,4%	0,5%
Opérations clientèle	78,6%	81,5%	83,4%
Opérations sur titres	0,2%	-0,1%	0,3%
Opérations diverses	19,4%	17,2%	15,8%

Source : ledom

## 3. LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

Produit composite par nature, le PNB peut aussi être appréhendé par les intérêts perçus (en rémunération des crédits à la clientèle), les intérêts versés (en rémunération des dépôts de la clientèle), les commissions facturées ou payées et les autres produits ou charges.

Concernant les intérêts, les évolutions constatées en 2005 se sont inversées en 2006. Ainsi, les intérêts versés ont progressé plus rapidement que les intérêts perçus (respectivement

+13,8% contre +8,8% sur un an). La marge sur intérêts (différence entre les intérêts perçus et versés) s'est accrue à un rythme supérieur à celui de l'année précédente (+6,3% contre +4,3%).

Le commissionnement progresse sensiblement (+16,9% sur un an), essentiellement grâce aux commissions nettes sur opérations avec la clientèle (+ 9,6 M€; + 18,8% sur un an) qui représentent 88,4% des commissions totales. Par ailleurs, l'exercice 2006 est marqué par le dynamisme des commissions sur opérations de trésorerie qui s'inscrivent en hausse de 35,5% sur un an (+ 0,2 M€). Enfin, les autres produits nets évoluent de manière irrégulière (+16,9% en 2006 après -16,8% en 2005). La hausse constatée sur l'exercice provient essentiellement des produits accessoires (+69 %).

#### Formation du produit net bancaire

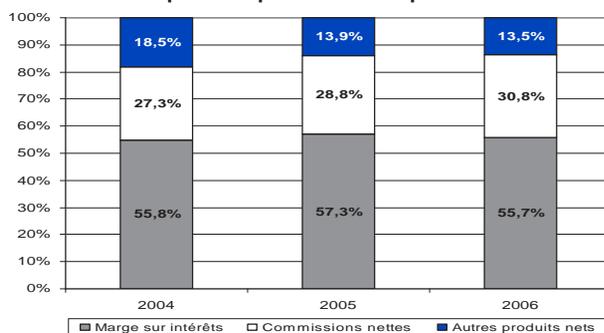
En milliers d'euros

	2004	2005	2006	Variations	
				06/05	05/04
<b>Intérêts perçus</b>	<b>170 199</b>	<b>177 292</b>	<b>192 980</b>	<b>8,8%</b>	<b>4,2%</b>
dont : sur les opérations de trésorerie	30 633	32 955	35 556	7,9%	7,6%
sur les opérations avec la clientèle	138 768	143 873	157 015	9,1%	3,7%
<b>Intérêts versés</b>	<b>57 574</b>	<b>59 788</b>	<b>68 025</b>	<b>13,8%</b>	<b>3,8%</b>
dont : sur les opérations de trésorerie	27 729	30 677	35 430	15,5%	10,6%
sur les opérations avec la clientèle	28 942	28 162	30 883	9,7%	-2,7%
<b>Marge sur intérêts</b>	<b>112 625</b>	<b>117 504</b>	<b>124 955</b>	<b>6,3%</b>	<b>4,3%</b>
Commissions nettes sur opérations de trésorerie	675	662	897	35,5%	-1,9%
Commissions nettes sur opérations avec la clientèle	48 823	51 371	61 048	18,8%	5,2%
<b>Commissions nettes</b>	<b>55 020</b>	<b>59 066</b>	<b>69 063</b>	<b>16,9%</b>	<b>7,4%</b>
<b>Autres produits nets</b>	<b>34 260</b>	<b>28 509</b>	<b>30 365</b>	<b>6,5%</b>	<b>-16,8%</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>201 905</b>	<b>205 079</b>	<b>224 383</b>	<b>9,4%</b>	<b>1,6%</b>

Source : ledom

A 30,8 %, le poids des commissions nettes dans le PNB total, s'est une nouvelle fois accru en 2006 (+ 2 points), confirmant en cela la tendance engagée en 2003. A l'inverse, à 55,4 % à fin 2006, la marge sur intérêts s'est réduite de -1,6 point, ainsi que les autres produits quoique dans une moindre mesure (-0,4 point).

#### Evolution de la répartition par nature des produits nets du PNB



Source : ledom

Après trois années de décroissance, le rendement moyen des fonds prêtés et le coût des fonds empruntés sont en hausse en 2006, soit respectivement +0,42 point et +0,06 point (contre -0,08 point et -0,09 point en 2005). Par conséquent, la marge globale d'intermédiation (différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des fonds empruntés) ressort en hausse de 0,08 point, après - 0,16 point en 2005, pour se fixer à 5,41 % en 2006. Dans le détail, la progression relative du coût moyen des dépôts couplée à une moindre dégradation du rendement moyen des crédits à la clientèle (-0,14 point) -liée à un renforcement de la concurrence bancaire, notamment sur le segment immobilier-, permet de dégager une hausse de la marge sur les opérations avec la clientèle. Toutefois, c'est essentiellement la hausse des rendements moyens des prêts interbancaires (0,12 point) qui explique l'amélioration du taux moyen des rendements des emplois et par conséquent celle de la marge d'intermédiation.

## Evolution du coût des ressources et du rendement moyen des emplois

	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05	Var. 05/04
<b>Opérations avec la clientèle</b>						
Coût moyen des dépôts	1,64%	1,36%	1,26%	1,33%	0,08pt	-0,10 pt
Rendement moyen des crédits	9,49%	8,33%	7,97%	7,84%	-0,14pt	-0,36 pt
Marge sur opérations avec la clientèle	7,71%	7,43%	7,25%	7,69%	0,44 pt	-0,18 pt
<b>Opérations interbancaires</b>						
Coût moyen des emprunts	3,99%	3,50%	3,29%	3,14%	-0,16 pt	-0,20 pt
Rendement moyen des prêts	3,53%	3,16%	3,17%	3,29%	0,12 pt	0,01 pt
Marge sur opérations interbancaires	0,39%	0,34%	0,25%	0,07%	-0,18 pt	-0,10 pt
<b>Toutes opérations</b>						
Coût moyen des fonds empruntés	2,76%	1,97%	1,89%	1,95%	0,06 pt	-0,09 pt
Rendement moyen des prêts	7,69%	6,88%	6,80%	7,22%	0,42 pt	-0,08 pt
<b>Marge globale d'intermédiation</b>	<b>5,59%</b>	<b>5,49%</b>	<b>5,33%</b>	<b>5,41%</b>	<b>0,08 pt</b>	<b>-0,16 pt</b>

Source : ledom

## 4. ELEMENTS DE PRODUCTIVITE DU SYSTEME BANCAIRE

Le PNB par agent des 7 banques du périmètre d'analyse progresse sensiblement en 2006, soit 8,7 % (contre -1,3 % en 2005). Alors que le PNB augmente sensiblement, l'effectif demeure quant à lui relativement stable sur l'exercice (+ 0,6 %).

Par ailleurs, la productivité analysée en terme de crédits ou de dépôts par agent s'accroît pour la troisième année consécutive et à un rythme plus soutenu, soit respectivement +8,4 % et +4,3 %.

### Indicateurs de productivité

en milliers d'euros

	déc.-04	déc.-05	déc.-06	Variations	
				05/04	04/03
Produit net bancaire / effectif	183,7	181,3	197,2	8,7%	-1,3%
Concours bruts / effectif	2 155,6	2 336,0	2 651,1	13,5%	8,4%
Dépôts collectés / effectif	3 351,5	3 494,9	3 688,0	5,5%	4,3%

Source : ledom

En 2006, les coûts de structure ayant enregistré une progression moindre (+4 %) comparée à celle du PNB, le coefficient net d'exploitation<sup>126</sup> moyen des 7 banques s'est amélioré de 1,5 point pour atteindre 72,5%. Il demeure toutefois supérieur à celui relevé dans l'hexagone (62,3 % à fin 2005). A elles seules, les charges de personnel consomment 36,7 % du PNB.

<sup>126</sup> Il mesure le poids des coûts de structure (frais de personnel, impôts, taxes, services extérieurs, dotations aux amortissements, dotations nettes aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, quote-part des frais de siège social, ...) dans le produit net bancaire.

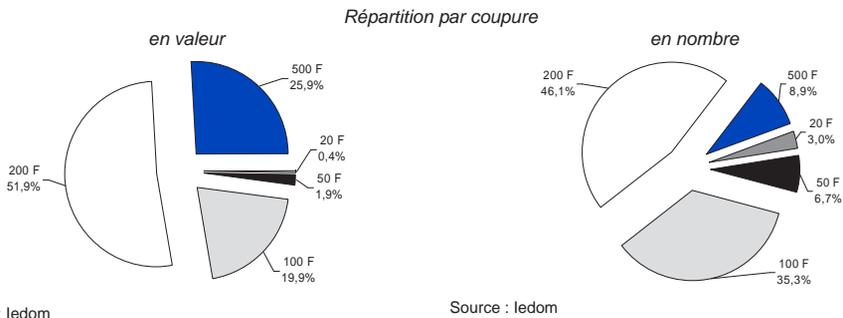
## § 4. LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

### 1 LES BILLETS

L'Iedom agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales les billets qui ont cours légal dans la zone euro.

#### 1.1 Le retour des billets francs

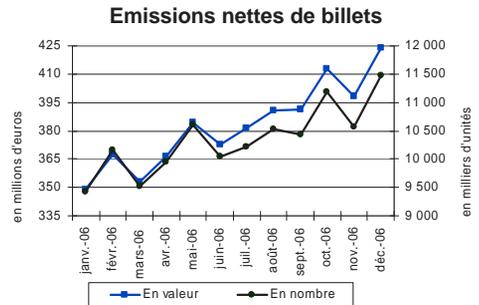
A fin 2006, les versements de billets francs aux guichets de l'agence de Martinique s'élevaient à 172,5 millions d'euros en valeur (soit 6,3 millions de billets) et représentaient 74,9 % de la circulation estimée au 31 décembre 2001.



#### 1.2 Les billets euros

L'émission nette globale représente la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués par l'Institut d'émission en Martinique pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1<sup>er</sup> janvier 2002). Les données présentées ne sauraient prétendre appréhender la situation fiduciaire globale de l'île. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion de mouvements de voyageurs, l'estimation du nombre de ces billets restant difficile à apprécier.

Au titre de l'exercice 2006, le nombre de billets euros délivrés et reçus par l'agence Iedom de Fort-de-France s'est établi respectivement à 64,1 millions et à 62,3 millions. Le solde positif sur la période (1 822 milliers de billets euros) a enregistré une progression significative par rapport à 2004 (1 081 milliers d'unités, soit + 69 %). Depuis l'introduction de l'euro, plus de 11,5 millions de billets ont été mis en circulation en Martinique pour une valeur totale de l'ordre de 424 millions d'euros (soit 0,7 % de la circulation totale au plan national).

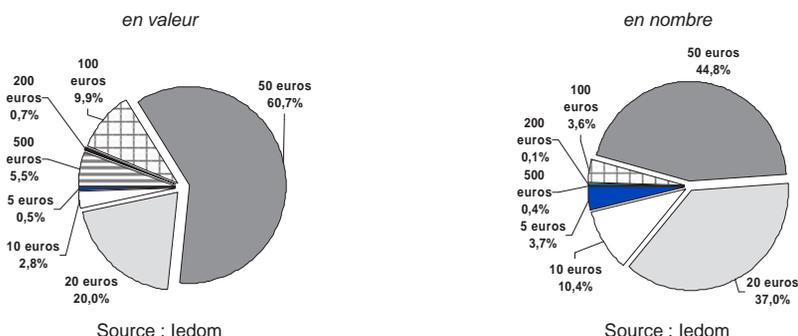


A fin 2006, l'évolution de la répartition des émissions nettes fait ressortir les tendances suivantes :

- alors que dans l'hexagone la coupure de 20 euros reste la plus demandée (63,2 % du nombre de billets émis), celle de 50 euros demeure la plus usitée à la Martinique (44,8 % du nombre de billets émis, soit 2,3 points de plus qu'en 2005) ;
- en valeur, les trois coupures les plus élevées (500, 200 et 100 euros représentent seulement 16 % de la circulation totale à la Martinique, contre 27,7 % en métropole.

A cette date, la valeur moyenne du billet en circulation à la Martinique ressortait ainsi à 36,9 euros contre 46,3 euros pour l'ensemble des DOM et 26,9 euros en métropole.

### Répartition par coupure de la circulation fiduciaire en billets en Martinique



### 1.3. Les prélèvements et les versements de billets euros

L'année 2006 fait ressortir, dans le sillage des périodes antérieures, d'une part, le mouvement erratique des flux de billets enregistrés au niveau des guichets de l'agence Iedom de Fort-de-France (les périodes de prélèvements plus ou moins soutenues alternant avec des phases de versements plus fortes) et d'autre part, un mois de décembre marqué par d'importants prélèvements, les établissements de crédit étant davantage sollicités par la clientèle dans le contexte des fêtes de fin d'année.

Le taux de retour<sup>127</sup> du billet de 500 euros s'accroît en 2006, s'établissant à près de 74 % mais il reste largement inférieur à celui des autres coupures, ce qui donne une indication sur le rôle de cette coupure dans les phénomènes de thésaurisation, d'évasion vers les pays voisins de la zone ou dans l'économie informelle.

Mouvements de billets euros enregistrés aux guichets de Iedom (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvement	Versements	taux de retour 2005	taux de retour 2006
500 euros	16,3	12,0	70,8%	73,6%
200 euros	16,5	20,8	111,2%	126,1%
100 euros	848,9	825,3	94,7%	97,2%
50 euros	14 994,7	13 950,9	94,7%	93,0%
20 euros	34 185,2	33 499,1	99,1%	98,0%
10 euros	12 230,4	12 166,2	99,6%	99,5%
5 euros	1 826,2	1 822,4	101,4%	99,8%
<b>Total</b>	<b>64 118,2</b>	<b>62 296,7</b>	<b>98,3%</b>	<b>97,2%</b>

Source : ledom

<sup>127</sup> Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets ou de pièces versés aux guichets et le nombre de billets ou de pièces prélevés.

En 2006, le taux de récupération des billets<sup>128</sup> atteint 83,8 %. Afin d'améliorer la qualité de la circulation fiduciaire, l'Iedom a revu à la baisse le taux de récupération des petites coupures et notamment celle de 5 euros dont le taux de récupération ressort à 9,2 %. Enfin, le délai de retour des billets<sup>129</sup>, toutes coupures confondues, est de 2 mois en Martinique contre 3,2 mois au plan national.

## 2. LES PIÈCES

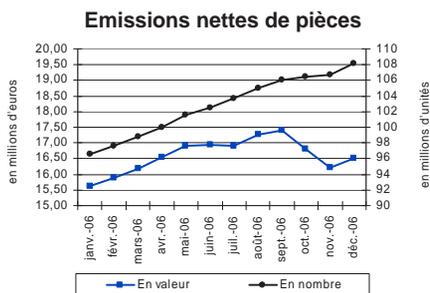
Agissant pour le compte du Trésor public, l'Iedom assure également l'émission de pièces métalliques euros.

### 2.1. Le retour des pièces francs

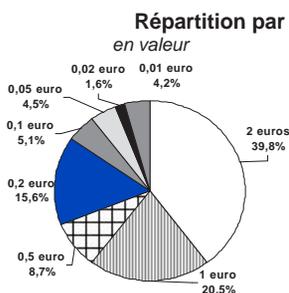
Depuis le 17 février 2005, les pièces en francs, qui avaient cours légal jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002, ont perdu toute valeur faciale et ne peuvent donc plus être changées contre des euros.

### 2.2. Les pièces euros

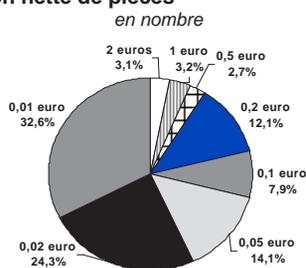
Au 31 décembre 2006, l'émission nette de pièces euros s'élevait à près de 108 millions d'unités pour une valeur de plus de 16 millions d'euros. La demande de pièces de faible valeur (1, 2 et 5 centimes d'euros), qui représente, en nombre, près de 71 % de l'émission divisionnaire (contre 63,7 % en métropole), demeure soutenue et explique la faible valeur des émissions nettes comparativement au nombre de pièces émises.



Source : Iedom



Source : Iedom



Source : Iedom

<sup>128</sup> Le taux de récupération des billets est le rapport entre le nombre de billets valides et la quantité de billets triés.

<sup>129</sup> Le délai de retour des billets correspond au délai moyen séparant la sortie d'un billet (ou d'une pièce) et son retour aux guichets de l'Iedom.

## 2.3. Les prélèvements et les versements de pièces euros

Sur un an, le nombre des flux de pièces euros comptabilisé aux guichets de l'Institut d'émission s'est une nouvelle fois contracté s'agissant des prélèvements (-1,7 %) tandis que les versements ont progressé de 22,7 %, soit une tendance contraire à celle observée depuis 2 ans. Hormis la pièce de 2 centimes d'euros, toutes les coupures ont enregistré une progression de leur taux de reversement (ou taux de retour).

Mouvements de pièces euros enregistrés aux guichets de l'ledom  
(en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvement	Versements	taux de retour	
			2005	2006
2 euros	964	787	56,2%	81,6%
1 euros	1 132	903	73,2%	79,8%
0,5 euros	419	206	36,5%	49,2%
0,2 euros	1 063	306	38,3%	28,8%
0,10 euros	1 108	105	4,2%	9,5%
0,05 euros	2 034	57	1,3%	2,8%
0,02 euros	3 683	119	1,6%	3,2%
0,01 euros	5 046	140	1,4%	2,8%
<b>Total</b>	<b>15 449</b>	<b>2 623</b>	<b>13,6%</b>	<b>17,0%</b>

Source : ledom

A fin 2006, la valeur moyenne d'une pièce en circulation à la Martinique s'établissait à 0,16 euro (contre 0,21 euro en métropole) pour un nombre moyen de 271 pièces détenues par habitant (contre 166 pièces par habitant dans l'hexagone).

# Chronologie des événements marquants en 2006

## Janvier

- Environnement - La CESM incite les entreprises à recycler leurs déchets par leurs propres moyens. Le traitement des déchets industriels, jusque là gratuit, est désormais facturé 59 euros par tonne à la décharge de Céron (Sainte-Luce).
- Nautisme - Première édition du Salon caribéen de l'occasion nautique au Marin. Cette manifestation a regroupé plus de 80 exposants.

## Février

- Transport aérien - Le transport des passagers d'Air Caraïbes à destination de la Guadeloupe et des îles environnantes est désormais assuré par la compagnie Air Caraïbes Express, détenue à 80% par les salariés d'Air Caraïbes.
- Santé - Rachat de la Clinique Sainte-Marie par le groupe Kapa Santé pour un montant de 1,4 million d'euros. Ce groupe détient également deux cliniques en Guadeloupe.
- Energie - Installation d'une nouvelle colonne de distillation à la Sara pour un investissement de 70 millions d'euros. En 2007, cet équipement permettra la production d'essence sans plomb conforme aux directives européennes.

## Mars

- Téléphonie mobile - La filiale antillaise de Bouygues Télécom est rachetée 155 millions d'euros par le groupe Digicel, présent dans 15 pays de la Caraïbe et plus important opérateur de la zone.
- Commerce - La Chine est l'invitée d'honneur de la Foire Expo qui s'est tenue au stade de Dillon à Fort-de-France et a accueilli 40 000 visiteurs dans quelques 400 stands répartis sur 10 000 m<sup>2</sup>.

## Avril

- Social - Fin de la grève des portiqueurs qui a paralysé le port foyalais pendant deux semaines. Le coût du rapatriement des marchandises déroutées est estimé à 1,3 million d'euros.
- Tourisme - Le CMT participe à une convention des acteurs du tourisme caribéen qui se tient aux Bermudes afin notamment de promouvoir l'investissement touristique en Martinique.
- Export - Troisième édition du salon « Martinique Export » organisé par la CCIM, qui a présenté les mécanismes de soutien consulaire à l'exportation, en particulier pour les secteurs des services et du bâtiment.
- Nouvelles technologies - La ville de Fort-de-France est sélectionnée pour l'expérimentation du WIMAX (transmission hertzienne de données à haut débit). Ce projet de 0,4 million d'euros est essentiellement porté par le Feder (45%) et la ville capitale (36%).

## Mai

- SMDE - Le Conseil Régional lance le Schéma martiniquais de développement économique, destiné à définir ses grandes orientations à l'horizon 2025. La Région a convié 200 socio-professionnels à prendre part à ces réflexions, qui devraient s'achever courant 2007.

- Emploi - Les Assedic interrogent 2 000 employeurs sur leurs intentions de recrutement. L'essentiel des besoins recensés se situe dans les services (sécurité, loisirs, commerce) puis dans le BTP et requiert des ouvriers qualifiés.
- Fiscalité - L'Université des Antilles et de la Guyane organise une journée de réflexion sur le projet de transformation de la Martinique en Zone Franche Globale, avec notamment une étude du cas de la Corse. Y étaient présents M. Bernard Pons et une cinquantaine de socioprofessionnels.
- Agriculture - La Chambre d'Agriculture lance des recherches sur l'amélioration de la qualité du cheptel bovin local qui appuieront à terme la constitution d'une banque ADN.
- Juin**
- Transport - Premier atterrissage du Boeing 777 d'Air France à l'aéroport du Lamentin.
- Entreprises - M. Frantz Sabin, Délégué Général de l'ADEM, est nommé Directeur Général de la CCIM à compter de septembre 2006.
- Travaux publics - Lancement du « Pôle Affaires » foyalais de la Pointe Simon. Le chantier comprend une tour de bureaux sur 23 étages, un hôtel Marriott de 190 chambres et un immeuble de 40 condominiums. La première phase de travaux, conduite jusqu'en 2009, représente un investissement de 135 millions d'euros reposant sur un partenariat public-privé qui inclut le groupe Monplaisir et des investisseurs trinitadiens.
- Juillet**
- Développement durable - Premier forum altermondialiste caribéen organisé à la Martinique et rassemblant des délégations de l'ensemble de la zone.
- Banane - L'avance sur aide compensatoire passe de 41,3 euros/tonne à 112,6 euros/tonne.
- Août**
- Aide communautaire - Les nouveaux Contrats de Plan Etat-Région 2007-2013 s'élèvent à 636 millions d'euros pour les RUP françaises (+30% par rapport à 2000-2006).
- Septembre**
- Transport aérien - Arrêt de la liaison directe entre la Havane et Fort-de-France desservie par Cubana. En revanche, la compagnie Delta Airlines signe un accord de desserte bihebdomadaire entre Fort-de-France et Atlanta.
- Octobre**
- Social - 120 transporteurs de matériaux de construction bloquent pendant une semaine l'accès à la cimenterie et aux carrières de l'île. Le mouvement de grève prend fin avec une augmentation du tarif des transports.
- Eau - Découverte de nappes phréatiques à Saint-Pierre. Après étude, l'exploitation de la ressource complètera l'approvisionnement des communes du Nord Caraïbe.
- Tourisme - Fermeture de l'Akena Foyatel à Fort-de-France et persistance de la crise à l'hôtel Caritan, mis en redressement judiciaire depuis 2005.
- Transport - Sky Services met en place une liaison aérienne directe entre Montréal et Fort-de-France à compter de décembre 2006.

- Entreprises - Quatrième édition de la Fête des Entreprises, marquée par une campagne de communication sur le rôle fédérateur des entreprises.
- Novembre**
- Banane - Les Ministres de l'Agriculture de l'Union Européenne rencontrent à Paris leurs homologues des pays ACP. La banane dollar fait désormais l'objet d'un droit de douane de 176 euros/tonne. Les producteurs ACP sont exemptés de cette taxe dans la limite de leur quota de production fixé à 800 000 tonnes.
- Risques naturels - Le Conseil Général acquiert un simulateur de tremblement de terre et lance les Journées Réplik afin de sensibiliser la population au risque sismique.
- Rhum - Dixième anniversaire de l'obtention du label AOC pour les rhums de la Martinique.
- Social - Grève pendant dix jours des salariés des Pétroleuses du Soleil qui assurent une liaison maritime entre Fort-de-France et les Trois-Ilets. A l'issue de la grève, une procédure de chômage technique de trois mois est engagée afin de remettre les moteurs des navires en état et d'obtenir les permis de navigation nécessaires.
- Emploi - Signature d'une convention entre le Conseil régional et l'ANPE, afin d'anticiper les besoins en main-d'œuvre et d'ouvrir le bassin d'emploi martiniquais sur la Caraïbe.
- Tourisme - Le groupe Fram cède l'hôtel Batelière au groupe Monplaisir. L'aéroport du Lamentin est en voie d'être renommé « Aéroport Martinique Aimé Césaire » et se dote de bornes Air France d'enregistrement en libre-service.
- Décembre**
- Énergie - Grève d'une semaine des salariés d'EDF causant des coupures d'électricité affectant jusqu'à 50% des abonnés. Une nouvelle centrale, dont l'opérateur doit être une filiale à 100% d'EDF, sera mise en service en 2010 à Bellefontaine et remplacera l'actuelle unité.
- Environnement - L'incinérateur de déchets de la Trompeuse à Fort-de-France reçoit la certification ISO 14001.
- Grande distribution - Ouverture d'un hypermarché Géant au Robert et d'une grande surface spécialisée sous enseigne Conforama au Lamentin.
- Banane - Nouveau régime de l'aide compensatoire : les planteurs européens recevront 280 millions d'euros en 2007, dont 129 millions pour les DFA.
- Entreprises - Le pôle Innovation et Entreprise de la Cacem reçoit le label « Centre européen d'entreprise et d'innovation ». Il rejoint les 34 CEEI de France et les 230 d'Europe, réunis au sein du réseau European Business and Innovation Centre Network.

# Perspectives

Sans que des changements sectoriels majeurs ne soient attendus, l'année 2007 devrait être marquée par le renouvellement des cadrages du financement institutionnel de l'activité économique.

La mise en œuvre des programmes opérationnels (PO) 2007-2013 doit prendre le relais du Document unique de programmation (DOCUP) ayant couvert la période 2000-2006. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Au total, le montant de l'enveloppe communautaire est de 620,5 millions d'euros pour la Martinique. Ces fonds doivent se répartir entre le FEDER (417 millions d'euros), le FSE (97 millions d'euros), le FEADER (100 millions d'euros) et le FEP (6,5 millions d'euros). Ces dotations seront complétées par des crédits publics et privés. L'ensemble des fonds alloués dans le cadre des PO devrait permettre de financer des projets à hauteur de 1,3 milliard d'euros sur les sept ans à venir. Le bouclage définitif de la maquette financière devrait intervenir d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2007.

Par ailleurs, conformément à la réforme engagée par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CDIACT) du 6 mars 2006, la Martinique a signé, le 3 avril 2007, le Contrat de projets Etat/Région/Département 2007-2013. Cette cinquième génération du contrat de plan Etat/Région/Département est recentrée sur quatre objectifs régionaux prioritaires : la dynamisation du tissu économique (dont le renforcement des infrastructures portuaires), le développement d'une économie de l'intelligence et de la connaissance (dont le désenclavement numérique), l'accroissement de l'exigence de solidarité au bénéfice des populations les plus fragiles (dont l'inclusion sociale par la formation) et un engagement partagé pour un développement durable de qualité (dont le développement des énergies renouvelables). Ces objectifs stratégiques ont été déclinés au sein de 13 grands projets représentant une enveloppe financière globale de près de 460 millions d'euros dont le financement est réparti entre l'Etat (155,4 millions d'euros dont 13,7 millions d'euros au titre de l'ANRU), le Conseil régional (167,5 millions d'euros) et le Conseil général (134,1 millions d'euros). Ces dotations seront complétées par des crédits privés ainsi que par une partie des crédits de l'Union européenne à savoir 190,9 millions d'euros au titre du FEDER, 46,5 millions d'euros au titre du Faeder, 8 millions d'euros au titre du FSE et 4 millions d'euros au titre du FEP.

Parallèlement, après avoir procédé en 2006 à l'évaluation et l'analyse de la situation économique de la Martinique en concertation avec tous les acteurs concernés, le Conseil régional devrait finaliser le Schéma Martiniquais de Développement Economique (SMDE). Des scénarios de développement doivent être arrêtés et donner lieu à des plans d'actions destinés à orienter le développement économique de l'île à l'horizon 2025. Les orientations stratégiques visent en premier lieu à mettre l'homme au cœur du développement, mais aussi poser les conditions de développement, réduire la dépendance énergétique, tendre vers la performance et l'innovation et enfin aménager le territoire dans une logique de réseaux. Le Conseil régional aura rassemblé et impliqué quelques 200 acteurs socioprofessionnels dans le cadre de l'élaboration de ce plan prospectif.

# Annexe I

## LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEDOM

Lettre mensuelle	Gratuit sur Internet
Bulletin trimestriel : Suivi de la conjoncture financière	Gratuit sur Internet
Suivi de la conjoncture économique	Gratuit sur Internet
Rapport d'activité Iedom	Gratuit sur Internet
Rapport annuel : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte ou Saint-Pierre et Miquelon - le fascicule	Gratuit sur Internet
Collection complète (6 fascicules + rapport d'activité Iedom)	65 euros TTC

### Les notes de l'Institut

Les relations commerciales, économiques et financières des DOM avec leur environnement régional en 2002 (décembre 2003)	8 euros TTC
Le tourisme à la Réunion (janvier 2004)	8 euros TTC
Le secteur du rhum à la Martinique en 2003 (octobre 2004)	8 euros TTC
L'activité bancaire dans les DOM en 2003 – les conditions d'exploitation des banques locales – le coût du crédit (novembre 2004)	8 euros TTC
La distribution automobile à la Réunion (décembre 2004)	8 euros TTC
La filière banane à la Martinique (juillet 2005)	8 euros TTC
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2004 (décembre 2005)	8 euros TTC
Panorama de l'immobilier dans les DOM en 2004 (décembre 2005)	8 euros TTC
Les relations entre la Guyane et les pays frontaliers (mai 2006)	8 euros TTC
La grande distribution en Martinique (juillet 2006)	8 euros TTC
L'énergie en Guyane (novembre 2006)	8 euros TTC
L'énergie dans les DOM (janvier 2007)	8 euros TTC
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (janvier 2007)	8 euros TTC

### Les notes expresses (dernières parutions)

N°20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales en Guyane	
N°21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003	
N°22 Evolution des importations de biens en Guyane	
N°23 La distribution du crédit à Mayotte de 1999 à 2003	
N°24 Le surendettement des particuliers à la Réunion	
N°25 L'activité des changeurs manuels à la Guadeloupe	
N°26 Le foncier agricole en Guyane	
N°27 Le crédit à la consommation en Martinique entre 2000 et 2004	
N°28 Le surendettement des particuliers à la Guadeloupe	
N°29 Le secteur du BTP en Guyane	
N°30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004	
N°31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane	
N°32 L'immobilier d'habitation à Mayotte	
N°33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006	
N°34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006	
N°35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique	
N°36 Les valeurs mobilières détenues à la Réunion	
N°37 L'énergie électrique à la Guadeloupe	
N°38 Le secteur aurifère en Guyane	
N°39 Le financement bancaire du commerce en Guadeloupe	

Publications disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

### Notes en partenariat Iedom, Insee, AFD

Guadeloupe : une économie en déficit... d'image (mars 2004)	
Réunion : Une double transition presque réussie (octobre 2004)	
L'économie martiniquaise au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (juin 2005)	
Emergence de nouveaux moteurs de croissance - le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (novembre 2005)	Gratuit sur Internet

### Profils d'entreprises dans les DOM

Etudes comparatives (principaux ratios financiers des DOM et de l'hexagone à partir de la centrale des bilans) :	
- Situation des entreprises des sous-secteurs de l'industrie (agroalimentaire, biens de consommation courante, biens d'équipement et biens intermédiaires).	8 euros TTC
- Situation des entreprises des sous-secteurs du bâtiment et des travaux publics et du commerce (automobile, de gros et de détail).	8 euros TTC
Études disponibles pour les années 1993 à 2004.	

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au service des Etudes de l'Iedom au 05 96 59 44 12



Ont collaboré à cet ouvrage :

Arnaud BELLAMY-BROWN  
Bruno DEPRINCE  
Reynald MATHIEU  
Michelle MINATCHY  
Camille RESID  
Catherine TALBOT

IEDOM Fort-de-France  
1, boulevard du Général de Gaulle - BP 512  
97206 FORT-DE-FRANCE Cédex  
Téléphone : 05 96 59 44 00 – Télécopie : 05 96 59 44 04  
Courriel : [agence@iedom-martinique.fr](mailto:agence@iedom-martinique.fr)

IEDOM Paris  
5, rue Roland Barthes  
75598 Cédex 12  
Tél. : 01 40 06 41 87  
Site internet : [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : Alain VIENNEY  
Responsable de la rédaction : Arnaud BELLAMY-BROWN  
Editeur : Iedom  
Imprimé par Berger Bellepage (Martinique)  
Achevé d'imprimer : juin 2007 – Dépôt légal : juin 2007  
Prix : 12,50 €- ISSN 1632-420X  
ISBN : 978-2-916119-14-4

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-14-4



9 782916 119144